

PROCES VERBAL ANALYTIQUE
CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

SEANCE PUBLIQUE DU VENDREDI 6 DECEMBRE 2024 À 09H 30
(Convocation du 19 septembre 2024)

Aujourd'hui vendredi six décembre deux mil vingt-quatre à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François ÉGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Pierre HURMIC, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LÉPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Pascale PAVONE, M. Jérôme PEScina, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Michael RISTIC, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. Alain ANZIANI à Mme Véronique FERREIRA
Mme Christine BONNEFOY à M. Patrick PUJOL
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET
Mme Eve DEMANGE à Mme Camille CHOPLIN
M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE
M. Radouane-Cyrille JABER à M. Olivier CAZAUX
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Géraldine AMOUROUX
Mme Céline PAPIN à Mme Brigitte BLOCH

EXCUSES EN COURS DE SEANCE :

M. Nicolas FLORIAN à partir de 18h
Mme Fabienne HELBIG à partir de 16h30
M. Patrick PUJOL à partir de 17h30
M. Jean-Marie TROUCHE à partir de 17h
M. Jacques MANGON à partir de 17h

PROCURATIONS EN COURS DE SEANCE :

M. Dominique ALCALA à M. Max COLES jusqu'à 14h45
M. Christian BAGATE à Mme Béatrice SABOURET à partir de 14h45
Mme Fatiha BOZDAG à M. Jean-Marie TROUCHE à partir de 16h30
Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à Mme Marie-Claude NOEL à partir de 15h05
M. Alain CAZABONNE à M. Emmanuel SALLABERRY de 12h45 à 14h45 et à M. DUPRAT à partir de 17h55
M. Thomas CAZENAVE à Mme Anne FAHMY à partir de 12h35
M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT à Mme Pascale BRU à partir de 17h30
M. Jean-François ÉGRON à M. Gilbert DODOGARAY de 14h45 à 17h15
M. Frédéric GIRO à Mme Françoise FREMY à partir de 17h05
M. Nordine GUENDEZ à Mme Josiane ZAMBON à partir de 16h10
M. Pierre HURMIC à M. ROSSIGNOL-PUECH à partir de 17h30
M. Patrick LABESSE à M. Alain GARNIER à partir de 17h
Mme Nathalie LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU à partir de 12h
M. Gwénaél LAMARQUE à Mme Daphné GAUSSENS à partir de 12h45
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Anne LÉPINE à partir de 16h
Mme Zeineb LOUNICI à Guillaume GARRIGUES jusqu'à 10h25 et à partir de 14h45
M. Guillaume MARI à M. Bastien RIVIERES à partir de 15h35
M. Stéphane MARI à Mme Fabienne HELBIG jusqu'à 10h30 et à partir de 12h10
M. Thierry MILLET à M. Fabrice MORETTI de 10h à 14h45
M. Patrick PAPADATO à Mme Marie-Claude NOEL jusqu'à 13h15
Mme Pascale PAVONE à Mme Simone BONORON à partir de 16h30
M. Stéphane PFEIFFER à M. Jean-Baptiste THONY à partir de 12h30
M. Michel POIGNONEC à M. Michel LABARDIN à partir de 17h20
M. Benoît RAUTUREAU à Mme Karine ROUX-LABAT jusqu'à 14h45 et à partir de 15h45
M. Franck RAYNAL à M. Dominique ALCALA à partir de 14h45
Mme Marie RECALDE à Mme Anne-Eugénie GASPARD à partir de 12h45
M. Alexandre RUBIO à M. Gilbert DODOGARAY à partir 18h
Mme Nadia SAADI à Mme Sylvie JUSTOME à partir de 16h35
Mme Brigitte TERRAZA à Mme Amandine BETES à partir de 17h05
M. Serge TOURNERIE à M. Frédéric GIRO de 12h30 à 17h05
M. Jean TOUZEAU à Mme Andréa KISS à partir de 15h10
M. Thierry TRIJOLET à Mme Béatrice DE FRANÇOIS à partir de 15h10

LA SEANCE EST OUVERTE

Les convocations à ce Conseil et la communication des dossiers le composant ont satisfait aux dispositions du Code général des collectivités territoriales (CGCT), ainsi que les opérations d’affichage correspondantes.

La séance est ouverte à 9 heures 36 sous la présidence de Madame Christine BOST.

Mme la Présidente Christine BOST : Mes chers collègues, si vous voulez bien prendre place, on a un ordre du jour assez conséquent.

En propos introductifs, vous avez constaté que certains personnels de la régie sont en grève et manifestent devant l'Hôtel de Métropole. Je voulais informer l'Assemblée que je les recevrai à un moment opportun dans le déroulé de notre séance, puis nous présenterons la délibération liée à l'eau un peu plus en avance que prévu initialement car Madame Sylvie CASSOU-SCHOTTE est souffrante. Nous allons essayer de ménager son état de santé.

Je vous propose l'adoption de notre procès-verbal du dernier Conseil du 26 septembre. Avez-vous des remarques ? Des oppositions ? Des abstentions ? Oui, Monsieur POUTOU.

M. POUTOU : Bonjour tout le monde. Juste pour dire que l'on s'abstient sur le PV, parce que tout simplement on n'a pas eu le temps de le lire, c'est juste pour cette raison-là.

Mme la Présidente Christine BOST : Très bien Monsieur POUTOU, merci. Pas d'autres prises de parole ? Monsieur MORISSET.

M. MORISSET : Bonjour à tous et à toutes. Je n'ai rien à dire sur ce PV, hormis le fait que des propos dedans ont été tenus et j'espère que Madame la Présidente Christine BOST en tiendra compte de façon beaucoup plus sérieuse, parce qu'à mon sens, aujourd'hui, proposer dans ce débat ici qu'il y ait des algorithmes qui suppriment les paroles que je pourrais tenir ou que d'autres pourraient tenir, je trouve cela scandaleux. Et vis-à-vis du groupe Écologie et Solidarité, j'espère qu'ils prendront en compte aussi tout cela, puisqu'aujourd'hui, notre « déontologie » de l'écologie politique veut au contraire que l'on ramène au plus bas possible tous les avis et j'espère que l'on en tiendra compte encore plus ici. Merci de cette prise en compte et j'espère que ce sera tenu pour les prochains conseils.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci Monsieur MORISSET. Pas d'opposition et une non-participation au vote de la part de Monsieur POUTOU.

Lors de ce conseil, nous allons délibérer sur 154 affaires, 122 ont été regroupées. Nous examinerons plus précisément aujourd'hui 32 affaires dégroupées par l'ensemble des groupes. Je vous propose de désigner comme secrétaire de séance Madame Marie-Claude NOËL qui sera assistée de Monsieur Jean-François ÉGRON en tant que secrétaire suppléant.

Madame la secrétaire de séance, c'est à vous.

Mme NOËL : Merci beaucoup, Madame la Présidente Christine BOST. Je vous informe que deux rapports ont été retirés de l'ordre du jour. Dans la délégation de Madame Claudine BICHET, le rapport 87 « Classement par anticipation des projets de réseau de chaleur Métropole Sud et Bordeaux Aéroport » et également, dans la délégation de Madame Andréa KISS, les rapports 119 et 121, « Mérignac cession, délaissé de voirie, 49 rue Michelet » et « Mérignac cession, 12 et 12 bis rue Michelet ».

Trois rapports ont été déposés sur table : Dans la délégation de Madame Christine BOST, le rapport N°2 « Désignation dans les organismes, désignation, représentation », dans la délégation de Monsieur Jean-François ÉGRON, le rapport N°75, suite à une erreur du montant de l'indemnité des instructeurs gestionnaires des ERP (Établissements recevant du public) rapport intitulé, « Actualisation du Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des suggestions, de l'expertise et de l'engagement professionnel, RIFSEEP » et pour finir, dans la délégation de Monsieur Alexandre RUBIO, le rapport N°141, « Opération d'intérêt métropolitain Arc-Rive-Droite, cité de la construction durable, création de l'association WoodRise Vallée ».

Avant d'énumérer les 122 affaires regroupées, je vous rappelle les préconisations suivantes :

Sous réserve de leur accord, afin de garantir la conformité de nos décisions, je propose de considérer par principe que les élus ne participent ni au débat ni au vote de la délibération concernant un organisme dont ils ou elles sont membres des instances décisionnelles. Les dispositions proposées visent non seulement à préserver les élus du risque de conflit d'intérêts, tel que défini par l'article 432.12 du Code Pénal, mais elles ont également pour objet de garantir la légalité des délibérations au regard des dispositions du CGCT (Code général des collectivités territoriales), article L-2031.11 et L-1111.6 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Je vous reprecise que l'affaire 57 est finalement regroupée. Je vais lister l'ensemble des regroupements :

- ✓ Madame Christine BOST, la 1 et la 2.
- ✓ Madame Véronique FERREIRA, la 4 à 7, la 9, la 11 à 30.
- ✓ Monsieur Clément ROSSIGNOL-PUECH, 31 à 33.
- ✓ Monsieur Vincent DELPEYRAT-VINCENT, 35, 39 à 41, 43.
- ✓ Monsieur Patrick LABESSE, 44 à 53.
- ✓ Madame Brigitte TERRAZA, 54, 56 et 57.
- ✓ Monsieur Alain GARNIER, 58, 59, 61.
- ✓ Madame Marie-Claude Noël, 63 à 65.
- ✓ Monsieur Jean-François ÉGRON, 66 à 69, 72 à 75, 77.
- ✓ Madame Sylvie CASSOU-SCHOTTE, 78, 79.
- ✓ Madame Béatrice DE FRANÇOIS, 82, 83.
- ✓ Madame Claudine BICHET, 86, 88 et 91.
- ✓ Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU, 93 à 101.
- ✓ Madame Claude MELLIER, 102.
- ✓ Madame Brigitte BLOCH, 105 et 106.
- ✓ Madame Andréa KISS, 107 à 118, 120 et 122.
- ✓ Monsieur Thierry TRIJOLET, 125 à 128.
- ✓ Monsieur Patrick PAPADATO, 130 à 136.
- ✓ Madame Delphine JAMET, 138.
- ✓ Monsieur Stéphane PFEIFFER, 139.
- ✓ Monsieur Alexandre RUBIO, 142.
- ✓ Monsieur Nordine GUENDEZ, 143.
- ✓ Madame Isabelle RAMI, 144 à 147.
- ✓ Monsieur Jean-Baptiste THONY, 148 à 149.
- ✓ Monsieur Jérôme PEScina, 151 et 152.
- ✓ Monsieur Michel POIGNONEC, 153 et 154.
- ✓ Monsieur Éric CABRILLAT, 156.

Voici, Madame la Présidente Christine BOST, les affaires regroupées qui sont à mettre au vote.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention sur les affaires regroupées ? Monsieur BOBET.

M. BOBET : Merci Madame la Présidente Christine BOST. Nous voterons contre la délibération n°5 qui est la DM (Décision Modificative) n°2 et nous nous abstiendrons sur la 78, qui est la régie de l'eau, conformément à nos votes précédents.

Mme la Présidente Christine BOST : C'est noté. Monsieur POUTOU.

M. POUTOU : Nous avons énormément d'abstentions et quelques votes contre. Je pense que ce n'est pas la peine que je dresse la liste. Je vais transmettre au service la liste des votes, comme cela, il y aura tout, et je précise aussi que comme il y a beaucoup d'abstentions, on avait envie de montrer que ce n'était pas par désintérêt, donc on a fait des explications de vote. On a 105 notes à peu près qui correspondent à des explications de votes, des arguments, et ce qui, en même temps évite aussi de multiplier les interventions, vu que c'est votre souhait à toutes et tous. On a trouvé un compromis de cette manière-là. On s'exprime par voie de notes écrites qui apparaîtront dans le PV et cela correspond à peu près à 105 notes, ce sont des explications de vote.

Mme la Présidente Christine BOST : Très bien, merci Monsieur POUTOU. Madame MELLIER.

Mme MELLIER : Nous voterons contre les VEFA (Vente en l'état futur d'achèvement) qui concernent les délibérations N° 25, 26, 28 à 30. Et d'autre part, nous voterons contre la N° 60 relative à l'ouverture dominicale des commerces de détail.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Monsieur MILLET.

M. MILLET : Madame la Présidente Christine BOST, veuillez noter mon abstention sur les délibérations 108, 111 et 113, s'il vous plaît.

Mme la Présidente Christine BOST : Très bien. Je crois que Madame FAHMY voulait prendre la parole.

Mme FAHMY : Pour le groupe Renouveau Bordeaux Métropole, une abstention sur la délibération n°2, un vote contre la décision modificative, l'affaire n°5, et un vote contre pour la 78. Merci.

Mme la Présidente Christine BOST : C'est noté. Pas d'autres prises de parole ? Nous poursuivons.

Sur toutes les autres délibérations, pas d'opposition, pas d'abstention ? Très bien.

Mme BOST

(n°1) Liste des arrêtés pris par la Présidente - Information au conseil

Communication effectuée

Mme BOST

(n°2) Désignations dans les organismes - Désignations - Représentations

**Unanimité des suffrages exprimés –
Désignations effectuées**

**Abstention : Monsieur CAZENAVE,
Madame FAHMY, Madame HELBIG,
Monsieur MARI, Monsieur MORISSET,
Monsieur POUTOU**

**Ne prend pas part au vote : Monsieur
GHESQUIERE, Monsieur THONY, Monsieur
TROUCHE**

Mme FERREIRA

**(n°4) Protocole transactionnel n°3 Autorité organisatrice - Proposition - Décision -
Autorisation**

Intervention écrite de M. Poutou

Contre : Il est tout à fait normal que les entreprises ayant effectué des travaux puissent être payées mais les indemnités cumulées sont excessives (47 660 €). Il s'agit d'argent public et nous ne sommes pas d'accord pour qu'il soit dépensé ainsi.

**Majorité
Abstention : Monsieur MORISSET
Contre : Monsieur POUTOU**

Mme FERREIRA

**(n°5) Exercice 2024 - Décision modificative n°2 du budget principal et budgets annexes
- Adoption**

Intervention écrite de M. Poutou

Contre - Voilà un document de 500 pages, pour nous c'est illisible, en tout cas, pas fait pour être analysé et débattu, avec des tableaux, des chiffres... aucune explication, motivation, argumentation... ni pour les baisses ou pour les hausses de dépenses de fonctionnement ou d'investissement. Quelques remarques sur l'introduction : il est écrit page 3 : « compte tenu des ajustements rendus nécessaires sur le budget annexe des Transports (cf. infra), il est proposé d'abonder la subvention d'exploitation votée lors du Budget primitif 2024 de +7,91M€ » Mais pour quelle utilisation précisément ? Toujours page 3 : « comme mentionné précédemment, la Décision prévoit la constitution de provisions au titre de la dépréciation des actifs circulants à hauteur de 16,4M€ pour faire face au non-recouvrement de la créance due par le Football Club des Girondins de Bordeaux (FCGB) pour l'occupation du stade Matmut » Mais quand la dette serait-elle remboursée, pour que tout cela au final ne ressemble pas à un cadeau ? Page 5 : « En dépenses de fonctionnement, sont proposés - 2M€ (Chapitre 012) au titre de l'atterrissage 2024 de la masse salariale, tenant compte du cadencement des recrutements sur l'exercice. » Une explication n'aurait pas été du luxe. Page 6 : « En dépenses de fonctionnement, figurent plusieurs ajustements liés à la délégation de service public (DSP) Transports : 13,55M€ (chapitre 011), dont 10M€ équilibrés par un changement de chapitre, les crédits votés initialement au Budget primitif au chapitre 67 étant à prévoir au

chapitre 011, pour tenir compte de l'atterrissage prévisionnel du forfait de charges sur l'exercice, destinés à couvrir les charges liées à l'exploitation du réseau de transports, 4,65M€ (chapitre 011) et 1,71M€ (chapitre 67) suite au pré-contentieux et à la conciliation en découlant engagée avec le délégataire KEOLIS Bordeaux Métropole. » On aurait besoin d'une explication de texte. Nous votons contre, évidemment pas parce qu'il manque des explications : l'intérêt d'une délibération est qu'elle soit accessible à tout le monde, afin de s'assurer un minimum de transparence. C'est aussi une question de démocratie. Et puis dans ce que nous comprenons, on peut dire à nouveau que des urgences sociales ne sont toujours pas prises en compte, qui restent donc sans réponse : pas de plan d'action particulier pour les quartiers populaires, pour sauvegarder des bureaux de postes qui ferment, pour aider au développement de dispensaires de santé...

Majorité

Abstention : Monsieur MORISSET

Contre : Monsieur ALCALA, Madame AMOUROUX, Monsieur BAGATE, Monsieur BOBET, Madame BONNEFOY, Madame BONORON, Madame BOZDAG, Monsieur CABRILLAT, Monsieur CAZABONNE, Monsieur CAZENAVE, Monsieur COLES, Madame DELATTRE, Monsieur DUPRAT, Madame FAHMY, Monsieur FLORIAN, Monsieur GARRIGUES, Madame GAUSSENS, Madame HELBIG, Monsieur LABARDIN, Monsieur LAMARQUE, Madame LOUNICI, Monsieur MANGON, Monsieur MARI, Monsieur MILLET, Monsieur MORETTI, Monsieur N'JIKAM MOULIOM, Madame PAVONE, Monsieur PESKINA, Monsieur POIGNONEC, Monsieur POUTOU, Monsieur PUJOL, Monsieur RAUTUREAU, Monsieur RAYNAL, Monsieur ROBERT, Madame ROUX-LABAT, Madame SABOURET, Monsieur SALLABERRY, Monsieur TROUCHE

Mme FERREIRA

(n°6) Adoption du budget 2025. Ouverture des crédits provisoires en fonctionnement et en investissement dans le cadre des articles L.1612-1 et L.5217-10-9 du CGCT - Décision. Autorisation.

Intervention écrite de M. Poutou

Encore une délibération très réglementaire qui nous conduit à nous abstenir. Nous ne sommes pas dans des rapports de confiance et d'accord politique qui nous permettrait de faire mieux. Un vote contre n'aurait pas de sens. D'où notre choix de l'abstention.

Unanimité des suffrages exprimés

**Abstention : Monsieur MORISSET,
Monsieur POUTOU**

Mme FERREIRA

(n°7) Seuils de rattachement des charges et des produits à l'exercice - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. Poutou

La proposition devrait permettre une économie dans la quantité de travail d'enregistrement. Peut-être même cela permettra de ne pas recruter dans les services administratifs et financiers. Même si le fait de fixer un seuil paraît cohérent, nous ne mesurons pas les conséquences d'une telle modification. Peut-être que pour des raisons de transparence il faudrait maintenir le système actuel. Nous ne savons pas. Nous faisons abstention.

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET,
Monsieur POUTOU**

Mme FERREIRA

(n°9) Exercice 2024 - Créances irrécouvrables -Admissions en non-valeur - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. Poutou

Abstention : Bon ici encore c'est simple pour nous, il n'est pas possible de digérer ces 30 pages de chiffres et tableaux, sans analyse, sans explication. En vrai c'est illisible, d'autant que le dossier du conseil métropole est énorme, qu'il n'y a pas la possibilité pour nous, petite équipe qui travaille avec un seul élu, d'étudier de tels documents. Mais on doute aussi du fait que la plupart des élu-es aient la capacité de valider ce genre de délibération, sauf à voter comme leur groupe le détermine.

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET,
Monsieur POUTOU**

Mme FERREIRA

(n°11) Régime de fiscalité professionnelle unique - Dotation de solidarité métropolitaine prévisionnelle pour 2025 - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. Poutou

Nous approuvons la volonté que nous comprenons qui est celle de réduire les disparités entre les communes et d'une certaine manière de répartir les richesses avec un peu plus de justice. Après le mode de calcul de la base de cette dotation (DSM) les règles de répartition nous apparaissent assez complexes et de toute façon peu explicites. Nous ne sommes pas certain-es que le dispositif réponde correctement aux besoins des communes les plus petites ou les plus fragilisées par la crise actuelle de l'institution. Nous nous abstenons.

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU**

Mme FERREIRA

(n°12) Reversement des cofinancements perçus par Bordeaux Métropole pour la mise en œuvre du projet d'aménagement du parc de l'arrière base de la base sous-marine pour le compte de la Ville - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. Poutou

A priori nous n'avons aucun souci avec le reversement des cofinancements. Mais aucune somme n'est précisée au total ou de la part de tel ou tel co-financeur. Ce n'est pas le but de la délibération mais rien n'est dit sur les problèmes de pollutions dans la zone concernée, ni si cela a des conséquences sur les coûts des aménagements du parc et alentours. Nous faisons abstention.

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET,
Monsieur POUTOU**

Mme FERREIRA

(n°13) Renouvellement convention UGAP 2025 - 2028 - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. Poutou

Fonctionner avec une centrale d'achat public (UGAP) nous paraît cohérent et justifié. Nous n'avons aucun souci avec cette proposition. Seulement, nous n'avons pas eu le temps d'étudier le document de la convention (22 pages). Par correction, nous nous abstenons logiquement.

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET,
Monsieur POUTOU**

Mme FERREIRA

(n°14) LE HAILLAN - SA d'HLM IMMOBILIERE ATLANTIC AMENAGEMENT - Charge foncière et construction de 46 logements collectifs locatifs sociaux situés 11 rue de la Morandière - Emprunts de types PLAI, PLUS et PLS d'un montant total de 6 509 945 euros souscrits auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. Poutou

Comme à chaque fois dans ce cas-là, nous faisons abstention. Nous sommes sceptiques sur les constructions neuves même si nous sommes bien conscient-es qu'il manque des logements sociaux. Nous approuvons en revanche tout ce qui est rénovation, réhabilitation de l'existant. Nous pensons qu'il faut absolument privilégier l'amélioration et l'occupation de l'existant. Et surtout arrêter les démolitions mais ça va avec. Même explication de vote pour les 40241.

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU**

Mme FERREIRA

(n°15) BORDEAUX - SA D'HLM CDC HABITAT SOCIAL - Réhabilitation de 40 logements collectifs locatifs sociaux situés quartier de la Benauges, 1 à 7 rue Recteur Thamin - Emprunts de type PAM d'un montant total de 1 394 721 € souscrits auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. Poutou

Nous pensons que ce sont ces projets de réhabilitation qu'il est nécessaire de privilégier dans la politique de logements sociaux. Nous votons pour. Même explication de vote pour les délibérations 40244, 40245, 40246, 40249.

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET**

**Ne prend pas part au vote : Monsieur
PUYOBRAU**

Mme FERREIRA

(n°16) BORDEAUX - SCIC COOPERATIVE FONCIERE AQUITAINE - Acquisition foncière d'un terrain destiné à la création d'un projet d'habitat participatif de 53 logements BRS situé ZAC St Jean Belcier, îlot 8.3 - Place d'Armagnac - Emprunt de type Prêt long terme d'un montant de 795 000 € souscrit auprès d'Action Logement Services - Garantie - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. Poutou

Pour : Le BRS est un modèle perfectible, notamment parce qu'il ne s'adresse pas aux publics les plus précaires, ceux qui sont pourtant les plus exposés à la crise du logement. Mais il préfigure aussi une autre manière de penser l'urbanisation, en sortant des logiques du capitalisme foncier : Il permet de dissocier la propriété du bâti de celle du foncier, réduisant ainsi la spéculation et rendant le logement plus accessible à certains ménages. Il mérite donc d'être soutenu et développé. Mais les priorités doivent rester claires. L'accession à la propriété ne doit pas devenir une fin en soi. Elle ne doit pas détourner l'attention et les moyens à mettre sur l'accès au logement social et la rénovation des parcs locatifs sociaux existants. Même arguments, même vote que la 40237.

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET**

Mme FERREIRA

(n°17) BORDEAUX - SCIC COOPERATIVE FONCIERE AQUITAINE - Acquisition foncière d'un terrain destiné à la création d'un projet d'habitat participatif de 28 logements BRS situé ZAC St Jean Belcier, îlot 8.17 - Place d'Armagnac - Emprunt de type Prêt long terme d'un montant de 420 000 € souscrit auprès d'Action Logement Services - Garantie - Décision - Autorisation

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET**

Mme FERREIRA

(n°18) BORDEAUX - SA d'HLM CROIX ROUGE HABITAT - Acquisition/amélioration d'un ex-EHPAD, création d'un CHU de 60 places, sis, 25 à 31 bd Georges V - Emprunts de type PLU d'un montant global de 3 021 529 € souscrits auprès de la CDC - Garantie à hauteur de 50% soit la somme de 1 510 764,50 € - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. Poutou

Nous approuvons les 3 délibérations qui sont liées à ce projet de la Croix Rouge en vue de réhabiliter un ancien Ehpad pour en faire un lieu d'accueil d'urgence, avec une structure médicalisée. Nous

affirmons à ce propos que la métropole comme les villes devraient mettre en place des structures publiques d'accueil à la fois pour les relogements d'urgence (pour les réfugié-es notamment) et des centres médicaux publics municipaux pour répondre aux besoins d'une population qui a de moins en moins accès aux soins. Plutôt que de laisser s'implanter des hôtels de luxe pour les riches qui prennent des espaces qui seraient si utiles et nécessaires. Nous indiquons toutefois que peu d'informations sont communiquées sur le détail du projet. Nous nous posons aussi la question sur l'octroi par la Métropole d'une garantie importante sur le projet alors que la Croix Rouge est une structure nationale privée qui doit pouvoir actionner ses propres garanties pour les emprunts qu'elle contracte. Nous votons pour malgré ces quelques réserves. Mêmes arguments, même vote que les 40239, 40240.

Unanimité

Mme FERREIRA

(n°19) BORDEAUX - SA d'HLM CROIX ROUGE HABITAT - Acquisition/amélioration d'un ex-EHPAD avec création de 15 LAM, sis, 25 à 31 bd Georges V - Emprunts de type PLU d'un montant global de 888 882 € souscrits auprès de la CDC - Garantie à hauteur de 50%, soit 444 441 € - Décision - Autorisation

Unanimité

Mme FERREIRA

(n°20) BORDEAUX - SA d'HLM CROIX ROUGE HABITAT - Acquisition/amélioration d'un ex-EHPAD, création de 10 LHSS, sis, 25 à 31 bd Georges V - Emprunts de type PLU d'un montant global de 592 588 € souscrits auprès de la CDC - Garantie à hauteur de 50%, soit 296 294 € - Décision - Autorisation

Unanimité

Mme FERREIRA

(n°21) BRUGES - SCP d'HLM LE TOIT GIRONDIN - Charge foncière et construction de 5 logements individuels locatifs sociaux situés 20 rue André Malraux, opération "Les Jardins d'Ausone" - Emprunts de types PLAI et PLUS d'un montant global de 751 229 euros souscrits auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. Poutou

Abstention : voir note de la 40233.

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET,
Monsieur POUTOU**

Mme FERREIRA

(n°22) BORDEAUX - SA D'HLM CDC HABITAT SOCIAL - Réhabilitation de 52 logements collectifs locatifs sociaux situés Résidence Castellane, 1 à 4 square Loupiac - Emprunt de type PAM d'un montant de 1 414 715 € souscrit auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Monsieur MORISSET

Ne prend pas part au vote : Monsieur
PUYOBRAU

Mme FERREIRA

(n°23) BORDEAUX - SA D'HLM CDC HABITAT SOCIAL - Réhabilitation de 72 logements collectifs locatifs sociaux situés Résidence Côte d'Argent, 1 à 12 square Saint-Estèphe - Emprunt de type PAM d'un montant de 1 676 107 € souscrit auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET

Ne prend pas part au vote : Monsieur
PUYOBRAU

Mme FERREIRA

(n°24) LE BOUSCAT - SA D'HLM CDC HABITAT SOCIAL - Réhabilitation de 26 logements collectifs locatifs sociaux situés Résidence Orée du Parc, 12 rue Pierre Curie - Emprunt de type PAM d'un montant de 971 517 € souscrit auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET

Ne prend pas part au vote : Monsieur
PUYOBRAU

Mme FERREIRA

(n°25) MERIGNAC - SA D'HLM CDC HABITAT SOCIAL - Acquisition en VEFA de 13 logements individuels locatifs sociaux en ULS situés 35 avenue Leon Blum - Emprunts de type PLS d'un montant global de 1 100 262 euros souscrits auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

Majorité
Abstention : Monsieur MORISSET
Contre : Monsieur ESCOTS, Monsieur
FEUGAS, Madame MELLIER, Monsieur
POUTOU

Ne prend pas part au vote : Monsieur
PUYOBRAU

Mme FERREIRA

(n°26) BEGLES - SA D'HLM DOMOFRANCE - Acquisition en VEFA d'un logement collectif locatif social, sis, opération "L'Etoile d'Hugo", 84 cours Victor Hugo - Emprunts de type PLAI d'un montant global de 113 108 euros auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

Majorité
Abstention : Monsieur MORISSET
Contre : Monsieur ESCOTS, Monsieur
FEUGAS, Madame MELLIER, Monsieur
POUTOU

Ne prend pas part au vote : Madame LE
BOULANGER, Monsieur PFEIFFER

Mme FERREIRA

(n°27) BORDEAUX - SA D'HLM DOMOFRANCE - Réhabilitation de 5 logements collectifs locatifs sociaux situés 57 rue Camille Sauvageau - Emprunt de type PAM d'un montant de 680 500 € souscrit auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSE**

**Ne prend pas part au vote : Madame LE
BOULANGER, Monsieur PFEIFFER**

Mme FERREIRA

(n°28) BORDEAUX - SA d'HLM NOALIS - Acquisition en VEFA de 37 logements collectifs locatifs sociaux situés quartier Bassins à Flots, îlot A11, Cours Dupré de Saint-Maur - Emprunts de types PLAI, PLUS et PLS d'un montant global de 5 743 787 euros souscrits auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. Poutou

Cette explication de vote concerne aussi les délibérations 40247 et 40248, des délibérations qui se répètent d'un conseil à l'autre, alors nous nous répétons. Nous sommes opposés à ce dispositif de Vente d'un logement en l'état futur d'achèvement (Vefa). Même si nous savons bien qu'il s'agit de logements sociaux et même très sociaux (PLAI). Mais voilà, il est important de stopper les Vefa. Typiquement, un promoteur immobilier vend les logements avant de les avoir construits (sur plans). Jusque-là ça paraît normal. Mais il faut comprendre l'intérêt qu'a le promoteur à le faire. La Vefa conforte le rôle parasite des promoteurs. Les libéraux justifient toujours le rôle du promoteur immobilier par le fait que cet acteur prenne le risque financier dans les opérations immobilières. Il investit des fonds dans un processus de construction soumis à divers aléas (autorisations d'urbanisme, qualité des sols, marché, etc.). En faisant de la Vefa, le promoteur vend les logements avant d'investir le moindre euro dans le projet. Il signe même des promesses d'achat de terrains dans lesquels il est stipulé que le versement de l'argent du terrain ne se fera que à partir d'un certain nombre de logements déjà achetés avant que le projet ne commence. La Vefa encourage donc le modèle spéculatif de la promotion immobilière et légitime le rôle des promoteurs qui se comportent aujourd'hui comme des acteurs parasites qui ne jouent plus le seul rôle qui justifiait leur existence. De plus en plus, la Vefa est utilisée pour construire des logements sociaux. C'est-à-dire que les organismes HLM abandonnent progressivement leur rôle de constructeurs de logements sociaux et achètent des logements aux promoteurs suivant le modèle Vefa : « Depuis la crise immobilière de 2008, les organismes HLM habitués jusqu'alors à produire des logements sociaux neufs en maîtrise d'ouvrage directe, ont diversifié leurs modes de production. La part de Vefa qui en 2003 représentait à peine plus de 6 % des demandes de financement pour des logements sociaux neufs en IDF est passé à 56% en 2016. » source "caissedesdepots.fr" : [La Vefa-HLM, un outil pour faire construire des logements comme les autres | Groupe Caisse des Dépôts](#). En faisant de la Vefa-HLM, c'est donc la puissance publique qui 'dé-risque' les opérations des promoteurs immobiliers. On soutient un modèle capitaliste de production de logement et en plus une perte de compétence de nos organismes HLM à construire des logements sociaux en livrant cette compétence au capital. Nous rappelons ici que les promoteurs sont généralement des filiales de banques et d'assurances. Comme la réflexion et le débat n'ont pas lieu, nous listons à nouveau les effets pervers de la VEFA en bref : un financement public de la marge des promoteurs, une baisse des qualités spatiales, d'usage des logements neufs

et indéniable diminution des surfaces. Cf : [Logement : en finir avec les dérives de la VEFA \(chroniques-architecture.com\)](#) ; des critères d'attribution prohibitifs pour les ménages à très faible revenu. (les riches acheteurs ne veulent pas avoir des « gens trop pauvres » à côté d'eux) ; des Retards de livraison entraînent des répercussions particulièrement sévères pour les locataires de logements sociaux ; une gestion inefficace et opaque des fonds publics investis ; surcoûts, mauvaise gestion et corruption ; pas d'implication des futurs résidents sociaux et donc mauvaise adaptation des logements aux besoins réels des locataires ; des risques financiers pour les organismes HLM impliqués ; une perte de compétence pour les organismes HLM ; et d'autres effets pervers encore que nous ne pouvons pas lister ici, c'est déjà trop long. Une politique à arrêter d'urgence. Nous votons contre. Même vote, même explication pour les 40247, 40248, 40273 et 40274

Majorité

Abstention : Monsieur MORISSET

Contre : Monsieur ESCOTS, Monsieur FEUGAS, Madame MELLIER, Monsieur POUTOU

Mme FERREIRA

(n°29) VILLENAVE-D'ORNON - SA D'HLM DOMOFRANCE - Acquisition en VEFA de 5 logements collectifs locatifs sociaux, sis, résidence Mariaga, 82-84 rue Fernand Soors - Emprunts de types PLAI et PLUS d'un montant global de 668 128 euros auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

Majorité

Abstention : Monsieur MORISSET

Contre : Monsieur ESCOTS, Monsieur FEUGAS, Madame MELLIER, Monsieur POUTOU

Ne prend pas part au vote : Madame LE BOULANGER, Monsieur PFEIFFER

Mme FERREIRA

(n°30) EYSINES - SA d'HLM IMMOBILIERE ATLANTIC AMENAGEMENT - Acquisition en VEFA de 4 logements individuels locatifs sociaux, sis, clos Majorelle, 15 et 17 rue du Bleu - Emprunts de type PLAI d'un montant global de 632 951 euros souscrits auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

Majorité

Abstention : Monsieur MORISSET

Contre : Monsieur ESCOTS, Monsieur FEUGAS, Madame MELLIER, Monsieur POUTOU

M. ROSSIGNOL-PUECH

(n°31) SPA Fourrière - Régie METPARK - Révision de la subvention d'équilibre - Avenant 1 au contrat d'objectifs - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. Poutou

Il aurait été utile d'expliquer plus précisément les raisons des difficultés de la Régie. Pourquoi avoir fermé le site « front du médoc », fermeture qui semble-t-il a provoqué une désorganisation. Cela

relève d'une mauvaise gestion ou d'une situation économique particulière ? Cette remarque étant faite, nous n'avons rien contre la subvention, dans l'objectif de préserver le service public. Cet avenant modifie également le montant prévisionnel de la subvention pour l'année en cours (2024) pour laquelle un acompte a d'ores et déjà été versé à la Régie. Le montant prévisionnel de la subvention 2024 est fixé à 1 950 000 euros et l'acompte correspondant (80% du montant prévisionnel) à 1 556 000 euros. Cette révision va conduire à un acompte complémentaire de 779 129.60 euros à verser suivant la conclusion de cet avenant dans un solde de subvention qui sera établi après clôture des comptes 2024 du SPA Fourrière. Cette somme est très importante pour une activité déficitaire. On peut admettre que l'automobile soit chassée des centres villes : c'est le credo de certaines municipalités telles que Bordeaux, mais faut-il pour autant mener une politique punitive. Des espaces de stationnement gratuits peuvent être préservés et éviter ainsi des enlèvements de véhicules qui au bout du compte coûtent cher à la collectivité. Nous faisons abstention.

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET,
Monsieur POUTOU**

M. ROSSIGNOL-PUECH

(n°32) MERIGNAC - Fourrière - METPARK - Convention Financière pour l'aménagement de l'extension du site situé impasse Maurice Lévy et 11 bis avenue Gustave Eiffel - Avenant 1 - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. Poutou

Il y a deux points dans cette délibération. 1 : la grande place laissée à la voiture individuelle et par conséquent le besoin de plus de place pour stocker les voitures épaves. Et 2 : encore une fois, il y a un problème avec des maîtres d'œuvre qui ne vont pas jusqu'au bout des projets. On peut s'interroger sur les capacités des entreprises choisies. Car il est quand même précisé que "Conformément à l'article 6.1 de cette convention, il y a lieu de modifier cette convention par voie d'avenant afin de prendre en compte l'évolution des coûts d'aménagement par rapport au projet initial compte tenu de la défaillance du maître d'œuvre initial et de sa mauvaise estimation du projet. Outre le retard dans la réalisation du projet, cette situation a conduit à une nouvelle mise en concurrence dans un contexte inflationniste, soit une augmentation du coût du projet." Quelles leçons, quelles remises en cause, quelles décisions en conséquence ? Nous restons dubitatifs. Cela rejoint la délibération N°40159. C'est beaucoup d'argent public pour une fourrière. Le concessionnaire aura intérêt à embarquer le maximum de véhicules. Il y a certainement d'autres moyens de prévenir en créant des espaces de stationnement adaptés. De plus en plus de zones sont payantes. L'objectif semble bien de faire disparaître les voitures des centres-villes, mais à quel prix ! Nous nous abstenons.

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET,
Monsieur POUTOU**

M. ROSSIGNOL-PUECH

(n°33) Mise à jour du Label "Autopartage - Bordeaux Métropole" - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. Poutou

L'autopartage est positif pour limiter la place prise par les voitures notamment, il semblerait que ça réduise aussi l'utilisation systématique de la voiture. Le label semble trop simple à obtenir : (la flotte de véhicule doit) être très majoritairement composée de véhicules Crit'Air 0" pourquoi pas "être strictement composée" ? Pourquoi ne pas limiter à des citadines ou même flécher certains modèles spécifiques ? pour éviter les SUV. Il n'y a pas de chapitre sur la capacité de contrôle du respect du label. Pas de contrôle sur le coût de ces dispositifs non plus. C'est d'accord sur le principe de l'autopartage mais comment et avec qui ? Pour mémoire, la Métropole a déjà déroulé le tapis rouge pour Bolloré (bluecub) ce qui a été très nuisible pour l'environnement (batteries en charge même pleine pour les maintenir chaudes !) et pour les finances publiques (pont d'or à Bolloré par A.Juppé avec la collaboration du PS). Sans parler du domaine public largement offert à Bolloré (places pour les voitures, redevance ridicule). Ici, il est question de Getaround qui est très controversée comme le rapporte le journal par tout à fait "écologiste", Les Echos dans un article : "L'application de location de voitures et d'autopartage Getaround, qui séduit une clientèle jeune et urbaine, est pointée du doigt par de nombreux utilisateurs. Sinistres contestables, devis de réparations onéreux, menaces de poursuite en justice en cas de litige... Beaucoup dénoncent les pratiques de la plateforme." Nous faisons abstention.

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU**

M. DELPEYRAT-VINCENT

(n°35) Avenant - Actions et modifications en application de la convention de coopération pour le cinéma et l'image animée avec le CNC, la DRAC et le Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine (Avenant) - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. Poutou

Nous approuvons le principe de soutenir la création d'œuvres cinématographiques, fictions comme documentaires, longs comme courts métrages. Nous n'avons pas d'opposition à aider une série télévisée produite par France 2, avec des comédien-nes relativement connu-es, mais il nous semble que l'aide des collectivités devrait prioriser, voire peut-être ne concerner que les toutes petites productions, les secteurs culturels les plus en difficulté, les moins institutionnels. C'est le sentiment que nous avons. Du coup nous nous abstenons sur ce soutien de 45 000 euros.

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET,
Monsieur POUTOU**

M. DELPEYRAT-VINCENT

(n°39) SPL Bordeaux Aéroparc - Rapport des administrateurs sur les sociétés d'économie mixte au titre de l'article L.1524-5 du Code général des collectivités territoriales - Exercice 2023- Information au Conseil

Intervention écrite de M. Poutou

Il n'y a pas de vote, il est seulement demandé de prendre acte du rapport. Nous ajoutons cependant que nous sommes en désaccord avec ces opérations d'aménagement, de construction et d'exploitations immobilières (objet de la SPL) axée notamment sur le secteur industriel aéronautique, aérospatial et défense militaire. Un secteur à la fois polluant, pas du tout écologique et que nous désapprouvons aussi en tant qu'antimilitaristes.

Communication effectuée

M. DELPEYRAT-VINCENT

(n°40) Soutien en équipement à l'Académie MANO - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. Poutou

Nous approuvons le soutien à l'académie Mano et nous approuvons aussi le constat qui est fait en introduction, à savoir qu'il y a un gros problème avec l'essor des écoles privées qui sont de qualité très variable, parfois médiocres, tant il s'agit de machine à faire de l'argent pour ces entreprises. Cette multiplication des écoles privées, notamment sur les quais au nord, est la conséquence du démantèlement de l'école publique, la marchandisation jusqu'à l'université, qui se traduit par de moins en moins de moyens, de moins en moins de place pour la jeunesse étudiante et du coup, de plus en plus de concurrence et compétition entre les étudiant-es. C'est le résultat des politiques libérales des gouvernements qui se sont succédé ces dernières années, de droite comme de gauche. Alors c'est une bonne chose de soutenir des écoles associatives, accessibles aux jeunes des classes populaires, qui offrent un enseignement de qualité, dans des secteurs très privatisés, mais cela ne suffira pas à inverser le cours de choses. Les collectivités ne se positionnent trop peu contre les dérives libérales et marchandes, trop peu dans la défense des services publics, santé, logement, éducations etc... Difficile de dénoncer les politiques responsables de la situation catastrophique quand on en est complice et même acteur. En tout cas, ici, nous approuvons le soutien à Mano et nous votons pour.

Unanimité

M. DELPEYRAT-VINCENT

(n°41) Plateforme d'observation de la santé étudiante - Espace Santé Etudiants - Université de BORDEAUX - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. Poutou

Nous sommes d'accord avec le constat fait sur les difficultés de la jeunesse étudiante, de sa précarité grandissante et des fragilités ou des troubles de leur santé mentale qui découlent souvent des difficultés sociales. Oui il y a besoin et nécessité de mettre en place des réponses, des dispositifs pour améliorer leur situation. Le souci est qu'on a l'impression que finalement, avec un discours qui consiste à élaborer des questionnaires, de recueillir des informations, d'effectuer des recherches sur ces situations, finalement, ça noie le poisson d'une certaine manière. Et nous ne voyons pas de solutions concrètes et immédiates. Il manque l'analyse des causes de la précarité et des difficultés des étudiant-es : le coût des études, du loyer, de la vie en général. Il y a aussi la marchandisation de l'université, qui pousse à plus de concurrence entre les étudiant-es, avec la pression pour réussir dans un contexte de manque de place pour toutes et tous. Avec comme perspectives une compétition acharnée sur le marché du travail. Il y aurait besoin que la Métropole se positionne clairement contre les politiques libérales. Et besoin aussi de réfléchir directement sur la mise en place de centres d'accueil et de soins pour les jeunes, sur le campus universitaire ? Pourquoi ne pas lancer des sortes d'états généraux pour réfléchir sur l'élaboration d'un service public de l'alimentation, du logement ? Puisque manifestement les institutions existantes et l'implication des associations ne suffisent pas. Nous pensons plus utile et efficace d'aller directement sur des mesures concrètes et quelque part radicales. Cela suppose des moyens budgétaires et humains. Mais il y a comme une urgence. Sans être en désaccord avec les pistes formulées dans la délibération, nous votons pour, malgré quelques

réerves, parce qu'il s'agit d'aller maintenant plus vite et plus loin, et les collectivités, métropole comme municipalités, ont les moyens d'agir dans un sens plus ambitieux".

Unanimité

M. DELPEYRAT-VINCENT

(n°43) SEML Route des Lasers (RdL)- - Rapport des administrateurs sur les sociétés d'économie mixte au titre de l'article L.1524-5 du Code général des collectivités territoriales - - Exercice 2023 - Information au conseil

Intervention écrite de M. Poutou

Voilà encore un long rapport (85 pages) que nous n'avons pas les moyens d'étudier et qui de toute façon ne sera pas débattu lors du conseil. Ces rapports sont certes mis à disposition pour information, comme une formalité, du coup on se demande à quoi bon les mettre à l'ordre du jour.

Communication effectuée

M. LABESSE

(n°44) REP - Convention relative à la prise en charge des articles de bricolage et jardin (ABJ) de catégorie 2 collectés dans le cadre du service public de gestion des déchets avec l'éco-organisme agréé - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. Poutou

Ce n'est pas très clair pour nous. Il y a la loi sur les REP (responsabilité élargie des producteurs) dans le cadre de la lutte contre le gaspillage... une société (à but non lucratif) récupère les déchets ici articles bricolages et jardins, elle reçoit une subvention de 10 000 euros/an. Nous ne voyons pas comment les producteurs sont responsabilisés, est-ce qu'ils financent le dispositif ? Si oui, de quelle manière ? Nous sommes d'accord avec le principe de recycler, de traiter les déchets, de mettre en place des dispositifs qui luttent contre le gaspillage. Mais nous choisissons l'abstention pour cause de manque de compréhension. Même vote, même application pour les délibérations 40169, 40170 et 40265.

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU**

M. LABESSE

(n°45) REP - Contrat relatif à la prise en charge des articles de type jeux et jouets(JJ)collectés dans le cadre du service public de gestion des déchets avec l'éco-organisme ECOMAISON/ECOMOBILIER - Décision - Autorisation

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU**

M. LABESSE

(n°46) REP - Convention relative à la prise en charge des produits textiles d'habillement, linges de maison neufs et chaussures (TLC) collectés dans le cadre du service public de gestion des déchets avec l'éco-organisme REFASHION - Décision - Autorisation

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU**

M. LABESSE

(n°47) REP - Contrat relatif à la prise en charge des déchets de construction du bâtiment collectés dans le cadre du service public de gestion des déchets avec les éco-organismes agréés - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. Poutou

Dans la série des délibérations REP, cette fois-ci, il s'agit de traiter recycler les déchets issus des chantiers de constructions et de déconstruction. Il y a les déchèteries et maintenant ce dispositif avec des sociétés dites « éco-organisme ». La préoccupation et le principe nous semblent positifs. Mais le fait est que nous ne voyons pas très bien comment tout cela peut se coordonner et fonctionner précisément. Ni comment les producteurs sont responsabilisés, ni comment ils participent au financement du dispositif. Du coup, nous nous abstenons.

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU**

M. LABESSE

(n°48) REP - Convention relative à la prise en charge des huiles minérales ou synthétiques, lubrifiantes ou industrielles collectées dans le cadre du service public de gestion des déchets avec l'éco-organisme CYCLEVIA - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. Poutou

Dans la série des délibérations « REP » ici c'est la gestion des déchets d'huile. Avec un soutien de 5000 euros à l'éco-organisme. Nous ne voyons pas clairement le fonctionnement en lien avec les centres de déchets existants déjà. Nous ne comprenons pas non plus les différences de subventions entre les différents cas de recyclage, au fil des 6 délibérations « REP ». Nous faisons abstention même si la préoccupation et les objectifs nous apparaissent justifiées.

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU**

M. LABESSE

(n°49) REP - Contrat relatif à la prise en charge des déchets DEEE (catégories 1,2,4,5,6 et 8) collectés dans le cadre du service public de gestion des déchets avec l'éco-organisme agréé - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. Poutou

Dans la famille « REP » voici le recyclage des déchets électroniques et électrochimiques. Et une subvention-soutien de 120 000 euros à l'éco-organisme qui va gérer. En plus de ne pas trop saisir le lien entre les centres de déchets existants et les recyclages ni le dispositif concrètement, nous ne mesurons pas si la subvention est proportionnée. Même si nous approuvons la préoccupation de recycler les déchets, quel qu'ils soient, nous nous abstenons sur la délibération. Même explication de vote pour la délibération 40200 qui concerne aussi les déchets électroniques (lampes).

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU**

M. LABESSE

(n°50) REP - Contrat relatif à la prise en charge des déchets d'équipements électriques et électroniques de type panneaux photovoltaïques collectés dans le cadre du service public de gestion des déchets avec l'éco-organisme agréé - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. Poutou

Nous approuvons la préoccupation de traiter et recycler les déchets électroniques, ici ceux liés aux panneaux photovoltaïques. Mais nous ne sommes pas en mesure de valider un dispositif dont nous ne comprenons pas tout précisément et une convention d'une 30aine de pages que nous n'avons pas eu le temps d'étudier. Nous ne sommes pas en mesure non plus de valider la société qui est choisie pour le recyclage. Logiquement nous faisons abstention.

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU**

M. LABESSE

(n°51) REP - Convention relative à la prise en charge des articles de sport et loisirs (ASL) collectés dans le cadre du service public de gestion des déchets avec l'éco-organisme agréé - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. Poutou

Nous apprécions la préoccupation de traiter et recycler les déchets, ici ceux liés aux articles de sports et loisirs. Mais faute de temps et de moyens, nous ne sommes pas en mesure de valider le choix de l'éco-organisme et l'ensemble du dispositif. Nous n'avons pas pu étudier le document de la convention signée entre la collectivité et l'éco-organisme Ecologic. Nous faisons abstention.

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU**

M. LABESSE

(n°52) REP - Contrat relatif à la prise en charge des déchets d'équipements électriques et électroniques de type lampes collectés dans le cadre du service public de gestion des déchets avec l'éco-organisme agréé - Décision - Autorisation

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU**

M. LABESSE

(n°53) REP - Contrat relatif à la prise en charge des articles de bricolage et jardin (ABJ) de catégories 3 et 4 collectés dans le cadre du service public de gestion des déchets avec l'éco-organisme agréé - Décision - Autorisation

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU**

Mme TERRAZA

(n°54) Cycle 9 de mutualisation - Avenants aux conventions de création de services communs et aux contrats d'engagement - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. Poutou

Abstention : Très long rapport. Nous faisons remarquer qu'il n'est jamais question de l'évolution des conditions de travail pour le personnel, que nous n'avons jamais les commentaires ou les avis des organisations syndicales. Vous vantez cette mutualisation à l'échelle de la métropole, qui est un objectif cohérent du point de vue du fonctionnement, pour des raisons économiques et environnementales. Or même si elle est avantageuse pour plusieurs raisons, la mutualisation provoque des changements parfois négatifs pour le personnel, notamment par une charge de travail augmentée, des effectifs en nombre insuffisant. En fait, elle permet une polyvalence du personnel, des économies qui semblent être faites sur le dos du personnel. Il est quand même assez extraordinaire que dans les 3 délibérations qui traitent de la mutualisation, avec 2 gros rapports (250 pages + 330 pages) les conditions de travail du personnel n'est pas pris en compte. Ce qui est complètement anormal pour nous.

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU**

Mme TERRAZA

(n°56) Mutualisation - Révisions du niveau de services 2023-2024 et remboursements entre communes et Bordeaux Métropole liés à la mutualisation - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. Poutou

Abstention : Il nous est impossible d'étudier un tel rapport de 330 pages. Le plus raisonnable est de s'abstenir. Ce que nous faisons... raisonnablement.

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET,
Monsieur POUTOU**

Mme TERRAZA

(n°57) Contrats de co-développement 6 (2024-2027) - Avenants n°1 - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. Poutou

Nous faisons abstention sur cet avenant n°1 qui comprend les mises à jour sur l'ensemble des communes d'un contrat de co-développement que, pour rappel, nous n'avions pas voté. Un document fastidieux à lire, peu lisible, constitué de seulement 28 pages sauf qu'il y a 157 délibérations ! Une drôle de machine à voter des rapports qui ne peuvent être traités et débattus.

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU**

M. GARNIER

(n°58) Economie sociale et solidaire (ESS) - Aide métropolitaine à l'investissement immobilier en faveur de la Société civile immobilière (SCI) Usine sociale de BRAZZA- Avenant n°2 à la convention financière 2020 - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. Poutou

Nous n'avons rien contre l'économie circulaire ni contre l'activité de la SCI Usine Sociale. Nous ne maîtrisons pas du tout le dispositif et n'avons pas d'avis sur l'importance de l'appui financier de la métropole (deux versements de 75 000 euros). Nous aurions aimé avoir des précisions sur les conditions d'emplois des "60 salarié-es au global". N'ayant pas les moyens d'étudier plus précisément cette délibération, nous faisons le choix de l'abstention.

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU**

M. GARNIER

(n°59) Economie sociale et solidaire (ESS) - Feuille de route 2022-2026 - Association La Foncière solidaire Nouvelle-Aquitaine - Aide à l'émergence d'une foncière à destination des acteurs de l'ESS sur le territoire métropolitain en 2024 - Convention - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. Poutou

Nous sommes évidemment sensibles aux difficultés des entreprises du secteur ESS à trouver du foncier pour s'installer. Nous comprenons la préoccupation de la collectivité pour trouver des solutions. Mais nous n'avons pas trop d'avis sur cette étude de préfiguration de foncière confiée à l'association ATIS. Nous nous abstenons.

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU
Ne prend pas part au vote : Monsieur
GARNIER, Madame GASPARD, Monsieur
THONY**

M. GARNIER

(n°61) Société d'Economie Mixte BORDEAUX METROPOLE AMENAGEMENT - Autorisation de Bordeaux Métropole pour l'entrée de la SEM au capital de la SAS IMMOBILIERE IKOS - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. Poutou

Nous ne sommes pas du tout favorables à ce genre de montage financier qui finalement consiste à « privatiser » des fonds publics (bma est une SEM et la cdc est un établissement 100 % public) pour les apporter à une société anonyme (sas IKOS) dont le statut est entièrement privé quand bien même il aurait pour mission de présenter des produits issus de l'ESS. Pourquoi dans ce cas, ne pas avoir opté pour un statut de SCOP ou de coopérative pour IKOS. Qui plus est, le contournement consistant à apporter la majorité du capital en compte courant d'associé est une manœuvre insincère qui, quelque part, prive l'investisseur public d'un vrai pouvoir de contrôle. Cette entrée au capital était une première étape montrant l'engagement de la SAEM au sein du projet IKOS, projet de création d'un lieu vitrine de l'économie sociale et solidaire rassemblant des activités productives et des espaces commerciaux dans de nouveaux bâtiments à construire à Bordeaux Nord. Nous nous étions abstenus sur la délibération du 2/02/2024. Un projet dont nous ne voyons pas la complète autonomie d'exploitation. Sur le plan de l'intérêt dans le champ de l'ESS nous voyons plutôt une grande surface du réemploi qui ne va pas dans le sens de la baisse de consommation d'objets. Nous votons contre.

Majorité

Contre : Monsieur MORISSET, Monsieur POUTOU

Ne prend pas part au vote : Monsieur GOMOT, Madame JAMET, Madame KISS, Madame NOEL, Monsieur PFEIFFER, Monsieur TOURNERIE, Monsieur TRIJOLET

Mme NOEL

(n°63) Modification simplifiée n°4 du PLU 3.1 pour la correction d'une erreur matérielle - Bilan de la mise à disposition - Approbation - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. Poutou

Nous prenons acte des erreurs et de la modification simplifiée du PLU 3.1 qui s'ensuit. Mais étant donné les aspects très techniques de cette délibération, comme lors du conseil municipal de Bordeaux (du 5 novembre) nous nous abstenons.

Pour rappel, nous n'avons pas voté pour la délibération qui comprenait cette erreur, rectifiée maintenant.

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET,
Monsieur POUTOU**

Mme NOEL

(n°64) Modification simplifiée n°6 du PLU 3.1 pour corriger des erreurs matérielles - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. Poutou

Voilà une délibération réglementaire et technique, qui rectifie 9 erreurs qui touchent des plans de zonage du PLU3.1. Des plans qui ne sont même pas transmis, qui concernent 3 communes. Nous n'avons pas d'avis, nous nous abstenons logiquement.

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET,
Monsieur POUTOU**

Mme NOEL

(n°65) Etablissement public foncier Nouvelle-Aquitaine (EPFNA) - Convention de réalisation N° 33-24-148 d'actions foncières pour le projet urbain BRAZZA à Bordeaux - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. Poutou

C'est trop pour nous. Voilà une convention de réalisation (projet urbain à Braza) de 60 pages que nous ne pouvons pas traiter sérieusement. Cela reste un document comme beaucoup d'autres bien trop techniques et réglementaires. Nous ne voyons pas d'ailleurs comment la majorité des élu-es peuvent avoir une idée claire de ce genre de délibérations, comment digérer autant d'informations ? Finalement, encore une fois, nous faisons le choix de nous abstenir.

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET,**

Monsieur POUTOU

M. ÉGRON

(n°66) Protection sociale complémentaire des agents de Bordeaux Métropole - Avenant numéro 1 au contrat de santé collective - Modification des cotisations des agents et de la participation employeur-au 1er janvier 2025 - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. Poutou

Là encore dans cette délibération (c'est une fâcheuse manie) il manque l'avis du personnel directement concerné, pas même un seul commentaire des organisations syndicales. C'est comme si la Métropole se moquait de l'expression de ses agent-es. Ou alors comme si elles ou ils n'existaient pas. Pourtant le travail semble être effectué dans tous les services. Mais même sans l'avis du personnel, nous votons contre cette augmentation des cotisations de la mutuelle (+2,3%), d'autant que le contrat initial n'est pas respecté, à savoir qu'il ne devait pas y avoir d'augmentation durant les 3 premières années. Nous votons contre.

Majorité

Contre : Monsieur POUTOU

M. ÉGRON

(n°67) Caisse de secours et d'entraide des sapeurs-pompiers - Convention du 26 novembre 2001 - Avenant n° 23 relatif à la subvention 2024 - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. Poutou

Nous votons pour surtout le principe de maintenir la subvention. Le calcul nous semble cohérent mais peut-être mériterait-il une amélioration en réponse à la vie chère. ET encore une fois, nous n'avons pas l'avis d'une manière ou d'une autre des personnes concernées et de leurs représentant-es.

Unanimité

M. ÉGRON

(n°68) Modification du règlement intérieur d'attribution aux agents de Bordeaux Métropole de chèques d'accompagnement personnalisé - Effet au 1er janvier 2025 - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. Poutou

Nous approuvons le principe d'une aide aux employé-es en difficulté financière provisoire ou permanente. Nous n'avons pas d'avis sur la somme, ou plus précisément pas vraiment les moyens de dire si c'est adapté ou pas, si un effort plus important pourrait être fait par la direction, ce qui semble possible. Mais au-delà de cette question de somme allouée sous cette forme d'aide sociale, nous mettons en avant la solution d'augmenter de manière sensible les revenus de l'ensemble du personnel. Notamment les plus bas revenus. Il est clair qu'avec l'inflation et l'augmentation énorme des prix de ces dernières années, les revenus ne suivent pas et du coup le niveau de vie diminue avec ce qu'on appelle le pouvoir d'achat. Il est nécessaire d'avoir une réflexion et un débat sur le besoin d'augmenter les revenus des agent-es de la métropole. Ce qui suppose un débat lors de la

construction du budget, sur les choix politiques qui sont en jeu, surtout pour un pouvoir de gauche qui se revendique de politiques sociales. Nous votons pour.

Unanimité

M. ÉGRON

(n°69) Politique sociale de l'employeur Bordeaux Métropole pour ses agents - Budget 2024 - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. Poutou

Comme lors du conseil municipal de Bordeaux, nous nous abstenons sur cette délibération, sur la plupart des délibérations qui concernent directement les employé-es de la collectivité (ici plus de 5000 personnes, territoriaux comme de droit privé). Il nous est impossible de valider ce compte-rendu, nous n'avons pas les moyens de savoir si la politique sociale de la direction est sociale, suffisamment sociale, si elle répond correctement aux besoins exprimés, aux exigences ou revendications des organisations syndicales et du personnel. Nous n'avons d'ailleurs pas l'avis et les commentaires, nous n'avons aucune expression des personnes pourtant les premières concernées. Ce qui est anormal. La parole d'une direction quel qu'elle soit n'est pas du tout suffisante. Nous avons besoin d'éléments contradictoires pour se faire un avis, pour favoriser la réflexion et le débat. Ce qui n'est pas le cas ici. D'où notre abstention.

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU**

M. ÉGRON

(n°72) Actualisation de l'astreinte d'exploitation à la direction tourisme - Décision – Autorisation

Intervention écrite de M. Poutou

Nous faisons remarquer qu'il manque l'avis des organisations syndicales, car cela concerne les conditions de travail et de vie du personnel. Cela nous semble incontournable pour avoir un avis fondé sur cette délibération qui consiste à modifier l'organisation du travail. D'ailleurs est-ce qu'il est prévu de recruter du monde étant donné l'augmentation du trafic "bato" ? Et puis nous avons l'estimation du coût annuel du dispositif d'astreinte (15 050 euros) mais pas les conditions de rémunération des 7 employés qui seront d'astreinte à tour de rôle. Nous nous abstenons.

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET,
Monsieur POUTOU**

M. ÉGRON

(n°73) Création d'emplois temporaires - Année 2025 - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. Poutou

Nous expliquons encore ici notre point de vue. Nous dénonçons les dérives des politiques de gestion du personnel, dans le public comme dans le privé, qui se traduisent par des effectifs calculés au minimum, avec le développement des contrats courts, à durée déterminée, remettant en cause le

statut de fonctionnaire, d'emploi permanent. Nous constatons ainsi depuis des années une augmentation du nombre de contractuels dans les collectivités, il s'agit d'une précarisation d'une partie du personnel. Pour justifier le recrutement de contractuel-les, il est toujours mis en avant l'urgence et la difficulté de trouver des personnes adaptées au poste. En vrai c'est la conséquence d'un refus d'embaucher du personnel à la hauteur des besoins, tout le long de l'année de manière à améliorer les conditions de travail et la qualité du service rendu aux habitant-es. En fait, il y a nécessité de faire un état des lieux de ces besoins, avec les organisations syndicales, d'avoir le débat, ce qui n'est jamais le cas en conseil métropolitain. Nous défendons l'idée d'un plan d'embauche massif dans les services, administratifs, techniques et sur le terrain, en même temps qu'un refus de l'externalisation des services, des sous-traitances et privatisations de services qui se déroulent en silence. C'est pour ces raisons que nous votons contre cette délibération qui donne l'autorisation de continuer à recruter des contractuels, dans la logique des politiques de direction classique. En plus, nous n'avons aucune idée du nombre potentiel d'emplois à créer ni pour quels postes ? ni pour quelle enveloppe ? en fait c'est juste une autorisation nette de recruter des contractuel-les comme le voudrait la direction.

Majorité

Abstention : Monsieur MORISSET

Contre : Monsieur POUTOU

M. ÉGRON

(n°74) Mise à disposition auprès du groupement d'intérêt public du Fonds de solidarité logement (FSL) - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. Poutou

Nous approuvons complètement le principe de mettre du personnel de la métropole au service du GIP-FSL, à partir du moment où cela ne dégrade pas les conditions de travail des collègues avec lequel-les ils ou elles travaillaient auparavant. On peut supposer que des emplacements sont assurés de manière à ne pas alourdir la charge de travail pour les autres. Comme nous le répétons lors des délibérations qui concernent directement le personnel de la métropole, il manque ici encore l'avis des organisations syndicales, la parole du personnel sur cette situation. Du coup, nous nous abstenons.

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Monsieur POUTOU

Ne prend pas part au vote : Madame AMOUROUX, Madame BETES, Madame BOZDAG, Monsieur CABRILLAT, Madame FERREIRA, Monsieur GHESQUIERE, Madame JUQUIN, Madame LACUEY, Madame LÉPINE, Madame LOUNICI

M. ÉGRON

(n°75) Actualisation du Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. Poutou

Nous ne sommes pas en mesure de valider ou invalider une telle délibération qui traite d'une partie des conditions de rémunération des agent-es de la métropole. Surtout en l'absence de la parole du personnel concerné, comme avec l'avis des organisations syndicales. Nous ne nous permettrons pas de valider sans maîtriser le sujet alors, nous faisons abstention.

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET,
Monsieur POUTOU

M. ÉGRON

(n°77) Plan d'actions de lutte contre les risques d'atteintes à la probité-suites contrôle AFA - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. Poutou

Abstention : il y a 11 recommandations suite au contrôle mais on ne sait pas de quoi il s'agit. Très peu d'éléments donc difficile de valider le plan d'actions.

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU

Mme CASSOU-SCHOTTE

(n°78) Dotation initiale définitive de la régie de l'eau Bordeaux Métropole au titre des services publics de l'Eau Industrielle et du SPANC - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. Poutou

Pour. Sans commentaire.

Décision technique pour le transfert de parcelles nécessaires à la réalisation des infrastructures concernant les eaux industrielles.

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur ALCALA, Madame AMOUROUX, Monsieur BAGATE, Monsieur BOBET, Madame BONNEFOY, Madame BONORON, Madame BOZDAG, Monsieur CABRILLAT, Monsieur CAZABONNE, Monsieur CAZENAVE, Monsieur COLES, Madame DELATTRE, Monsieur DUPRAT, Madame FAHMY, Monsieur FLORIAN, Monsieur GARRIGUES, Madame GAUSSENS, Madame HELBIG, Monsieur LABARDIN, Monsieur LAMARQUE, Madame LOUNICI, Monsieur MANGON, Monsieur MARI, Monsieur MILLET, Monsieur MORETTI, Monsieur MORISSET, Monsieur N'JIKAM MOULIOM, Madame PAVONE, Monsieur PEScina, Monsieur POIGNONEC, Monsieur PUJOL, Monsieur RAUTUREAU, Monsieur RAYNAL, Monsieur ROBERT, Madame ROUX-LABAT, Madame SABOURET, Monsieur

Mme CASSOU-SCHOTTE

(n°79) Avenant n°5 au contrat de concession du service public de l'assainissement collectif des eaux usées et de gestion des eaux pluviales urbaines de Bordeaux Métropole : Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. Poutou

Nous approuvons totalement le choix d'étendre la gestion sous forme de régie publique à l'assainissement de l'eau, à la fin du contrat DSP avec la Sabom. Mais honnêtement, nous n'avons pas les moyens d'étudier cette délibération essentiellement technique et juridique dont l'objet est la présentation du Protocole qui précise et/ou complète les obligations et engagements en lien avec la fin du Contrat avec la SABOM (société concessionnaire du réseau d'assainissement) au 01/01/2026. Un protocole de fin de contrat (avenant n°5) qui fait quand même 70 pages. Nous faisons abstention.

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET,
Monsieur POUTOU**

Mme DE FRANÇOIS

(n°82) Lescure-Protocole transactionnel concernant le retrait d'un concours de maîtrise d'œuvre - Edeis - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. Poutou

Comme nous le faisons presque systématiquement pour ce genre de délibération, nous nous abstenons. Nous ne sommes pas en mesure de valider les transactions financières (ici 300 000 euros HT), ne sachant pas si la conciliation et le compromis final sont corrects. Nous constatons à chaque fois que la collectivité paie des sommes supplémentaires pour des chantiers qui sont prolongés, pour des travaux qui ne sont pourtant pas faits ni dans les temps, ni correctement. Nous ne pouvons pas déterminer les fautifs. Nous avons l'impression que de trop nombreux chantiers se déroulent de manière pas correcte (voire ceux de la rénovation de la piscine du Grand-Parc ou encore celui de la construction de la centrale biomasse, juste en face), dans de nombreux cas, il y a comme une opacité, les informations ne circulent pas, ni auprès des élu-es ni bien sûr auprès des habitant-es. Pourtant ce genre de problèmes mériteraient d'être rendus publics, pour montrer la réalité des liens entre les collectivités et les entreprises qui gèrent les chantiers.

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET,
Monsieur POUTOU**

Mme DE FRANÇOIS

(n°83) Protocole Transactionnel relatif à la délégation de service public de transports urbains 2015 - 2022 - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. Poutou

C'est la Métropole qui constate des litiges, qui conteste les comptes de KBM et au final c'est la Métropole qui paye 15 millions d'euros. Nous ne saisissons pas tout précisément dans ce qui oppose la collectivité à l'entreprise privée. Cette "affaire" pourrait montrer qu'une régie publique des transports plutôt qu'une DSP permettrait une gestion plus simple et plus saine du service public des

transports. Nous n'aurions pas en face une entreprise qui cherche à faire des bénéfices sur la mise en place d'un service à la population. Une entreprise qui, pour améliorer ses bénéfices, grappille sur les effectifs, sur les revenus des employé-es, dégradant ainsi les conditions de travail du personnel, dégradant en même temps la qualité du service pour les usager-es. Les raisons des mécontentements sont multiples. Mais de cela, la Métropole n'en parle pas, comme si ce n'était pas son problème. Nous votons contre ce "règlement" car il ne prend pas en compte une série de litiges qui constituent selon nous un irrespect du personnel comme des usagers. Là encore, c'est vrai sur de nombreux sujets, il est nécessaire de mettre en plat les problèmes, de les prendre en compte, d'en discuter même publiquement.

Majorité
Abstention : Monsieur MORISSET

Contre : Monsieur POUTOU

Mme BICHET

**(n°86) Modification du classement du réseau de chaleur Hauts de Garonne Energies -
Décision - Autorisation**

Intervention écrite de M. Poutou

Nous sommes dans l'impossibilité de prendre position sur cette question de classement du réseau de chaleur et de maintien de ce classement. Nous ne savons pas dans quelle mesure, les zones de raccordement sont justifiées, suffisantes ou insuffisantes... Même notre conseil scientifique reconnaît ses limites. Du coup, logiquement et par honnêteté, nous choisissons l'abstention. Même vote et même explication pour la délibération 40279.

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU

Mme BICHET

**(n°87) Classement par anticipation des projets de réseaux de chaleur Métropole Sud et
Bordeaux Aéroparc - Décision - Autorisation**

Affaire retirée

Mme BICHET

**(n°88) Convention de partenariat tripartite entre Bordeaux Métropole, la Ville de
BORDEAUX et l'Association des Pollinariums Sentinelles de France, pour la création et
le suivi d'un pollinarium au jardin botanique de BORDEAUX - Décision - Autorisation**

Intervention écrite de M. Poutou

Nous sommes pour la mise en place de pollinariums, ici au jardin botanique, conscient-es de l'importance pour des raisons de santé publique, nous n'avons aucun souci avec le principe ni même avec l'association des "pollinariums sentinelles de France". Seulement, nous n'avons pas la disponibilité d'étudier la convention de 20 pages. Du coup, nous ne sommes pas en mesure de la valider et nous nous abstenons.

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU

Mme BICHET

(n°91) Concessions pour le service public de la distribution d'électricité - Signature d'un avenant n° 1 à la convention de concession applicable aux communes de BEGLES, BORDEAUX et SAINT MEDARD EN JALLES et d'une convention annexe pour l'intégration des ouvrages dans l'environnement 2025-2029 - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. Poutou

Là encore il s'agit d'un avenant n°1 (50 pages) à la convention de concession que nous n'avons pas les moyens de travailler sérieusement. Nous faisons le choix de l'abstention.

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU**

M. PUYOBRAU

(n°93) Contractualisation du Pacte Territorial France Renov' et création du service public de la rénovation de l'habitat - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. Poutou

La délibération concerne le Pacte Territorial France Renov' et la création du service public de la rénovation de l'habitat. Toutes les actions visant à identifier et accompagner les publics précaires, et notamment ceux en précarité énergétique, vers la rénovation énergétique de leur logement sont à saluer. La mise en place d'un service public gratuit et accessible pour informer et conseiller les ménages, ainsi que l'attention particulière portée aux ménages les plus éloignés des dispositifs, constituent des démarches essentielles. Parmi les bonnes initiatives figurent le guichet unique Ma Renov' Bordeaux Métropole, qui a permis de conseiller 13 500 ménages depuis sa création, et les actions spécifiques prévues dans le cadre du Pacte, comme le repérage proactif des publics prioritaires ou encore les permanences territoriales adaptées. Cependant, on sait que quatre grands obstacles freinent souvent la rénovation énergétique pour les propriétaires précaires : L'obstacle de l'avance des coûts initiaux : Pour de nombreux ménages, l'incapacité à financer les travaux avant de percevoir les aides reste un frein majeur ; L'obstacle de l'accès au crédit : Les conditions d'éligibilité au financement excluent les plus fragiles ; La difficulté de percevoir des retours directs sur l'investissement : Les bénéfices en termes d'économies d'énergie ne sont pas immédiatement palpables et incertaines ; le manque de confiance dans les opérateurs. Ces obstacles doivent impérativement être pris en compte pour garantir le succès de ce programme ambitieux. Voici quelques recommandations pour dépasser ces freins : S'inspirer du modèle belge du Plan Marshall Vert 2, qui s'appuie sur des associations locales pour démarcher directement les habitants, proposer un diagnostic énergétique gratuit et détailler les économies d'énergie réalisables. Aller au-delà du système de primes en créant un organe métropolitain dédié au prêt. Cet organisme pourrait avancer les fonds nécessaires aux travaux et établir un échancier de remboursement adapté aux économies d'énergie réalisées en parallèle des primes. Ainsi, les ménages verraient immédiatement une baisse de leurs factures ; Se servir de la fiscalité locale pour augmenter les aides aux publics précaires dans une logique redistributive. Puis nous faisons un focus sur les copropriétés. Les copropriétés, particulièrement celles identifiées comme fragiles, doivent également être une priorité dans cette stratégie. Le soutien spécifique via des dispositifs comme MaPrimeRénov' Copropriétés ou le POPAC est essentiel mais mérite d'être renforcé. A notre avis, Il serait pertinent de : Multiplier les diagnostics techniques globaux pour mieux orienter les syndicats et copropriétaires vers des travaux adaptés ; d'instaurer des mécanismes incitatifs spécifiques pour les copropriétés fragiles, comme des subventions supplémentaires ou des avances sur les frais. (cf. recommandations pour dépasser le

ystème des primes) ; de soutenir les petites copropriétés (moins de 12 logements), souvent exclues des dispositifs classiques, avec une aide technique et financière renforcée. Ces mesures permettraient de massifier la rénovation énergétique dans le parc des copropriétés tout en évitant leur dégradation, tout en favorisant une meilleure équité territoriale et sociale. En intégrant ces propositions, Bordeaux Métropole pourrait non seulement renforcer l'efficacité de ses dispositifs mais aussi s'assurer que les populations les plus vulnérables bénéficient d'un véritable soutien dans leur parcours de rénovation énergétique. Le problème dans ce cas ce ne sont pas les gens, ce sont les bâtiments ! Enfin deux remarques pour conclure ; d'abord nous constatons que pour la Métropole, il n'est toujours pas question de s'attaquer aux bâtiments inoccupés, dont une partie doit être à rénover, à réhabiliter, on ne sait même pas combien cela représente de logements ? et puis il y a les bureaux vides, les parkings vides, les espaces inoccupés, à adapter pour en faire du logement, combien de surfaces et de logements cela pourrait représenter ? On a des exemples terribles de contradictions ; l'ex virgin de Gambetta ou l'ancienne caserne de la Bastide qui deviendrait des hôtels de luxe, ne se moquerait-on pas du monde ? Ensuite, nous faisons remarquer que la convention est signée par l'Etat, ce même pouvoir qui expulse des sans-abris, des réfugié-es très régulièrement... Quelle contradiction ou quel cynisme. Nous faisons abstention du fait des objectifs limités même si nous reconnaissons des aspects positifs.

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU

M. PUYOBRAU

(n°94) Politique de la ville - Adhésion de Bordeaux Métropole à l'association Ville et Banlieue pour l'année 2025 - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. Poutou

Abstention : Cette association se revendique de toute étiquette politique, elle regroupe quand même essentiellement, ou presque exclusivement, des élu-es de gauche, de la gauche gestionnaire (PS, PC, Verts et classé-es divers gauche). Nous votons pour l'adhésion (cotisation de 9000 euros) malgré les limites politiques de cette gauche qui a largement trop intégré l'idéologie libérale et ce système qui produit les injustices sociales. Par exemple, nous ne partageons pas les formules ambiguës comme la "nouvelle ambition républicaine" ou "l'ambition d'une réconciliation républicaine". Qu'est-ce cela signifie quand on sait que les plus réactionnaires, les xénophobes et racistes parlent de la même manière ? Que signifie aussi cette réclamation d'un "déploiement vital de moyens renforcés du droit commun", inscrite dans la "harangue à la nation" de 2022 ? Cela dit, nous considérons positif et utile les coopérations et les réflexions plus larges et plus collectives sur les constats et les réponses à faire face aux difficultés sociales ou environnementales. Nous pensons que cela ne peut se faire que sur des bases plus clairement sociales et solidaires avec les populations victimes de la crise, qui subissent les oppressions, les discriminations, les violences diverses de cette "République" incapable de construire un monde juste et égalitaire.

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU

M. PUYOBRAU

(n°95) Politique de la ville - Appel à projets 'emploi' 2021 - Rectification d'une erreur matérielle concernant le nom d'un bénéficiaire - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. Poutou

Pour : Nous maintenons le même vote que lors de la première présentation de la délibération (celle avec l'erreur). Nous partageons le constat inquiétant d'une crise sociale profonde, de nombreuses familles vivant sous le seuil de pauvreté, une précarité grandissante, du chômage, de l'exclusion et donc la nécessité de mettre en place une politique sociale. L'appel à projet qui consiste à choisir 14 initiatives concernant 600 personnes, pour une subvention de 400 000 euros, ne peut qu'aider les habitant-es dans les quartiers populaires, au moins un peu. Même si le dispositif d'appel à projets n'est pas du tout ce que nous défendons. Ce que nous disons depuis le début de la mandature, c'est que la politique de la métropole, pourtant de gauche, manque d'envergure sociale, elle reste très limitée. Bon c'est vrai, cette gauche coopère avec la droite, cela ne peut pas non plus donner des résultats énormes. A noter, il est écrit page 5 : "Environ 70 000 personnes vivent dans un « Quartier prioritaire » politique de la ville (QPV) de la Métropole Bordelaise et presque autant en « Quartiers de veille active » (QVA), c'est donc plus de 120 000 personnes qui connaissent de lourdes difficultés socio-économiques." (Ça date de 2021). Et toujours page 5 : "Pour mémoire, avant la crise sanitaire, 42% des foyers étaient sous le seuil des « bas revenus » (contre 14 % en moyenne sur le territoire métropolitain), le poids de l'emploi précaire y est quasiment deux fois plus important que sur le reste de la métropole et le chômage environ 2,5 fois plus important."

Unanimité

M. PUYOBRAU

(n°96) Politique de la ville - Attribution de subventions d'investissement au titre de la construction/réhabilitation d'équipements de proximité dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. Poutou

Nous pensons que c'est une bonne chose d'améliorer un parc situé à proximité du quartier populaire Jean Jaurès" (joli nom). Mais honnêtement, nous ne sommes pas en mesure de valider les sommes d'argent (75 000 euros de subvention, 14% du budget total), ne sachant pas si l'importance des travaux est justifiée, ne sachant pas non plus si les habitant-es sont satisfait-es du projet. Nous préférons nous abstenir.

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU**

M. PUYOBRAU

(n°97) Convention de partenariat entre Bordeaux Métropole et le CCAS de la ville de Bordeaux pour l'utilisation de la Maison du Projet Joliot Curie - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. Poutou

Abstention : Le CCAS souhaite installer la Maison France services au sein de la Maison du Projet afin de partager les locaux. Il s'avère que ce partage d'espace est de courte durée puisqu'il prend fin le 31 décembre 2024, au moment de la destruction du bâti. On peut s'interroger sur la pertinence de cette installation. Face à la destruction des services publics pourquoi le CCAS ne pérennise pas un lieu qui soit identifié et identifiable pour les habitants. Nous profitons de cette délibération, pour rappeler notre opposition aux démolitions d'immeubles, comme c'est le cas dans ce projet, nous réaffirmons que les bâtiments doivent être réhabilités que ce soit pour des raisons sociales comme environnementales.

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU

M. PUYOBRAU

(n°98) Appel à Projets "Pacte local des solidarités" en direction des quartiers prioritaires de la politique de la ville - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. Poutou

***Abstention** : Il est clair que Bordeaux Métropole signe avant tout ce pacte pour capter des subventions destinées à soutenir les associations locales. Ces dernières, il faut le souligner, effectuent souvent un travail remarquable sur le terrain. Cependant, ce pacte s'inscrit pleinement dans une logique d'égalité des chances qui, en niant les inégalités structurelles (héritages, revenus, accès au logement, etc.), prétend qu'un peu d'aide aux devoirs ou des dispositifs ponctuels suffiraient à rétablir une justice sociale. En réalité, ce type d'initiative masque l'incapacité ou le refus de s'attaquer aux causes profondes des inégalités. Il permet à l'État de se désengager de ses responsabilités en déléguant à des associations des missions qui relèvent de sa propre fonction. Cela reflète une logique néolibérale où les responsabilités publiques sont externalisées sous couvert de solidarité, tout en laissant intactes les structures d'injustice qui nécessiteraient de véritables réformes. Nous sommes en désaccord avec cette politique mais ici nous nous abstenons, car nous ne nous opposons pas du tout à ce que des associations si utiles puissent percevoir des subventions pour agir dans les quartiers. A noter que le Pacte des solidarités prend la suite de la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté et poursuit la démarche contractuelle menée précédemment entre l'Etat et Bordeaux métropole. Un contrat local de solidarités, déclinant le Pacte des Solidarités sur le territoire métropolitain, a été élaboré et approuvé par le Conseil métropolitain du 7 juin 2024. Cette contractualisation représente un engagement annuel de 1 580 000 € répartis entre Bordeaux métropole et l'Etat. Les moyens proposés paraissent très insuffisants. Le constat est que partout les poches de pauvreté ne disparaissent pas.*

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU

M. PUYOBRAU

(n°99) Fonds de Solidarité Logement - Nouveau règlement d'intervention - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. Poutou

Pour : Le Fonds de Solidarité Logement (FSL) est un outil essentiel pour soutenir les publics les plus précaires face aux difficultés croissantes liées à l'accès et au maintien dans un logement. Son rôle dans la prévention des expulsions, la lutte contre la précarité énergétique et l'accompagnement des ménages en difficulté est crucial. L'actualisation de son règlement d'intervention constitue une avancée bienvenue, en simplifiant l'accès aux aides et en renforçant la prévention. Nous avons quelques remarques et questions : il est parfois difficile de déterminer ce qui change par rapport à avant. Le terme "assouplissement" est pas mal employé ce qui n'est pas rassurant. "règlement agile et dynamique". Du coup le QF plafond passe d'une valeur variable allant de 600€ pour une personne à 420€ pour un ménage avec 3 enfants et + à 700€ pour tous types de ménage ce qui semble être une amélioration. La reprise de paiement du loyer passe de 3 à 2 mois (mais peut-être plus de 2 mois "selon le motif et le montant de la dette"), de ce que nous comprenons, c'est que pour apurer sa

dette, il faut avoir repris le paiement du loyer pendant au moins 2 mois au lieu de 3 avant (ce qui est une petite avancée également). Le plafond d'aide annuelle des factures pour l'énergie a plus que doublé ce qui est une avancée (même si le coût de l'électricité a augmenté de ~60% depuis 2016) qu'en est-il de l'agilité dans ce cas pour indexer cette aide au coût du kWh ? Et quid de l'indexation des aides sur l'inflation ? Étant maintenant révisable chaque année, comment intégrer des associations/collectifs à la révision annuelle ? Après ces remarques, maintenant on voudrait dire que cet outil pourrait et devrait aller beaucoup plus loin pour répondre efficacement à la crise sociale actuelle. Malgré les évolutions proposées, de nombreux ménages continuent de faire face à des coupures d'énergie ou des procédures d'expulsion, des situations qui auraient pu être évitées avec un soutien renforcé. Par exemple, il s'agirait de mettre en place des mécanismes pour intervenir avant les impayés, notamment via des signalements précoces par les bailleurs et fournisseurs d'énergie. Aussi les montants maximums d'aides accordés pour couvrir des dettes énergétiques (s'élevant parfois à plusieurs milliers d'euros) sont insuffisants. Accroître les montants plafonds pour les aides énergie et chauffage, particulièrement en période hivernale. Les procédures doivent être plus rapides, en particulier pour les situations d'urgence comme les risques de coupures de chauffage ou d'électricité. Intégrer davantage la lutte contre les inégalités structurelles en complétant les aides avec des actions durables : rénovation énergétique, accompagnement renforcé, et insertion socioprofessionnelle. Il faudrait mobiliser des budgets supplémentaires pour élargir le périmètre d'intervention du FSL et réduire sa dépendance à d'autres dispositifs ou aides légales, souvent limitées. (Le FSL est souvent conçu comme une aide subsidiaire, c'est-à-dire qu'il intervient après que les ménages ont épuisé d'autres dispositifs - allocations logement, chèque énergie, etc... Cela limite son efficacité, car les délais ou les plafonds de ces aides peuvent laisser certains ménages sans réponse rapide ou suffisante). En conclusion, étant donné ce qu'on appelle la crise du logement avec les centaines et les milliers et les dizaines de milliers de personnes à la rue, en situation d'exclusion ou de mal logement, tout cela peut paraître dérisoire et ressemble plus à un cache misère qui ne cache pas grand-chose en plus. Ces dispositifs ne sont malheureusement pas à la hauteur de ce qu'il faudrait faire et il y a urgence.

Unanimité

M. PUYOBRAU

(n°100) Fonds d'aide aux jeunes (FAJ) - Actions collectives - Subventions - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. Poutou

Nous sommes pour le principe d'aider le secteur associatif considérant notamment qu'il assure des missions fondamentales de solidarité, sociales, humanitaires, culturelles... Ici il s'agit de 4 subventions (total de 122 000 euros = 5000 + 10 000 + 44 000 + 63 000) pour 4 associations (Technowest, Le levain, l'URHAJ, Quais de la Scène). Comme souvent, nous n'avons pas les moyens quand il s'agit surtout de sommes importantes de savoir si ces aides sont adaptées et justifiées. Par exemple, l'association Technowest reçoit déjà par ailleurs des subventions de fonctionnement annuellement. Aussi nous avons toujours des doutes sur la manière dont sont réparties et distribuées ces aides aux associations. Il y a les associations qui reçoivent des aides (souvent au travers de dispositifs d'appels à projets) et d'autres qui ne reçoivent rien, soit parce qu'elles ne demandent pas (souci d'indépendance ?) soit parce qu'elles ne savent pas comment demander, soit enfin parce que les aides ont été refusées. De cela nous n'en savons rien. Du coup, nous ressentons comme un manque de transparence. Pour cette délibération, nous préférons l'abstention.

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU**

Ne prend pas part au vote : Madame AMOUROUX, Madame BETES, Madame BOZDAG, Monsieur CABRILLAT, Madame FERREIRA, Monsieur GHESQUIERE, Madame JUQUIN, Madame LACUEY, Madame LÉPINE, Madame LOUNICI

M. PUYOBRAU

(n°101) SAEML InCité Bordeaux Métropole Territoires (InCité)- Rapport des administrateurs sur les sociétés d'économie mixte au titre de l'article L.1524-5 du Code général des collectivités territoriales -Exercices 2022 et 2023 - Information au Conseil

Intervention écrite de M. Poutou

Encore un très long rapport (337 pages) que nous n'avons pas les moyens d'étudier et qui de toute façon ne sera pas débattu lors du conseil. Ces rapports sont certes mis à disposition pour information, c'est une bonne chose mais c'est comme une formalité, voilà c'est fait, c'est mis à l'ordre du jour, nous sommes informés, passons à autre chose. Mais qui dans l'assemblée étudie ces rapports ? Pourtant, ils sont actés. Drôle de démocratie.

Communication effectuée

Mme MELLIER

(n°102) RER métropolitain - Poursuite des opérations - Respect du calendrier de mise en œuvre - Diverses conventions (Etudes et réalisation de travaux) - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. Poutou

Nous approuvons la volonté d'améliorer les lignes de train Arcachon-Libourne et St Marien-Langon et donc d'adapter les quais des gares concernées et les capacités électriques des lignes. Mais nous n'avons pas la capacité de valider les investissements énormes qui sont présentés. De plus, nous n'avons aucune information sur les sociétés qui réalisent les études et qui effectueront les travaux. En tout cas, pas vu dans les 150 pages de conventions. Pourtant ces informations nous semblent être nécessaires, d'autant plus du fait des sommes d'argent engagées. Nous faisons abstention.

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU**

Ne prend pas part au vote : Monsieur MORETTI

Mme BLOCH

(n°105) Arkéa Arena - Rapport annuel de l'exercice clos le 31 décembre 2023 de la société SENSO - Information au Conseil

Intervention écrite de M. Poutou

Il n'y a pas de vote, cette délibération est juste une information, mais nous tenions à dire que nous n'avons pas eu la disponibilité pour étudier le rapport de 20 pages. Nous précisons que nous

sommes une petite équipe, avec un seul élu, sans renfort d'assistant-e de groupe puisque nous ne sommes pas un groupe. Le manque de moyen a des conséquences, nous ne pouvons pas tout traiter. Cela dit nous avons quelques remarques. L'année 2023 est une année record pour l'exploitation de l'Arena. Pour sa sixième année d'exploitation (janvier à décembre 2023), Arkéa Arena dégage un excédent brut d'exploitation (EBE) positif depuis 2018 s'élève à 2,9 M€ en 2023 et progresse de 5,8% comparé à 2022 (+0,15 M€) mais ne permet pas de couvrir les dotations aux amortissements nettes des reprises (4,1 M€) laissant un résultat d'exploitation négatif à 1,3 M€. Arkéa Arena a accueilli 102 événements publics et 497 653 spectateurs en 2023 (contre 99 événements et 462 698 spectateurs en 2022). L'année 2024 se profile comme une année encore supérieure à 2023, et devrait vraisemblablement permettre d'atteindre de nouveaux records, tant en termes de nombre d'événements qu'en termes de fréquentation. Même si les perspectives de CA sont bonnes, l'équilibre financier est fragile avec une faible trésorerie L'excédent brut d'exploitation (EBE) positif depuis 2018 s'élève à 2,9 M€ en 2023 et progresse de 5,8% comparé à 2022 (+0,15 M€) mais ne permet pas de couvrir les dotations aux amortissements nettes des reprises (4,1 M€) laissant un résultat d'exploitation négatif à 1,3 M€. La trésorerie à 52 K€ ne couvre que 2 jours de dépenses de charges d'exploitation totale. En conclusion, on revient toujours sur la même question de ces partenariats public/privé. Lorsque la rentabilité de l'activité du concessionnaire privé est insuffisante, c'est la collectivité qui "in fine" se retrouvera avec la charge de la rénovation, si elle en a les moyens.

Communication effectuée

Mme BLOCH

(n°106) Association Hippodrome Bordeaux - LE BOUSCAT - Hippodrome - Subvention d'équipement pour des travaux d'amélioration - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. Poutou

Subvention de 77 500 euros de la métropole pour des travaux de rénovation sur l'hippodrome. Une activité économique qui rapporte (336 000 euros sur 4 ans) présentée comme utile pour la métropole car lui assurerait rayonnement et attractivité. Il convient de rappeler que cette filière est destinée à disparaître (perte de la moitié des parieurs en 10 ans) comme c'est déjà le cas en Belgique et en Italie. Tout comme la corrida, nous ne soutenons absolument pas cette filière du spectacle exploitant des animaux (problème de dopage, marchandisation des chevaux, maltraitance mental et physique...). Et puis quelque part, c'est quand même la collectivité qui supporte ces travaux pour que des riches s'amuse. Le Bouscat est l'une des communes les plus riches de Gironde. Nous votons contre.

Majorité

Contre : Monsieur MORISSET, Monsieur POUTOU

Mme KISS

(n°107) MERIGNAC - Secteur ARLAC Instauration d'un Périmètre de Prise en Considération (PPC), permettant de surseoir à statuer - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. Poutou

Pour : Il est tout à fait judicieux de ne pas laisser ce foncier s'urbaniser selon les seules dynamiques d'un marché immobilier, sans cadre politique. Une telle situation risquerait de compromettre les

objectifs d'aménagement social, durable et d'équité territoriale. On note cependant qu'il est étonnant que ce secteur ait pu évoluer de manière aussi peu encadrée pendant si longtemps. Combien d'années de constructions et artificialisation dans tous les sens ? Il semble regrettable que la prise de conscience intervienne uniquement dans le contexte d'un projet de RER métropolitain. Cela pose la question de l'anticipation et d'outils réglementaires à mettre en place pour ne pas être constamment en train de courir après le marché. Enfin, l'idée de s'inspirer du modèle du Grand Paris (développement polycentrique par l'investissement dans une infrastructure de transport type RER), adapté à une échelle plus restreinte, doit inviter à une réflexion critique sur ses échecs. Les quartiers de gare du Grand Paris ont révélé des problématiques majeures, notamment : un partage inéquitable de la valeur foncière ; une financiarisation excessive des espaces ; des dynamiques de gentrification orchestrées par l'État ; l'accélération de la destruction des quartiers populaire et un gonflement de la bulle de l'immobilier de bureaux. Ces enjeux doivent impérativement être intégrés dans la réflexion concernant le secteur de Mérignac Arlac, afin d'éviter de reproduire ces effets. D'autant comme cela semble être reconnu, le constat est fait d'une situation problématique, après des années de constructions, d'artificialisation dans tous les sens. Il apparaît nécessaire de stopper la machine infernale à bétonner. Il y a une grosse parcelle privée (4ha) sur ce territoire stratégique. Le fait d'instaurer ce périmètre de précaution permet d'empêcher toute opération spéculative sur la zone. Même si d'un autre côté, cela peut aussi avoir pour effet de retarder des projets d'intérêt général type construction de logements sociaux... Pourquoi ne pas aller plus loin de ce raisonnement, en amorçant une politique cohérente qui vise à contrer l'urbanisme libéral, sous maîtrise du secteur privé, des spéculateurs immobiliser, des affairistes divers. Freiner le processus ne sera pas satisfaisant, il faut contrer et aller sur un urbanisme sous contrôle public. Pour finir, une petite remarque en passant : vous auriez pu proposer un plan de la zone beaucoup plus lisible et repérable.

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET**

M. PAPADATO

**(n°108) Programme Habiter, s'épanouir - MERIGNAC - Secteur Soleil - Chemin long
- Dispositif d'obligations réelles environnementales (ORE) - Contractualisation avec
l'indivision Mérignac Soleil - Décision - Autorisation**

Intervention écrite de M. Poutou

Abstention = Nous sommes sensibles à la volonté de préserver et même renforcer la surface d'espaces verts, d'espaces non artificialisés, avec par exemple l'ambition de planter 2200 arbres supplémentaires. Même si le nombre ne fait pas tout. Aussi nous sommes sceptiques sur les ORE (obligations de réserves environnementales), cette obligation qui donne bonne conscience en permettant par ailleurs des constructions bétonisations, laissant penser que les espaces verts préservés suffisent à répondre à l'urgence climatique. Il nous semble que nous sommes loin d'une véritable rupture dans les politiques d'urbanisme. D'ailleurs un des objectifs de l'opération de requalification est de « renforcer l'attractivité du territoire », ce qui nous semble aberrant, étant donné la densification constatée depuis des années et toujours en cours. Nous prenons acte des avancées dans le discours mais nous restons sceptiques sur la réalité de la prise en compte des urgences environnementales et même, mais ce n'est pas le sujet de la délibération, la prise en compte des difficultés sociales d'une grande partie des habitant-es.

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MILLET, Monsieur**

POUTOU

Mme KISS
(n°109)

BORDEAUX ZAC Bastide Niel - CRAC 2023 - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. Poutou

Il n'y a pas grand-chose de nouveau, l'opération suit son cours. C'est une opération typique du modèle d'aménagement « à la française » qui repose comme on dit dans le jargon sur une « complémentarité entre l'investissement public foncier, qui précède par l'ouverture de nouvelles opportunités de terrains à partager, et l'investissement capitaliste en vue de générer de la valeur ». En aidant l'investissement capitaliste à produire de la rente, on espère attirer une population solvable qui va payer des taxes et renflouer l'investissement public de départ. D'emblée, et comme anticapitaliste, on est contre ce modèle qui repose sur la promotion du capitalisme foncier, l'alliance d'intérêt avec le privé et la croissance urbaine. Même en se plaçant un instant d'un point de vue plus neutre de chercheur, on sait que ce modèle de politique foncière génère des coûts sociaux important pour les classes populaires dans la redistribution du foncier, notamment pour le logement. Et les concessions sociales sont largement dirigées vers les petits propriétaires comme l'illustre les évolutions de programme de Bastide Niel qui misent tout sur l'accession sociale en défaveur des locataires de logements très sociaux. Mais sur Bastide Niel, l'investissement public est tellement important qu'on peut même douter qu'on soit encore sur une logique de capitalisme foncier complémentaire. Est-ce qu'on n'est pas tout simplement rentré dans une logique de subvention de la filière immobilière à travers ces opérations pour se payer une belle publicité pour la ville de Bordeaux ? Nous votons contre pour exprimer notre profond désaccord avec la politique menée.

Majorité

Abstention : Monsieur MORISSET

Contre : Monsieur POUTOU

Mme KISS
(n°110)

BORDEAUX - Secteur Brazza - Cession à la Ville de Bordeaux d'emprises d'environ 12 878 m² sises Quai de Brazza - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. Poutou

Nous approuvons totalement le principe d'acquérir ces deux parcelles comprenant le bois de rudéral. Mais nous aurions apprécié avoir plus d'explications et de précisions sur le prix (2,7 millions d'euros) et avoir le plan du quartier, avec les parcelles construites et les parcelles acquises par la ville de Bordeaux. Du coup nous faisons abstention.

Unanimité des suffrages exprimés

**Abstention : Monsieur MORISSET,
Monsieur POUTOU**

Mme FERREIRA

(n°111) Programme Habiter, s'épanouir - MERIGNAC - Secteur Soleil / Chemin Long - Avenant n°3 au traité de concession - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. Poutou

Abstention : Difficile de se prononcer sur les changements liés à l'avenant. On constate qu'il y a beaucoup d'argent et qu'il y a une standardisation des nouveaux quartiers qui se ressemblent, avec des équipements toujours plus grands : groupe scolaire de 17 classes, salle de sport de 500 m2...

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MILLET, Monsieur MORISSET, Monsieur POUTOU

Ne prend pas part au vote : Madame BRU, Madame CORNACCHIARI, Madame KISS, Monsieur LAMARQUE, Madame LÉPINE, Monsieur MANGON, Madame NOEL, Monsieur PESCHINA, Monsieur PUYOBRAU, Monsieur RAUTUREAU, Monsieur RIVIERES, Monsieur ROSSIGNOL-PUECH, Monsieur RUBIO, Madame SAADI, Monsieur THONY, Monsieur TOUZEAU, Monsieur TRIJOLET

Mme KISS

(n°112) BORDEAUX ZAC Bastide Niel - Délibération 2018-650 du 9 novembre 2018 - Modification de la délibération d'acquisition - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. Poutou

Nous approuvons les démarches qui visent à protéger et pérenniser les activités de l'écosystème Darwin et des associations qui fonctionnent avec. Nous pensons nécessaire que les collectivités se réapproprient plusieurs parcelles après les avoir vendues au privé, à tort. Cela dit, dans ces allers-retours, d'opérations de vente et de rachat, à notre avis cela manque de transparence, on a quand même l'impression que ces transactions profitent plus aux opérateurs privés (promoteurs...) qu'à la collectivité. De plus, que ce soit la Métropole ou la ville de Bordeaux qui rachète, nous n'avons pas d'avis. Nous nous abstenons.

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU

Mme KISS

(n°113) Programme Habiter, s'épanouir - MERIGNAC - Secteur Soleil / Chemin Long - Compte rendu financier et d'activités 2023 (CRFA)- Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. Poutou

Dans la série impossible à étudier, nous ne pouvons pas travailler sur ce rapport de 55 pages. Nous faisons abstention.

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MILLET, Monsieur MORISSET, Monsieur POUTOU

Mme KISS

(n°114) AMBARES ET LAGRAVE - rue du Broustey - Cession d'un terrain à MESOLIA - Délibération complémentaire - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. Poutou

En fait, nous reprenons le même vote que nous avons fait lors de la séance du 1er décembre 2023, à l'occasion de la première présentation. Nous ne comprenons pas pourquoi il faudrait vendre forcément les parcelles à la société Mesolia. C'est toujours la même question, pourquoi céder le foncier à des structures privées. Le prix moyen du m2 à Bordeaux est 278€ (prix de cession de l'opération 240€). Construire des logements sociaux à cet endroit est possiblement judicieux et souhaitable. Mais est-ce obligé de vendre ? La collectivité ne peut-elle pas garder le foncier ? Nous votons contre.

Majorité
Abstention : Monsieur MORISSET

Contre : Monsieur POUTOU

Ne prend pas part au vote : Monsieur PFEIFFER, Monsieur RUBIO

Mme KISS

(n°115) BORDEAUX - Mise en vente par adjudication d'un bien sis 24 rue Babin à Bordeaux - Parcelle cadastrée IC 27 - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. Poutou

Nous sommes opposés à la vente du foncier public. Ici en plus il manque l'avis de la Direction de l'Immobilier de l'Etat (DIE). Nous disons que les parcelles, terrains et bâtis, devraient être utilisés pour loger des gens dans le besoin ou des associations qui manquent aussi de locaux. Il y a suffisamment de situations compliquées, urgentes voire dramatiques pour qu'il y ait une réflexion sur l'utilisation, la rénovation, l'aménagement ou l'adaptation quand il faut et des décisions prises dans le sens de renforcer les possibilités d'accueil. Cette maison de 348 m2 devrait ou auraient dû être envisagée comme un lieu d'accueil et de relogement. Nous votons contre.

Majorité
Abstention : Monsieur MORISSET
Contre : Monsieur POUTOU

Mme KISS

(n°116) BORDEAUX 33 rue des Bleuets - Cession d'un immeuble bâti métropolitain, à l'office Public de l'Habitat GIRONDE HABITAT dans le cadre de son projet de construction de logements locatifs sociaux - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. Poutou

Nous sommes opposés par principe aux cessions de fonciers de la part des collectivités, nous défendons le foncier public qui a déjà été trop bradé durant les dernières années et décennies. Même si ici, on l'a bien compris, c'est pour l'OPH Gironde Habitat, dans l'idée de créer et faciliter l'accès aux futurs nouveaux logements. Pourquoi cet accès ne pourrait-il pas être réalisé sans avoir à acquérir la parcelle ? Et que deviendrait la maison de 80 m2 ? Démolie, aménagée ? Nous votons contre.

Majorité
Abstention : Monsieur MORISSET
Contre : Monsieur POUTOU

Mme KISS

(n°117) BORDEAUX - rue des Genêts - Cession à Domofrance des parcelles TC239 à TC247 dans le cadre du projet de renouvellement urbain du quartier des Aubiers-Le Lac à Bordeaux - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. Poutou

Pour faire simple et rapide, nous sommes en désaccord avec le projet d'aménagement des Aubiers, tel qu'il est proposé (d'ailleurs la délibération reproduite à la fin montre notre vote contre). Et nous sommes en désaccord de fond ou de principe avec le fait de déclasser et céder du foncier public surtout à des entreprises privées, que ce soient des bailleurs sociaux ou pas. Nous votons contre.

**Majorité
Contre : Monsieur POUTOU**

Ne prend pas part au vote : Madame LE BOULANGER, Monsieur PFEIFFER

**Mme KISS
(n°118) LE HAILLAN - Zone d'Aménagement Economique "Cinq Chemins". Cession du lot B à la Société CEBIMO - Décision - Autorisation**

Intervention écrite de M. Poutou

Nous votons contre pour deux raisons. Contre par principe des cessions de fonciers publics qui à notre avis doivent rester publics. Aucune leçon n'est retenue des mauvaises expériences passées. L'exemple de la multinationale Ford qui, parce qu'elle possède le terrain, a fait ce qu'elle voulait de son usine, refusant la reprise, imposant la fermeture de l'usine et la liquidation de tous les emplois. La Métropole et Bercy à l'époque regrettaient que le terrain fût la propriété de Ford, empêchant ainsi les pouvoirs publics d'intervenir efficacement. A moins que cela ne soit que des paroles en l'air. En tout cas, c'est un fait récent qui devrait faire réfléchir sur les cessions du foncier aux entreprises privées. La deuxième raison, c'est notre désaccord avec le développement d'une zone d'activité dédiée à l'aérospatial-défense, activité si peu écologique. Nous pensons qu'il y a d'autres activités à soutenir de la part des collectivités territoriales.

**Majorité
Abstention : Monsieur MORISSET**

Contre : Monsieur POUTOU

**Mme KISS
(n°119) MERIGNAC - Cession - Délaissé de voirie 49 rue Michelet - Décision - Autorisation**

Intervention écrite de M. Poutou

Nous n'avons pas d'avis, ni pour ni contre. Si la métropole ne sait pas quoi en faire de plus utile pour la collectivité, pourquoi pas. Nous nous abstenons.

Affaire retirée

**Mme KISS
(n°120) MERIGNAC - Cession - 5 avenue de l'Yser - SCI BP Mixte La poste Immobilier - Décision - Autorisation**

Intervention écrite de M. Poutou

Nous n'avons pas d'avis sur cette régularisation entre cession et acquisition entre la Métropole et la Poste. On aurait tendance à ne pas vouloir être arrangeant, si on se laissait aller, vu la politique actuelle de la Poste, qui ferme les bureaux de poste un à un, qui réduit les horaires d'ouverture d'autres bureaux, qui précarise les emplois, qui réprime même les syndicalistes trop combatifs... bon, pour rester raisonnable, nous nous abstenons.

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU**

Mme KISS
(n°121)

MERIGNAC - Cession - 12 et 12bis rue Michelet - Décision – Autorisation

Affaire retirée

Mme KISS
(n°122)

BORDEAUX - 28-30 rue Chantecrit - Cession d'un terrain à l'office foncier solidaire Coo.sol pour une opération en bail réel solidaire - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. Poutou

Abstention : Nous avons une position de principe contre les cessions de fonciers publics. Mais ici, nous avons un a priori positif pour le projet de la SCP le Toit Girondin, même si nous avons peu de détails. Il s'agit de céder une parcelle en vue de construire 8 logements en BRS (bail réel solidaire donc de l'accession sociale ou l'accédant ne paie que le bâti et pas le foncier, ce qui permet de diminuer le prix de 20/25 %...) donc avantageux, mais avec des inconvénients car il y a une redevance à payer à l'office foncier solidaire). Il faudrait donc veiller à ce que cette redevance ne soit pas trop élevée et ensuite que les charges de copropriété ne soient pas trop hautes non plus. En l'occurrence, comme il n'y a que 8 logements et que c'est géré par le Toit Girondin qui est une coopérative, cette cession nous semble acceptable. Ce projet nous semble plutôt intéressant et sympa, avec un projet d'habitat coopératif avec l'association H'Nord de 8 logements, avec des espaces mutualisés, de la construction de logements sociaux et très sociaux (PLUS et PLAI) et possiblement un service d'accueil petite enfance. Mais du fait des interrogations exprimées ci-dessus, du manque d'information, aussi de la longue histoire sur cet îlot "Dupaty" avec les difficultés d'acquisition-vente des parcelles (plusieurs délibérations présentées précédemment), les diverses contestations, nous faisons abstention. En effet, ce projet traîne depuis longtemps. Ça a commencé, il y a plus de 10 ans quand V. Feltesse était président de la CUB, puis avec A. Juppé président successeur qui n'avait pas du tout relayé, même si la promesse de vente a été signée sous son mandat, puis encore avec A. Anziani et maintenant sous la présidence de C. Bost... et ce projet n'est toujours pas réalisé.

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET,
Monsieur POUTOU**

**Ne prend pas part au vote : Madame
GAUSSENS, Monsieur GUENDEZ,
Monsieur HURMIC, Monsieur N'JIKAM
MOULIOM, Monsieur PFEIFFER, Monsieur
PUYOBRAU, Monsieur RUBIO, Madame
TERRAZA**

M. TRIJOLET

(n°125) PAREMPUYRE - Convention de partenariat entre la commune de Parempuyre, Bordeaux Métropole et le Conseil départemental de la Gironde - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. Poutou

Là encore, nous n'avons aucune opposition à ce qui est présenté. Mais les éléments financiers et réglementaires nous échappent un peu quand même. Nous ne sommes pas en mesure de valider la délibération, d'où notre abstention.

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Monsieur POUTOU

M. TRIJOLET

(n°126) GRADIGNAN - Requalification de l'avenue Poterie entre le giratoire de l'Hippodrome et le giratoire St Albe - Ouverture de la concertation réglementaire - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. Poutou

Abstention : Nous partageons l'objectif de créer une piste cyclable, de faciliter les modes de transport dits "doux", de protéger ainsi l'environnement. Nous partageons le principe de demander l'avis aux habitant-es et usager-es concerné-es. Mais nous nous abstenons sur l'ouverture de la concertation. Depuis le début, nous constatons des concertations peu sérieuses, qui ressemblent plus à des formalités, des obligations légales à remplir qu'à un véritable souci démocratique, à savoir de débattre d'un projet avec les gens concernés, de manière à adapter et améliorer ce projet. Dans les faits, la concertation est le moyen de faire valider un projet. Alors nous n'avons rien contre bien sûr mais nous ne validons pas des dispositifs qui ne donnent pas à la population des moyens réels de débats et de contrôle sur leurs intérêts.

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Monsieur POUTOU

M. TRIJOLET

(n°127) Projet de création d'une voie verte le long de la route de Tresses (RD 936 E5) entre BOULIAC et CARNIGNAN - Délégation de maîtrise d'ouvrage - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. Poutou

Voilà une délibération très réglementaire, qui consiste à désigner le maître d'ouvrage pour des travaux de voirie. Nous n'avons pas d'avis. Nous faisons abstention.

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Monsieur POUTOU

M. TRIJOLET

(n°128) Fonds d'intérêt communal (FIC) pour la période 2021-2026 - Recalage de la programmation - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. Poutou

Il est impossible pour nous, petite équipe militante, même aidée par son "conseil scientifique", d'étudier et digérer un tel rapport de 130 pages. Aussi le conseil métropolitain n'est pas taillé pour assumer des débats concernant ce type de délibérations et de rapports, ce qui enlève quelque part une utilité à les voter. La validation devient une formalité. Du coup, on s'abstient.

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU**

M. PAPADATO

**(n°130) Soutien à la végétalisation des espaces résidentiels collectifs - Année 2024
- Subventions d'aide à l'investissement - Décision - Autorisation**

Intervention écrite de M. Poutou

Nous ne sommes pas du tout indifférent-es à la renaturation des espaces en ville, nous sommes même pour que des arbres et arbustes soient plantés partout où c'est possible. Mais nous sommes sceptiques sur la nécessité de subventionner le moindre programme mis en place par des syndic ou des bailleurs. D'autant que les sommes varient entre 8000 et 100 000 euros, les écarts sont importants sans que nous les comprenions, en tout cas cela n'est pas forcément proportionnel aux nombres d'arbres et arbustes plantés. Nous ne savons pas non plus à quelles sociétés ces travaux seront confiés. Nous préférons nous abstenir.

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU**

**Ne prend pas part au vote : Madame
GAUSSENS, Monsieur GUENDEZ,
Monsieur HURMIC, Monsieur N'JIKAM
MOULIOM, Monsieur PFEIFFER, Monsieur
PUYOBRAU**

M. PAPADATO

**(n°131) Commune de SAINT MEDARD EN JALLES - Développement de la gestion
de parcelles communales par éco-pâturage - Contrat de co-développement 2024-2027 -
Subvention d'aide à l'investissement- Décision- Autorisation**

Unanimité

M. PAPADATO

**(n°132) Communes de BASSENS, CENON, FLOIRAC et LORMONT - Grand Projet
des Villes Rive Droite - Plan de gestion intercommunal du Parc des Coteaux - Contrat de
codéveloppement 2024-2027 - Subvention de fonctionnement - Décision - Autorisation**

Intervention écrite de M. Poutou

Nous partageons les objectifs sociaux et environnementaux des 4 communes rive droite soutenue par la métropole. Pas de souci avec cela. Il manque juste à notre avis quelques précisions ou mesures concrètes car l'ambition est grande et il ne suffit pas d'en faire la déclaration. Aussi nous ne comprenons pas bien pourquoi deux subventions (Bassens 5900 euros et Cenon 2200 euros) sont mises au vote dans la délibération et deux autres (Lormont 4800 euros et Floirac 7300 euros) sont décidées par la présidence du conseil). Nous nous abstenons.

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU**

**Ne prend pas part au vote : Monsieur
ÉGRON , Madame LACUEY, Madame
LÉPINE, Monsieur PUYOBRAU, Monsieur
RUBIO, Monsieur TOUZEAU**

M. PAPADATO

**(n°133) BEGLES - Parc des Sœurs de la Charité - Contrat de co-développement
2024-2027 - Convention - Décision - Autorisation**

Intervention écrite de M. Poutou

Pour : Visiblement l'îlot de fraîcheur devrait avoir un effet limité car autour du parc préservé il semble y avoir plusieurs projets immobiliers avec des constructions et donc des zones artificialisées. Cela dit, nous partageons l'idée de faire un parc naturel. Il est difficile de savoir si les 3,2 millions d'euros d'investissement sont adaptés et raisonnables. Peut-être aurait-il été possible d'avoir la même surface d'espace naturel en dépendant moins. Étant donné les besoins sociaux urgents qu'il y a par ailleurs.

Unanimité

M. PAPADATO

**(n°134) BASSENS - Epicerie solidaire mobile - Subvention de fonctionnement 2024
- Contrat de codéveloppement 2024-2027 - Décision - Autorisation**

Intervention écrite de M. Poutou

Pour : Nous approuvons la démarche. Nous pensons aussi que la Métropole et l'ensemble des collectivités locales, notamment quand elles se situent à gauche, donc à priori plus sensibles aux questions sociales, de luttes contre les injustices et les inégalités, de l'accès à toutes et tous à une alimentation, à une alimentation saine aussi, devraient mettre en œuvre un service public de l'alimentation, dans les communes, dans les quartiers, plus particulièrement les quartiers populaires, en développant un réseau de structures alimentaires sous forme de coopératives municipales voire associatives.

Unanimité

M. PAPADATO

(n°135) SAINT MEDARD EN JALLES - Parc Georges Brassens - Contrat de co-développement 2024-2027 - Convention - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. Poutou

La commune de St Médard souhaite requalifier la plaine des sports. Nous ne voyons aucun inconvénient, cela peut même être une bonne idée. Nous partageons l'objectif de re-naturalisation et celui de faire participer les habitant-es, ce qui nous semble fondamental. Mais nous n'avons pas les moyens de valider la subvention de 230 000 euros. Est-ce une somme adaptée aux besoins ? Insuffisante, trop importante ? Nous ne savons pas. Nous faisons abstention.

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Monsieur POUTOU

M. PAPADATO

(n°136) SAINT-VINCENT-DE-PAUL - Commission syndicale des marais de Montferrand : subvention d'investissement pour la reconstruction de la 'maison des marais' - Décision - Autorisation

Unanimité

Mme JAMET

(n°138) Convention triennale 2025-2027 inclusion et médiation numérique - Subvention de fonctionnement de Bordeaux Métropole - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. Poutou

Nous approuvons le soutien financier (70 000 euros) pour les 4 associations (ou SCIC) citées. Nous précisons de plus que la Métropole pourrait et devrait faire le choix de mettre en place la gratuité d'accès à internet pour la population et de développer des cafés numériques municipaux, ce qui renforcerait encore plus l'accès à toutes et tous, dans tous les quartiers il devrait y avoir des locaux comprenant le matériel qui permettrait cet accès à chacun-e, dans des structures gérées par les municipalités ou par des associations. Ce qui permettrait en même temps de créer des lieux collectifs, de vivre ensemble, où les gens se côtoieraient. Il y a vraiment besoin de ce genre de structures solidaires et collectives.

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET**

M. PFEIFFER

(n°139) Signature du contrat territorial pour l'accueil et l'intégration des étrangers primo-arrivants sur le territoire de la ville de Bordeaux et de Bordeaux Métropole pour l'année 2024- Décision – Autorisation

Intervention écrite de M. Poutou

Nous votons pour cette structure d'accueil et d'intégration des réfugié-es (les primo-arrivants, le BPI et BPT). Certes c'est restrictif parce que cela ne concerne que les réfugié-es en situation régulière, celles et ceux qui ont obtenu le statut de réfugié-e. Aide à l'accueil, à l'intégration, avec aide pour le logement et l'emploi. L'Etat finance la structure à hauteur de 258 000 euros. Ce qui nous fait remarquer la contradiction, l'incohérence du côté de l'Etat et des gouvernements successifs, entre d'un côté cette aide à l'accueil (même si c'est vrai, cela ne concerne que les personnes en situation régulière, on l'a bien compris) et de l'autre la politique d'expulsions, de poursuites, de violences diverses exercées par ce même Etat contre les réfugié-es qui cherchent asile, repos et protection. Entre les formules de la délibération et la réalité des discours ou de la pratique du pouvoir, il y a un fossé très problématique. Car une aide sincère apportée aux personnes qui fuient la misère, la dictature, la guerre, la famine ou autres dangers, ne peut traiter une catégorie de réfugié-es sans parler des autres. Il y a hypocrisie et cynisme de la part de l'Etat et parfois aussi des collectivités qui font comme si de rien n'était. Pour nous c'est simple, humaniste, solidaire, c'est la liberté de circulation et d'installation. C'est à minima l'accueil pour toutes et tous. Pour rappel, en 1936-38, le gouvernement "front populaire" réquisitionna des bâtiments pour accueillir les dizaines de milliers de réfugié-es espagnols notamment. Pas si irréaliste.

Unanimité des suffrages exprimés

**Ne prend pas part au vote : Madame
JAMET**

M. RUBIO

(n°142) Convention d'entente entre Bordeaux Métropole et la Communauté de Communes Médullienne relative à la gestion du bassin versant de la Jalle de BLANQUEFORT sur la Commune de SALAUNES- Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. Poutou

Il s'agit d'une délibération plutôt réglementaire, concernant un accord de gestion GEMAPI entre la Métropole et la communauté de commune Médullienne (Castelnau, Salaune, Le Porge, Saumos...). La proposition nous semble cohérente mais sans plus d'avis ou de connaissance que cela, nous choisissons l'abstention

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU**

M. GUENDEZ

(n°143) Partenariat - étude de "recherche-action" sur les représentations et l'exploitation de données des activités de logistique urbaine sur la métropole bordelaise - Kedge - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. Poutou

On ne peut pas d'un côté constater avec désolation la multiplication des écoles privées sur Bordeaux (de qualité très diverses) comme dans une délibération de ce même conseil et de l'autre subventionner une de ces écoles privées, l'école supérieure de commerce Kedge, pour 25 000 euros. Il s'agit d'une recherche-action en partenariat avec les fédérations du transport. Nous ne sommes pas d'accord, les transporteurs à priori peuvent financer eux-mêmes leurs recherches, même si elles intéressent aussi la collectivité, avec leurs profits. Nous votons contre.

**Majorité
Contre : Monsieur MORISSET, Monsieur
POUTOU**

Mme RAMI

(n°144) BORDEAUX - Allées de Boutaut et Boulevard Marcel Dassault - modalités techniques et financières de réalisation d'ouvrages de compétence communale par la Bordeaux Métropole - Éclairage public - Participation financière - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. Poutou

Là encore, nous approuvons l'objectif d'améliorer les conditions de circulation sur les voies de vélo (éclairage pour la sécurité et le confort). Nous pensons aussi qu'il est cohérent que ce soit la Métropole qui gère les travaux. Mais nous ne sommes aucunement expert-es et donc pas en capacité de valider l'ampleur des investissements et de l'intervention (nombre de lampadaires, etc...). Aussi, aucune mention de la prise en compte de la pollution lumineuse dans le choix des lampadaires, particulièrement proche du Lac, alors qu'il est bien établi que c'est impliqué dans la disparition d'espèces d'insectes. Un article est paru dans la revue "Nature" cette année pour expliquer l'action des insectes à la lumière des lampadaires (<https://www.nature.com/articles/s41467-024-44785-3> (version vulgarisée ici https://www.youtube.com/watch?v=mQDv1QkG_8q). Bref, il pourrait y avoir

des améliorations sur le choix de la forme du lampadaire etc. pour diminuer l'impact négatif. Faute de ces précisions, de cette préoccupation, nous faisons abstention.

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU**

Mme RAMI

(n°145) BRUGES - Allées de Boutaut et Boulevard Chaban Delmas - modalités techniques et financières de réalisation d'ouvrages de compétence communale par la Bordeaux Métropole - Éclairage public - Participation financière - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. Poutou

Abstention : Même chose que la délibération précédente (39967). Nous approuvons l'objectif d'améliorer le confort et la sécurité des conditions de circulation sur les voies de vélo. D'accord aussi avec le principe que ce soit la collectivité métropolitaine qui gère les travaux. Cela dit, comment juger que le niveau d'éclairage prévu est suffisant ou au contraire s'il n'y en a pas de trop (en rapport avec le besoin d'économiser les énergies qu'on pourrait ne pas consommer). Mais nous ne nous sentons pas en capacité de valider les investissements, d'autant que nous n'avons pas les noms des entreprises qui réaliseront les travaux.

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU**

Mme RAMI

(n°146) Aménagement en faveur des transports en commun et des modes actifs quai Carriet - Commune de Lormont - Lancement de la procédure de concertation publique - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. Poutou

Abstention : Comme nous le faisons pour les délibérations qui consistent à ouvrir une concertation auprès de la population en vue d'un projet de réaménagement, nous nous abstenons. Pour la raison que nous n'approuvons pas les modalités de ces concertations qui se limitent pour l'essentiel à informer. Ce qui est déjà pas mal c'est vrai, vu le nombre de situations où la population ne l'est pas du tout. Les concertations sont trop courtes, trop peu de publicité est faite, ce qui donne une participation toujours très faible. Et puis surtout, il n'est pas donné aux habitant-es concerné-es les moyens de s'opposer en cas de désaccord. Leurs avis sont enregistrés, mais la décision de les inclure dans le projet dépend de l'institution. Cela dit, nous partageons l'objectif d'améliorer la circulation des bus et le renforcement de voies de circulation protégées pour les cyclistes dans le quartier.

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU**

Mme RAMI

(n°147) Subvention de fonctionnement, complément de bourse et mise à disposition - Association Unis-Cité 2024/2025 - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. Poutou

Nous n'avons rien contre l'association Unis-Cité, au contraire même. Nous approuvons le travail qui est fait pour favoriser et développer l'utilisation du vélo dans la ville. Nous sommes moins partisans du Service Civique pour les jeunes, nous pensons que de vrais emplois, avec de vrais contrats de travail, avec de vraies rémunérations (suffisantes pour vivre) seraient plus judicieux que ces emplois "jeunes". Autre chose, au global, il nous semble parfois que plusieurs dispositifs associatifs se juxtaposent, sans forcément se coordonner, ce qui ressemble à une usine à gaz. On se demande bien pourquoi un véritable service public des transports, incluant le vélo, ne pourrait pas se mettre en place, sous contrôle de la métropole et des communes. Aussi, de toute façon, nous ne sommes pas en mesure de valider une convention de près de 70 pages, n'ayant pas eu la disponibilité de l'étudier. Du coup, pour ces deux dernières raisons, nous choisissons l'abstention.

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET,
Monsieur POUTOU**

M. THONY

**(n°148) Contrat de financement avec l'éco-organisme CITEO dans le cadre de l'appel à projet "Mesures d'accompagnement pour l'amélioration du taux de collecte des emballages et des performances des centres de tri par des solutions innovantes"-
Décision - Autorisation**

Intervention écrite de M. Poutou

Abstention : Nous n'avons rien contre le fait de sensibiliser les habitant-es et les usager-es sur ces questions de déchets, de propreté et de protection de l'environnement. Dans cette délibération, c'est CITEO qui paie la Métropole 20 000 euros pour qu'elle organise des actions de sensibilisation sur le ramassage des déchets : leur faciliter le boulot en quelque sorte. Mais il nous semble aussi utile de sensibiliser les institutions et les collectivités. La Métropole par exemple a la responsabilité de la collecte et du traitement des déchets. Or, il nous semble que les moyens sont insuffisants pour assurer correctement les collectes, au moins dans certains quartiers. Plutôt que de privatiser ou faire sous-traiter certaines zones, il vaudrait mieux développer un véritable service public du nettoyage, avec des moyens financiers, matériels et humains à la hauteur des besoins. C'est en plus du rôle que peut jouer Citeo, une manière efficace de sensibiliser la population.

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET,
Monsieur POUTOU**

M. THONY

(n°149) Economie circulaire - Soutiens aux acteurs du réemploi d'équipements électriques et électroniques - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. Poutou

Nous n'avons aucune opposition à ce que la collectivité soutienne par des subventions les deux structures associatives. Nous partageons leurs missions de réemploi. Mais encore une fois, cela concerne surtout le deuxième projet (SARL Renée) nous aurions apprécié avoir plus d'information sur les conditions d'emploi des salarié-es, notamment des personnes en situation de handicap (objectif 75% de l'effectif) mais pas seulement. Nous savons par expérience que, y compris dans le milieu associatif et ESS, les conditions de rémunérations comme les conditions de travail en général, ne sont

pas toujours correctes et même respectueuses des droits du travail. Du coup, sans ces précisions, nous nous abstenons.

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU**

M. PEScina

(n°151) SAINT MEDARD EN JALLES - Opération d'Aménagement d'Intérêt Métropolitain Parc des Jalles - Contrat de co-développement 2023 - 2027 - Subvention d'investissement - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. Poutou

Pour nous, il n'est pas acceptable que Bordeaux Métropole finance l'achat d'un terrain (600 000 euros) à ArianeGroup, un industriel qui pollue le territoire, pour y promouvoir la biodiversité. Ce site naturel, situé dans la Jalle de Blanquefort et le périmètre Natura 2000, devrait être cédé gratuitement par ArianeGroup à la collectivité en compensation des nuisances qu'il génère. Le message qu'on passe si on finance cette acquisition, c'est qu'on absout l'entreprise de ses responsabilités environnementales tout en mobilisant des fonds publics pour réparer ses propres dégâts. D'ailleurs, est-ce que la Métropole ou la ville connaissent le prix d'acquisition du terrain par l'industriel il y a quelques années ? Cela serait intéressant car par exemple les pouvoirs publics ne savaient pas à quel prix la multinationale avait acquis son terrain début des années 1970, rien n'était archivé, ce sont les avocats de Ford qui avaient dû prouver qu'il avait bien été acheté (à un prix généreux quand même) et non pas acquis pour 1 franc symbolique comme beaucoup le croyait. Nous votons contre.

**Majorité
Contre : Monsieur POUTOU**

M. PEScina

(n°152) MARTIGNAS SUR JALLES - Opération d'Aménagement d'Intérêt Métropolitain Parc des Jalles - Contrat de co-développement 2023-2027 - Subvention d'investissement - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. Poutou

Nous n'avons rien contre la transformation de la plaine des sports en parc d'activités diverses. En supposant déjà que la plaine des sports n'est plus utile (ce qui n'est pas précisé), nous avons même un a priori positif. Il y a eu plusieurs études depuis 2021 et plusieurs subventions pour les financer (29 770 et 16 200 euros en 2022 et 2023, soit 45 970 euros). S'ajoutent maintenant les 28 850 euros pour une étude qui coûterait 56 000 euros. Nous ne sommes pas experts ni en études ni en comptabilité mais cela nous paraît beaucoup. Nous ne savons pas non plus quelle société ou quel cabinet assure ces études et profite ainsi de ce marché. Du coup, nous nous abstenons.

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU**

M. POIGNONEC

(n°153) VILLENAVE D 'ORNON - Bilan de la mise à disposition de l'étude d'impact

relative au projet de dossier de création de Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) "Robert Picqué" - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. Poutou

Manque de temps et de disponibilité, manque de moyen pour étudier la situation. Même si ici la délibération est brève (7 pages), nous ne sommes pas du tout en mesure de valider dans ces conditions un bilan d'étude d'impact pour le projet ZAC R. Picqué. Il y a trop peu de contributions, d'avis d'usagers ou habitant-es. Nous nous abstenons.

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET,
Monsieur POUTOU**

M. POIGNONEC

(n°154) VILLENAVE D'ORNON - Projet d'opération d'aménagement sur le site de l'hôpital d'instruction des armées Robert Picqué - Engagement d'acquérir - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. Poutou

Faisant partie des opposants à la fermeture de l'hôpital R. Picqué et au projet immobilier alentour, nous ne pouvons décemment pas voter pour cette délibération qui est la continuité du projet. Un vote contre n'aurait pas de sens, car il s'agit, maintenant que l'hôpital est quasi en fin d'activité, de racheter le terrain de l'hôpital à l'armée pour développer les activités économiques envisagées. Nous faisons abstention.

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET,
Monsieur POUTOU**

M. CABRILLAT

(n°156) Attribution n°7 des financements aux communes pour les équipements scolaires communaux hors opération d'aménagement d'intérêt métropolitain - application de la délibération n° 2018-420 du 6 juillet 2018 - Décision - Autorisation

Unanimité

Madame la secrétaire de séance.

Mme NOËL : La première délibération, Monsieur ROSSIGNOL-PUECH, n°34, Comité des Mobilités de Gironde - Convention de financement relative à la réalisation d'un diagnostic prospectif des mobilités à 2040 et 2050 - Décision – Autorisation.

M. ROSSIGNOL-PUECH

(n°34) Comité des Mobilités de Gironde - Convention de financement relative à la réalisation d'un diagnostic prospectif des mobilités à 2040 et 2050 - Décision - Autorisation

Monsieur Clément ROSSIGNOL PUECH présente le rapport.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci Monsieur le Vice-président. Plusieurs demandes d'intervention. Monsieur DUPRAT.

M. DUPRAT : Oui, Madame la Présidente Christine BOST, mes chers collègues. Bien évidemment, nous voterons cette délibération, parce que lorsque tout le monde travaille en commun, nous sommes beaucoup plus efficaces. Mais, je vais profiter de cette délibération pour renouveler, pour la troisième, quatrième ou cinquième fois, ma demande concernant la création d'un syndicat, soit à l'échelle du Département de la Gironde, soit à l'échelle du SYSDAU (Syndicat mixte pour le schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme). Ce sera à définir le moment venu, pour siéger à un grand nombre de comités de pilotage ici, à la Région ou à la NAM (Nouvelle-Aquitaine Mobilités). Car je m'aperçois qu'il y a beaucoup d'interlocuteurs. Je prends l'exemple de la gare Saint-Jean où nous avons une somme supplémentaire, qui est de 183 000 euros, pour quatre partenaires, ce n'est pas le bout du monde, mais la décision n'est pas prise. Sur le comité de pilotage concernant le car express du Médoc, nous avons reporté ce comité de pilotage, parce que l'on n'est pas forcément d'accord. J'imagine que si nous passions les marchés avec un périmètre beaucoup plus grand, on obtiendrait des prix plus intéressants et surtout, la décision se prendrait plus rapidement, puisqu'il y aurait un conseil d'administration ou un conseil syndical et nous gagnerions certainement du temps. Je comprends que chacun devrait prendre peut-être la partie mobilités dans ses compétences. Nous arrivons au terme de ce mandat, je pense qu'il serait intéressant que l'on puisse sérieusement y réfléchir pour que les futures élections municipales soient peut-être l'occasion de mettre ce sujet à l'actualité, pour que nous puissions à la faveur de nos contrats qui nous lient, la Région et avec Keolis, avoir toute la mandature future pour mettre au point ce syndicat et être opérationnels à compter de 2030, globalement, qui est une échéance importante pour toutes nos collectivités en termes de mobilités.

Voilà, Madame la Présidente Christine BOST ce que je souhaitais. Je suis tout à fait prêt à participer, à apporter ma pierre à l'édifice, comme l'on dit, sur ce sujet-là, mais franchement, si je ne pensais pas que c'était l'avenir, je n'aurais pas fait cette déclaration aujourd'hui. Donc je fais une déclaration solennelle pour appeler tout le monde à travailler dans le même sens pour l'intérêt de nos habitants, parce que unis nous sommes bons alors que désunis, nous sommes plus lents.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci, Monsieur CAZENAVE.

M. CAZENAVE : Merci, Madame la Présidente Christine BOST. Naturellement, nous voterons pour cette délibération, mais au fond, c'est une nouvelle étude, un nouveau diagnostic, et je crois quand même qu'on le connaît. La thrombose de notre territoire est bien identifiée, les perspectives démographiques sont connues. Probablement faut-il mettre tout le monde autour de la table pour partager ce diagnostic prospectif, mais je voudrais m'inscrire plutôt dans l'intervention, à l'instant, de Monsieur Christophe DUPRAT. Je crois que l'on souffre surtout de thromboses administratives sur ce sujet-là. Trop de responsables entre l'État, la Région, la Métropole, un bout du Département sur des sujets routiers. En fait, nous avons saucissonné la question des mobilités, la question des transports, et nous sommes maintenant trop lents pour agir. Et je pense que la seule solution pour avancer fort, c'est qu'il y ait une seule responsabilité. Et il faut que, si je puis me permettre cette expression, chacune et chacun d'entre nous se dépasse dans le moment et accepte de mettre cette compétence dans un pot commun. Parce que si tout le monde reste campé sur ses responsabilités et ses compétences, alors je crains que nous n'avancions guère dans les prochaines années sur la question des transports et des mobilités. Je trouve que le périmètre départemental est probablement le bon périmètre, parce que l'on voit bien que la liaison entre la Métropole et le reste du territoire est quand même le principal problème auquel nous devons faire face. Je pense qu'il est temps de tout changer et d'avoir le courage de dire que l'organisation actuelle nous a amenés dans les difficultés que nous rencontrons actuellement. Je souscris, et je renouvelle d'ailleurs également la proposition que j'avais pu formuler, y compris avec Monsieur Christophe DUPRAT, d'un syndicat des mobilités à l'échelle départementale. Merci.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci, Madame MELLIER.

Mme MELLIER : Madame la Présidente Christine BOST et chers collègues, cette initiative de la Préfecture de création d'un comité des mobilités et du lancement d'une étude de diagnostic montre combien les mobilités sont un enjeu crucial pour le Département et l'agglomération. Comme le souligne le rapport, le gain de 20 000 habitants par an pose cette question de manière aiguë, en particulier sur certaines parties du territoire où se concentre cet apport de population. Force est de constater que malgré des initiatives multiples à l'image et à la création des cars express au niveau départemental, de bus express sur notre agglomération, ces réponses sont et seront, sur le long terme, très insuffisantes pour faire face aux besoins qui se font jour dans le cadre de la transition écologique. Donc, évidemment, une étude est bienvenue. Elle pourra compléter le diagnostic de l'enquête mobilités qui, je le rappelle, s'est faite au niveau du Département. Comme nous le répétons depuis de trop nombreuses années, il y a urgence à prendre des décisions, urgence à trouver des financements qui soient en adéquation nous avec les besoins et permettez-nous, une fois de plus, de faire quelques suggestions dans le débat qui va faire jour. En premier, nous voulons réitérer notre demande d'avancer de manière concrète sur la question du métro pour notre agglomération. Selon la manière dont nous le concevons, celui-ci peut répondre aux besoins de toute une partie de la population qui, quotidiennement, fait la navette entre le domicile et le travail. Les objectifs que nous fixerons détermineront la forme que nous donnerons à ce métro. Donc, hâtons-nous d'avancer.

L'autre point, deuxièmement, avec le RER (Réseau express régional), il nous faut, en lien avec la Région et l'État, réfléchir à une deuxième et à une troisième phase de celui-ci, d'abord en prolongeant les lignes, mais également en envisageant la création de nouvelles, afin de desservir des parties du territoire. Aujourd'hui, des communes, aux marges de notre agglomération, demandent une extension du réseau TBM (Transports Bordeaux Métropole). Selon les circonstances, nous avons la capacité d'y répondre ; dans d'autres, le cadre législatif y fait obstacle.

Enfin, je reviendrai sur un point qui a été évoqué. Si l'outil Nouvelle-Aquitaine Mobilités (NAM) répond à un besoin de coopération à l'échelle départementale, il montre aussi certaines limites. Il nous semble, comme nous l'avons déjà évoqué dans cette Assemblée, que nous avons besoin de nous doter d'un nouvel outil plus efficient pour faire face à l'ensemble des défis. C'est pour cette raison que nous réitérons la demande d'étudier la possibilité de la création d'un syndicat mixte à l'échelle départementale.

Pour conclure, il nous semble impératif que nous soyons dotés de nouveaux outils de fiscalité, à même de nous permettre de répondre aux défis qui sont devant nous. C'est vrai pour la Métropole comme toutes les collectivités qui font face aux besoins d'investissement et de fonctionnement en matière de transport. À ce titre, il nous apparaît toujours aussi incongru que l'Île-de-France ait accès à des taxes, dont nous sommes privés. Nous pensons notamment à la taxe bureau ou à la taxe parking des centres commerciaux. En la matière, nous sommes un peu frileux, je dirais même frileux, alors qu'il y aurait besoin de mener une vraie bataille, que ce soit avec France Urbaine ou les parlementaires de notre territoire. Nous ne pourrions faire face aux défis qui sont devant nous sans des financements à la hauteur des besoins.

Voilà mes chers collègues les remarques que nous voulions faire sur cette délibération que nous voterons bien évidemment.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci Madame MELLIER, Monsieur ROBERT.

M. ROBERT : Oui, Madame la Présidente Christine BOST, mes chers collègues. Je crois que l'on partage tous ici un constat particulièrement mesuré pour ne pas dire négatif en ce qui concerne le résultat de ces dernières années concernant les mobilités. Je crois que nous n'avons pas su répondre aux attentes de nos concitoyens en matière de transport et de mobilités. Ce constat, nous le faisons tous, plus ou moins, avec des mots, évidemment, qui dépendent de quel côté nous sommes, mais la réalité est là. Notamment, vous connaissez nos critiques, nos réserves sur le plan

de mobilités qui a été imaginé. Quand on regarde, finalement, la difficulté que nous avons eue à s'accorder sur le TGV (Train à grande vitesse), le sort qui est réservé aux tramways, la place que l'on veut accorder à la voiture fut ce-t-elle électrique, on se rend compte que c'est plutôt le concept de démobilité qui a été promu, que celui de mobilité. Et le résultat aujourd'hui, nos concitoyens nous le disent à peu près tous les jours et à peu près dans toutes les communes.

Cerise sur le gâteau, nous avons amené un projet qui, de notre point de vue, ne fonctionnera pas et qui n'existera jamais, qui est celui du Télécabine. Nous arrivons à l'heure, quand on veut s'engager notamment sur une avancée certaine qui serait celle d'une étude et d'un travail, d'une action à l'échelle départementale, je crois de savoir dire les choses franchement et de ne pas continuer à faire croire que certains projets, comme le Télécabine, pourraient exister. Bien évidemment que l'enjeu de liaisons Rive Droite-Rive Gauche est majeur et qu'une liaison capacitaire qui est celle que nous proposons, notamment d'une ligne de tram permettant de relier la gare de Cenon à la ville centre, est utile, mais je crois qu'il est grand temps, surtout quand on veut être sérieux en abordant le sujet à l'échelle départementale qui est la bonne échelle, il est quand même temps d'expliquer que cette liaison ne verra pas le jour, surtout à l'heure où nous cherchons à faire des économies. En 2030, nous allons devoir transporter 800 000 voyageurs par jour. Je crois qu'il est grand temps, Madame la Présidente Christine BOST, de dire les choses sur ce projet pour que nous puissions avancer. Merci.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci Monsieur ROBERT, Monsieur CHAUSSET.

M. CHAUSSET : Oui, Madame la Présidente Christine BOST, chers collègues, merci de me donner la parole. Différents points ont été abordés. Premièrement, sur celui du syndicat mixte. Je crois que cela fait 10 ou 15 ans que j'avais déjà fait cette proposition à l'époque. Ce n'est pas une proposition, mais quelque chose de récurrent, notamment avec la loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbain) où nous avons la possibilité d'avoir un syndicat mixte. Là, aujourd'hui, nous avons un outil qui est le syndicat, le NAM, qui est à l'échelle régionale, mais rien ne nous empêche d'avoir une déclinaison départementale. Je pense que c'est le premier outil que l'on peut mettre en œuvre assez facilement avec l'accord de la Région. J'ai assisté plusieurs fois à des réunions du syndicat à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine. C'est vrai qu'il y a une multitude d'acteurs de Limoges, de droite, de gauche. C'est très bien, c'est utile, mais en même temps on ne peut pas régler les problèmes de la Gironde. Là, nous avons déjà un outil. Je pense qu'il faudrait s'en emparer et faire en sorte d'avoir une déclinaison départementale.

L'autre problème, c'est le modèle économique des mobilités parce que c'est là qu'il y a une difficulté si l'on met tout le monde dans le même syndicat. Aujourd'hui, il n'y a qu'un payeur, c'est la Métropole. Nous sommes les seuls à avoir une recette affectée avec le versement de mobilité (VM). Des demandes ont été faites notamment par le GART (Groupement des autorités responsables de transport), mais aussi par l'ARF, par les Régions, pour essayer justement de défaire cet étiau. Dans la loi de finances, il y avait des demandes d'augmenter le VM pour les Métropoles, pour les autorités organisatrices, mais aussi pour les Régions, puisque les Régions, aujourd'hui, n'ont aucune recette affectée, c'est un problème. Et puis aussi, il y a un problème d'inégalité, parce que même si on demandait à déplafonner de 0,2 le versement mobilités, nous avons faire payer ceux qui paient déjà, c'est-à-dire les entreprises de plus de 11, mais pourquoi les entreprises de moins de 11 ne seraient-elles pas assujetties ? Parce que les petites entreprises bénéficient aussi des transports et ne participent pas. Là, il y aurait un moyen d'avoir une recette. Je sais que l'on va nous dire que l'on taxe déjà beaucoup, mais pour la mobilité, il faut s'en donner les moyens. Et puis aussi sur l'ensemble du territoire, c'est-à-dire que quand vous êtes à Cestas ou à Léognan, vous vous installez et vous êtes exonéré du VM. Il y a une profonde injustice. Si on veut mettre tout le monde dans le même bateau, il faut que tout le monde finance la part qui lui serait dévolue. Le modèle de la mobilité, le modèle économique aujourd'hui est à revoir, et je pense que ce sera une des charges du futur Gouvernement lorsqu'il y en aura un, pour régler enfin ce problème pour les Régions, pour les mobilités, pour l'ensemble du territoire. Nous avons déjà des choses que l'on peut faire, mais il y en a certaines que l'on ne pourra pas faire, parce que c'est du ressort de la loi.

J'ai entendu deux autres points de vue. Il y a une critique très forte de notre modèle de transport qui ne marche absolument pas, serait catastrophique. Je pense quand même qu'il faut être un peu mesuré. Ce n'est pas parce que l'on n'a pas de métro, que l'on projette de faire un câble ou que l'on fait un peu moins de tramway que tout ce qui a été fait avant est mauvais et que nous sommes dans une situation catastrophique. Allez dans d'autres métropoles, vous verrez. Quand on se regarde, on se désole, mais quand on regarde ailleurs, on voit quand même que l'on fait des envieux. Je pense que le système de Bordeaux, notre système de transport est perfectible, il y a des défauts, nous avons sûrement des progrès à faire, mais arrêtons de jeter le bébé avec l'eau du bain. Nous avons 80 km de tramway. Nous avons un réseau de bus que l'on essaie d'améliorer. Il y a des défauts évidemment, mais voyons d'où nous partons et Paris ne s'est pas fait en un jour et Bordeaux Métropole, pareil. Il y a des progrès qui sont à faire, mais je pense qu'il faut arrêter de tout le temps, tomber à bras raccourcis sur notre réseau. Je voulais le dire parce que parfois, cela me fait mal quand même.

Cela étant, il y a le métro. Le métro est un outil qui a beaucoup de qualités. On le prend à droite, à gauche, il n'y a pas de problème, mais nous avons déjà fait les études ici et puis surtout, ceux qui le prônent, vous êtes aussi très soucieux des finances. Je vais vous dire que le métro à Toulouse, c'est 130 millions d'euros le kilomètre. Vous faites « non » Monsieur Emmanuel SALABERRY, mais c'est 130 millions d'euros 2017. Et d'après les avis que j'ai aussi consultés, on ne fera pas un métro moins cher à Bordeaux qu'à Toulouse. Ce sera sûrement plus cher, parce que le sous-sol n'est pas le même. C'est tout. Je vous livre cela. 130 millions d'euros du kilomètre et Madame Claude MELLIER, l'outil qui pourra permettre aux gens qui habitent l'extérieur, les péri-urbains, d'avoir un moyen de transport, ce n'est pas le métro. C'est plutôt le RER métropolitain, parce qu'avant d'aller d'un bout de la rocade à un autre bout de la rocade, cela va coûter très cher.

Je pense que le débat n'est pas clos là-dessus, on y reviendra, mais moi, je tiens à apporter mon écho là-dessus et après, je pense qu'il y a quelque chose qui a été évoqué aussi, j'ai entendu la fédération, la FAU sur l'urbanisme. Je pense que l'enjeu, c'est de mieux combiner l'urbanisme et le transport, cela avait déjà été engagé, parce que c'est bien de mettre des lignes de transport, mais il faut aussi mettre de l'habitat à côté. Avec le RER métropolitain, l'enjeu est d'avoir des pôles urbains à côté des gares, et de vraiment mieux combiner urbanisme et transport. Je vous remercie.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci, Monsieur CHAUSSET. Monsieur DELPEYRAT-VINCENT.

M. DELPEYRAT-VINCENT : Merci, Madame la Présidente Christine BOST. Oui, c'est un peu étonnant ce matin. Finalement, on part dans un concours de nouveaux projets au moment où les questions budgétaires qui sont posées devant nous sont quand même pour le moins préoccupantes et en tout cas méritent que l'on réfléchisse à deux fois. Je dis cela juste pour rappeler un contexte économique et budgétaire auquel nous devons, les uns et les autres, faire face. C'est le premier élément qui me surprend un peu et je partage les avis qui ont été exprimés par Madame Claude MELLIER ou Monsieur Gérard CHAUSSET. Il n'est pas envisageable sans imaginer de nouvelles ressources, il faudra les négocier avec l'État. Il n'est pas normal que la Région Île-de-France, par exemple, bénéficie de toute une série de possibilités de financement et ne contribue pas aux projets de lignes à grande vitesse. Par exemple, c'est le cas de la ligne actuelle GPSO (Grand Projet ferroviaire du Sud-Ouest) puisque ce sont les régions du sud qui paient, mais la région Île-de-France ne contribue pas. Tout cela crée un déséquilibre qui est quand même assez insupportable et il va bien falloir que nous ayons une discussion nationale pour aborder la question du financement des mobilités. Et à ce moment-là, nous pourrions regarder de manière peut-être plus sereine et concrète un certain nombre de dossiers. C'est vrai que Nouvelle-Aquitaine Mobilités n'est peut-être pas le cadre idéal et notamment pour la Gironde, parce que c'est un espace extrêmement vaste et des négociations parfois complexes mais pourquoi ne pas envisager un zoom local ? Est-ce que cela passe par la création d'un syndicat ? Une autre formule ? Je ne sais pas. Il faudra peut-être le travailler avec la Région et quant au réseau, rappelons-nous quand même de ce qui est fait et qui

est déjà financièrement tout à fait considérable. Je pense au RER métropolitain, je pense au nouveau réseau de bus express. On parle du tram, il ne faut quand même pas exagérer. Nous avons le réseau le plus étendu de France et il y a un plan extrêmement important que nous appelons robustification qui est déjà extrêmement coûteux. On vient d'ouvrir une nouvelle ligne vers l'aéroport. Je souhaite et même je suis sûr que l'on pourra lancer une enquête publique pour aboutir de Saint-Médard-en-Jalles. Mais nous avons le réseau de pistes cyclables qui est en train de prendre une ampleur tout à fait nouvelle. Nous avons aussi la nouvelle DSP qui a permis un certain nombre d'améliorations. Je le rappelle quand même que si l'on veut envisager de faire mieux, il faut se réunir pour voir combien cela coûte. Je pense qu'il faut aussi finir de traiter un certain nombre de points. Je pense à la Rive droite, je pense à notre secteur de l'ouest de la Métropole et au bassin économique. Je pense à la liaison à Lacanau avant de repartir vers des projets qui seraient strictement intra-rocade. Je pense que dans la discussion, non pas que je sois hostile au métro par principe, mais nous avons aujourd'hui fait le constat, les uns les autres, au moment du schéma de mobilité, que l'une des grandes questions qui nous étaient posées aujourd'hui, c'était le lien entre la Métropole et ses territoires périphériques, d'où le projet de RER métropolitain notamment. Je crois que c'est là qu'il faut continuer de porter l'effort avant de se précipiter vers de nouveaux équipements qui seraient uniquement au sein de Bordeaux et des communes de proximité. Simplement parce qu'un métro ne concernera, je pense, la Rive droite ou l'ouest de la Métropole.

D'ailleurs, je constate bizarrement que la desserte de la zone d'activité économique de l'ouest de la Métropole n'a pas été retenue dans la desserte du métro, ce que je regrette fortement puisque cela aurait été un élément tout à fait positif pour desservir nos entreprises.

Bien sûr, toutes les idées sont les bienvenues. Le temps des projets notamment d'infrastructures ne suit pas forcément, hélas, l'accroissement de la population métropolitaine. Le deuxième élément qui est un peu nouveau est que nous avons une explosion du trafic liée à l'e-commerce, que l'on peut regretter d'ailleurs, qui encombre la rocade mais aussi les communes avec la livraison h+24 ou 48 heures, et qui font que nous avons des difficultés. Il y a cette question logistique aussi à traiter avant d'aborder peut-être d'autres sujets.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Monsieur SALLABERRY.

M. SALLABERRY : Je n'avais pas prévu d'intervenir, mais je ne voulais pas vous priver de ce plaisir. D'abord, revenir sur deux ou trois choses que j'ai entendues sur le métro. D'abord vous dire qu'avec les services métropolitains, nous aurons la prochaine étape au mois de janvier avec la mise à jour des différents modèles à la suite de l'enquête ménage et l'intégration de l'ensemble des modèles macro sur la base des 2 tracés qui ont été validés. Je voulais juste te dire que la rive droite est desservie par le métro.

Elle pourrait être desservie. En tout cas, dans tous les modèles que nous avons faits, elle serait desservie, elle est dans le projet. Puisque, l'autre élément, c'est la faiblesse de notre réseau pour traverser la Garonne. Et justement, la mise en œuvre d'un métro permettrait de résoudre cette problématique.

Oui, un métro, c'est cher. Et il y a de grandes chances que nous ayons un coût du kilomètre sensiblement supérieur ou en tout cas comparable à ce que nous avons à Toulouse. C'est la raison pour laquelle, dans le cadre de l'adoption du schéma des mobilités, nous avons demandé la réalisation de cette étude qui doit permettre d'abord d'ouvrir le débat sur quelle mobilité entre 2030 et 2050.

Par rapport à ce que disait tout à l'heure **Monsieur Fabien ROBERT**, on n'a toujours pas résolu le problème à l'heure où l'on parle du transport des personnes dans la décennie et les deux décennies qui viennent. Je voudrais aussi vous rappeler que quand on parle de tramway, on ne sort pas de la meilleure semaine en matière de disponibilité. Nous avons quand même eu des pannes. Non, on n'a pas tout fait mal, mais aujourd'hui, il ne se passe plus une semaine sans que l'on vienne nous dire que ce mode de transport que nous avons

réussi ensemble présente de plus en plus de faiblesses et de non-punctualités. Il ne s'agit pas de faire du *tramway-bashing*, il s'agit simplement d'essayer de se poser, et je pense qu'ici, on est tous d'accord pour réaliser ce type d'études et en fonction desquelles, nous serons à même de dire si nous actons ou pas du métro. Mais il est faux de dire, et je suis content de ne plus l'entendre, que l'on ne sait pas le construire, c'est faux, et il est faux de dire que ce n'est pas financièrement soutenable. La politique, c'est une question de choix et dans ces cas-là, si la Métropole revient sur ses compétences premières, qui est à mon sens le grand débat financier que nous avons pu avoir, un champ de compétences, une intervention, dans ces cas-là, on sera capable de le faire. Je vous remercie.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci, **Monsieur SALLABERRY**. Je goûte ce type de propos sur la politique, c'est une question de choix. Parfois la politique, c'est aussi une question de tri et de capacité budgétaire à faire.

Je voudrais quand même revenir sur la question des fragilités du réseau de tramway. Les premières lignes ont 20 ans. Toute l'étude sur la robustification que nous sommes en train de faire, il y a pratiquement 90 mesures que nous pourrions prendre - ce sont des engagements financiers forts, importants et qu'il faudra prioritairement assumer pour maintenir l'outil dont nous disposons qui est un outil performant sur notre territoire, mais qui au bout de 20 ans, présente un certain nombre de fragilités.

Quant à la question de la liaison entre la Rive gauche et la Rive droite, nous sommes là aussi en train de consacrer plus de 50 millions d'euros à la consolidation du pont de pierre pour assurer et garantir la liaison entre les deux rives.

Je crois que **Monsieur TOUZEAU** voulait prendre la parole.

M. TOUZEAU : Oui, prendre la parole de façon très synthétique avec quelques remarques. D'abord, sur le territoire de la réflexion, retour à la case de départ, puisque je rappelle que c'était bien le Département qui était, il y a quelques années de cela, véritablement le territoire qui permettait de bien prendre en compte un certain nombre de politiques fortes et notamment cette question des mobilités, et nous revenons aujourd'hui dans les propositions qui sont mises en avant sur cette approche par rapport au territoire départemental.

Deuxième remarque, prendre en compte les outils. Et c'est tout le mérite, permettez-moi de vous le dire, du travail qui a été fait sur ce mandat et dans la période la plus récente, c'est-à-dire d'ouvrir des réflexions sans fermer les portes sur tout ce qui peut permettre d'améliorer les mobilités. Je pense à cette partie nord de la Métropole et je n'ai pas besoin de développer, parce que vous êtes tous imprégnés des difficultés que nous avons et qui sont très fortes sur cette partie nord intra et extra-rocade.

Troisième remarque, on de travailler sur le franchissement du fleuve à une échéance de 4 ou 5 ans pour faire en sorte que 14 000 personnes puissent passer en 8 minutes et franchir le fleuve, mais essayons au moins d'étudier les coûts. Cela représente 2 kilomètres de tramway. Ce n'est pas du tout à l'échelle de cette réflexion sur la réouverture du dossier du métro. Peut-on faire preuve d'un peu de sagesse et de sérénité et aller jusqu'au bout de ce qui a été proposé **par Madame la Présidente Christine BOST**, et je la remercie, d'étudier toutes les possibilités et ensuite d'effectuer des choix. Et en termes de perspectives, il faudra que la Métropole prenne en compte un certain nombre d'éléments qui s'imposent à nous. Je pense au risque inondation. Au mois de mars dernier, le fleuve, alors qu'il y avait peu de difficultés ou moins de difficultés que ce que nous avons vécu il y a quelques décennies de cela, l'eau remontait jusqu'à l'avenue Thiers, elle allait jusqu'au hangar. Tous ceux qui aujourd'hui réfléchissent dans les politiques prospectives mettent en avant le fait que le

transport par câble travaillé différemment - la Région y travaille également - semble vraiment un outil dans lequel il faut que nous puissions essayer de faire avancer ces perspectives-là. Calendriers, coûts et réponses qui me semble-t-il dans le cadre de ce schéma sont aujourd'hui bien abordés, sans oublier le fleuve puisque vous l'avez vu avec des liaisons aujourd'hui et parfois les difficultés qui sont connues. Le fleuve est aujourd'hui un élément qui valorise notre schéma de déplacement.

M. HURMIC : Merci Monsieur TOUZEAU. Je passe la parole à Monsieur CAZABONNE.

M. CAZABONNE : Je ne voudrais pas donner le sentiment d'être en désaccord avec le Maire de Talence mais j'ai écouté ce qu'a dit Monsieur Gérard CHAUSSET, et j'ai bien connu le problème du métro et du tramway parce que j'ai connu le projet VAL porté par Monsieur Jacques CHABAN-DELMAS, 3 kilomètres qui représentaient le coût des 43 kilomètres de tramway. J'en ai longuement parlé avec Monsieur François SAGLIER qui était le directeur de la mission tramway, et lui nous a dit clairement que « Techniquement, il n'y a pas de problème ». Il faut descendre à 21 mètres. Le problème, c'est le coût ; le coût de réalisation et après le coût d'entretien, c'est-à-dire qu'il faut de la climatisation, de l'aération, des escaliers mécaniques, des ascenseurs, etc., mais c'est faisable. Aujourd'hui, le problème qui nous est posé, c'est que tous les transports de surface se trouvent saturés, parce que l'on ne peut pas étendre, donc il nous reste à nous enfoncer sous terre ou en aérien. Monsieur François SAGLIER que j'ai vu il y a quelques mois, m'avait dit « Je trouve que l'on ne raisonne pas assez, ici, en France, sur la mixité d'un transport souterrain et d'un transport aérien. Il y a de grandes avenues pour aller notamment sur l'extérieur de l'agglomération où on pourrait très bien être en métro aérien ». Je dis tout cela parce que je crois qu'il est nécessaire d'engager une étude précise. On ne peut pas dire seulement « C'est une mauvaise idée, c'est une bonne idée », il faut que l'on pousse l'étude. Mais en termes de coût, je crois qu'il faut être réaliste et je crois que Monsieur le maire de Talence l'a acté, on sait que cela coûtera de l'argent. Je veux simplement dire qu'il y a une faisabilité, il y a un coût et il va falloir que l'on réfléchisse à ce que sera la meilleure solution, soit aérienne soit souterraine, pour résoudre le problème du transport, ici, dans notre Métropole.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci Monsieur CAZABONNE, Monsieur GARRIGUES.

M. GARRIGUES : Oui, merci Madame la Présidente Christine BOST. Une intervention extrêmement rapide pour vous donner simplement un chiffre et illustrer les problématiques de transport que l'on rencontre. Plusieurs collègues, ici, ont évoqué le fait que certains territoires étaient peut-être en matière de l'étude du métro, trop favorisés par rapport à d'autres. Ce que je veux souligner, c'est qu'à Talence, quand je lis l'étude du métro qui a été réalisée par Artelia, nous avons le seul tronçon de toute la Métropole qui subit un niveau de saturation assez extrême de plus de 4 personnes au mètre carré en heure de pointe. Il n'y a qu'un seul tronçon sur la Métropole qui l'a, c'est le tronçon Forum Peixotto à Talence, le matin et le soir. On est à plus de 4 personnes par mètre carré. Ce qu'il faut savoir, c'est que dans ce secteur-là, vous avez des personnes qui sont obligées de laisser passer 1, 2, 3, 4 tramways en heure de pointe pour l'utiliser, et l'on est sur une ligne qui a une fréquence de 3 minutes 20 en heure de pointe. Il faut savoir qu'entre Montesquieu et Quinconces, nous avons des terminus partiels. On est à 3 minutes 20. Si on descend en dessous, on dégrade la vitesse commerciale de la ligne, donc on est au maximum de ce que l'on peut faire. Il faut vraiment avoir cela en tête sur certains secteurs de la Métropole, en particulier sur le campus, nous avons des axes où on ne peut plus emprunter les transports en commun quand on est usager entre ces pôles générateurs de déplacement. Sachant que sur ce même axe qui est situé entre le cours Gambetta et le cours de la Libération à Talence, nous avons de plus en plus de cyclistes. Nous avons donc aussi des enjeux de sécurité routière entre le tramway

et les vélos et beaucoup d'automobilistes aussi. Il y a beaucoup de trafics de transit qui passent par notre commune, donc nous avons vraiment une situation extrêmement difficile. Si cette question du métro est soulevée, ce n'est pas quelque chose d'accessoire, ce n'est pas un petit caprice, c'est que vraiment nous sommes au bout de ce que l'on peut faire sur certains secteurs de la Métropole, et en particulier entre le centre-ville de Bordeaux et le campus.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci Monsieur GARRIGUES. À nouveau Monsieur CHAUSSET, mais vraiment très bref.

M. CHAUSSET : Sur le métro, il y a une donnée que vous oubliez. Tout est faisable. Vous allez voir n'importe quelle entreprise de BTP, c'est faisable. La seule donnée que vous oubliez aujourd'hui, c'est le risque et il faudra le prendre en compte. Il y a 30 ans, le risque, on n'en parlait pas. Après, par rapport à Talence et à la robustesse du tramway, je ne sais pas si c'est dans les mesures, mais il y en a une qui avait failli être mise en œuvre et qui ne l'a pas été. Sur la ligne B, nous arrêtons l'APS (Système d'alimentation sans ligne aérienne) et on met la LAC (Lignes Aériennes de Contact), plus de problème. Remettons de la LAC et nous aurons plus de robustesse, parce que nous avons mis de l'APS partout et cela nous cause beaucoup de problèmes. Il y avait une délibération qui a été prise à un moment et je pense qu'il faudrait qu'elle soit mise au goût du jour. Merci.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci, Monsieur MORISSET.

M. MORISSET : Oui, merci Madame la Présidente Christine BOST. Je crois qu'il y a urgence à être intelligent. Je vais essayer de reprendre un petit peu les propos qui ont été dits, mais à mon sens aujourd'hui, l'urgence de l'intelligence, cela passe avant tout par la base. Et à mon sens, encore une fois, on est dans l'entre-soi, on est sur un comité avec un président plutôt pro-LGV (Ligne à grande vitesse), entre autres dispendieux de l'argent public. Si on met ce genre de comité en place et qu'il n'y a pas d'ouverture aux associations suffisantes, qu'il n'y a pas d'ouverture aux débats citoyens, on va encore une fois dans le mur. Ce que j'entends dans les propos, c'est d'essayer de travailler sur des intelligences collectives et de travailler sur ce qui est comparable. Cela sous-entend qu'aujourd'hui, on ne prend pas assez en compte des éléments comme le train suspendu ou le téléphérique, et à mon sens, on voit bien que dans les enjeux d'avenir, qu'ils soient climatiques ou au niveau de la ressource en énergie, on est absolument efficace à faire quelque chose de très fiable. Nous avons des exemples un peu partout dans le monde, dont un en Europe avec un train suspendu qui a plus d'un siècle, qui est toujours très fiable et nous, ici, sur la Métropole, serions beaucoup plus, disons, mieux dotés pour dépenser l'argent public au service de tout le monde. En plus cela a un très faible impact et en même temps, nous avons un savoir-faire en France.

Et en même temps, cela me permet de rebondir aussi sur le fait que, dans l'intelligence collective, on ferait aussi rentrer dans le débat le fait qu'il y a des éléments, aujourd'hui, majeurs qui sont des signaux d'alerte. Faisons attention aux nouvelles technologies et nous avons bien souvent dans les débats l'hydrogène. Maintenant, c'est l'électrique. Aujourd'hui, nous avons sur ces deux domaines suffisamment d'éléments pour dire qu'il y a des dangers et il y a des entreprises qui font marche arrière. BMW aujourd'hui est en train de proposer à nouveau la vente des véhicules à énergie thermique et il y a des marches arrière. BMW n'est pas le seul, MERCEDES aussi commence à dire « On va quitter l'Allemagne ». On est sur des situations assez problématiques, parce que l'énergie va manquer à l'avenir et surtout avec ce qui se trame aujourd'hui dans cette Europe.

Le débat doit être ouvert vers la base, parce que les citoyens sont tout aussi capables de réfléchir que certains élus, surtout quand on leur met à disposition de la connaissance. La

connaissance aujourd'hui, il faut encore une fois travailler là-dessus, parce que cela manque, cela veut dire qu'il faut qu'il y ait plus de débats, plus d'interactions, parce que l'entre-soi aujourd'hui dans ce comité-là, a un coût en plus de 400 000 euros. On pourrait être plus intelligent et moins dispendieux avec des citoyens qui interviennent dans le temps surtout sur la logique de la prospective, c'est-à-dire en 2040-2050. Vous avez des gens qui ont déjà pensé tout cela dans pas mal de thématiques, que ce soit la science-fiction ou dans tout ce qui est l'humour pour essayer de se rendre compte qu'à un moment donné, on fait complètement les choses à l'envers, cela peut être dramatique. Si on ne s'en rend pas compte ici dans l'entre-soi avec des comités, vous avez un président de Région, un président du Département et puis un président ou une présidente de la Métropole. Je trouve cela très dommageable. Parce qu'aujourd'hui, il y a une très forte attente des citoyens et des citoyennes à essayer d'être, justement, pris en compte. Il y a une très forte colère aujourd'hui un peu partout en France et si on reste dans cette logique un peu stratosphérique, puisque j'entends parfois « Je ne suis pas là pour entendre des propos complotistes », mais si, je le répète, je suis là pour essayer de dire que vous êtes tous payés ici pour essayer d'écouter ce qui se passe à la base et les lanceurs d'alerte sont avant tout sur le terrain. Je pense que ce comité est absolument contraire à cette logique du débat citoyen qu'il devrait y avoir un peu partout dans toutes les zones décisionnaires. Merci de votre écoute.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci Monsieur MORISSET. Merci surtout d'avoir convoqué la science-fiction et l'humour pour ce Conseil. Je donne la parole à présent à Monsieur POUTOU.

M. POUTOU : Nous, on vote contre. Le nous, c'est évidemment l'équipe autour du seul élu que nous avons à la Métropole, l'équipe d'anticapitalistes. On tient à expliquer pourquoi on vote contre. D'abord, les 400 000 euros de dépenses estimées, cela pourrait être plus, pour une étude de 12 mois, cela peut être moins aussi, mais, et on trouve bizarre que personne ne réagisse sur ce chiffre-là, cela nous apparaît énorme. Okay, on n'est pas des experts, on sait de toute façon qu'une étude coûte cher, mais là c'est quand même 400 000 euros pour une étude dont on ne sait pas qui va la faire et comment elle va s'effectuer, avec quels spécialistes, quels experts, quelles méthodes de travail. Et ce qui nous apparaît aussi un peu fou, c'est cette somme d'argent, alors que l'on nous explique qu'il y a de gros problèmes de finances, et là visiblement, cela ne pose pas de problème de finances, de la même manière que le métro ne pose pas de problème de finances. Il y a quelque chose qui ne colle pas vraiment parfois dans vos arguments, c'est que d'un côté, on ne peut pas dépenser et d'un autre côté, visiblement, on peut dépenser sans souci. Je fais le lien avec la grève d'une partie des salariés de TBM lundi, il me semble qu'il y a une journée dite morte à l'appel du syndicat CGT (Confédération générale du travail), et eux posent aussi le problème des moyens, puisqu'on leur explique qu'il n'y a pas de moyens pour recruter, pour améliorer les conditions de travail, le revenu des salariés. Et puis pour améliorer aussi la situation assez difficile à TBM entre les pannes qui seraient liées en partie, en tout cas, à un manque d'entretien du matériel. Vous voyez aussi le décalage qu'il peut y avoir, on est prêt à dépenser 400 000 euros dans une étude, et puis d'un autre côté, on explique qu'il faut gérer la misère et condamner des salariés à vivre dans des conditions de travail difficiles, pénibles. En même temps, c'est une solidarité avec le mouvement de grève de lundi de la part des salariés de TBM.

L'aspect aussi qui manque, c'est que souvent dans les délibérations cela manque de choix politiques ou d'orientations politiques. Il y a une étude qui est faite, mais sur quelle base ? À partir de quel constat ? On voit bien qu'il y a des difficultés, vous l'avez dit, des difficultés de saturation. Ce n'est pas la catastrophe, mais cela pourrait être beaucoup mieux. Pourquoi on en est là aujourd'hui ? Il nous manque aussi ce lien qui n'est jamais fait entre une saturation des transports qui serait liée à la politique de métropolisation, c'est-à-dire qu'à

force de vanter l'attractivité, cela coince quelque part. Et puis après, quelle est l'orientation aujourd'hui ? On pense qu'avant de discuter d'une étude, il y a besoin de fixer des caps à cette étude-là et de voir dans quelle direction vous avez envie d'aller. Certains posent le problème du métro, mais nous pensons qu'il faut reposer le problème d'un service public des transports collectifs, qui englobe, évidemment, le tram, le bus, mais aussi la question du transport fluvial et du lien avec le RER métropolitain. De discuter d'un ensemble de choses dont on sait, en plus, qu'une partie est attaquée, notamment à la SNCF (Société Nationale des Chemins de fer Français), il y a plein de problèmes. Il y aurait besoin aussi de mettre à plat ces choses-là et de discuter justement de l'importance qu'il y aurait d'avoir une réflexion sur l'ensemble des transports, de coordination de l'ensemble des transports, de la Métropole et au-delà. On pense que cela manque aujourd'hui et cela donne une délibération où l'on vote juste une somme d'argent un peu dingue par rapport à des études, alors qu'il manque quand même pas mal de détails. C'est pour cela que l'on vote contre, presque naturellement.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci Monsieur CUGY.

M. CUGY : Oui, merci beaucoup Madame la Présidente Christine BOST. Je crois que l'on pourrait être aussi pour un « pour » sans hésitation, puisqu'il s'agit d'un diagnostic prospectif, on va vers l'avenir. On sait que nous sommes aujourd'hui dans une société qui a profondément évolué, nous sommes en 2024, pas en 2020, pas en 2004, pas en 2010, la société n'est plus la même, nous avons eu l'irruption du télétravail, les nouveaux modes de consommation qui ont été bien évoqués avec le e-commerce qui va dans toute la France et si vous commandez par internet, vous pouvez aussi bien être livré ici à Bordeaux qu'à Montpon-Ménéstérol, qu'à Mussidan, que dans toute la France, cela marche très bien. Les délais sont quasiment les mêmes partout. Le travail qui a été entamé sur le RER métropolitain qui vise à rééquilibrer les territoires me semble vraiment quelque chose de fondamental. Il y a beaucoup de choses à voir, on doit être dans la prospective qui ne doit pas se limiter à des moyens, parce que si on se limite à une analyse de moyens, on va rester dans des conflits : est-ce que l'on met du rail hors sol ? Du rail sur le sol ? Du rail sous le sol ou autres choses ? Et c'est vraiment la prise en compte de la prospective des mobilités qui intègrent les modifications des comportements et de la société et aussi du climat et des impératifs liés au climat qui sont importants à prendre, donc on ne peut être que « pour ».

Mme la Présidente Christine BOST : Merci Monsieur CUGY. Monsieur ROSSIGNOL-PUECH pour conclure.

M. ROSSIGNOL-PUECH : Merci beaucoup Madame la Présidente Christine BOST. Quelques mots dans ce débat passionnant. Tout d'abord, vous dire que dans le schéma des mobilités était incluse la réflexion sur la gouvernance et sur le syndicat mixte. J'y reviendrai, mais tout d'abord, je voudrais quand même dire qu'à la fin de la mandature, on s'en approche quand même, on pourra faire le bilan des actions de mobilité de l'équipe en place et je pense que l'on n'a jamais fait autant. On n'a jamais dépensé autant en termes de mobilité, on n'a jamais eu autant de projets. Nous allons mettre en place 7 lignes de bus express en moins d'une mandature, 150 kilomètres. La première ligne de bus express est un véritable succès, qui a été initiée à la mandature précédente. Bien sûr, on s'appuie sur les résultats précédents, mais la ligne Bordeaux-Saint-Aubin est vraiment un grand succès populaire, et quand les bus électriques vont arriver, il y aura un deuxième cliquet et les 6 lignes suivantes vont vraiment très bien fonctionner. Également nous avons, c'est Madame Béatrice DE FRANÇOIS qui pourrait le dire mieux que moi, le réseau de TBM le plus dynamique de France. On gagne un grand nombre de voyageurs. Évidemment, il y a des problèmes de saturation comme à Talence, liés au campus. Nous avons toujours des problèmes de circulation, mais c'est parce que vous le savez, cela a été dit, on gagne 20 000 habitants par an en Gironde, mais ce réseau va continuer à s'optimiser, on n'a jamais fait autant de couloirs

bus, on met en place les premières lignes du Réseau express vélo et pour les territoires environnants, nous mettons en place le RER métropolitain, c'est une réalité, avec le tarif combiné. Nous mettons en place les premières lignes de car express, la ligne de car express Bordeaux-Créon est un grand succès, cela marche bien. La ligne de car express Bordeaux-Blaye monte en puissance très fortement et les autres lignes de car express seront prêtes d'ici la fin de la mandature. Également mise en place de deux lignes de covoiturage express sur l'A10 et sur l'A62, en anticipation des couloirs réservés pour les transports en commun et pour le covoiturage. Et également la mise en place et l'aménagement d'une centaine de PEM (Pôles d'échanges intermodaux) sur l'ensemble du territoire de la Gironde. Cette dernière partie est le travail de Nouvelle-Aquitaine Mobilités qui est un syndicat SRU (Solidarité et Renouveau Urbain) de mobilité qui a en charge le car express, le covoiturage express et les pôles d'échanges, mais aussi la billettique et l'harmonisation de la billettique à l'échelle régionale et à l'échelle départementale.

Grâce à NAM et au Comité local des mobilités, nous pouvons lever le versement mobilités additionnel qui va s'élever à environ 10 millions d'euros par an ; c'est une somme importante qui va permettre de financer ces services de mobilité pour le lien entre la Métropole et les territoires environnants.

La question du syndicat mixte transport, c'est la question de la gouvernance et du financement des mobilités sur un bassin de vie, c'est exactement cela. À titre personnel, je pense qu'il faut l'étudier sérieusement, cela peut être une réponse mais cela veut dire que concrètement, c'est le Conseil d'administration du syndicat mixte qui va prendre les décisions, bien sûr en lien avec les collectivités. Vraisemblablement, la Métropole sera très bien représentée dans ce syndicat mixte, peut-être même la présidence mais cela veut dire que les discussions sur la tarification des transports en commun, sur la mise en place des appels d'offres de TBM, cela va être le syndicat mixte. Donc c'est un vrai enjeu de transparence et de gouvernance. Il faut savoir vers où on va, cependant, la mise en place de ce syndicat mixte aura un effet levier financier important. Les premières simulations ou études montrent que l'on pourrait optimiser le levier du versement mobilités additionnel pour plusieurs dizaines de millions d'euros en plus, avec un syndicat transport. Je pense que c'est vraiment une piste qu'il faut explorer, mais cela pose la question de la remise de ces compétences transports mobilités à l'échelle départementale de la Métropole et de toutes les collectivités qui ont pris la compétence. Et puis est-ce que ce syndicat mixte ira jusqu'à gérer le TER ? C'est possible, la loi le permet. Est-ce que la Région serait d'accord pour céder ses compétences ferroviaires ? C'est une vraie question avec le SERM, c'est bien de le dire, je sens que là il y a un certain nombre d'expressions fortes qui disent qu'il faut y aller, en tout cas il faut l'étudier, je suis d'accord, il faut être allant sur ce sujet, mais vous avez bien compris les enjeux en termes de gouvernance, cela veut dire qu'il y aura le maire, la Métropole et le syndicat mixte. Si vous souhaitez le contrôle des maires sur les mobilités en Gironde, il faudra passer par le syndicat mixte. Vous voyez bien les enjeux qui sont derrière.

Par ailleurs, le métro, le débat, on va avoir l'étude d'ici mi-2026 et puis on pourra en discuter et puis surtout on verra les coûts, on verra les cheminements. Mais surtout cela a été dit, le métro, l'effet principal est le désencombrement de l'espace public et le désencombrement du réseau actuel. Après pour Talence, il y a aussi d'autres solutions, c'est de massifier les BEX (Bus express), mais vous avez le record de BEX sur votre commune. Après sur le cours de la Libération et Gambetta, il y a aussi des solutions de mise en sens unique, mais c'est compliqué pour la commune, mais peut-être un jour, il faudra quand même passer par là, je vous fais passer un petit message.

La liaison Lacanau est en cours d'étude. La liaison Tramway, sur le pont Chaban-Delmas également, on va avoir les résultats en début d'année 2026, Madame la Présidente Christine BOST.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci à tous pour ce débat particulièrement nourri et animé. Je voudrais revenir également sur quelques points. D'abord rappeler à l'Assemblée que nous avons voté un schéma des mobilités en 2021 et que dans ce schéma des mobilités, en tout cas pour ceux qui l'ont voté, il y avait le souhait d'engager la création d'un syndicat. Je partage l'avis sur le fait qu'il y a une vraie cohérence à avoir une réflexion et une gouvernance à l'échelle du territoire qui est le plus pertinent, qui est sans doute celui, *a minima* de l'aire du SYSDAU et au mieux, celui de l'aire du Département. Mais finalement, nous avons pu démontrer ces dernières années que malgré le fait de ne pas avoir de syndicat, nous avons la capacité d'agir et de faire des choses, de les financer et de les réaliser. C'est la preuve du RER métropolitain. Cela dit au passage pour Monsieur le maire de Talence, c'est le déclenchement et la future réouverture de la Médoquine à Talence. La Ville de Talence n'est pas oubliée. C'est aussi le développement des bus express. Monsieur le maire de Talence, vous aurez prochainement une ligne de bus express. La ville est quand même bien desservie et avec des outils performants. C'est le développement des cars express, des liaisons entre les territoires extra-métropole et la Métropole. Je rappelle que nous finançons une part importante du déficit d'exploitation de ces lignes. Aujourd'hui, 2 lignes et, à terme, 6 lignes qui viendront desservir l'ensemble du territoire. Monsieur Clément ROSSIGNOL-PUECH l'a dit, ce mandat aura été un mandat fort en termes de mobilités. Nous avons consacré plus de 3 milliards sur ces postes de dépenses globalisées. C'est 40% de plus que pour le mandat précédent. On ne peut pas vraiment dire que cela aura été un mandat pour rien en termes de mobilités, mais force est de constater que c'est une vraie préoccupation, parce que nous sommes un territoire dynamique, un territoire attractif en termes de nouvelles populations, nouveaux emplois, et forcément, plus de mobilités à assurer et à assumer et c'est ce sur quoi nous sommes particulièrement engagés.

Vous dire aussi qu'il y a quelques semaines, j'ai rencontré le ministre des Transports, peut-être qu'il faudra que je reprenne un rendez-vous dans les jours à venir, pour cranter un certain nombre de sujets avec lui, parmi lesquels la question de l'aire de covoiturage sur l'A62 et sur l'A10, qui sont aussi des éléments importants d'amélioration de la fluidité de notre mobilité sur le territoire. Je suis ravie que nous puissions au côté de l'État, de la Région et du Département, participer à cette nouvelle étude prospective qui dépasse, bien évidemment, les seuls enjeux de la Métropole. Je mets cette délibération aux voix.

Je voulais dire aussi que, pendant que vous votez, cela ne changera pas le sens de votre vote, nous avons bien avancé avec les territoires, avec les EPCI (Établissement public de coopération intercommunale) du Département, avec Monsieur Patrick LABESSE, sur les enjeux de déchets, et que c'est plutôt de bonne augure pour imaginer aussi travailler sur d'autres sujets, évidemment sur la mobilité, mais aussi sur la question de l'eau qui est un sujet important pour l'ensemble du territoire girondin et pas seulement pour la Métropole.

Pendant ce temps, vous vous êtes exprimés.

98 voix pour, 2 contre.

Majorité
Contre : Monsieur MORISSET, Monsieur
POUTOU

Ne prend pas part au vote : Monsieur ALCALA, Madame BOZDAG, Monsieur CAZABONNE, Monsieur RAUTUREAU

Je vous remercie, mes chers collègues.

Madame la secrétaire de séance, poursuivons.

Mme NOËL : Délibération n°89, Madame Claudine BICHET. Règlements d'intervention des mesures d'accompagnement financier de la ZFE de BORDEAUX Métropole.

Mme BICHET

(n°89) Règlements d'intervention des mesures d'accompagnement financier de la ZFE-m de BORDEAUX Métropole- Décision- Autorisation

Madame Claudine BICHET présente le rapport.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Oui, Monsieur GARRIGUES.

M. GARRIGUES : Merci Madame la Présidente Christine BOST, Madame la Vice-présidente. Aujourd'hui, plusieurs centaines de milliers d'habitants de notre Métropole respirent un air non conforme aux recommandations de qualité de l'air de l'OMS (Organisation mondiale de la santé), notamment pour le dioxyde d'azote. 653 personnes respirent même un air non conforme à la réglementation européenne de 40 µg de dioxyde d'azote par mètre cube d'air maximum. C'est ce qui figure d'ailleurs dans l'étude jointe à cette délibération. La ZFE (Zone à faible émissions) et le règlement d'intervention que vous nous soumettez doivent se concentrer sur cet objectif. Qu'en est-il ? Selon l'étude avec les restrictions d'accès aux véhicules non classés, ce ne sont plus 653 habitants, mais 659 habitants, je cite les chiffres, qui respireraient un air dépassant la valeur réglementaire de 40 µg de dioxyde d'azote par mètre cube d'air. Tout cela pour une dépense prévue de 11 millions d'euros visant essentiellement à accompagner l'achat de nouvelles voitures avec quelques miettes pour le covoiturage, l'auto-partage et le réseau TBM.

Le niveau de performance de cette dépense publique est particulièrement discutable, alors même qu'aucun contrôle automatisé des véhicules ne sera mis en place d'ici plusieurs années. Je pose la question : « Où prenons-nous ces 11 millions d'euros ? », vu que c'est une question qui se pose dans certaines communes. Vous avez vous-même, Madame la Vice-présidente, à l'instant, concédé que la ZFE n'était pas forcément le meilleur outil pour réduire la pollution de l'air. Ne serait-il pas pour reprendre vos propos finalement plus judicieux de flécher ces 11 millions d'euros vers le développement des cars express ? Il faut rappeler que 11 millions d'euros, c'est 10 ans de financement du déficit de fonctionnement de la ligne de car express Créon-Bordeaux. 11 millions d'euros que l'on met sur une politique qui n'a pas d'effet, semble-t-il, alors que l'on nous avons d'autres politiques qui, elles, montrent leur efficacité et qui contribuent véritablement au report modal.

Je renouvelle 3 propositions. D'abord, effectuer des mesures précises dans les rues que l'étude a identifiées comme concernées par une pollution de l'air excessive, dépassant les seuils réglementaires. Il faut absolument quantifier ce phénomène. Ensuite, il apparaît essentiel que chaque habitant exposé à un air non conforme aux normes européennes en soit informé. Cela ne représente que 659 personnes. La pollution de l'air est invisible. Nos concitoyens concernés n'en sont pas conscients aujourd'hui et cette étude révèle la teneur

de cette exposition et il serait légitime que chaque foyer concerné reçoive un courrier de Bordeaux Métropole précisant à la fois le niveau de dépassement, après réalisation de mesures plus précises et dans lequel vous pourriez, bien sûr, joindre les mesures que vous avez déjà adoptées pour lutter contre ce fléau. Vous avez cité en commission, Madame la Vice-présidente, les actions d'aménagement menées sur les boulevards qui ont contribué à réduire la concentration. On pourrait très bien imaginer que dans ce courrier, on précise bien sûr ce qui est fait, ce qui est mené, mais ce courrier est absolument essentiel. On ne peut pas imaginer qu'aujourd'hui, on informe nos habitants du risque sismique, que l'on informe nos habitants du risque de termites dans des immeubles en béton, mais que l'on n'informe pas les habitants d'un risque très clair, celui de la qualité de l'air. Nous avons ici une information. Il faut que la Métropole soit proactive et c'est à la Métropole de faire cette communication. Je conçois, cependant, bien sûr, que peu d'élus se battent pour signer ces courriers. Il faudra faire preuve de courage politique.

Et puis enfin, ce règlement d'intervention ne prévoit aucune mesure pour accompagner les personnes exposées. Il est centré sur l'accompagnement des automobilistes, pas sur les personnes qui subissent la pollution de l'air qui seront dans le même ordre de grandeur après qu'avant la mise en place de la ZFE. Des communes ont équipé leurs classes et leurs crèches de purificateurs d'air. Je pense à Saint-Ouen ou au 9^e arrondissement à Paris et subventionner l'équipement des ménages les plus exposés pour l'achat de ces purificateurs d'air apparaît tout à fait légitime, au regard des risques du dioxyde d'azote pour la santé. À la suite de ma question en commission transition écologique, vous m'indiquez que les services font part d'une efficacité discutable de ces purificateurs d'air. Je note pourtant que les services étaient bien moins interrogatifs quand il s'est agi d'équiper la salle du bureau d'un purificateur d'air qui, en plus d'éliminer les particules virales, élimine aussi les particules fines et le dioxyde d'azote. Si on peut équiper la salle du bureau en purificateur d'air, je ne vois pas pourquoi on n'équiperait pas les foyers qui sont exposés à cette pollution.

Et enfin, j'en terminerai par là. Il y a nécessité de mener une étude fine des origines de destinations des personnes circulant avec des véhicules non classés. Votre proposition d'un accompagnement financier sur leur abonnement au transport en commun sera très certainement de la poudre aux yeux, sans aucun effet, car si ces personnes, aujourd'hui, prennent leur voiture, c'est bien qu'elles ne disposent pas d'alternatives efficaces en transport en commun. Quel intérêt de subventionner davantage pour elles l'accès au transport en commun, si elles n'en ont pas à proximité de chez elles ? C'est une vraie question, puisque nous avons toute une partie des personnes qui habitent hors de la Métropole, qui travaillent à la Métropole et qui vont être éligibles puisqu'elles travaillent sur des sites métropolitains. Ces personnes-là, pour beaucoup, ne disposent pas d'alternatives. Il serait pertinent de poursuivre ces études et vraiment d'aller cibler le financement d'alternatives réelles.

En conclusion, une ZFE qui n'améliorera pas la qualité de l'air, c'est avéré par vos chiffres. Un règlement d'intervention, ici, qui ne propose rien aux personnes exposées à la qualité de l'air, tout en dépensant 11 millions d'euros sans effet sur la qualité de l'air attendue, une étude incomplète, une absence de transparence pour les personnes exposées, je crois que ce projet est clairement discutable.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci Monsieur GARRIGUES. Monsieur FEUGAS.

M. FEUGAS : Madame la Présidente Christine BOST, chers collègues, le Groupe communiste est déjà intervenu sur le sujet des zones à faible émission, mais il nous apparaît nécessaire d'apporter d'autres éléments dans le débat. En effet, une étude récente réalisée dans 8 grandes villes françaises : Grenoble, Montpellier, Rouen, Strasbourg, Nice, Toulouse,

Reims et Marseille, montre que les ZFE impactent l'accès à l'emploi des plus modestes. Il est nécessaire d'accompagner ce dispositif visant à réduire la pollution, de mesures supplémentaires, afin que celui-ci ne se fasse pas au détriment des plus précaires. Cette mesure contraignante d'accès dans les centres des agglomérations a un impact bénéfique pour la santé de chaque citoyen par une meilleure qualité de l'air. C'est indéniable et il est utile de le rappeler. Mais elle reste pourtant très controversée. De nombreux détracteurs y voient en effet une mesure inégalitaire surtout pour les ménages les plus modestes qui possèdent souvent des véhicules polluants. C'est le cas pour les intra-périmètres ZFE, mais aussi pour ceux situés à l'extérieur de cette zone. Ce sont eux qui peuvent se retrouver en difficulté dans leur accessibilité à l'emploi. Les impacts des ZFE en termes de mobilité sont beaucoup plus controversés et souvent contraignants dans leur mise en œuvre, entraînant des prises de position, des manifestations les qualifiant de bombes sociales génératrices d'exclusion, car les habitants les plus pauvres seraient fatalement les plus impactés. L'accessibilité aux emplois, c'est-à-dire le nombre de postes auxquels peut prétendre une personne en fonction de sa catégorie socioprofessionnelle et de son temps de trajet, joue un rôle déterminant. Les élus communistes ont milité pour que le débat du calendrier des ZFE et que les critères d'application soient repris, ne voulant pas qu'une ambition écologique prenne un caractère antisocial et punitif. Nos camarades franciliens, par exemple, ont formulé des propositions de portée à la fois écologique et sociale pour aider les familles à acheter des voitures moins polluantes et développer des alternatives à la voiture individuelle. Cela passe notamment par le développement des transports en commun, ferroviaires et routiers.

Sur la Métropole bordelaise, notre groupe a déjà formulé des propositions relatives à l'augmentation de l'offre sur les réseaux de transport. Le développement des transports doux - comme cela est partagé par beaucoup ici -, la relance d'études sur la création du métro, la possibilité d'aller vers la gratuité des transports en commun que nous avons abordée ici à plusieurs reprises. Sans entrer dans tous les détails du dossier ZFE qui nous est présenté aujourd'hui, je pointe deux éléments importants qui montrent l'engagement important de la Métropole. Face à l'obligation de mise en œuvre de la ZFE, elle a pris un minimum de contraintes envers les véhicules anciens. Avec une aide de 10 millions d'euros, elle va permettre d'apporter une aide ciblée envers les plus précaires, mais je soulignerai surtout la décision d'attribuer six mois de gratuité TBM sur le premier abonnement annuel pour les personnes se délestant d'un véhicule non classé. Cette décision est remarquable. Selon notre groupe, il s'agit pour notre Assemblée d'une façon élégante de passer à une nouvelle étape de gratuité des transports dont bénéficient déjà par d'autres critères des usagers de TBM. Nous ne pouvons qu'encourager notre Assemblée à travailler à une prochaine étape de gratuité des transports. *A contrario*, on ne peut passer sous silence le désengagement de l'État, qui, par décret, a pris une décision rétrograde en baissant le montant de la prime à l'achat d'un véhicule électrique de 7 000 à 4 000 euros, mais aussi en supprimant le bonus à la conversion.

Voilà quelques remarques et réflexions que le Groupe communiste voulait formuler devant l'importance de ce sujet de société. Il vote avec détermination le règlement d'intervention des mesures d'accompagnement financier de la ZFE de Bordeaux-Métropole. Merci pour votre attention.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci Monsieur FEUGAS, Monsieur POIGNONEC.

M. POIGNONEC : Merci, Madame la Présidente Christine BOST, chers collègues, quelques mots qui ne parviendront sans doute pas à couvrir le champ de tous les enjeux qui s'attachent au thème de ce rapport. Mais tout de même, quelques idées clés qui tournent autour de 3 notions qui peuvent avoir tendance à s'effacer assez vite de nos jours : le pragmatisme, le

bon sens et la clairvoyance. Pourquoi ces 3 notions-là ? Parce que ce dossier de mise en place de la ZFE est typiquement un dossier qui les menace de disparition soudaine. Cela vaut aussi pour les sujets de type ZAN (Zéro artificialisation nette) ou bien d'autres. La transition énergétique, la prise en compte de ce que notre environnement est devenu, sans possibilité de billet retour, sont je crois dans l'esprit de chacun ici. Si certains n'avaient pas en leur temps le monopole du cœur, je pense que personne aujourd'hui n'a le monopole de l'environnement et des angoisses qu'il génère pour nous et surtout pour les générations futures. Cette réalité nous oblige à aborder la transition énergétique avec conviction, au minimum parce que même les plus sceptiques, dont je ne suis pas, n'ont pas le choix. Les dérèglements climatiques, de plus en plus présents dans notre quotidien et surtout de plus en plus mortels, nous rappellent avec insistance la nécessité d'agir. La transition vers des pratiques plus durables est essentielle et ne saurait être différée. La mise en place de la ZFE représente, dans son intention de départ, une première étape positive dans cette direction et le bon sens social l'a emporté dans le règlement qui est présenté aujourd'hui. Néanmoins, il est crucial que nous procédions de manière graduelle et pragmatique. Ce dossier, si nous l'appliquons brutalement, nous entraîne vers des tensions sociales fortes et vers une fracture territoriale déjà existante entre les agglomérations et leurs périphéries et même à l'intérieur de l'agglomération. Et ce n'est pas le moment. Dans le contexte économique difficile que nous traversons, il est impératif d'adopter une stratégie mesurée. Une mise en œuvre trop rapide ou trop drastique pourrait non seulement entraîner des mouvements sociaux imprévisibles, mais également exacerber les clivages entre nos populations. Et là, je fais un petit pas de côté en réitérant un propos que je tiens désormais pratiquement à chacune de nos séances : intéressons-nous beaucoup plus fortement que nous ne le faisons aujourd'hui aux causes et un peu moins aux conséquences. Je pense très sincèrement que nous n'aurions pas besoin d'usines à gaz de type ZFE si nous nous attaquions franchement à l'aménagement économique de notre agglomération. Je ne vise personne ici, car j'évoque là une tendance qui est née il y a 40 ou 50 ans, celle qui a consisté et qui n'a jamais été démentie depuis, à placer tous les emplois au même endroit.

J'ai le souvenir, il y a 3 ou 4 ans, d'une carte présentée par les services métropolitains qui montrait à l'aide de codes couleurs l'intensité de la création de logements en cours au cours de ces 10 dernières années sur notre agglomération. Je vous laisse imaginer la couleur qui surplombait la commune de Villenave-d'Ornon. Monsieur Patrick PUJOL, mon prédécesseur, avait alors demandé qu'une carte de même type soit réalisée et placée comme un calque au-dessus de celle que je viens d'évoquer ; cette seconde carte montrant l'intensité de l'implantation d'entreprises sur la même période et sur la même zone. Bien entendu, nous n'avons jamais eu cette carte, mais nous pouvons tous imaginer intuitivement ce qu'aurait été la répartition des couleurs totalement inverses à celle de la première carte évidemment. Elle est bien là la cause. Nous obligeons, depuis des dizaines d'années, des dizaines de milliers de personnes, chaque jour, à prendre leur voiture pour aller travailler. C'est notre faute, voilà tout. Des entreprises s'installent, nous créons de nouvelles routes, parce que les précédentes sont trop petites et le cercle est sans fin. Je ne reviendrai pas sur le dossier du développement du site d'Hourcade, mais il est si emblématique de ce que je viens de dire. Presque 1 000 emplois nous tendent les bras sur cette zone et tendent les bras à des gens qui pourraient y travailler tout en vivant à quelques centaines de mètres de là, mais je me dis, pour conclure, et surtout pour me rassurer, que quand on veut, on peut, et l'exemple des millions d'euros que nous allons dépenser à recréer une passerelle vélos au niveau du pont Mitterrand, 6 ans après avoir supprimé la précédente, donne espoir sur les moyens financiers que nous devrions consacrer aux demi-échangeurs d'Hourcade qui permettraient la création de 1 000 emplois, à l'heure où nous apprenons hélas que le chômage vient encore d'augmenter. Merci de votre attention.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Madame CURVALE.

Mme CURVALE : Madame la Présidente Christine BOST, chers collègues, comme l'a rappelé Madame la Vice-présidente, nos objectifs, à travers cet outil de la ZFE qui est cadré et imposé par l'État, est d'être dans les mesures de justice et d'efficacité, c'est-à-dire d'agir à la pollution, à la source, et sur les causes. La ZFE qui mise tout sur le renouvellement des véhicules, c'est le cadre de l'outil tel qu'il a été défini, vise en effet à répondre à des enjeux multiples qui viennent d'être rappelés, des enjeux de santé publique. D'ailleurs, si on lit avec attention le rapport qui est publié par ATMO Nouvelle-Aquitaine, que j'ai l'honneur de présider, dès l'introduction, nous avons le constat qu'une grande majorité des habitants de Bordeaux Métropole reste concernée par un air qui ne suit pas les recommandations de l'OMS en particules fines et dioxyde d'azote qui sont les principaux polluants associés au trafic routier. C'est pour le constat et dans ce rapport, on trouve en effet toute une série de données. Je vois que notre collègue, Monsieur Guillaume GARRIGUES, en a repris certaines notamment pour la partie des populations exposées, selon les types de scénarios.

Un enjeu de santé, un enjeu très fort de justice sociale qui a été également rappelé. N'oublions pas que ces Zones à faible émission ont été très vite rebaptisées zones à forte exclusion sociale et des enjeux territoriaux puisqu'aujourd'hui, évidemment, nous discutons d'un outil qui est dans le périmètre métropolitain. Mais viennent en effet travailler sur la Métropole et empruntent la rocade de nombreux girondins pour lesquels l'État, de toute façon, n'avait pas plus que pour nous, vraiment prévu de dispositifs spécifiques d'accompagnement.

Agir à la source, et c'est vraiment en lien avec ce que nous avons discuté aussi longuement tout à l'heure sur les mobilités, c'est évidemment donner les moyens par et c'est ce que propose ce règlement d'intervention que nous allons voter aujourd'hui. De même qu'il est complété par une autre action qui est dans la délégation de Madame Claudine BICHET, que nous avons votée il y a peu, c'est ce fonds Air Bois de 10 millions d'euros qui vise à éradiquer les appareils de chauffage aux bois domestiques les plus vétustes et qui, eux, agissent sur la pollution aux particules fines.

Si nous proposons aujourd'hui tout cela, c'est parce que nous avons dû faire face aussi à un détricotage au fur et à mesure des ZFE par l'État, des attermolements, des changements. Aujourd'hui, nous sommes territoire de vigilance et sans vraiment non plus de levier très fort pour aider au renouvellement du parc routier le plus ancien.

Il faut rappeler qu'il y avait des types d'aides assez performants notamment pour aller davantage vers l'électrification du parc automobile et notamment une aide aux ménages les plus modestes pour pouvoir louer une voiture électrique à 100 euros par mois, location longue durée et devant le succès de cette aide qui répondait à un vrai besoin, l'État a suspendu l'aide en février 2024.

Je pense que nous sommes en plein dans cette logique-là plutôt que de distribuer des purificateurs d'air, dans une approche de ce que nous avons vu pour des villes beaucoup plus polluées comme New Delhi, quand il n'y a plus rien à faire et qu'il n'y a pas de volonté d'agir sur les causes, ce qui est exactement l'inverse de ce que nous voulons.

Quant aux missions d'information, Bordeaux Métropole est partie prenante justement d'ATMO Nouvelle-Aquitaine, qui est l'association de surveillance de la qualité de l'air, qui a apporté un rapport public, qui publie quotidiennement un indice de la qualité de l'air, qui publie des alertes, des seuils de recommandations que l'État, donc la Préfecture va décider également de relayer. Ce sont toutes ces sources-là que nous relayons déjà, mais l'efficacité,

c'est surtout de donner les moyens de changer et d'accompagner ceux qui en ont le plus besoin, qui sont prisonniers des véhicules les plus anciens à pouvoir en changer.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. **Monsieur MORISSET**.

M. MORISSET : Oui, merci, **Madame la Présidente Christine BOST**. Au nom de l'égalité, la liberté et puis la fraternité, cette ZFE est, à mon sens, injuste, il faut le dire. À mon sens, c'est soit tout le monde, soit personne. Et comme là aujourd'hui, on est dans l'exclusion, cela a été évoqué, de forte exclusion évidemment sur un niveau de classe, on est dans une logique d'abus de pouvoir de police à circuler sur la Métropole et cela passe par une nouvelle taxe. Nous sommes très clairs là-dessus, c'est une nouvelle façon de taxer des citoyens.

Ensuite, nous avons notre lot d'inégalités. Cela a été rapidement évoqué, mais je vais en rappeler, c'est d'avoir aussi les moyens de pouvoir s'acheter un véhicule, on est d'accord, et de pouvoir le garder quand il est encore en parfait état. Et parfois il est moins polluant en particules fines, puisque cela a été évoqué, on est sur du PM₁₀. Mais quand j'expose le fait qu'il y a eu un scandale très connu, c'est celui du Dieseltgate, c'est-à-dire que nous avons imposé les pots catalytiques, nous avons fait en sorte que les nouveaux véhicules soient avec des PM₁ plus fines et finalement plus nocives, puisqu'elles rentrent plus profondément dans les poumons et dans le corps des personnes, finalement on se rend compte que c'est une aberration. Nous avons rendu les gens plus malades et surtout de façon plus large, puisque les PM₁₀ volent moins loin dans l'air que les PM₁. Là encore une fois, on est dans la tromperie, et j'entends ici encore une fois la Vice-présidente qui est complètement dans une logique de déni, puisque cela c'est la réalité, mais on préfère dire que l'on travaille sur le bois et les fumées. Allons-y, travaillons sur les fumées, comme je l'ai évoqué aussi la dernière fois au dernier Conseil. Si on est aujourd'hui avec une réalité sur des particules atomiques qui sont répandues à haute atmosphère avec les Chemtrails, et c'est une réalité, on va tout doucement, encore une fois, tromper les gens en imposant cette nouvelle taxe.

En même temps nous sommes sur des inégalités de liberté de circuler, mais aussi sur les inégalités psychiques, parce qu'il y a aussi les personnes qui veulent pour diverses raisons rester avec leurs véhicules, des inégalités d'accès à l'information, nous avons aussi des gens qui vont être stressés à être sans cesse soumis à devoir savoir comment évolue la législation, et en particulier les personnes qui sont dans ces zones extérieures, mais peut-être aussi intérieures. Il y a une certaine pauvreté dans ces zones, et ces gens-là vont se poser la question. À un moment donné, il va falloir qu'ils utilisent leurs véhicules peut-être en étant tout le temps à l'intérieur, puisqu'à l'extérieur de cette zone, et c'est prévu dans la loi, à partir de 2027 seront mis en place des radars. On va surveiller les gens à un moment donné, puis on va leur dire « Attendez, vous faites partie de la minorité, mais vous on va vous surveiller, vous ne pouvez pas rentrer dans cette zone », et c'est ce que l'on voit en particulier dans d'autres pays où cela se passe très mal. Nous avons parlé éventuellement de bombes sociales, parce que l'on exclut les gens.

Ensuite, il y a quand même un point important, c'est qu'il y a une surinterprétation de la loi. Ce n'est pas moi qui le dis, c'est l'association des motards en colère. Ils sont plus de 8 000 en France, ils ont regardé tout simplement les textes de loi et ils ont dit que sur la loi climat et résilience - l'article 119 chapitre 6 - sa transposition dans le Code général des collectivités territoriales que nous devons ici appliquer, il y a l'article 2213-4-1 qui indique que ces mesures concernent uniquement les quatre roues. Là, on voit bien que l'on va aussi taxer les deux roues, on peut se poser des questions encore une fois sur cette logique de surinterprétation. Et puis on est face à toutes ces inégalités, je crois qu'il faut aussi relever l'absurdité, parce qu'à un moment donné, on fait en sorte de mettre en place des véhicules soi-disant moins polluants, mais en attendant, j'évoque ici le fait que pour tous les véhicules,

on ne regarde pas la pollution des freinages, qui a beaucoup plus d'impact, parce que l'on est encore une fois sur des particules beaucoup plus fines. Je l'avais déjà évoqué, c'est 1 850 fois plus de particules avec l'usure des pneus et des freins qu'un véhicule à combustion, avec un filtre récent qui passe les critères. Tout cela fait que finalement sur certains critères, on va exclure des gens, et sur les autres, on va absolument fermer les yeux. Encore une fois, il y a un véritable problème, mais je pense qu'à mon sens, il faut vraiment arrêter avec ces fortes zones d'exclusion, nous sommes là pour la paix sociale et pas pour abuser de la loi.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci, **Monsieur MORISSET**, **Monsieur POUTOU**.

M. POUTOU : Nous aussi, nous sommes opposés à la ZFE, mais nous avons bien compris que ce n'était pas cela qui était en discussion, c'était une réglementation qui visait à finalement limiter les effets négatifs de la ZFE, notamment par rapport aux milieux modestes, puisque nous avons bien compris que celles et ceux qui étaient les plus concernés par les restrictions, ce seraient les personnes qui ont des vieilles voitures ou des vieux véhicules et donc les milieux *a priori* les plus modestes ou les plus précaires. Il faut des mesures pour compenser cette injustice, parce que d'un côté il y a une démarche qui est juste, c'est prendre en compte la pollution liée au transport, mais la mesure prise a un aspect antisocial. Comment faire pour faire passer la pilule d'une certaine manière ? Il y a une réglementation avec des aides qui vont s'adresser essentiellement aux milieux les plus populaires. Nous, on ne vote pas contre, on va s'abstenir parce que l'on voit bien qu'il y a une volonté de répondre à cette question-là et de limiter les difficultés pour les personnes qui sont concernées, mais ceci dit c'est vrai que la délibération pose problème dans le sens où elle ne met pas en évidence ces choses-là, c'est-à-dire une critique de la ZFE et avec des conséquences que l'on ne mesure pas. C'est ce que disait **Monsieur Marc MORISSET** juste avant, mais je crois que d'autres l'avaient abordé, c'est la question du contrôle. Qui va contrôler, comment cela va-t-il se passer ? On imagine bien les difficultés qu'il va y avoir là-dessus, c'est-à-dire qu'il va y avoir des zones d'exclusion pour certains véhicules et cela veut dire quoi ? Des forces de police présentes, des caméras supplémentaires à un moment donné ou à un autre. On se demande quel système va être mis en place pour contrôler. On voit bien qu'autour de la préoccupation environnementale, cela pose plein de problèmes sociaux et politiques et que l'on est dans des situations difficilement maîtrisables pour la suite, ou en tout cas c'est aussi cette idée que l'on rentre dans un monde de plus en plus surveillé, de plus en plus répressif. Cela correspond aussi à tout cela. Il y a besoin quand même d'une vision critique de ce qui est en train de se mettre en place et de prendre conscience que l'on ne mesure pas tous les effets.

Un aspect aussi important, c'est l'idée que les vieilles voitures polluent plus et le plus simple, c'est de les jeter à la poubelle ou en tout cas de s'en débarrasser. Cela paraît raisonnable d'une certaine manière mais d'un autre côté, on se dit « Quel gaspillage, quelle démarche profondément anti-écologique, anti-environnementale », puisque cela représente quand même des centaines de milliers de véhicules à l'échelle du territoire, peut-être plus. Je n'ai même pas l'échelle de valeur, mais c'est dingue de se dire cela, des véhicules qui sont fabriqués, même s'ils sont anciens, et puis là maintenant on s'en débarrasse et le problème est réglé ou presque. Cela montre aussi que quelque part, il y a une sorte d'encouragement à l'obsolescence programmée, c'est à dire qu'on va faire des véhicules et très régulièrement, on va les remplacer parce que de toute façon, il y aura toujours des véhicules moins polluants, cela aussi pose un problème. Il y a besoin d'une réflexion là-dessus et de se dire qu'il y a besoin de critiquer ces systèmes qui se mettent en place. On se demande si ce ne sont pas des systèmes qui permettent de répondre à la crise de la production automobile, c'est-à-dire « Vous vendez moins ? Ne vous inquiétez pas, on vous fait des mesures, vous allez vendre plus de véhicules », et on est aussi dans des cercles un peu vicieux où

finalement ce sont des lois ou des mesures qui répondent à des besoins capitalistes et à des difficultés de marché, notamment du secteur automobile.

Toutes ces critiques-là, c'est une manière d'essayer de poser le problème, mais on s'abstient, parce qu'encore une fois je le redis, il y a des mesures qui sont favorables. La mesure favorable, c'est le groupe PC (Parti communiste) qui l'a souligné, les six mois de gratuité et d'abonnement, et c'est vrai que c'était marrant de voir cela parce que vous êtes une assemblée qui *a priori* est plutôt contre la gratuité du transport en commun, et là il y a une mesure que l'on soutient, mais on se demande pourquoi ne pas faire carrément la gratuité, pourquoi seulement six mois ? Et c'est vrai que derrière tout cela, le problème de la gratuité, c'est comment on met les moyens pour développer un service public des transports et on pense qu'il faut développer ce réseau-là le plus possible et ce sera la meilleure des réponses pour combattre le tout voiture, le tout camion et la pollution qui est liée au trafic automobile et camion.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Monsieur CUGY.

M. CUGY : Oui, merci Madame la Présidente Christine BOST. Tout d'abord, permettez-moi d'être très satisfait de voir que la Métropole de Bordeaux a su raison garder, c'est la première des choses que l'on peut dire. Cela me semble très important, notamment par rapport à ces histoires de ZFE et de pollution. Il faut avoir en tête plusieurs paramètres et plusieurs choses qui sont importantes en termes de santé publique : le premier facteur qu'il y ait pollution des voitures ou pas, c'est le tabac, la concentration en polluants dans une bouffée de cigarettes fait largement plus que celle que l'on peut absorber par le tabac.

Ensuite deuxième chose, l'air intérieur est 8 à 10 fois plus pollué que l'air extérieur et on passe 80% de notre temps à l'intérieur. Il y a des actions à mener notamment concernant l'air intérieur et avec des paradoxes qui vont être extrêmement difficiles concernant la température et l'énergie.

Ensuite, il y a un autre point qui est tout à fait occulté, c'est que l'endroit le plus pollué dans la maison, c'est la cuisine avec le gaz. C'est quelque chose qui est connu, mais ce qui est moins connu, c'est que nous avons aussi un million et demi de poêles à pétrole dans les maisons et ils émettent des quantités considérables de polluants qui sont particulièrement toxiques, indépendamment bien naturellement des cheminées. Le poêle à pétrole, c'est ce que nous avons quand on n'a pas les moyens, nous avons le pétrole qu'il faut mettre dedans et puis on pollue dans sa chambre. Il y a beaucoup de choses à travailler qui sont extrêmement importantes en termes de santé publique.

Voilà ce que je voulais dire, et je voulais vraiment féliciter le travail mené par la Vice-présidente au niveau de la Métropole, qui s'est appliquée à garder la raison et éviter que l'on parte dans des dérives qui auraient amené encore plus d'exclusion. On ne peut être que pour.

Mme la Présidente Christine BOST : Madame BICHET.

Mme BICHET : Merci Madame la Présidente Christine BOST, je vais apporter quelques éléments de réponse. Juste souligner, parce que je n'en ai pas parlé, que la Métropole aide au rétrofit des véhicules. Nous n'étions pas favorables à la mise au rebut qui était incitée par l'État justement, parce qu'il y a des véhicules qui sont toujours en état de rouler et qu'il nous semble que dans une vision plus globale, qui prend en compte également l'impact carbone, le rétrofit est une mesure qui est beaucoup plus intéressante. En tout cas qui doit être développée, mais malheureusement nous butons là encore sur des évolutions

réglementaires qui sont extrêmement limitatives sur ce volet-là. Néanmoins nous encourageons au rétrofit par un accompagnement financier.

En ce qui concerne le contrôle, l'État nous promet un système de contrôle depuis maintenant plusieurs années. Aux dernières nouvelles, il est à nouveau repoussé. Cela devrait intervenir en 2026-2027, mais nous n'aurons pas les moyens à court terme du contrôle de la ZFE comme aucune d'ailleurs des métropoles de France concernées.

Je voudrais revenir sur le sujet des populations qui sont exposées à des pollutions. Je voudrais quand même souligner qu'il n'y a absolument pas de problème de transparence, puisque ces données sont dans le rapport, elles sont publiques sur le site d'ATMO, qu'elles ont été communiquées à l'ensemble des communes concernées. Je pense que l'on ne peut pas dire qu'il y a une volonté de masquer cette information, bien au contraire nous sommes tout à fait conscients que sur notre territoire, des populations et des établissements restent dans des zones qui sont sensibles, où la qualité de l'air est dégradée, et nous agissons bien sûr sur ce volet-là en essayant de mettre en place des mesures. Les purificateurs d'air n'ont pas démontré une efficacité réelle et absolue, c'est la raison pour laquelle il faut bien sûr activer d'autres leviers. Je tiens à souligner que notre PLUI (Plan local d'urbanisme intercommunal) limite les constructions dans les zones les plus polluées, que nous avons bien sûr toute cette réflexion sur les mobilités qui doit être menée globalement et ajustée en fonction des situations locales pour améliorer la qualité de l'air dans des zones sensibles. Je crois que nous sommes très loin de nous désintéresser de la situation des personnes qui sont encore impactées, bien au contraire, mais je crois qu'il faut dire que la ZFE n'est pas la réponse à tous les problèmes, loin de là, et qu'il faut vraiment trouver des solutions qui sont adaptées à chaque situation.

Aussi souligner par rapport aux crédits ouverts. Est-ce qu'ils seront utilisés, je ne sais pas. On se parle aujourd'hui de 11 millions d'euros. Je rappelle seulement que l'on se parlait de 250 millions d'euros pour accompagner l'interdiction des critères 3. Dire que 11 millions, c'est beaucoup d'argent, il faut peut-être le remettre en perspective de ce que nous aurait coûté et ce que nous avons décidé de ne pas dépenser pour accompagner une interdiction qui aurait concerné un tiers du parc roulant de la Métropole. 11 millions, cela peut paraître beaucoup trop. Les mesures d'accompagnement au changement des mobilités coûtent beaucoup moins cher, parce que déjà cela coûte beaucoup moins dans la réalité par rapport à l'achat d'une voiture, et qu'il nous semble impossible de mettre en place une ZFE sans accompagner les personnes impactées et les accompagner si elles n'ont pas d'autre choix que le changement de leurs véhicules. Cela peut paraître trop, pas assez, en tout cas c'est ce qui est aujourd'hui proposé pour accompagner dans les meilleures conditions possibles les habitants qui sont concernés.

Et enfin je voudrais finir mon intervention en donnant un exemple que j'utilise très souvent quand il s'agit de ZFE. La ZFE n'est pas la réponse à tout. Sur les mobilités, la principale réponse, c'est le schéma des mobilités et ce sont des aménagements qui peuvent être décidés ponctuellement en fonction de la situation des axes où on sait que nous avons de la forte pollution. Je reprendrai l'exemple des boulevards qui, sur la ville de Bordeaux ont démontré avec le changement du 2 x 2 voies en 2 x 1 voie que nous avons amélioré la pollution de l'air sur les NOx de 28%. Pour dire que des aménagements de mobilités contextuels et qui sont vraiment ciblés sur une zone peuvent améliorer de manière très forte la qualité de l'air, même plus fort que ce que n'aurait fait la ZFE. Ce que j'invite à faire, c'est de mesurer de manière systématique quand on fait des aménagements de mobilité, l'impact avant/après qualité de l'air, parce qu'on l'a fait sur les boulevards, mais on ne le fait pas aujourd'hui de manière systématique et je pense que c'est vraiment quelque chose qu'il faut systématiser, parce que l'on peut vraiment avoir une action très forte sur la qualité de l'air dans les aménagements mobilités qui sont mis en place. Voilà ce que je voulais dire, merci.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci Madame la Vice-présidente. D'abord je voudrais vous remercier pour votre constance et votre implication sans faille sur ce dossier, puisque cela fait un peu plus de deux ans que vous y travaillez avec les services, avec les différents attermolements législatifs qui sont intervenus au fil du traitement de ce dossier. Je crois que nous arrivons à une décision mesurée, concertée, extrêmement concertée, à la fois avec le territoire métropolitain, mais également nous avons eu des échanges avec les territoires extérieurs, avec un enjeu, mais cela a été rappelé à plusieurs reprises évidemment de préservation de la santé, avec un enjeu majeur qui est celui de la pollution de l'air, mais comme vous venez de le dire, la ZFE n'est pas le seul outil à notre disposition et nous avons durant ce mandat aussi multiplié les mesures pour parvenir à améliorer les résultats. Merci à vous et aux différents services qui vous accompagnent.

Je lance le vote.

98 pour, 3 abstentions, 1 contre.

Majorité

Abstention : Monsieur BAGATE, Monsieur GARRIGUES, Monsieur POUTOU

Contre : Monsieur MORISSET

Ne prend pas part au vote : Madame LOUNICI, Monsieur RAUTUREAU

Madame la secrétaire de séance, nous poursuivons. À ce rythme, nous sommes là jusqu'à dimanche.

Mme NOËL : Troisième délibération examinée. La délibération n°92 de **Monsieur PUYOBRAU**, modification du règlement d'intervention de Bordeaux Métropole relatif à la réhabilitation du parc locatif social.

M. PUYOBRAU

(n°92) Modification du règlement d'intervention de Bordeaux Métropole relatif à la réhabilitation du parc locatif social - Décision - Autorisation

Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU présente le rapport.

M. HURMIC : Merci **Monsieur PUYOBRAU**. Je donne la parole à **Monsieur ESCOTS**.

M. ESCOTS : Merci. Mes chers collègues, le Groupe communiste souligne avec satisfaction qu'une nouvelle étape est franchie pour notre établissement en matière de logement social. Il y a un an, ici même, nous nous félicitons de la mise en place d'un outil de cotation pour l'attribution de logements sociaux, nous inspirant de ce que notre camarade **Monsieur Yann BROSSAT** avait pu mettre en place à Paris. Aujourd'hui, c'est une autre délibération importante qui est présentée, avec cette modification du règlement intérieur relatif à la réhabilitation du parc locatif social. C'est l'aboutissement d'un travail qui a permis de repérer des bonnes pratiques dans d'autres métropoles et qui a fait l'objet d'une concertation impliquant les bailleurs sociaux eux-mêmes. Nous espérons que ce nouveau règlement permettra de lutter contre de trop nombreuses situations vécues dans nos communes, dans lesquelles les locataires nous alertent sur l'état de leur logement et sur lesquels les bailleurs sont trop souvent impuissants ou ralentis dans leur action, faute de disposer des moyens financiers nécessaires. Nous rappellerons notamment que lors des deux derniers quinquennats, la politique macroniste a considérablement affaibli les moyens des bailleurs

sociaux, et encore une fois ce sont les collectivités locales et donc notre établissement qui se mobilisent pour renforcer les moyens d'action des bailleurs. Si nous nous félicitons de cette délibération, nous rappelons que là aussi, elle n'est pas là pour répondre à la crise de production qui est bien plus liée au désengagement de l'État sur la politique du logement social.

Quelques mots également sur la délibération suivante, la 93, qui a été regroupée et qui est aussi l'objet de satisfaction. Tout simplement parce qu'elle porte sur la création du service public de la rénovation de l'habitat. Vous connaissez l'attachement de notre groupe au service public et cet outil qui est proposé sera sans doute quelque part un véritable phare dans la brume ou le brouillard que peuvent constituer pour les propriétaires les différentes aides à la rénovation et surtout les modalités pour les mobiliser.

Je finirai cette intervention par un point d'alerte tant sur le règlement d'intervention que sur le service public de la rénovation. Il concerne les personnes en situation de handicap. La Métropole s'engage avec ce bonus accessibilité adaptation, mais des éléments ont été présentés en commission et nous alertent avec deux chiffres importants : seulement 7% du parc est composé de logements adaptés ou adaptables, alors que les éléments sur l'accessibilité sont renseignés pour seulement 45% du parc. Il faut vraiment travailler plus loin sur ces indicateurs, mieux analyser l'offre, la comparer à l'analyse des besoins et orienter notre politique en conséquence. Nous faisons face trop souvent dans nos communes à des familles qui attendent parfois depuis des années des logements adaptés.

L'autre remarque concerne le service public de la rénovation. Les priorités sont données à la lutte contre les logements insalubres et à la précarité énergétique. Attention à ne pas négliger, même si c'est dans le dispositif et à ne pas mettre dans le même ordre de priorité l'adaptation du logement, vous l'avez évoqué, à destination des personnes en situation de handicap, mais aussi d'une population vieillissante et qui aura de plus en plus besoin d'aménager son logement. Je vous remercie.

M. HURMIC : Merci Monsieur ESCOTS. Madame BICHET.

Mme BICHET : Merci. Un mot sur cette délibération. Je suis très heureuse que nous puissions la voter aujourd'hui, puisque c'est le dernier volet de notre ambition de rénovation énergétique sur le territoire. Nous avons voté, je le rappelle, en septembre, des règlements d'intervention renforcée pour accompagner les habitants en maison individuelle ou en copropriété pour la rénovation énergétique de leur logement. Cette dernière délibération et le règlement d'intervention viennent compléter cette ambition en accompagnant les bailleurs sociaux dans la rénovation des logements sociaux, et c'est ce qui nous manquait pour avoir vraiment une politique d'accompagnement à la rénovation énergétique qui soit complète et accompagne l'ensemble des logements du territoire.

Je suis très heureuse que nous ayons cette ambition qui est réaffirmée et renforcée dans ce règlement d'intervention puisqu'au-delà des aspects du mieux-vivre que Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU a pu aborder et souligner. Nous avons sur la partie énergétique un accompagnement renforcé avec un financement important de la Métropole vers des rénovations qui sont très performantes sur le plan énergétique et répondre à cet impératif de réduire nos consommations énergétiques et d'améliorer nos émissions de gaz à effet de serre. Bien sûr le volet énergétique est tout à fait compatible avec l'amélioration de la qualité de vie, puisque l'on sait qu'un logement bien isolé est aussi un gage d'amélioration du confort de vie.

Je voudrais aussi souligner l'ambition qui est donnée pour accompagner les bailleurs dans des passages en chauffage collectif où, on le sait, les modes individuels sont souvent des freins au raccordement notamment à des réseaux de chaleur urbains. Les solutions « énergie renouvelable » sont plus souvent des solutions collectives et il ne faut pas être bloqués parce que les immeubles sont conçus sur des systèmes individuels. Cet accompagnement-là est aussi très important et je tenais à le souligner.

Je voudrais aussi souligner l'ambition qui apparaît dans ce règlement d'intervention pour accompagner sur le confort d'été, qui est une problématique grandissante, d'autant plus dans ce type d'habitat et aussi la prise en compte des matériaux bio-sourcés qui améliorent notre empreinte carbone et qui est aussi importante à souligner.

Je remercie Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU d'avoir co-porté ce dispositif qui est très complet et puissant et qui, je ne doute pas, va nous permettre d'améliorer nos performances sur la rénovation énergétique de notre territoire. Merci.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Monsieur GUENDEZ.

M. GUENDEZ : Bonjour à toutes et à tous. Un petit éclairage du point de vue du bailleur qui est Aquitanais, parce que depuis 2020, nous avons près de 682 logements qui ont bénéficié de travaux de réhabilitation, visant à l'amélioration de la performance énergétique, la réduction des charges, l'amélioration de la qualité d'usage et l'accessibilité. Dans sa stratégie de décarbonation par le changement de vecteur, le raccordement au réseau de chaleur urbain a été systématiquement mis en œuvre notamment sur le quartier du Grand Parc. Aujourd'hui, c'est quasiment 1 045 logements qui sont engagés dans ce processus de réhabilitation lourde. Le bâtiment S au Grand Parc, Beutre à Mérignac, Raba à Talence ou à La Benaugue pour un montant de près de 78 millions, représentant un investissement de près de 87 000 euros par logement. Le financement de ces opérations de réhabilitation est extrêmement consommateur de fonds propres, le double par rapport à une opération neuve et ne génère en outre aucune recette nouvelle. Dans le contexte économique que vous connaissez, l'instauration de ce RI (règlement d'intervention) est une bonne nouvelle et est un élément contributeur indispensable pour tenir nos engagements et notre feuille de route et j'en profite pour remercier Monsieur le Vice-président de cette démarche.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Monsieur POUTOU.

M. POUTOU : Je vais lire une note relativement courte de notre conseil scientifique sur ce sujet-là.

De ce que nous comprenons de cette délibération, il s'agit d'octroyer plus d'aides ou tout au moins de faciliter les aides pour que les bailleurs sociaux puissent faire les rénovations énergétiques nécessaires dans leurs parcs immobiliers. Nous serions plutôt pour, mais il y a des éléments que nous ne partageons pas et qui nous amènent à nous abstenir. D'abord, sur la définition des objectifs, nous sommes de nouveau face à des mots un peu marketing type neutralité carbone ou énergie positive qui cachent la réalité du problème. Ils dissimulent une comptabilité carbone qui n'inclut pas les émissions importées. Et dans une économie mondialisée et une division du travail planétaire, on ne comprend rien de l'empreinte carbone si on ne regarde pas l'impact de ce qui est fait ici et là sur des productions qui sont faites ailleurs.

Ensuite, sur les objectifs concrets, on juge pertinent de s'intéresser de près à la rénovation de l'habitat qui représente 20% des émissions de gaz à effet de serre de la Métropole. Vous fixez un objectif global à 11 500 rénovations par an, dont 2 000 par an sur le logement social. Le document précise que 3 173 logements sont classés en étiquette énergie E, F ou G. On

devrait pouvoir les rénover rapidement, mais du côté de la méthode, cela pêche. Dans le nouveau règlement, vous dites vouloir fonctionner par conventionnement avec chaque bailleur. Ce n'est pas suffisant. Comment intègre-t-on les réflexions avec tout le secteur de la construction ? Ces grands chantiers nécessitent à la fois l'apport de savoir-faire spécifique des techniciens et des ouvriers et une réflexion sur la production et l'approvisionnement local en matériaux bas carbone, qui nécessitent de mobiliser toute la filière. On regrette qu'il n'y ait pas plus de réflexion sur le type de réseau d'énergie que l'on souhaite. Est-ce que rester sur une architecture d'infrastructure aussi centralisée est pertinent au regard de l'augmentation des risques climatiques ? Enfin, un grand oublié du document, c'est l'empreinte carbone des nouvelles constructions qui reste beaucoup trop élevée. On est très loin du compte, car on privilégie le rendement, c'est-à-dire souvent la marge du promoteur dans le cadre du logement social, la rentabilité de l'opération à des matériaux plus écologiques. La première chose à faire, c'est d'arrêter les démolitions de l'habitat social dans les projets de renouvellement urbain. Fin de la note et donc abstention.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. Monsieur le rapporteur, quelques mots ou ce n'est pas nécessaire ?

M. PUYOBRAU : On peut se réjouir des différentes prises de position qui valident notre implication quant à la production de logements à travers les différents outils que nous avons votés dans cette même assemblée d'une part qui nous permettent d'atteindre l'objectif de contractualisation du PLH et là, ce complément ajouté par cette délibération nous permet d'accompagner les bailleurs dans le cadre de la réhabilitation du parc existant tant sur le volet énergétique que sur le volet handicap. Cela a été souligné par Monsieur Olivier ESCOTS et nous y souscrivons bien entendu pleinement. Nous ne pouvons que nous réjouir de continuer à pouvoir travailler en bonne intelligence avec les bailleurs qui nous accompagnent et que nous devons accompagner au service de nos concitoyennes et concitoyens qui sont aujourd'hui dans notre parc social métropolitain.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Cette délibération est une façon de rappeler aussi que le logement est le deuxième budget de la Métropole après la mobilité, que l'on vient d'explorer pendant deux bonnes heures. Nous avons signé cette semaine aux côtés du préfet, d'Action Logement, des bailleurs, de la FPI (Fédération des Promoteurs Immobiliers), la convention territoriale au logement, qui permet d'harmoniser nos données aussi avec l'ensemble des acteurs. À cette occasion, les efforts de la Métropole ont été soulignés. Je crois que l'on peut dire que le logement sur notre territoire, mais je crois partout en France, est un véritable sport de combat sur lequel on n'a pas à relâcher l'entraînement et l'énergie que nous y consacrons. On parle souvent de la production, on parle souvent des nouveaux projets, mais la question de la rénovation que nous avons abordée aujourd'hui est tout aussi importante pour ne pas fragiliser le parc existant et surtout accompagner les ménages pour pouvoir diminuer aussi les charges sur leur budget. C'est aussi extrêmement important.

Je voudrais remercier Jean-Jacques PUYOBRAU et les services, parce que le travail a été un travail extrêmement collaboratif avec les bailleurs. Je crois pouvoir dire que cette délibération est partagée avec eux et qu'elle va aussi permettre d'accélérer le mouvement en faveur de la rénovation énergétique. Merci à vous.

Je lance les opérations de vote.

100 voix pour, 2 abstentions.

Unanimité des suffrages exprimés

**Abstention : Monsieur MORISSET,
Monsieur POUTOU**

**Ne prend pas part au vote : Monsieur
CAZABONNE**

Je vous remercie. Madame la secrétaire de séance.

Mme NOËL : Délibération n°38, Monsieur DELPEYRAT-VINCENT, Projet de renouvellement du Parc des Expositions de Bordeaux Métropole - Lancement d'un appel à manifestation d'intérêt.

M. DELPEYRAT-VINCENT

(n°38) Projet de renouvellement du Parc des Expositions de BORDEAUX Métropole - Lancement d'un appel à manifestation d'intérêt - Décision - Autorisation

Monsieur Stéphane DELPEYRAT-VINCENT présente le rapport.

M. HURMIC : Merci Monsieur DELPEYRAT-VINCENT. Qui souhaite intervenir ? Monsieur FLORIAN.

M. FLORIAN : Monsieur le Président, chers collègues, nous allons, avec les membres de mon groupe, bien évidemment voter cette délibération. Elle est un levier supplémentaire dans un projet qui nous avait été présenté au mois de novembre 2023. On sait tous que ce genre de projet prend du temps, c'est naturel, c'est logique, mais on franchit une nouvelle étape alors même que l'on aurait dû la franchir il y a quelques mois, mais j'entends et j'ai moi-même participé au comité de pilotage. Ce serait bien aussi de poser les scénarii qui seraient liés à ce projet de réhabilitation ou restructuration, on verra cela le moment venu, mais enfin, une étape importante avec cet appel à manifestation d'intérêt.

Il n'en demeure pas moins qu'il reste un certain nombre de questions à se poser. Ce sera sûrement l'objet des discussions après la désignation de l'AMI (Appel à manifestation d'intérêt) et du tiers dit investisseur sur quelle place du parc dans une zone plus vaste, et je sais que d'autres interviendront pour s'interroger sur les connexions avec tous les périmètres avoisinants, la Jallère, Bordeaux Nord et les destinations physiques de ces territoires. Quel est l'usage, même si on en connaît un peu partout par ce qui est fait d'expérience depuis de nombreuses années, depuis 1969, dans ce territoire, mais quand je parle de la question que l'on pourrait se poser autour de l'usage, c'est surtout sur le volet foncier et cela a été parmi les interrogations, les échanges qui n'ont pas été, à mes yeux, ou en tout cas à ma connaissance aujourd'hui, arbitrés, sur la place d'un outil événementiel avec un outil, pourquoi pas de logement, cela a été envisagé par certains, ou d'occupations diverses et variées.

Quelle est la concomitance que l'on donnera aussi à la concession d'exploitation du parc ? Aujourd'hui, nous avons un exploitant, il n'y a pas de date concomitante, en tout cas sur le papier, entre la fin de cette concession et le projet de réhabilitation. Et enfin, et c'est peut-être le seul bémol que j'apporte à titre personnel et comme beaucoup de bordelais, ce choix déterminant de savoir si on rase ou pas. J'ai plutôt l'impression même si cela n'a pas été dit, cela me sera peut-être confirmé aujourd'hui par les uns et les autres, qu'il y a une volonté de la Métropole, de raser complètement le Parc des expositions. Personnellement et je ne suis pas le seul, nous nous opposerons à la déconstruction totale et complète du parc des expositions. C'est un élément patrimonial sur la ville de Bordeaux, il y a sûrement des investissements à faire. J'ai eu une époque où je présidais la SBEPEC (Société bordelaise

des équipements publics d'exposition et de congrès) qui administrait ce bâtiment. Bien sûr qu'il faut évaluer le coût, l'impact d'une réhabilitation par rapport à une reconstruction, mais je trouverais intéressant que l'on n'arbitre pas définitivement de raser pour reconstruire. Je pense que cela méritera une réflexion d'abord sur combien de mètres carrés utiles, quelle est la vocation de l'exploitation de ces mètres carrés pour y faire quoi, avant de prendre une décision hâtive. Mais je le redis, à titre très personnel, comme beaucoup de bordelais, je mets en garde sur ce risque d'une forme de facilité de raser le Parc des expositions, parce qu'après cela peut laisser imaginer d'autres exploitations sur ce foncier sur lequel nous aurons là aussi un certain nombre de réticences. Je vois mal comment on pourrait faire un usage commun. Quid des logements, quid des activités ? Sinon, bien évidemment que le groupe Métropole commune votera cette délibération. Nous participons au groupe de travail et au groupe de pilotage CRE (Concept rénovation énergétique) et nous voterons cette délibération.

M. HURMIC : Merci. Je donne la parole à Monsieur POUTOU.

M. POUTOU : On vote contre, ce n'était pas une évidence ou ce n'est pas naturel. Nous avons hésité entre l'abstention et le contre, et finalement, nous avons décidé de voter contre. Je vous explique pourquoi. Il y a peut-être l'utilité de rénover, de redynamiser ou de dynamiser ou de créer une dynamique autour du palais des congrès de Bordeaux-Lac. C'est possible, mais on met en avant la question de la priorité. Cela nous apparaît ne pas correspondre aux besoins aujourd'hui de faire ce genre de travaux ou de se préparer à ce genre de travaux. C'est un peu comme les Allées de Tourny. Nous avons du mal à accepter que les choses se passent de cette manière-là ou en tout cas que ces choix-là qui soient faits. Cela ne veut pas dire même pour les Allées de Tourny par exemple qu'il ne faudrait rien faire, mais nous avons un problème avec ces gros travaux ou ces gros chantiers en perspective, alors que l'on sait tous qu'il y a des soucis financiers et qu'il y a surtout des besoins sociaux qui ne sont pas satisfaits. Et on le pose du point de vue de la priorité. On pense qu'il y a d'autres priorités, qu'il y aurait d'autres choses à discuter et à mettre en débat. Et on reproche aussi ce fonctionnement. Avant cette délibération-là, on devrait avoir une situation de discussion ou de réflexion au moins dans l'Assemblée, ici, puisque l'on est censé faire de la politique et discuter de choix politiques. Mais même de voir comment il peut y avoir un lien avec la population et les habitants dans les quartiers, avant de mettre en marche ce genre de décision-là, parce qu'une fois que c'est lancé, on va vers cela. Avant, il y aurait besoin de faire un état des lieux de la situation sur la Métropole, et de dire « Nous avons recensé tel et tel besoin, tel et tel problème, il y a plusieurs possibilités, on n'a pas l'argent pour tout faire. Comment on y réfléchit, comment avançons-nous et quels choix on fait ? ». On pense que ce serait une façon démocratique de discuter de ces choses-là et pas nous coincer après dans des délibérations où on est pour ou contre. C'est un problème que l'on pose, c'est pour cela que l'on fait du contre, parce que l'on pense que cela ne se passe pas comme cela devrait se passer et on pense qu'il faudrait absolument mettre en avant les priorités. Cela ne veut pas dire que l'on se moquerait de certains aspects comme cela, comme les foires, enfin tout ce qui pourrait se passer dans ce bâtiment-là. Nous avons envie de mettre en avant ces questions politiques, ces questions sociales et d'arriver à discuter du budget sérieusement, c'est-à-dire l'argent qui existe, qu'est-ce que l'on en fait, à qui on s'adresse et pour qui on fait les choses ? Contre, mais ce n'est pas forcément une évidence.

M. HURMIC : Merci Monsieur POUTOU. Monsieur CAZENAVE.

M. CAZENAVE : Merci, je serais presque d'accord avec Monsieur Philippe POUTOU sur un des aspects de son intervention. J'étais déjà intervenu sur d'autres délibérations, sur d'autres aspects de Bordeaux Nord au moment du parc de la Jallère, notamment au moment des réflexions sur le stade. Je crois que cette partie de Bordeaux nécessite à un moment que

l'on puisse dire « Quelle est notre vision à 15 ans, à 20 ans ? », et pas uniquement sur les fonctions de chacun des objets qui la composent, c'est-à-dire le Parc des expositions, la dimension sportive, la place des logements, la place de l'activité économique rappelée par Monsieur Stéphane DELPEYRAT-VINCENT dans son propos introductif. Je pense que si on n'arrive pas à poser un cadre global de l'avenir de ce quartier, alors on le saucissonne en morceaux d'une certaine manière et je pense que l'on risque de manquer de cohérence, de vision d'ensemble, du coût de nécessité de co-construction, de consultation de celles et ceux qui habitent ou qui y travaillent, qui font vivre ce quartier. Je pense que nous avons vraiment besoin d'une opération d'intérêt métropolitain sur cette partie de Bordeaux. Je pense que c'est indispensable. J'avais déjà fait cette proposition il y a quelques mois sur une autre délibération, je le redis ici. Posons une vision de ce quartier, la manière dont on voit sa transformation demain, qui doit inclure naturellement le Parc des expositions, mais pas seulement, pour que cela permette de construire une vision cohérente, articulée avec les enjeux de mobilité et de transport, les enjeux de mixité fonctionnelle. Je renouvelle notre appel à créer une véritable opération structurée pour l'avenir de cette partie de Bordeaux qui a vocation à beaucoup se transformer dans les prochaines années.

M. HURMIC : Merci Monsieur CAZENAVE, je souhaite intervenir à mon tour peut-être aussi avec ma casquette de Maire de Bordeaux. D'abord pour rassurer, en tant qu' élu métropolitain et premier vice-président, je tiens à rassurer Messieurs POUTOU et CAZENAVE, pour leur dire que bien entendu, il y a une réflexion globale sur l'ensemble des équipements du lac, il y a un comité de pilotage qui existe et qui actuellement travaille sur le devenir de l'ensemble du quartier, il n'y a pas de saucissonnage, mais même dans le cadre d'une réflexion globale, à un moment donné, il faut bien se positionner sur la vision que nous avons de certains équipements particuliers. Mais je vous rassure vraiment tous les deux, cette vision globale d'aménagement de l'ensemble du quartier du lac a actuellement lieu, il y a un comité de pilotage qui fonctionne très bien à ce niveau-là.

Après, je vais dire quelques mots quand même de ce projet qui est un projet sur le territoire de la ville de Bordeaux, pour dire que c'est un projet qui est particulièrement ambitieux et qui est nécessaire, car il faut le dire, le Hall 1 est en très mauvais état et ne correspond plus aux besoins des exposants. J'ajouterai aussi que c'est devenu une véritable passoire thermique. C'était un équipement municipal jusqu'en 2016 et il faut noter qu'il n'a connu aucun investissement structurant depuis sa construction en 1969, d'où l'état actuel. Sachez que je suis très attaché au patrimoine de notre Ville, qu'il soit ancien ou plus contemporain, et la peinture que l'on doit à PERRIER/DUBUISSON, puisqu'il faut bien les nommer par leur nom, a donné une grande élégance à ce Hall 1. Mais ce Hall 1, avant de se poser la question de savoir s'il faut le raser ou non, il faut savoir qu'il est en train de s'effondrer, et que l'on ne peut absolument pas le réhabiliter, il est en train de se raser tout seul pour répondre à Monsieur Nicolas FLORIAN. Et je tiens à dire que, vous le savez, à Bordeaux, nous sommes très mobilisés pour favoriser à chaque fois que c'est possible la réhabilitation plutôt que la démolition-construction. C'est d'ailleurs tout le sens de notre label du bâtiment Frugal-Bordelais, mais dans le cas du Hall 1, ce n'est pas possible de maintenir ce bâtiment, il nous faut prendre le problème à bras-le-corps et c'est un sujet qui sera à traiter par le projet.

J'ajoute que le Parc des expositions est un site immense de 65 hectares, 30 hectares pour la partie parc des expos, autant pour les parkings. C'est un espace entièrement artificialisé, qui recèle beaucoup de potentiel, à la fois pour développer sa fonction actuelle, mais aussi accueillir d'autres usages et pour désimpermeabiliser les sols. Il n'échappe à personne que c'est aussi un des gros îlots de chaleur de la ville. Il est dans un quartier en pleine évolution, je l'ai dit, proche de la Jallère, de Bruges et dans un lieu unique de lac urbain. Avec la requalification de ce site en lien avec l'évolution générale du quartier, c'est 1 km de berges de lac qui seront rendus aux bordelais et aux métropolitains. Je pense que cela mérite aussi

d'être souligné. Nous pouvons aussi envisager une programmation économique très ambitieuse entre tourisme individuel et professionnel, responsable et durable, loisirs et sports en lien avec le lac, économie circulaire, recyclerie événementielle, avec des bâtiments très modulables, des vues dégagées sur le grand paysage. Le projet devrait aussi être très innovant en termes énergétiques, de réemploi des matériaux, que ce soit dans la construction, mais aussi dans l'organisation même des salons. Vous l'avez compris, c'est un projet d'une grande ambition. Je terminerai là-dessus, ce renouvellement est une opportunité exceptionnelle pour la ville de Bordeaux. Je vous remercie et je donne la parole à Madame BLOCH.

Mme BLOCH : Bonjour. J'avais demandé la parole et puis cela s'est éteint. Comme je siège à la SBEPEC et que son président n'est pas là, je voulais dire que nous avons tous intérêt à ne pas développer de polémiques sur le maintien du Hall 1, parce que nous avons tous envie de conserver ce hall à cause du symbole architectural qu'il représente. Mais la SBEPEC, bien sûr, a fait les études nécessaires pour savoir, même en anticipant ce que représentaient les travaux, et rien que l'étanchéité du bâtiment actuel représente 12 millions d'euros. Ce n'est pas un chiffre que je sors de nulle part, cela a été étudié pour la SBEPEC. Et 12 millions d'euros, c'est juste la couverture sans prendre en considération toutes les autres problématiques du bâtiment, la baisse du sol. Enfin vraiment, nous avons aussi voulu le conserver, mais ce ne sera pas nécessaire. Je pense que nous avons à trouver des liens avec les nouveaux bâtiments, au mieux, pour que le lien architectural se fasse. Comme d'ailleurs dans le P2A (Palais 2 de l'Atlantique) aujourd'hui, il y a un lien architectural du bâtiment avec le Hall 1, parce que l'on sait à quel point il a marqué l'architecture bordelaise.

M. HURMIC : Merci Madame BLOCH. Madame KISS.

Mme KISS : Merci, très rapidement, et pour corroborer ce que Monsieur le Maire Pierre HURMIC a dit, pour répondre plus spécifiquement à Monsieur Thomas CAZENAVE, je confirme bien qu'il y a dans le cadre de l'incubateur des projets métropolitains sur lesquels nous travaillons à l'heure actuelle, un axe qui porte sur les portes métropolitaines et que la porte métropolitaine du lac, telle que nous l'avons appelée aujourd'hui, fera bien l'objet d'une opération d'ensemble. En revanche, aujourd'hui, nous n'avons pas la capacité de dire quel sera l'outil le plus approprié pour traiter cet objet qui est grand, complexe, relativement multiple parce qu'à la croisée de beaucoup d'enjeux. Mais il est bien prévu de travailler de manière globale à l'échelle du quartier, parce que la Jallère a commencé à bouger, mais nous avons aussi des choses qui sont en train de bouger du côté du secteur du Cardinal Richaud, on voit bien qu'il y a le Parc des expos. Enfin, c'est vraiment une opération d'ensemble qui sera traitée à cette grande échelle.

M. HURMIC : Merci Madame KISS. Monsieur DELPEYRAT-VINCENT.

M. DELPEYRAT-VINCENT : Oui, merci. En effet, Madame Brigitte BLOCH et Madame Andréa KISS viennent d'apporter déjà un certain nombre d'éléments de réponse. Sur le caractère global de l'opération, je crois que l'on partage tous cette idée. D'ailleurs, vous savez que dans les années 60, c'était déjà le cas. Il y avait déjà l'idée d'envisager cette opération de manière beaucoup plus large avec des quartiers lisières. Depuis, il y a eu Ginko, il y a eu un certain nombre d'opérations. Il y a le projet de la Jallère et à l'évidence, c'est à l'échelle d'un périmètre beaucoup plus large qu'il faut réfléchir ce projet, que ce soit en termes d'aménagement urbain, de mobilité, d'usage aussi et là-dessus, je partage l'avis de Monsieur Thomas CAZENAVE, mais comme l'a dit Madame Andréa KISS à l'instant, il y a déjà un comité de pilotage et un projet urbain en ce sens. Je ne sais pas s'il faut aller plus loin, mais en tout cas, à ce stade, cette prise en compte est bien entendu tout à fait faite.

Sur l'idée de raser ou pas le Hall 1, je crois qu'à ce stade, l'exploitant est clair. Les études qui ont été conduites ne permettent pas d'envisager en réalité d'autres solutions. Même si nous sommes tous attachés à cette vue que nous avons dans la rétine en arrivant à Bordeaux de ce parc au bord du lac qui est emblématique de la ville. Mais hélas, le temps a fait son œuvre et il apparaît extrêmement hasardeux d'envisager cette hypothèse, voire tout à fait impossible, à la fois pour des raisons techniques et pour des raisons financières. Mais aussi pour des raisons d'urbanisme, parce que si nous voulons modifier les fonctionnalités du quartier, notamment l'accès au lac sur ce secteur, il n'est pas possible de le faire en conservant le bâtiment tel qu'il est.

Sur le volet économique, puisque Bruges est évidemment aussi concerné avec la moitié du lac, toute une série d'activités, puis le *Data Center*, il y a aussi l'idée de développer une activité économique en lien avec le *Data Center* en question. C'est vraiment un projet à la fois économique, environnemental, parce qu'il s'agit de re-naturer, désimpermeabiliser aussi une grande partie du secteur, d'en faire un quartier économique, mais aussi un quartier à vivre où les métropolitains pourront trouver un usage de promenade, un usage de loisirs. C'est un élément extrêmement important. La vision à 15-20 ans, c'est à cette échelle qu'il faut regarder le projet.

Pour répondre en partie à Monsieur Philippe POUTOU sur la question des priorités. Il a raison d'interroger les moyens dans le cadre d'un budget global affecté à telle ou telle opération, mais c'est pour cela que nous engageons cette procédure de SEMOP (Société d'économie mixte à opération unique) parce que le portage financier et les dépenses qui seront engagées seront portés par un opérateur et non par la Métropole. Nous serons simplement au capital du syndicat mixte et c'est dans ce cadre-là aussi que nous avons réfléchi le projet justement pour ne pas impacter d'autres éléments importants comme le logement, comme les mobilités. C'est le même modèle que pour le MIN (Marché d'intérêt national) d'ailleurs où la Métropole, finalement, aura réussi à requalifier ces deux pôles extrêmement importants pour la Métropole - 100 millions d'euros chacun estimés, 200 millions d'euros au total - mais qui seront portés par des opérateurs qui eux-mêmes amortiront leur investissement sur la suite.

Voilà sur les principaux points qui étaient évoqués. En tout cas, je crois que c'est vraiment pour la Métropole, pour Bordeaux, pour Bruges aussi, un projet extrêmement structurant.

M. HURMIC : Merci Stéphane. J'ai aussi encore une prise de parole de Madame AMOUROUX, Monsieur POUTOU, Monsieur ROBERT. Monsieur POUTOU voulait ré-intervenir, mais je donne la parole à Madame AMOUROUX.

Mme AMOUROUX : Oui, je vous remercie. Merci Monsieur le Premier Vice-président, mais surtout je m'adresse à Monsieur le Maire de Bordeaux. Je voulais savoir si vous confirmiez ce que vient de dire notre collègue. Vous prenez la décision de raser ce bâtiment ? Oui ou non ? De manière très claire.

M. DELPEYRAT-VINCENT : Techniquement, oui.

M. FLORIAN (hors micro) : C'est oui ou c'est non ?

M. HURMIC : Il s'effondre aujourd'hui. Madame TERRAZA a la parole et elle seule.

Mme TERRAZA : Normalement, on ne parle pas après le rapporteur. En tout cas, dire qu'en effet, ce projet est très, très complet. Il est très intéressant et qu'il intéresse les berges du lac. Souvent, on l'oublie, mais la moitié des berges du lac, c'est la commune de Bruges et

nous avons ce *Data Center* qui est plus qu'un projet, puisque le permis est signé ; il va chauffer la piscine, le centre aqualudique de Bruges aussi et on sait bien que ces *Data Center* sont des aimants à entreprises et je crois que c'est un enjeu important aussi dans ce secteur.

Madame Andréa KISS l'a rappelé, on est également sur une des portes au niveau du parc des Jalles et là aussi nous avons plein d'enjeux d'aménagements divers et variés. Je me réjouis, en tout cas, que ce projet avance et on continue à être au comité de pilotage et à être porteur de propositions.

M. HURMIC : Merci. Monsieur POUTOU, vous souhaitez intervenir ? Je vous donne la parole.

M. POUTOU : Rapidement, c'était pour répondre justement à ce que vous aviez dit Monsieur le Maire Pierre HURMIC sur deux aspects. C'est pour préciser à l'Assemblée que cela ne préfigure en rien un accord national avec Macron et qu'il n'est *a priori* pas question qu'il m'appelle pour être Premier ministre. C'était pour lever les ambiguïtés éventuelles.

L'autre aspect, c'est sur la vision globale. On ne reproche pas ni à Monsieur Stéphane DELPEYRAT-VINCENT ni à la majorité de la gauche avec la droite de ne pas avoir de vision. Ce n'est pas un manque de vision globale. C'est que l'on pense que, justement, la vision devrait être partagée beaucoup plus que cela en amont et une vision politique. C'est cela qu'il y a besoin de discuter. Pourquoi faire cela et pourquoi ne pas faire autre chose ? Et de mettre sur la table toutes les possibilités ou tous les besoins qui auraient été recensés, et c'est un besoin de mettre à plat une vision. Visiblement, nous avons aussi une sorte de confrontation entre une vision plutôt libérale de la gestion de la Métropole et puis une vision plutôt anticapitaliste ou une vision un peu plus sociale. Et peut-être besoin de discuter dans cette Assemblée, même si la partie anticapitaliste est ultra minoritaire, mais le fait est que l'on est là et que l'on peut aussi essayer de discuter sur ces questions-là.

M. HURMIC : Merci pour ces précisions Monsieur POUTOU. Monsieur ROBERT.

M. ROBERT : Oui, Monsieur le Président, mes chers collègues. Je pense que la question qui a été posée ne peut pas ne pas avoir de réponse aujourd'hui. Je suis un peu stupéfait que l'on envisage de raser ce bâtiment au détour d'un débat et que Monsieur le maire de Bordeaux ne nous dise pas ce qu'il en est. Ce n'est pas rien, je repose la question. On ne s'est pas coordonné, je n'avais pas prévu d'intervenir. Est-ce que, oui ou non, vous comptez raser ce bâtiment ? Je crois que c'est bien joli d'inventer des axes qui n'existent pas, mais la question est tout de même beaucoup plus sérieuse.

Et deuxièmement, si tel est le cas, j'espère avoir un débat au Conseil municipal, parce qu'après nous avoir accusés de vouloir urbaniser la Jallère, de vouloir artificialiser des sols, à l'heure où vous défendez une politique soi-disant écologique, aller faire des logements là-bas et artificialiser, alors que vous pourriez désartificialiser, cela serait quand même de votre part quelque chose de tout à fait inédit. La réponse à la question « Voulez-vous ou non raser le parc ? » est extrêmement importante, Monsieur le Président et Maire de Bordeaux Pierre HURMIC.

M. HURMIC : Monsieur PFEIFFER va répondre sur l'artificialisation.

M. PFEIFFER : Bonjour à toutes et à tous. Je pense que c'est un sujet sérieux qu'il faut traiter avec sérieux, comme l'a rappelé Madame Brigitte BLOCH à l'instant. Aujourd'hui, il n'y a pas de programmation de logements prévue sur le site du Parc des expos. Il y a beaucoup de scénarii qui sont ouverts. On ne parle pas d'artificialisation, puisque le site est déjà artificialisé, par définition. On va désartificialiser. Le quartier du logement sur La Jallère ne va être construit que sur les espaces déjà artificialisés par des parkings. Il y aura la

réhabilitation des immeubles existants. On n'est vraiment pas dans ce que vous venez de décrire.

Sur la question du Parc des expositions, je pense que l'on aimerait tous pouvoir le garder, mais pour l'instant, les études techniques nous montrent que cela va être extrêmement compliqué. Elles seront poursuivies, elles seront approfondies, mais en l'état actuel des choses, il est extrêmement compliqué de conserver le Parc des expositions tel qu'il est.

M. HURMIC : Merci Monsieur PFEIFFER. Monsieur GIRO.

M. GIRO : Je voulais juste revenir sur une visite sur site avec la commission de développement économique et je vous invite vraiment à venir à ces commissions et à venir visiter. Je vous propose même de refaire une visite, si vous voulez, avec tous les conseillers métropolitains sur site. Vous vous rendrez vraiment compte de l'état de ce Hall 1 qui prend l'eau par le sol, par le plafond. C'est vraiment une passoire thermique. Le chauffage ne chauffe que l'air extérieur et très peu l'air à l'intérieur de cette bâtisse. Comme le disait Madame Brigitte BLOCH avec la SBEPEC et même le président qui n'est pas là, je ne veux pas prendre ses mots, mais je crois qu'il les partage aussi, c'est un coût énorme qui serait engagé si la SBEPEC devait réhabiliter entièrement le Hall 1 et ce sont des fonds perdus. Il est vraiment urgent de réhabiliter ce hall. L'exploitant perd des contrats. Il n'est plus du tout aux normes non plus avec les nouveaux marchés nationaux, voire internationaux, avec les entreprises et tous les salons qui pourraient se tenir sur le lac. Aujourd'hui, je ne veux pas m'immiscer dans votre débat bordelais, mais il est urgent de rénover ce Hall 1, sur le site et désimperméabiliser à côté. Je vous invite, si vous le souhaitez, à ce que l'on refasse une commission sur site et vous pourrez tous vous rendre compte de l'état de ce hall.

M. HURMIC : Merci Monsieur GIRO pour ces précisions et je donne cette fois-ci la parole à Monsieur DELPEYRAT-VINCENT pour vraiment conclure.

M. DELPEYRAT-VINCENT : Merci Monsieur le Président. Pour répondre à Monsieur Philippe POUTOU, ce n'est pas que le débat n'a pas eu lieu. Le débat va avoir lieu. On part d'un certain nombre d'éléments techniques qui conduisent à devoir réfléchir notamment sur l'état du Hall 1 qui est absolument catastrophique aujourd'hui et appelle à une rénovation. Il y a aussi d'autres équipements alentour qui sont vieillissants et une nécessité d'avancer dans notre plan climat, dans la désimperméabilisation des sols également, c'est l'un des îlots de chaleur importants de la Métropole, mais aujourd'hui, on n'arrête pas un projet, on lance un processus. Il n'y a pas d'architecte désigné, il n'y a pas de promoteur désigné. Tous ces débats qui vont avoir lieu, bien entendu qu'il y aura des réunions, des discussions avec la population concernée, que ce soit le quartier ou plus largement la Métropole. Je ne crois pas que l'on en soit là, si vous voulez, dans la problématique.

Sur la question du Hall 1, de la même façon, on n'est pas là aujourd'hui pour dire « On va faire tel ou tel choix sur le Hall 1 ». On part des constats de l'exploitant, des études techniques qui ont été réalisées, qui, à ce jour, nous disent « La solution, c'est de tout raser ». Nous verrons bien ce que diront les équipes de maîtrise d'œuvre le moment venu, mais c'est vrai que quand on regarde les études et quand on se rend sur place, à l'évidence, il est très compliqué quand même de conserver ce bâtiment, mais trouvons les partenaires, c'est l'objet de cette délibération qui va nous aider à poursuivre la réflexion. Il y a un comité de pilotage qui va continuer à travailler. Il y a également ce qu'a indiqué Madame Andréa KISS sur le projet plus large où il y aura aussi un travail qui va se poursuivre le moment venu, mais nous n'en sommes pas à la décision de faire. Là, nous en sommes à un appel à manifestation d'intérêt. Je crois qu'il faut éviter de tirer des conclusions trop hâtives. Merci mes chers collègues.

M. HURMIC : Merci. Monsieur BOBET va intervenir après le rapporteur. Ce n'est pas l'usage d'intervenir après le rapporteur Monsieur BOBET. Vous y tenez ? Je vous donne la parole, Monsieur BOBET.

M. DUPRAT (hors micro) : Explication de vote !

M. BOBET : Merci Monsieur le Premier Vice-président. Explication de vote devant tant d'imprécisions, tant d'obscurités et surtout de non-dits, nous voterons contre. Ce n'était pas notre intention, mais à l'écoute de ce que l'on vient d'entendre, nous voterons contre, décidément.

M. HURMIC : Merci, Monsieur BOBET. Je lance le vote.

99 votants : 62 pour, 1 abstention, 36 contre.

Majorité

Abstention : Monsieur MORISSET

Contre : Monsieur ALCALA, Madame AMOUROUX, Monsieur BAGATE, Monsieur BOBET, Madame BONNEFOY, Madame BONORON, Madame BOZDAG, Monsieur CABRILLAT, Monsieur CAZENAVE, Monsieur COLES, Madame DELATTRE, Monsieur DUPRAT, Madame FAHMY, Monsieur FLORIAN, Monsieur GARRIGUES, Madame GAUSSENS, Madame HELBIG, Monsieur LABARDIN, Monsieur LAMARQUE, Madame LOUNICI, Monsieur MANGON, Monsieur MARI, Monsieur MILLET, Monsieur MORETTI, Madame PAVONE, Monsieur PEScina, Monsieur POIGNONEC, Monsieur POUTOU, Monsieur PUJOL, Monsieur RAUTUREAU, Monsieur RAYNAL, Monsieur ROBERT, Madame ROUX-LABAT, Madame SABOURET, Monsieur SALLABERRY, Monsieur TROUCHE

Ne prend pas part au vote : Monsieur CAZABONNE, Monsieur CAZAUX, Monsieur JABER, Monsieur N'JIKAM MOULIOM, Monsieur TOURNERIE

Madame la secrétaire.

Mme NOËL : Délibération n°137, Madame Delphine JAMET, Feuille de route « Inclusion Numérique » pour le territoire de la Métropole de Bordeaux.

Mme JAMET

(n°137) Feuille de route "Inclusion Numérique" pour le territoire de la Métropole de Bordeaux - Décision - Autorisation

Madame Delphine JAMET présente le rapport.

M. HURMIC : Merci, Delphine. Y a-t-il des prises de parole ? Oui, **Monsieur Jean Baptiste THONY**.

M. THONY : Merci, **Monsieur le premier Vice-président**. Chers collègues, au nom du groupe Écologie et solidarités et bien évidemment également au nom de ma délégation à l'économie circulaire, je ne peux que me réjouir de l'aboutissement de ce chapitre majeur de la stratégie numérique responsable métropolitaine. L'inclusion numérique aurait été un thème cher à **Monsieur Ivan ILLICH** s'il avait eu la « chance » en son temps de connaître les offres du tout numérique. Entre surexploitation de ressources non renouvelables, production massive de déchets non recyclables et bien évidemment exclusion de celles et ceux qui ne sont pas nés un ordinateur ou un smartphone à la main. Car on le sait, aujourd'hui, le numérique est partout pour payer sa facture, pour prétendre à une aide à la CAF par exemple, pour maintenir le lien social à l'heure où les kilomètres éloignent toujours plus les familles. Et pour s'informer. Et surtout, c'est l'actualité, pour ne pas se désinformer. Les besoins sont là et le numérique est par endroits devenu – c'est malheureux, je le regrette – le seul moyen d'y répondre. Encore faut-il savoir et pouvoir s'en saisir. C'est le rôle, et je dirais même, c'est la raison d'être de la puissance publique, d'effacer les inégalités et réparer les fractures sociales. C'est la raison d'être de nos collectivités et c'est tout l'enjeu de cette feuille de route inclusion numérique : harmoniser les pratiques, coordonner les actions, renforcer la visibilité pour ne surtout abandonner personne sur le bord de la route.

C'est donc avec fierté que notre groupe soutient cette délibération. Merci donc à **Madame Delphine JAMET** et merci aux agents de la DGNSI qui au fond de notre collectivité est l'une des plus en pointe en matière de numérique responsable.

Et pour conclure ce court propos, je vous propose une citation plus que jamais d'actualité, même si elle a été formulée en 1973 : « J'appelle société conviviale une société où l'outil moderne est au service de la personne intégrée à la collectivité et non au service d'un corps de spécialiste. Conviviale est la société où l'humain contrôle l'outil. » Yvan ILLICH. Merci.

M. HURMIC : Merci. Je passe la parole à **Philippe POUTOU**.

M. POUTOU : Ce n'est pas nous qui avons dégroupé. Nous avons prévu une note. Du coup, je vais vous lire la note, cela sera plus confortable pour moi. Donc rédigée par l'équipe qui travaille avec moi.

Nous partageons la préoccupation de favoriser l'inclusion numérique, de lutter ainsi contre les inégalités sociales numériques, aussi appelées fracture numérique. Mais nous avons quelques doutes, d'abord sur une gouvernance qui nous paraît trop institutionnelle, dominée par les élus des collectivités et par diverses institutions et services publics dont on sait qu'elles et ils seront représentés par des directions. Nous pensons nécessaire d'impliquer le mouvement syndical et social dans son ensemble, avec des associations militantes impliquées aussi sur ces questions.

De manière générale, les acteurs impliqués dans les 3 organes de gouvernance ne sont pas clairement listés. Sur les actions programmées, à part les formations, nous ne voyons pas de quoi il peut s'agir. Enfin, il convient de rappeler que ces inégalités numériques sont avant tout des contrecoups d'inégalités sociales. Nous pensons alors nécessaire de réfléchir à la gratuité de l'accès aux outils et réseaux numériques pour les personnes les plus défavorisées. Cela peut même être un débat sur une gratuité totale. Mais bon, je pense que cela ne sera pas gagné. Cela suppose de discuter du principe et des moyens financiers qu'il faudrait y mettre. Pourquoi ne pas mettre en place la gratuité du réseau pour toute la

population ? J'avais devancé, c'était dans la note. Mais nous connaissons votre refus de la gratuité des services publics. Notamment sur la question des transports, donc de ces remarques diverses nous en concluons logiquement une abstention.

M. HURMIC : Merci, Monsieur Poutou. Monsieur Morisset.

M. MORISSET : Merci, Monsieur le Président. Je vais m'abstenir. C'est-à-dire que nous avons une vision qui impose finalement le numérique et ce n'est pas une vision qui éveille au numérique dans le sens où il faut remettre en doute effectivement. Ce que certains lanceurs d'alerte ont déjà fait. Je pense à Monsieur Michel SERRES, entre autres, avec son œuvre *La petite Poucette*. Mais vous avez aussi aujourd'hui Monsieur Philippe GUILLEMANT qui a expliqué toute cette imposition numérique et cette façon de manipuler encore plus l'être humain ou par facilité du moins, de le faire transiter vers cette notion du transhumanisme, vers finalement quelque chose qui est quand même à risque. Parce que finalement, tout cela peut nous tromper. Justement, la vision d'une feuille de route, ce serait plutôt au contraire d'essayer d'inclure au maximum les gens qui critiquent le tout numérique, parce qu'évidemment, vous allez avoir des minorités d'un côté et de l'autre qui vont réagir. Donc finalement, comment imposer ? C'est cela en fait. C'est une imposition plus qu'une inclusion. Cela a été dit juste avant, ce n'est pas, encore une fois, assez démocratique ou assez ouvert à la base, à des gens qui sont aujourd'hui plutôt hostiles. J'en veux pour preuve qu'il y a de plus en plus de gens qui remettent en cause le numérique, ne serait-ce que par rapport à l'arrivée des IA (intelligence artificielle). Cela veut dire que vous allez avoir des gens qui aujourd'hui sont de plus en plus trompés, par ce que propose l'IA, voire quand vous avez un coup de fil qui imite une personne que vous connaissez, voire même que vous le voyez visuellement et vous croyez réellement que c'est elle alors que tout est fait pour tromper la personne à distance. Donc il y a des gens qui commencent à dire que l'on va revenir à du b-a-ba, à faire des liens directs entre personnes parce que c'est beaucoup plus sincère et beaucoup plus sûr.

Et donc encore une fois, le tout numérique, à l'avenir, il faudra quand même le remettre en cause aussi. Donc moi je suis favorable à la logique de l'égalité évidemment parce que je critique les inégalités. Mais encore une fois, c'est un peu comme dans la notion de la ZFE. Si on ne tient pas compte et on exclut certaines personnes parce qu'elles sont effectivement déjà un peu en avance sur certaines technologies et elles comprennent la manipulation de masse qu'il peut y avoir. À mon sens, on commet une erreur à accepter de façon unitaire une feuille de route qui néglige la remise en cause du tout numérique et sur lequel j'ai entendu des propos qui sont quand même assez étonnants. C'est qu'à un moment donné, on voit des gens qui ont été trompés, qui ont été à la manœuvre. Je parle de la campagne du créateur de Google qui aujourd'hui dit : qu'il s'est fait tromper sur la période de COVID, que c'était effectivement une pandémie. Et cela veut dire qu'effectivement, à un moment donné, on peut avoir des gens qui étaient à la manœuvre, eux-mêmes trompés, et finalement aujourd'hui le regretter. Donc j'aimerais que la société soit moins nihiliste et moins dans ce fixisme de certains penseurs, comme quoi il faut absolument que tout le monde soit dans le numérique. Non, je pense qu'il faut garder le doute et cela fait partie de la démocratie. Donc j'espère que vous comprendrez mieux un vote d'abstention qui, au contraire, essayait de favoriser l'inclusion des gens qui ne sont pas d'accord. Voilà, merci.

M. HURMIC : Merci, Monsieur MORISSET. Madame Delphine JAMET, répondre et conclure.

Mme JAMET : Merci. Je voudrais remettre dans le contexte aussi. Cette feuille de route arrive après les 7 ambitions numériques dont le premier point était lié à l'inclusion numérique. La politique numérique responsable que nous avons posée l'année dernière aussi, où il y a tout un pan sur l'inclusion. Et bien entendu que dans le cadre de ces politiques publiques, il y a le questionnement du numérique. Est-ce que l'on doit avoir du numérique pour ceci ou cela ? C'est quelque chose qui est demandé aujourd'hui, de questionner systématiquement

quel usage nous devons mettre en place pour avoir un numérique maîtrisé, choisi et non subi. C'est bien la politique publique que nous avons décidé d'adopter à Bordeaux Métropole avec la règle des 3U : un numérique utile, utilisable et utilisé. C'est ce qu'il est demandé aujourd'hui à nos services de réaliser.

C'est aussi d'avoir une culture commune et c'est ce que je disais, notre feuille de route « numérique inclusif », ce n'est pas uniquement la question d'accès au droit, c'est bien de développer une politique de culture numérique commune pour les gens et il y a un enjeu au niveau des jeunes pour qu'ils puissent accéder et se questionner justement sur l'évolution du numérique et l'usage qu'ils en font. Donc tout cela est pris en compte dans cette feuille de route numérique inclusive qui fait plus de 70 pages. Je pense qu'il faut vraiment la lire de fond en comble. C'est bien pris en considération.

Et je voudrais revenir aussi, Monsieur Philippe POUTOU est sorti de la salle, mais oui, Bordeaux Métropole met en œuvre du Wifi social dans l'espace public et notamment de l'accès à la connectivité. Bien entendu au réseau, mais aussi pour pouvoir recharger les outils tels que les smartphones. Donc c'est quelque chose qui est forcément gratuit pour les personnes qui sont dans l'espace public et qui en ont besoin.

Voilà Monsieur le premier Vice-président.

M. HURMIC : Merci, Delphine pour cette belle délibération que je vais maintenant soumettre au vote. Donc je lance le vote.

Résultat du vote : 100 votants, 98 pour et 2 abstentions. Je vous remercie.

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET,
Monsieur POUTOU**

**Ne prend pas part au vote : Madame
BONNEFOY, Monsieur CAZABONNE,
Monsieur PUJOL, Madame RECALDE**

Madame la secrétaire de séance.

Mme NOËL : Délibération numéro 70, Monsieur ÉGRON, rapport social unique 2023, information au Conseil. C'est une information.

M. ÉGRON
(n°70) Rapport social unique 2023 - Information au Conseil

Monsieur Jean-François ÉGRON présente le rapport.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci Monsieur ÉGRON. Alors Madame HELBIG.

Mme HELBIG : Merci, Madame la Présidente Christine BOST. Chers collègues. Ce rapport fournit une vue d'ensemble détaillée de l'état de nos ressources humaines. Afin de ne pas être trop longue, j'essaierai de questionner quelques points clés qui illustrent les défis auxquels notre collectivité doit faire face pour devenir un employeur exemplaire. Monsieur Jean-François ÉGRON a souligné quelques points à faire évoluer. Je vais en rajouter.

Tout d'abord, l'évolution des effectifs révèle des déséquilibres préoccupants. L'augmentation notable des catégories A (+21,8%) et B (+18,6%) contraste fortement avec la stagnation de la catégorie C (+0,4%). Les agents de catégorie C, qui exercent des métiers essentiels, mais

souvent pénibles, comme la collecte des déchets où l'entretien des espaces verts, semblent relégués au 2nd plan. Bien que le renforcement des catégories A et B répondent à des besoins d'expertise, il est essentiel de ne pas ignorer que les métiers de première ligne de Bordeaux Métropole restent au cœur des attentes des citoyens. Un rééquilibrage est donc indispensable pour éviter que cette politique ne creuse un fossé entre priorité stratégique et besoins opérationnels. Nous sommes loin de votre stratégie de capacité à faire qui justifiait la hausse des effectifs lors des votes des budgets primitifs depuis le début du mandat.

Dans ce contexte, l'augmentation des contrats de projets qui ne sont pas inclus dans les effectifs permanents et qui ont doublé pour 36 postes, dont 80% en catégorie A, soulève quelques interrogations. Bien qu'ils témoignent de l'ambition de Bordeaux Métropole dans des domaines essentiels tels que les mobilités ou la transition écologique, ces contrats nécessitent une vigilance accrue. En effet, il existe un risque qu'ils soient détournés de leur objectif initial pour contourner les contraintes budgétaires ou éviter la création de postes permanents, ce qui pourrait nuire à la stabilité de certains services. En outre, l'absence d'une stratégie claire pour préserver et valoriser les compétences acquises par ces agents à la fin de leur projet pourrait représenter une perte pour la collectivité. Il est donc crucial de s'assurer que ces dispositifs respectent leur vocation première et servent véritablement l'intérêt collectif.

Par ailleurs, les efforts conjoints du Gouvernement et de Bordeaux Métropole en matière de rémunération méritent d'être salués. Aucun agent ne perçoit désormais moins de 2000€ bruts mensuels, ce qui constitue une avancée notable. Cependant, des inégalités persistent. Alors, même si les postes de femmes en catégorie A ont augmenté et même si les évolutions de carrière sont plus favorables aux femmes, il y a des écarts de rémunérations importants particulièrement marqués puisque l'on relève 524€ de moins pour les femmes en moyenne et leur sous-représentation parmi les 18 plus hautes rémunérations. Cela ternit l'image de Bordeaux Métropole comme employeur exemplaire. Il y a un vrai sujet-là. Dans le même temps, le taux d'absentéisme, bien que légèrement en baisse en 2023, reste supérieur au niveau pré-COVID. Les agents de catégorie C, les plus de 60 ans, souvent exposés à des tâches particulièrement pénibles sont les plus touchés. Cela souligne la nécessité de déployer des mesures spécifiques pour améliorer leurs conditions de travail. Malgré les progrès, l'explosion des signalements liés aux risques psychosociaux (+261%) exige aussi une action renforcée. Bien que Bordeaux Métropole ait mis en place des initiatives comme la ligne d'écoute Léo, et des formations santé mentale, ces mesures doivent être complétées par une transformation profonde de la culture organisationnelle pour s'attaquer aux causes profondes de ces tensions. Je pense notamment aux personnels de sécurité incendie. Depuis 18 mois, ces agents subissent des conditions de travail fortement dégradées. Sur 25 agents, 18 ont lancé des alertes. Une réorganisation du service leur est imposée, sans aucun accompagnement au changement et sans aucune écoute sur les conséquences graves sur la sécurité du bâtiment et des personnes qui y accèdent. La manière dont ce dossier est traité depuis plus d'un an est inacceptable. On entend souvent, dans les rangs de la majorité, l'attachement des élus au service public. Vous avez l'occasion ici de passer de la parole aux actes, je vous remercie.

Mme la Présidente Christine BOST : Et bien merci. **Madame LÉPINE**.

Mme LÉPINE : Merci, **Madame la Présidente Christine BOST**, donc cela a été dit, le rapport social unique permet de dresser un état des lieux précis et transparents des conditions de travail, des rémunérations, des effectifs et donc de la politique des ressources humaines de notre collectivité. Ce document peut être vu comme un empilement de chiffres qui donne finalement une vision déshumanisée de ce qui constitue pourtant une des clés de la réussite de nos ambitions pour une métropole au service de ses habitants.

Comment réussir le plan d'échelle, le déploiement des pistes cyclables, le projet des boulevards, le plan climat, le Million d'arbres, le plan de relance du logement, etc. ? Oui, comment réussir sans les 5600 agents qui œuvrent pour les mettre en place ? Tous ces projets, votés ici, resteraient lettre morte si nous ne nous appuyions pas sur eux et sur leurs compétences.

La politique RH de Bordeaux Métropole est ambitieuse : participation à la protection sociale complémentaire, subventions au COS et à l'UBM, chèque d'urgence pour les agents en difficulté, amélioration constante des locaux, évolution de carrière, formation, lignes d'écoute dédiée en cas de souffrance au travail. Nous nous efforçons de donner des conditions de travail satisfaisantes pour toutes et tous, dans un dialogue constant avec les organisations syndicales. Alors oui, cela a été dit, il reste des progrès à accomplir, ne serait-ce que dans l'égalité femmes-hommes, mais restons conscients que la métropole n'est pas en dehors de la société, les emplois techniques sont encore traditionnellement dévolus aux hommes, les emplois administratifs aux femmes, nous devons aussi améliorer la prise en charge des risques psychosociaux et trouver les bases d'un environnement de travail apaisé.

Il nous faut quand même également souligner que l'absentéisme, terme très péjoratif qui évoque plus un collégien qui sèche les cours qu'un agent en congé maladie, reculent, contrairement à ce que ce que voudrait nous faire croire l'ex-ministre de la Fonction publique. Notons aussi que les absences augmentent avec l'âge. Les agents les plus vulnérables sont ceux de catégorie C de plus de 60 ans. De nombreux agents de Bordeaux Métropole exercent des missions pénibles qui entraînent plus que d'autres des arrêts maladie. Monsieur Guillaume KASBARIAN voulait imposer 3 jours de carence aux fonctionnaires, estimant que le public doit s'aligner sur le privé. La stratégie est connue, cliver et diviser la population en faisant passer les fonctionnaires pour des privilégiés. Nous devons donc défendre ici le rôle de la fonction publique qui garantit de servir l'intérêt général pour tous les habitants de notre métropole. La mobilisation d'hier prouve que les Français sont attachés au service public et donc aux fonctionnaires. Nous refusons le fonctionnaire bashing et assumons de respecter les agents de la Métropole.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Monsieur ESCOT.

M. ESCOTS : Madame la Présidente, chers collègues, il nous faut tout d'abord prendre la pleine mesure de la qualité du document qui nous est présenté. Notre groupe tient à saluer le travail réalisé par les services avec la production d'un rapport social dense allant très loin dans le détail des éléments fournis et dont la présentation permet une lecture facile.

Sur ce rapport, tout d'abord, une remarque générale : l'augmentation des effectifs est une satisfaction. Elle participe au renforcement du service public. Attention tout de même, les effectifs baissent à la fois chez les catégories C et dans la filière technique, de précieux maillons dans la mise en œuvre du service public. Ensuite, nous allons aborder les 3 points principaux.

Le premier, celui relatif à l'égalité femmes-hommes. Nous savons que c'est un sujet prioritaire dans notre établissement. Plusieurs leviers sont d'ailleurs mobilisés pour lutter contre les inégalités salariales. C'est le cas par exemple par la promotion interne. L'évolution est positive, elle va dans le bon sens. Par exemple, dans le recrutement et les efforts pour apporter de la mixité dans des filières jusque-là très genrées. Nous voyons que nous sommes encore très loin de l'égalité. Deux éléments majeurs : sur la rémunération, des écarts en défaveur des femmes persistent dans l'ensemble des catégories, un écart mensuel de 524€ en catégorie A, 234€ en catégorie B, 158€ en catégorie C. Deuxième élément, dans le haut encadrement sur les emplois fonctionnels, DG pour 10 postes : 9 occupés par des hommes, un seul par une femme. Adjointes au directeur général, 16 postes : 12 occupés par des

hommes, 4 seulement par des femmes. Donc on constate un travail urgent et approfondi à mener pour mettre fin à ces constats d'inégalités persistantes.

Le deuxième élément d'intervention concerne les contractuels. Le rapport fait état que depuis la mutualisation, on observe une hausse significative du nombre de contractuels dans les effectifs sur emplois permanents. En 2023, cette augmentation a atteint un record avec une croissance de 2,1 points. Les contractuels occupant en poste permanent dépassent désormais les 10% de l'ensemble des effectifs. C'est un gros point d'alerte qui appelle des mesures correctives pour faire vivre pleinement le statut de la Fonction publique.

Enfin, dernier et troisième élément, celui des travailleurs en situation de handicap. En 2023, l'augmentation du taux de bénéficiaire de l'obligation d'emploi a été marquée : 7,71% en 2023 contre 6,86 en 2022. Et ce taux continue à augmenter. Je tiens à saluer ici le travail mené notamment par la mission handicap au travail, tant dans l'accompagnement quotidien des agents en situation de handicap que dans la mise en œuvre de la Convention qui nous lie avec le fonds d'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique. Cette convention porte des enjeux et des objectifs en matière de recrutement, de maintien dans l'emploi et de reclassement. Elle vise aussi à mener des actions de formation, de sensibilisation et de communication pour faire tomber les préjugés. C'était le cas par exemple, dans le cadre de la campagne menée récemment à l'occasion du Duoday. Et 22 duos ont été constitués dans la métropole le 21 novembre dernier. Je citerai également des temps de sensibilisation avec une conférence sur le handicap invisible qui avait été menée il y a quelques mois. Ou plus récemment une sensibilisation sur le handicap visuel dans le cadre de la présentation à nos agents et agents de la Convention d'accueil des chiens guides. Je soulignerai enfin qu'un groupe a été constitué sur la base du volontariat parmi les bénéficiaires de l'obligation d'emploi. Il s'est lui-même dénommé le groupe « entraide Handicap » et participe par ses propositions à améliorer notre politique d'employeur public. Et il se réunira d'ailleurs la semaine prochaine. Voilà, je vous remercie.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. **Monsieur Poutou**.

M. POUTOU : Il est impossible de débattre de l'ensemble du rapport puisqu'il fait quand même 170 pages. Donc effectivement cela a été souligné, c'est un rapport très riche, plein de données, d'informations qui sont intéressantes. Mais, du coup, l'intérêt est un peu limité parce que nous avons une succession de chiffres, donc un état des lieux. Mais il n'y a pas d'analyse ou de réflexion sur quoi faire de ces chiffres. Et nous sommes un peu embêtés par cela. Et pourtant, nous faisons partie des gens qui sont plutôt habitués à ce genre de rapport, en tant que syndicalistes, élus ou au comité d'entreprise dans les CHSCT. Mais c'est vrai que c'est tout le temps comme cela, que ce soit dans le public ou dans le privé. Il y a des rapports qui sont d'ailleurs obligatoires, cela a été dit aussi. Mais voilà, qu'est-ce que l'on fait de tout cela et comment nous analysons et améliorons la situation puisque cela met en évidence des difficultés. Le PC a parlé de la question des inégalités femmes-hommes. Nous voudrions pointer la question des conditions de travail, même si cela a été un peu dit auparavant dans une autre intervention. Nous avons, par exemple, page 10 : « le nombre de jours pour accident de travail ou maladie professionnelle continue sa progression : +3858 jours ». Un peu plus loin, toujours page 10 « les agents les plus vulnérables restent ceux de la catégorie C, âgés de 60 ans et plus ». Un peu plus loin, toujours page 10 « on observe une dégressivité de l'absentéisme avec la catégorie. En effet, il est de 2,5 pour la catégorie A et augmente à 11,7 pour la catégorie C. Cette situation peut être attribuée en partie à la pénibilité de métier occupé plus particulièrement par des agents de la catégorie C et à l'usure professionnelle ». C'est intéressant. Nous avons cela maintenant qu'est-ce que l'on en fait ? Cela met en évidence des conditions de travail pénibles pour une bonne partie du personnel. En tout cas, la catégorie C. L'ancienneté et donc derrière, c'est aussi la question des effectifs, de la politique d'embauche, on le voit, cela se traduit par de plus en plus de contractuels. Et tout cela, c'est aussi le résultat de politiques classiques, managériales. On précarise, on

divise le personnel et donc c'est de moins en moins des statuts fixes ou en tout cas des contrats fixes de longue durée. Ce sont tous ces problèmes qui sont posés dans ce rapport.

Mais voilà, maintenant, comment on discute de cela ? Est-ce que cela veut dire que la Métropole prend conscience d'une difficulté de plus en plus grave ? Et donc, on viendrait à poser le problème d'un plan d'embauche massif pour soulager le personnel, pour discuter avec un peu plus avec les organisations syndicales et avec les employés ? C'est tout cela qui manque. Nous avons besoin de quoi ? Que fait-on de ce rapport ? Il y a aussi page 13, cela parle des mouvements de grève en 2023 : « 40 préavis de grève ont été recensés, dont 11 sur mot d'ordre local ». Donc après, nous aimerions bien connaître les mots d'ordre, les problèmes qui étaient posés, les revendications, le nombre de grévistes. Ce sont des informations qui manquent et qui permettraient justement de discuter de comment on peut améliorer la politique managériale et donc comment se posent les problèmes d'embauche, de recrutement y compris l'augmentation de salaire, donc de l'ensemble des conditions de travail. Donc voilà, ce sont tous ces problèmes qui sont, de fait, posés, on le sent bien, mais ce n'est jamais formulé clairement. Le rapport, en tout cas, ne permet pas d'avoir cette véritable discussion.

Je regarde mes notes, je pense que je pense que je peux arrêter là. C'est déjà pas mal. Et donc il n'y a pas de vote.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Monsieur ÉGRON.

M. ÉGRON : Bien. D'abord, moi aussi, je voudrais remercier Monsieur Vincent LESCAILLEZ et Madame Magalie SABBAH, ainsi que leurs équipes et la mission handicap pour le travail qui est fait. Vous voyez l'épaisseur du rapport, mais il faut voir aussi l'épaisseur des actions qui sont menées par l'ensemble de ces équipes.

Sur les sujets qui ont été évoqués. Tout d'abord sur le préavis de grève, je réponds rapidement à Monsieur Philippe POUTOU, c'est un mode opératoire ici, Monsieur POUTOU. Quand il y a désaccord assez rapide et profond, c'est un préavis de grève. Ils sont tous traités, tous dans des délais extrêmement rapides et ils ont tous dans leur grande, très grande majorité, débouchés sur des accords avec les ressources humaines. Je voudrais aussi rappeler quelque chose sur le plan de la qualité de travail et de prise en compte des agents. Nous sommes la première collectivité à s'être engagée sur la mutuelle avec une adhésion obligatoire qui a été signée par les 4 syndicats et qui, sur le plan financier, est un véritable avantage pour l'ensemble des agents de la Métropole. Je voudrais aussi rappeler la labellisation égalité femmes-hommes et la lutte contre les discriminations. Nous nous étions engagés une première fois et nous sommes revenus avec l'accord de Madame la Présidente Christine BOST sur cette labellisation. Il faut la garder, elle est contrôlée et la défense de cette mobilisation devant l'AFNOR n'est pas une simple formalité. Donc, nous devons rendre compte de manière assez régulière et je pense que la Métropole s'honore d'avoir ce type de dispositif.

Sur l'augmentation des catégories A et B, il faut prendre tous les paramètres en considération. La mutualisation d'une part, les niveaux de service d'autre part. Et puis ce sur quoi nous nous sommes mis d'accord tous ensemble c'est de donner les moyens aux pôles territoriaux où là, la technicité est nécessaire. On ne peut pas demander d'un côté à avoir ces moyens là et puis de le reprocher par la suite.

Sur la collecte, aucun problème. Nous sommes régulièrement en contact avec eux. On suit cela de manière très régulière. Il y a même des renforts lorsque cela est nécessaire et parfois des renforts permanents.

Sur ce qui a été évoqué sur les contrats de projet, je ne reviendrai pas sur les propos de Madame Anne LÉPINE qui a très bien expliqué ces éléments.

Merci de relever les efforts de rémunération. Nous avons voté 3 millions d'euros en 2017 sur l'évolution des salaires et on est à plus de 10 millions sur la période 2020-2023.

Sur les écarts de rémunération puis les plus hautes rémunérations, là c'est un constat, on ne va pas dire le contraire. Il y a beaucoup moins de femmes que d'hommes qui sont aux postes les plus importants. C'est un effort à engager. Ils font partie des quelques efforts que nous devons avoir.

Sur l'absentéisme et sur les maladies ordinaires, je m'inscris en faux. Relisez le rapport, ce n'est pas du tout ce qui est dit. C'est en train de baisser. Donc voilà la vérité.

Sur les risques psychosociaux, je rappelle effectivement et cela a été évoqué, je vous remercie, la cellule Léo avec une prise en compte qui ne dépasse pas les 48 h. C'est un vrai progrès parce qu'auparavant il y avait l'inspection générale des services, le médecin, l'infirmière, le service d'inspection d'hygiène et sécurité. Un seul point d'entrée, c'est ce sur quoi d'ailleurs avait été missionné Monsieur Vincent LESCAILLEZ et ses équipes, et c'est maintenant effectif. Je peux vous assurer que c'est très efficace. C'est que les agents et les syndicats s'en réjouissent.

Au niveau du personnel, sécurité incendie. Bon, on ne va pas attiser les choses, il y a 2 sujets. D'abord, il n'y a pas de réorganisation. Voilà, il y a eu effectivement une réflexion, mais elle n'est pas engagée du tout. Donc on va regarder ensemble et discuter avec les agents comme on le fait à chaque fois que cela est nécessaire. Je précise quand même que nous avons des remarques ou des suggestions de la part du SDIS sur les nécessités, notamment pour les exercices de sécurité dans les bâtiments. Il faudra le traiter parce que cela c'est la sécurité de tous les agents de Bordeaux Métropole qui est en jeu.

Voilà, Madame la Présidente Christine BOST, ce que je souhaitais évoquer sur ce sujet.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci, Monsieur le Vice-président. Merci aussi évidemment à Vincent LESCAILLEZ et à son équipe pour la réalisation de ce document qui certains d'entre vous l'ont noté est extrêmement documenté, fourni et j'imagine le temps de travail qu'il doit représenter. C'est une information, une communication. Il n'y a pas de vote.

Communication effectuée

Donc je vous propose, Madame la Secrétaire de séance, que l'on passe à la délibération suivante.

Mme NOËL : Alors délibération suivante, la 71, Monsieur ÉGRON : Santé et qualité de vie au travail : prise en compte des menstruations incapacitantes.

M. ÉGRON

(n°71) Santé et qualité de vie au travail : prise en compte des menstruations incapacitantes - Décision - Autorisation

Monsieur Jean-François ÉGRON présente le rapport.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci, Monsieur le Vice-président, en espérant effectivement que l'on pourra évoluer sur ce sujet. Alors, Madame MELLIER.

Mme MELLIER : Madame la Présidente, chers collègues, cette délibération aborde des questions de santé et de qualité de vie au travail par la mise en œuvre d'un dispositif expérimental des agentes victimes de menstruations incapacitantes. La crise COVID a profondément modifié le rapport de la société au travail et a favorisé, je cite, « la recherche de l'épanouissement personnel et un cadre de travail ». Donner du sens et se soucier du personnel en proie à des problématiques de santé est un élément d'attractivité très fort pour les collectivités qui le mettent en place. L'OMS a appelé à ce que les menstruations soient reconnues, encadrées, traitées comme un sujet de santé et non comme une simple question d'hygiène comme cela a été présenté tout à l'heure. En effet, 65% des femmes en activité sont confrontées à des difficultés liées à leurs règles incapacitantes au travail. 14% sont régulièrement forcées de s'absenter et certaines souffrent d'endométriose. Le sujet s'impose maintenant dans le débat public grâce à un mouvement puissant qui s'opère face à un enjeu qui correspond à un sujet de société, un sujet qui combine la santé des femmes, le bien-être au travail et la prise en compte des plus vulnérables. Dans le même temps, il nous faudra sécuriser ce dispositif dans une loi et il est inconcevable d'imaginer que certaines femmes vont abuser de ce droit octroyé surtout si elles sont suivies par un avis médical.

Nous nous félicitons que notre institution, après notre interpellation en Conseil, engage ce dispositif expérimental visant à aménager le temps, les conditions de travail, sensibiliser le personnel sur ces questions, participant ainsi à développer une culture égalitaire et de mieux-être au travail au sein des équipes.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Madame HELBIG.

Mme HELBIG : Merci, Madame la Présidente. Je voulais saluer cette belle avancée de notre collectivité sur la visibilisation en cours, sur les spécificités de la santé des femmes, la prise en compte de la souffrance. Et s'opposer aux stéréotypes de genre qui pèsent sur la santé des femmes. Vous avez rappelé tous les 2 la décision symbolique de l'OMS de faire passer cette question de l'hygiène à la santé parce que la question des menstruations des femmes relève de la santé. Cela nous permet de sortir évidemment avec cette focale de ce stéréotype de genre qui font des femmes des êtres humains douillets et geignards, puisque toutes les études scientifiques montrent le contraire. Les dernières qui ont été faites sur la prise en compte de la santé des femmes montrent que les femmes appellent les secours 15 minutes après les symptômes graves pour elles. Elles vont prendre en charge la santé de leur mari, de leurs enfants avant de s'occuper d'elles. Nous sommes donc sur un plan important. Vous l'avez souligné, Monsieur ÉGRON, sur le fait que la douleur des règles peut s'apparenter à une douleur aussi violente que celle d'un infarctus. Et c'est effectivement rappeler que, au niveau mondial, quand même, les infarctus pour les femmes, sont la première cause mondiale de mortalité.

Je voulais aussi souligner aujourd'hui cette spécificité aussi puisque depuis des décennies, que cela soit l'industrie pharmaceutique ou les études en recherche médicale se basent uniquement sur un être humain qui ferait à peu près entre 70 et 90 kilos, qui ferait à peu près 1m70, 1m80 et qui n'aurait aucune variation hormonale. Aujourd'hui, la santé des femmes n'est pas prise en charge correctement à cause de cette vision du monde qui est centrée sur l'être humain comme un homme.

Voilà, je voulais profiter de ce moment pour le rappeler. Et comme vous l'avez cité tout à l'heure, l'endométriose qui est un terme existant depuis longtemps dans le vocabulaire médical, mais qui a atteint la sphère publique depuis quelques années, puisqu'il y a la mise en place de cliniques pour traiter tout cela. Et puis que l'on s'est rendu compte aussi que l'endométriose apportait l'infertilité, et tout d'un coup cela devient une affaire d'État. Donc je suis contente aujourd'hui que notre collectivité se penche sur cette expérimentation et mette en avant le fait qu'il ne s'agit pas que d'un truc de bonne femme. Quand on voit encore qu'aujourd'hui il y a 7 fois plus d'argent sur la recherche sur le viagra que sur les règles

douloureuses et tout ce qui est lié à la santé des femmes, à l'appareil reproducteur. Je pense que nous avons encore un peu de marge au niveau national, international et donc je salue cette avancée sociale et égalitaire et j'espère qu'on pourra en pérenniser une partie. Merci.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Monsieur POUTOU.

M. POUTOU : Je lis une note. Donc nous votons pour. Comme lors du Conseil municipal, nous approuvons les dispositifs qui visent à améliorer les conditions de travail du personnel féminin et renforcent les possibilités de télétravail, d'absence. Nous pensons qu'il faudrait acter l'existence de jours de congés officiels, comme c'est le cas dans certaines entreprises ou même dans certaines collectivités. Il est précisé dans la délibération qu'il est possible de s'absenter en cas de douleur incompatible avec le travail jusqu'à 13 jours dans l'année. Une formule qui n'est pas forcément ambiguë puisqu'il y a un chiffre précis, mais pourquoi 13 jours ? Question que l'on pose. Ces jours d'absence restent-ils dans un compteur congé ou ce serait en plus des congés d'absence spécifiques ? Un arrêt de travail est-il nécessaire ? Donc Monsieur Jean-François ÉGRON a précisé qu'il y aura un arrêt de travail, mais ce n'est pas dit non plus dans la délibération, peut-être qu'il manque des informations et le revenu sera-t-il maintenu à 100% en cas d'absence ? On pense que c'est important aussi comme information. Il manque quelques précisions à notre avis, donc un peu liées aux questions que l'on pose. Alors nous votons pour évidemment ce que vous nommez une expérimentation qui devra être, à notre avis, pérennisée et même renforcée. Il nous semble qu'il manque quand même l'avis des organisations syndicales, ou en tout cas à travers les organisations syndicales. Enfin, on espère que cela fait l'unanimité parmi les employés. Mais sur les modes d'action et sur la façon dont les choses se mettent en place, cela aurait été bien d'avoir un avis et, mais d'ailleurs de manière générale, c'est ce qui manque quand même la plupart du temps, quand il y a des délibérations qui concernent le personnel, leur parole n'est pas prise en compte. En tout cas, on ne le voit pas, donc on est amené à voter des choses qui les concernent, qui concernent certaines catégories de personne, mais sans savoir ce qu'elles en pensent. Donc pour nous c'est un problème à l'image du rapport social que nous avons discuté précédemment où il n'y a à aucun moment, un retour des organisations syndicales sur la façon dont les choses se passent. Donc cela, à notre avis, cela pose un problème démocratique dans le sens où leur parole devrait être prise en compte, voilà.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci, Madame JAMET.

Mme JAMET : Madame la Présidente, chers collègues, je voudrais aussi remercier Bordeaux Métropole de mettre en place ce dispositif à titre expérimental pour prendre en compte les règles incapacitantes. Comme l'a dit ma collègue, les femmes ont cette capacité à résister à la douleur du fait justement qu'elles ont leurs règles. C'est inné et cela ne doit pas être en revanche invisibilisé. Aujourd'hui mettre en place ce dispositif permet de sortir de cette invisibilité, à l'encontre des femmes et dont le cycle menstruel, bien que naturel, reste ignoré très souvent dans le monde du travail qui est aveugle à cette réalité. C'est une mesure du coup progressiste et inclusive.

Je voudrais aussi rappeler quelque chose d'important. Aujourd'hui, il est nécessaire qu'il y ait une loi pour que l'on puisse pérenniser ces dispositifs et j'appelle ici tous les groupes politiques représentés, sur l'ensemble de l'échiquier politique, deux lois ont été déjà rejetées. Mais n'hésitez pas à sensibiliser vos députés et nos sénateurs-sénatrices sur ce sujet parce qu'il est urgent qu'une loi soit prise en considération pour les agents territoriaux, mais aussi pour les agents de l'État, parce que l'on continue aujourd'hui à se leurrer sur ce sujet.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Monsieur MORISSET.

M. MORISSET : Oui, merci Madame la Présidente. Je trouve que c'est intéressant encore une fois de voir que l'on tient compte de la souffrance des êtres humains. Et j'aimerais

effectivement élargir encore le spectre sur toutes les souffrances. Évidemment, puisque j'aimerais que par exemple, ce soit beaucoup plus reconnu, par exemple la Myofasciite à Macrophage qui est difficile aussi à expliquer dans le milieu du travail qui fait partie des effets secondaires en partie des hydroxydes d'aluminium que l'on trouve dans certains poisons dits vaccins.

En tout cas, ce que je tiens aussi à dire, c'est que j'utilise mon droit d'alerte de citoyens et j'en profite pour être un représentant des élus pour dire qu'il y a eu, donc dernièrement encore cela a été répété par le professeur RAOULT, mais il y en a bien d'autres. Je pense qu'il y a quand même un droit à rester intelligent donc je pense que j'en fais partie. J'espère vous dire simplement que dans le droit d'alerte il a été mis en avant le fait que l'un des médicaments les plus répandus au monde et puis qui ne demande pas d'ordonnance, c'est le Doliprane avec effectivement certains effets secondaires qui sont assez catastrophiques. Quand on voit les souffrances des femmes, c'est bien justement que l'on fasse attention à tout cela et qu'elles soient au contraire arrêtées et qu'elles soient plutôt soignées en dehors du médicament. Parce que ce médicament, entre autres, a l'un des plus gros effets secondaires au monde. Et donc j'avais déjà parlé ici du professeur GØTZSCHE qui a effectivement évalué la mortalité. Mais je crois que lorsque les personnes sont arrêtées et qu'elles utilisent des médicaments comme le Doliprane, il est important de noter que sur une étude au Danemark la mortalité est doublée. Je crois que c'est important de le dire.

Mme la Présidente Christine BOST : Monsieur Marc MORISSET, je pense que vous n'êtes pas dans le sujet-là.

M. MORISSET : Mais si.

Mme la Présidente Christine BOST : Non, non, vous n'êtes pas dans le sujet. Nous ne sommes pas là pour traiter de la posologie et des indications...

M. MORISSET : Oui, mais quand les personnes sont arrêtées et qu'elles souffrent effectivement de menstruations douloureuses, il est bien de les informer. J'effectue un travail d'information.

Mme la Présidente Christine BOST : Nous vous remercions, Monsieur Marc MORISSET. Vous avez un peu d'expérience en la matière ?

M. MORISSET : J'utilise mon droit d'alerte et mon droit d'alerte, je vais essayer de l'utiliser au maximum pour vous dire qu'il y a des risques cardiovasculaires.

Mme la Présidente Christine BOST : Pour ce type de conseil, on préfère s'adresser à nos médecins.

M. MORISSET : Oui, mais justement. Les médecins aussi, parfois, ne savent pas qu'il y a certaines études.

Diverses protestations dans l'hémicycle.

Mais encore une fois, nous sommes dans l'émotion, vous ne savez pas, et donc vous réagissez.

Et entre autres, je pense qu'il faut tenir compte de ces études qui rendent hommage à des gens qui critiquent.

(Hors micro) Monsieur, vous m'avez coupé la parole à la place de la Présidente ! Je vous ai vu.

Mme la Présidente Christine BOST : Non, Monsieur est venu m'assister.

M. MORISSET (hors micro) : Vous m'avez coupé la parole à la place de la Présidente ! j'ai le droit à la parole ! C'est un scandale !

Mme la Présidente Christine BOST : Non, non, Monsieur Marc MORISSET, calmez-vous.

M. MORISSET (hors micro) : C'est un scandale ! Je le répète, c'est un scandale !

Mme la Présidente Christine BOST : Il n'y a absolument rien de scandaleux, Monsieur n'a pas coupé la parole. Je voulais vous couper la parole parce que vous êtes hors sujet et je voudrais entendre le Docteur BAGATE.

M. BAGATE : Monsieur Marc MORISSET, c'est vous qui êtes un scandale. Puisque depuis des mois, pour ne pas dire plusieurs années, je vous écoute et j'écoute vos élucubrations. Je suis très triste parce que parfois vous dites des choses qui sont censées, peu, mais beaucoup de bêtises. Donc je vais être très clair, c'est dommage que l'on ne soit pas sur un terrain de rugby. On pourrait s'affronter, ce serait bien meilleur. Je voudrais vous dire que le problème qui était le sujet, c'étaient les menstruations des femmes. Les menstruations des femmes sont une souffrance et tout ce qui a été dit a été bien dit. Je ne sais pas pourquoi vous agitez les mains. C'est une maladie que vous avez là ? J'essaie d'interpréter.

Sur le droit des femmes, c'est une avancée sociale et je vous en remercie, Monsieur le Vice-président. Toutes les femmes ici présentes le savent. Vous avez dit encore une grosse bêtise, Monsieur. Et je défends Madame Harmonie LECERF MEUNIER. En tant que thérapeute, je peux vous dire qu'aujourd'hui, les mammographies sont un moyen de sauver beaucoup de gens, beaucoup de femmes qui souffrent. Et je vais vous dire quelque chose, même après 70 ans, Mesdames, faites faire des mammographies. Les 3 derniers cancers que j'ai trouvés, il n'y a pas si longtemps que cela, c'étaient des femmes qui avaient plus de 70 ans, alors que l'on vous demande de ne plus faire de mammographie. J'ai vu que Monsieur Didier CUGY va demander la parole juste derrière moi et je pense que nous sommes tous solidaires par rapport à cela et par rapport aux femmes. Je vous remercie de m'avoir écouté.

Applaudissements.

Mme la Présidente Christine BOST : Le Docteur CUGY.

M. CUGY : Merci, Madame la Présidente, je crois que l'on ne peut qu'approuver cette délibération. Que bien naturellement, la prise en compte des menstruations incapacitantes me semble tout à fait utile pour préserver nos agentes. Je voulais aussi dire quelque chose à ma collègue qui est intervenue sur la discrimination des femmes dans la recherche médicale. Il faut savoir que ce n'est pas une volonté délibérée et manifeste, c'est surtout que la déclaration d'Helsinki qui date de 1964 a prévu qu'il ne fallait pas faire de recherche sur les personnes vulnérables. Et parmi les personnes vulnérables, il y a les fœtus et les embryons. Et qu'effectivement, débiter des recherches sans connaître les effets sur le fœtus et l'embryon, c'est quelque chose de compliqué. Et les jeunes femmes qui peuvent être enceintes et qui ne savent pas forcément qu'elles sont enceintes au moment où on va réaliser la recherche, amènent à mettre en œuvre le principe de précaution. Donc, c'est par principe de précaution que ces recherches sont menées de façon très circonspecte. Voilà, cela, c'est quelque chose qui me semble extrêmement important de rappeler et que ce n'est pas une volonté patriarcale de faire que l'on ne fasse pas de recherche sur la gent féminine, merci.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Monsieur DELPEYRAT-VINCENT, qui n'est pas médecin, je pense.

M. DELPEYRAT-VINCENT : Non, pas encore, même si j'écoute avec beaucoup d'intérêt les débats. Je voulais simplement apporter un petit complément par rapport au dispositif de même type que nous avons mis en place, il y a un an pour la ville de Saint-Médard-en-Jalles, parce que parmi les préjugés, il y a évidemment à chaque fois que l'on crée en droit l'idée que les gens vont abuser, ce qui n'est jamais le cas. Mais enfin pour vous signaler que sur 800 agents à Saint-Médard, 60% de femmes, nous avons eu 4 demandes à traiter et qui ont permis effectivement à ces femmes qui souffraient extrêmement de pouvoir bénéficier de ce dispositif. Donc n'ayez crainte, il n'y a évidemment pas d'abus de ce dispositif dans les villes qui l'ont mis en place.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Je mets aux voix.

Bien. Unanimité sur ce dossier avec 101 voix. Bravo.

Unanimité des suffrages exprimés

Ne prend pas part au vote : Madame BONNEFOY, Monsieur PAPADATO, Monsieur PUJOL

Applaudissements.

Je vous propose que nous terminions avec la dernière délibération de Monsieur Jean-François ÉGRON avant la pause déjeuner. Donc Madame la Secrétaire de séance.

Mme NOËL : La délibération n°76, Monsieur ÉGRON : Convention avec l'université de Bordeaux, UE professionnalisation « Action Publique Locale ». C'est la dernière délibération de la matinée.

M. ÉGRON

(n°76) Convention avec l'Université de Bordeaux - UE professionnalisation "Action Publique Locale" - Décision - Autorisation

M. ÉGRON : Mes chers collègues juste parce que je n'ai pas eu l'opportunité de dire à Monsieur POUTOU que les syndicats étaient concertés le 13 octobre sur le sujet que nous avons précédemment vu, donc il n'y a pas de souci. Et sur le plan biologique, 13 jours parce que les cycles, c'est 28 jours, mais c'est connu des dames. Donc, sur une année de 365 jours, cela fait 13.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci, Monsieur le Vice-président. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Oui, Madame BOZDAG.

Mme BOZDAG : Madame la Présidente, chers collègues, je tiens à souligner un sujet qui me tient à cœur. Les nombreux jeunes, qu'ils viennent des milieux ruraux, des QPV (quartiers prioritaires de politique de la ville) rencontrent de réelles difficultés pour accéder à des stages ou à des opportunités d'emploi. Cela représente une injustice sociale que nous ne pouvons ignorer. Au travers de cette délibération, nous avons l'occasion de renforcer notre engagement pour l'insertion et l'égalité des chances. Effectivement, il semble essentiel de rendre nos dispositifs plus accessibles et attractifs, avec un engagement à l'image de la clause d'insertion, par une vigilance accrue sur la sélection des profils des stagiaires. Ce tremplin pourrait être un ascenseur social, déclencher des vocations, inciter les jeunes à passer des concours. Et bien évidemment, dans les critères de choix des stagiaires nous pourrions, en plus des critères géographiques, prendre en compte l'égalité femmes-hommes. Je vous remercie de votre écoute.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci, Monsieur POUTOU.

M. POUTOU : Vu que Monsieur Jean-François ÉGRON a répondu à une partie des questions, sur les syndicats consultés, c'est un peu obligatoire donc vous l'avez fait. Mais ce n'est pas tellement cela que l'on demande, c'est l'avis, que nous ayons l'avis des syndicats, des organisations syndicales. Cela paraît basique quand même, donc ce n'est pas la peine de contourner la question.

Les 13 jours de congés, c'est lié au cycle, il y en a 12 dans l'année, mais si jamais c'est 14 ou 15 jours d'absence, qu'est-ce qui se passe ? Donc sur cela aussi il n'y a pas de réponse. Et puis, est-ce que c'est payé 100% ? Enfin voilà. Donc il manque des informations, on vote une délibération, il y a des éléments qui n'y sont pas et nous pensons que ces éléments sont importants.

Maintenant, sur cette délibération, On est pour, on pense que c'est évidemment important de sensibiliser et de former notamment des jeunes aux aspects juridiques et judiciaires dans le domaine du droit public. Nous avons le sentiment d'ailleurs que cela pourrait aussi concerner l'ensemble des élus parce qu'on ne maîtrise pas tous ces sujets. Mais c'est vrai que le droit public, les aspects réglementaires, le droit, tout cela, cela reste quand même basique. Enfin, aussi une connaissance politique ou une vision politique du droit, parce que le droit, cela ne fait pas tout. Et puis après, comment nous nous appuyons sur ce droit là pour défendre une vision politique. C'est vrai que cela mériterait aussi des formations politiques là-dessus. Cela voudrait dire aussi une gauche qui soit sur des visions plus politiques et plus antilibérales et anticapitalistes. Mais bon, ce n'est pas vraiment le cas, mais en tout cas on tenait à faire cette petite remarque là, mais on vote pour la délibération.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Je lance l'opération de vote.

98 voix pour, donc unanimité sur ce dossier.

**Unanimité des suffrages exprimés
Ne prend pas part au vote : Madame
BONNEFOY, Monsieur CAZENAVE,
Madame FAHMY, Monsieur PEScina,
Monsieur PUJOL, Monsieur RAYNAL**

Je vous remercie et vous souhaite un bon appétit.

La séance est suspendue pour la pause méridienne de 13 heures 37 à 14 heures 44.

Mme la Présidente Christine BOST : Mes chers collègues, si vous voulez bien que nous reprenions la séance, je propose que nous débutions avec l'avenant au protocole de fin de contrat Suez sur l'eau. Ce sont les tarifs d'abord. Changement de programme, on démarre avec Madame FERREIRA sur les tarifs d'abord. C'est la délibération n°8.

Mme FERREIRA

(n°8) Tarifs et redevances des services publics pour 2025 - Décision - Autorisation

Madame Véronique FERREIRA présente le rapport.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci Madame FERREIRA. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Monsieur MORISSET.

M. MORISSET : Merci, Madame la Présidente Christine BOST. Oui, je tenais à dégrouper cette délibération. Il semble important de dire que je suis pour et que je pense que c'est une occasion, encore une fois, de pousser un petit peu cette Assemblée à essayer de s'unir pour faire un appel, une motion au niveau du Gouvernement sur la logique de la solidarité, puisque nous avons une augmentation des pauvretés, une augmentation des faillites, des classes sociales, de la division du pays avec une stigmatisation de certaines populations. Il me semble important, à un moment donné, de travailler sur cette solidarité citoyenne, de remettre à plat l'intelligence collective, comme je l'ai déjà évoqué. Mais c'est vraiment d'essayer de savoir si on ne peut pas faire une motion pour que ce Gouvernement arrête, aujourd'hui, de tyranniser une partie des personnes pour lesquelles d'une façon ou d'une autre, certaines instances sont obligées de faire des délibérations comme cette dotation. Il faut travailler encore plus en amont. Merci de votre compréhension.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Monsieur POUTOU.

M. POUTOU : C'était une délibération qui avait été dégrouper par Monsieur Marc MORISSET, nous avons prévu une petite note.

Nous nous abstenons sur cette délibération. Nous faisons une remarque sur le fait qu'il y avait vraiment énormément de délibérations. Je crois que le total, c'est 157. On ne va pas se plaindre, il y a du travail. Cela fait quand même une sacrée quantité à lire, à étudier, ce n'est pas si simple que cela. Et nous avons du mal à avoir des points de vue très précis sur chacune des délibérations. Et celle-là fait partie de ces délibérations.

Abstention, parce que l'on pense que ce n'est pas raisonnable de valider des choses que l'on ne maîtrise pas du tout, de valider ou d'invalider les propositions telles qu'il y a dans cette délibération-là.

Nous prenons quand même acte de la volonté de limiter l'impact de l'inflation sur les usagers, parce que nous avons bien compris qu'il y avait une volonté de maintenir les augmentations au plus bas et il n'y en a pas tout le temps. Mais on pense que cela mériterait aussi une réflexion plus large sur la question des services publics, des débats sur la gratuité. On sait que ce n'est jamais gratuit, parce que c'est toujours de l'argent qui est dépensé quelque part, au moins par les collectivités, mais c'était de voir, même si c'est limité par les lois, par la réglementation, comment les plus riches ou celles et ceux qui ont plus de moyens financent un peu plus les services publics de manière à assurer des coûts encore plus bas voire la gratuité. C'était une réflexion que l'on proposait.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Monsieur MORISSET à nouveau ?

M. MORISSET : Je pense que c'est nécessaire, merci Madame la Présidente Christine BOST. Pourquoi je dis cela ? C'est parce j'ai répondu à la 10^e qui arrive après. C'était sur la dotation. Au sujet des tarifs, j'avais demandé aussi à la dégrouper. Il y a quelques déséquilibres. D'un côté, on fait zéro augmentation, par exemple, sur la résidence Vivaldi, mais sur les gens du voyage, on fait +2%. Sur certaines différences aussi, quelque part, c'est un peu incohérent, mais le deuxième véhicule est moins cher.

Finalement, au niveau des parkings, est-ce que c'est vraiment la logique que vous avez vous-même entamée avec la ZFE ? Il y a une forme d'incompréhension. Et je pense qu'il n'y a pas assez de prise en compte des risques dans ces tarifs, des risques liés aux véhicules électriques. Il me semble qu'il faut peut-être penser un peu comme les assurances en

Allemagne, où aujourd'hui ils se posent la question s'il ne faut pas faire des malus spécifiques pour ce genre de véhicule, tellement les coûts sont importants. Je m'abstiendrai sur cette délibération, contrairement à ce que j'ai dit tout à l'heure.

Mme la Présidente Christine BOST : On peut intégrer votre intervention de tout à l'heure à la délibération n° 10.

Je lance l'opération de vote.

90 voix pour et 2 abstentions.

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET,
Monsieur POUTOU

Ne prend pas part au vote : Monsieur
BAGATE, Madame CURVALE, Monsieur
DUPRAT, Monsieur GUENDEZ, Monsieur
LABARDIN, Madame LOUNICI, Monsieur
MANGON, Monsieur PESCHINA, Madame
SAADI, Monsieur SALLABERRY, Monsieur
TRIJOLET, Monsieur TROUCHE

Délibération suivante. Je fais voter la 10 également ?

Mme NOËL : Délibération n°80, Madame CASSOU-SCHOTTE, Avenant au protocole de fin de contrat Suez sur l'eau potable.

Mme CASSOU-SCHOTTE

(n°80) Avenant au protocole de fin de contrat Suez sur l'eau potable - Décision - Autorisation

Mme la Présidente Christine BOST : La 10, on ne l'a pas votée parce que peut-être qu'il y aura d'autres interventions. Pour l'instant, on passe à la 80 et on donne la parole à Madame Sylvie CASSOU-SCHOTTE.

Madame CASSOU-SCHOTTE présente le rapport.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Monsieur MORISSET.

M. MORISSET : Merci Madame la Présidente Christine BOST, j'ai voulu dégrouper cette délibération, en particulier parce qu'il me semble important que les concitoyens soient informés de façon verbale de ce changement, puisque cela va les impacter pour certains, justement, puisqu'ils étaient dans la problématique de ne pas pouvoir subvenir à payer leurs factures. Je pense que c'est important. Cela fait partie aussi du débat public, comme certaines délibérations en font partie, c'est l'information au niveau du Conseil. Vous avez fait un tri dans les délibérations qui sont portées à connaissance et elles ne sont pas toutes portées à connaissance. Encore une fois, je pense qu'il y a une logique aujourd'hui dans cette instance d'essayer de concaténer, de faire quelque chose qui rentre dans le vendredi du Conseil et uniquement le vendredi. Quelque part, il y a de l'information qui est nécessaire et je pense que les gens ont aussi besoin d'entendre des débats pour que, quand il y a des décisions qui sont prises lors de délibérations et ne serait-ce que de la portée à connaissance, ce sont des choses qui les intéressent et sur lesquelles il faudrait travailler

un petit peu plus sérieusement à faire des débats sur le porter à connaissance. Ici, c'est l'exemple, elle est à voter, mais il y en a d'autres qui ne sont pas du tout à voter, mais elles ne sont pas du tout débattues non plus.

Mme la Présidente Christine BOST : Elles ne sont pas à voter.

M. MORISSET : Non, elles ne sont pas à voter, mais elles sont bonnes à entendre. C'est aussi l'objet de mon appel.

Mme la Présidente Christine BOST : Très bien, Monsieur BOBET.

M. BOBET : Oui, merci Madame la Présidente Christine BOST. Nous sommes dans une fin de contrat. Cela veut dire que nous avons démarré la régie, tout le monde le sait. La question est extrêmement simple. Je ne serai pas long du tout. Est-ce que nous pourrions avoir un jour réellement le coût global de cette transformation, de ce passage en régie ? Nous avons décidé de créer un fonds de 10 millions d'euros de mémoire qui a été largement dépassé depuis, je le sais, mais est-ce que nous aurons un jour une présentation réelle de ce que cela nous a coûté de manière globale ? C'est ma seule question. Merci.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Monsieur POUTOU.

M. POUTOU : Pareil, c'est une petite note que l'on avait écrite. Je suis obligé de la lire puisqu'il y a un espace de discussion sur la délibération. On s'abstient. Pourquoi on s'abstient ?

Nous nous abstenons, car il est difficile d'avoir un avis sur cet avenant que l'on trouve peu lisible, même s'il est court, c'est 8 pages. Bien que le traité de concession ait expiré le 31 décembre 2022, le protocole de fin de contrat y a survécu en application des dispositions de son article 54 au terme desquelles le protocole est applicable à compter de sa notification (vous ne l'apprenez pas) et s'impose jusqu'à sa liquidation et solde des paiements complets qui le constituent, dont le solde est prévu au 31 décembre 2024. Ce protocole précise les modalités de récupération de la facturation de la redevance d'assainissement des eaux usées à Suez. C'est une déclaration que l'on trouve technique et juridique. On n'a pas d'avis. On s'abstient.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Madame la rapporteure, Sylvie.

Mme CASSOU-SCHOTTE : Je vais tenter de répondre à ces questions au mieux. Vous devez l'entendre. J'ai un gros rhume, je n'entends vraiment pas bien. Je pense avoir compris pour Monsieur Marc MORISSET que vous souhaitiez qu'il y ait plus d'informations pour les usagers. Nous y efforçons par le biais d'un site internet, mais aussi par la facturation.

Pour ce qui concerne particulièrement cette délibération, il s'agit de recouvrement. Il s'agit plus des personnes qui ne paient pas leur facture, qu'ils sachent qu'ils n'auront plus qu'un seul interlocuteur, c'est peut-être une bonne chose. Mais dans le cas présent, ce n'est pas véritablement l'objet.

Pour ce qui est Monsieur Patrick BOBET, je crois que c'est le fonds de performance que vous avez interrogé. J'aurai d'ailleurs l'occasion de véritablement faire un point en Conseil de Métropole d'avril ou mai sur ce fonds de performance, où on en est par rapport à la création de la régie et combien cela a coûté, puisque c'est votre souhait, votre souci est tout à fait légitime. Ce que je peux d'ores et déjà vous dire quand même, c'est que ce fonds de performance, rappelez-vous, il était de 10 millions d'euros. Nous n'avons pas épuisé cette

enveloppe, puisque le passage en gestion publique de la régie a coûté de fait 8 millions d'euros. Nous avons les coûts de facturation, de préfiguration, de subvention entre 2021 et 2022 qui représentent à peu près 3,8 millions d'euros. Et le reste, ce sont des dépenses de fonctionnement, et notamment, et vous le comprendrez bien, une assistance à maîtrise d'ouvrage, ainsi que les salaires de tous les agents de Bordeaux Métropole recrutés pour la préfiguration, c'est-à-dire pendant toute l'année qui a précédé la création de la régie. Nous sommes aujourd'hui à avoir dépensé 8 millions d'euros sur les 10 millions d'euros qui avaient été prévus.

C'est un chiffre qui est plutôt satisfaisant. Et il ne compte pas, puisque le passage en gestion publique permet aussi de réduire les coûts, les coûts quand on est en DSP (Délégation de service public) et quand on renouvelle tous les 7 ou 8 ans. Et puis, je le redis, parce que c'est une intime conviction, et nous le constatons aujourd'hui dans la gestion de la régie, c'est que 100% des factures d'eau reviennent à l'eau, et elles nous permettent de pouvoir nous engager dans un processus d'investissement dans les années à venir conséquent, et nous a permis, d'ailleurs, de doubler notre capacité d'investissement, plus que par rapport à Suez.

Je vous dirai plus précisément, à l'état plus précis, au mois d'avril, je ne sais plus quel est la date de ce Conseil de Métropole, mais à cette période en tous les cas.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci, Madame la rapporteure. Je lance l'opération de vote.

Le vote est clos.

70 voix pour et 26 abstentions.

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur ALCALA, Madame AMOUROUX, Monsieur BOBET, Madame BONORON, Madame BOZDAG, Monsieur CABRILLAT, Monsieur CAZENAVE, Madame DELATTRE, Madame FAHMY, Monsieur FLORIAN, Monsieur GARRIGUES, Madame GAUSSENS, Madame HELBIG, Monsieur LABARDIN, Monsieur LAMARQUE, Monsieur MARI, Monsieur MILLET, Monsieur MORETTI, Monsieur N'JIKAM MOULIOM, Monsieur POIGNONEC, Monsieur POUTOU, Monsieur RAUTUREAU, Monsieur RAYNAL, Monsieur ROBERT, Madame ROUX-LABAT, Monsieur TROUCHE

Ne prend pas part au vote : Monsieur BAGATE, Monsieur DUPRAT, Monsieur MANGON, Monsieur PEScina, Madame SAADI, Madame SABOURET, Monsieur SALLABERRY, Monsieur TRIJOLET

Délibération suivante. Est-ce que l'on peut passer à la 10 ?

Mme NOËL : Je redonne la parole à Madame FERREIRA pour la délibération n°10. Dotation de solidarité métropolitaine 2024 - Ajustements (compléments) 2024.

Mme FERREIRA
(n°10) Dotation de solidarité métropolitaine 2024 - Ajustements (compléments) 2024 -
Décision - Autorisation

Madame Véronique FERREIRA présente le rapport.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Monsieur POUTOU.

M. POUTOU : On n'avait pas prévu d'intervenir. On avait prévu une note.

Mme la Présidente Christine BOST : Peut-être que vous pourriez la verser pour le PV.

M. POUTOU : Peut-être que oui.

Mme la Présidente Christine BOST : Peut-être que non.

M. POUTOU : Si, on peut verser la note, cela vous va ?

Mme la Présidente Christine BOST : Parfait. Merci Monsieur POUTOU.

M. POUTOU : Attendez, je dis quand même un petit truc. On s'abstient, c'est pour vous prévenir, et on avait pas mal de critiques à faire sur la note, que vous ne lirez peut-être jamais, dommage, mais OK, cela marche.

Intervention écrite de M. Poutou

La métropolisation favorise la concentration des richesses dans les grandes villes au détriment des autres notamment des petites villes, il semble donc normal qu'il y ait une sorte de compensation financière puisqu'il y a un accroissement des inégalités (source rapport publié au journal officiel. Sur Les Métropoles : apports et limites pour les territoires" de Yann Lasnier et Dominique Riquier-Sauvage). C'est dommage qu'il n'y ait aucun mot sur les raisons de cette solidarité (parce que les entreprises, de plus en plus tertiaires s'installent dans les grandes villes, les services publics sont plus présents dans les grandes villes ainsi que toutes les infrastructures culturelles, de santé...). Nous approuvons le principe de solidarité entre les communes de la métropole, notamment à l'égard des plus petites communes qui ont forcément moins de moyens, moins de marge de manœuvre. La répartition est-elle aussi liée à une actualité sociale ou autre ? A des besoins identifiés ? Ou bien c'est juste un calcul fixe, indépendant de tout aléa ? Mais nous n'avons pas trop d'idées sur le mode de calcul de cette dotation (DSM) et sur sa répartition concrète. Nous choisissons de nous abstenir.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci, Monsieur POUTOU. Je lance le vote.

96 voix pour et 1 abstention.

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU**

**Ne prend pas part au vote : Monsieur
BAGATE, Monsieur DUPRAT, Monsieur
FLORIAN, Monsieur MANGON, Monsieur
PESCINA, Monsieur SALLABERRY,**

Monsieur TRIJOLET

Délibération de Monsieur HURMIC.

Mme la Présidente Christine BOST : La délibération de Monsieur HURMIC concerne la Métropole rafraîchissante et le Fonds de concours à destination des communes.

M. HURMIC

(n°3) Métropole rafraîchissante - Fonds de concours à destination des communes pour soutenir la mise en place de dispositifs de rafraîchissement 'artificiels'- Décision - Autorisation

Monsieur Pierre HURMIC présente le rapport.

Mme la Présidente Christine BOST : Oui, Monsieur MORISSET.

M. MORISSET : Merci Madame la Présidente Christine BOST. J'étais déjà intervenu sur ce genre de délibération, par exemple, à Saint-Médard-en-Jalles, où il y avait une place de la République où il y avait l'option de mettre des vaporisateurs d'eau. Ce qui était à l'époque une hérésie. Je pense que cela peut être compris encore aujourd'hui.

Aujourd'hui, la question c'est pourquoi attendre des habitants qu'ils aient une conscience climatique, voire une connaissance scientifique pour mettre en place moins de surfaces foncées captant la chaleur ? Entre autres, il y a la notion d'îlots de chaleur avec, d'un côté, la captation pour l'électricité, mais aussi le fait que cela favorise la chaleur urbaine. Ce sont des problématiques. Et aujourd'hui, il y en a une qui est relativement comprise, en particulier en Californie. Cela a été un des premiers États américains à le mettre en place. C'est pourquoi attendre que les routes ne soient pas plus claires que cela. Et dans les propositions, aujourd'hui, il y a déjà énormément à faire, tout simplement avec cette idée, plutôt que de voir que ce soit le citoyen qui interpelle.

Il y a des questions qui se posent. Par exemple, l'achat d'un véhicule blanc, peut-il être une partie du fonds de concours ? C'est une idée aussi, puisque, quelque part, un véhicule sur la chaussée va aussi, s'il est noir, faire énormément de chaleur. Et puis aussi, dans certaines études aujourd'hui qui confèrent qu'il va y avoir aussi des changements climatiques et du chaud et du froid à moyen terme, parce qu'en 2030, il y en a certains, des scientifiques, qui commencent à penser que l'activité solaire sera moindre, l'hiver sera plus froid. Et est-ce que ce fonds de concours aussi peut participer à un système modulaire, c'est-à-dire d'essayer de voir si on peut faire à la fois du chaud et à la fois du froid, c'est-à-dire du frais en faisant des zones claires l'été et puis du chaud en faisant des zones foncées l'hiver. C'est un petit peu aussi du questionnement. J'espère que cela pourra aider les gens aussi à prendre conscience de ces problématiques, du vivre ensemble et de ne pas mettre à côté une maison ou les gens en opposition, puisqu'il faudrait harmoniser aussi les choses. Cela peut aussi rentrer dans les critères de genre de charte de l'urbanisme sur lequel, à un moment donné, on se met d'accord sur le ton des bâtiments, la quantité de surface de panneaux solaires et éventuellement celles qui sont purement verticales ou celles qui sont purement horizontales. Ce n'est pas tout à fait la même chose. Je pense que cela fait partie du débat. J'espère que l'on m'a bien compris.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci, Monsieur MORISSET pour cet apport. Monsieur POUTOU.

M. POUTOU : J'ai une note à lire. J'ai hésité. J'ai demandé à mon équipe et c'est partagé. Donc on lit la note. C'est court.

Nous votons pour cette superbe délibération, **Monsieur Pierre HURMIC**. Ce n'est pas tous les jours fête.

Nous approuvons l'objectif qui est de lutter contre les îlots de chaleur. Nous sommes d'accord avec le constat en introduction des réponses à apporter aux problèmes de pollution et des conséquences négatives sur la santé des habitants et des habitantes. Mais nous tenons à préciser qu'il y a des incohérences nombreuses entre la prise en compte de la crise climatique et l'absence de rupture dans les choix politiques globalement, en ce qui concerne notamment la politique d'urbanisme, construction et puis pour les transports. La délibération parle « d'adapter la Métropole et ses territoires à la chaleur ». Formulation qui reste pour nous ambiguë, car elle suppose que par quelques petites inflexions, on pourrait agir efficacement. Il y a pourtant à la fois une urgence et une nécessité de remise en cause des politiques passées, car le dérèglement climatique n'est pas une fatalité. Cela vient bien de quelque chose, à part les climato-sceptiques, évidemment, qui vont penser que tout ce qui se passe, c'est bien normal. Certes, plus il y aura de projets limitant la chaleur, comme les ombrières, les peintures sur les toits, etc., mieux ce sera. Mais à côté, contre la pollution, contre la chaleur, pour la santé de toutes et tous, c'est une politique d'envergure qu'il faudrait mettre en place, surtout en impliquant les organisations militantes, associatives, très impliquées dans la lutte contre le dérèglement climatique. De toute façon, pour s'en sortir et pour être efficace, il faudra bien sortir pour de bon des limites institutionnelles et des logiques libérales. Fin de la note.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. **Monsieur HURMIC**.

M. HURMIC : Deux mots pour rappeler que nous n'allons pas faire le débat que nous avons déjà eu au mois de juin, puisqu'aujourd'hui, nous ne sommes que sur la déclinaison locale d'un dispositif que nous avons très largement adopté au mois de juin, qui consiste à aider les communes qui sont volontaires pour bénéficier d'aide de la Métropole pour certains actes significatifs de rafraîchissement de leur territoire communal. La délibération d'aujourd'hui n'est que la déclinaison locale, c'est-à-dire une réponse aux 13 communes qui ont présenté des projets qui sont tout à fait éligibles et ce sont ces projets qui sont aujourd'hui présentés dans cette délibération. C'est pour cela que je dis que nous n'allons pas refaire la discussion de la dernière fois, mais personnellement, puisque personne n'a parlé des projets, je tiens à indiquer qu'en tout il y a eu 65 projets déposés, 34 pour des voiles, 18 pour des peintures de toit, 6 pour des ciels de rue et 7 pour des ombrières. Je suis satisfait pour cela, je trouve que c'est une belle délibération, cela prouve que les communes se sont emparées de ce dispositif et de cette aide significative de la Métropole, c'est un bon discours. Nous pouvons dire que ce n'est jamais à la hauteur de l'enjeu, bien sûr, il faudra en faire cent, mille ou un million de fois plus que ce que nous faisons, mais je considère que ce sont déjà des gestes très significatifs sur le territoire de notre Métropole, en ce sens je suis d'accord avec **Monsieur Philippe POUTOU** pour dire que c'est une délibération formidable. Nous n'allons pas rentrer dans les débats municipaux sur les projets de la commune de Saint-Médard-en-Jalles, je ne pense pas que ce soit le lieu ici de discuter des projets municipaux de Saint-Médard-en-Jalles. Les maires présentent des projets, nous les examinons, voyons s'ils correspondent aux critères qui avaient été collectivement définis ici, mais nous n'allons pas refaire aujourd'hui un débat sur les critères. Nous répondons en général à toutes les demandes qui nous sont présentées, elles sont instruites. C'est tout.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci, je lance l'opération de vote.

98 votants, 98 voix pour.

Unanimité des suffrages exprimés

Ne prend pas part au vote : Madame BONNEFOY, Monsieur DUPRAT, Monsieur MANGON, Monsieur PEScina, Monsieur PUJOL, Monsieur SALLABERRY

Bravo Monsieur HURMIC. Délibération suivante.

Mme NOËL : Délibération n°36, Monsieur DELPEYRAT-VINCENT, Attribution d'une subvention de fonctionnement - Association de préfiguration Tarmaq.

Je signale le départ de Madame Marie RICALDE, Monsieur Stéphane PFEIFFER, Monsieur Alain ANZIANI, Monsieur Thierry TRIJOLET et Monsieur Bastien RIVIERES.

M. DELPEYRAT-VINCENT

(n°36) Attribution d'une subvention de fonctionnement - Association de préfiguration Tarmaq - Décision - Autorisation

Monsieur Stéphane DELPEYRAT-VINCENT présente le rapport.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Monsieur BOBET.

M. BOBET : Oui, merci Madame la Présidente Christine BOST. Cette délibération est tout à fait importante, je ne voudrais pas que nous la passions en deux secondes, non pas forcément pour la somme elle-même, 198 000 euros, c'est conséquent, mais tout de même, et c'est surtout, et Monsieur Stéphane DELPEYRAT-VINCENT l'a très bien dit, parce que cela représente réellement, c'est un peu l'un des fleurons économiques de notre Métropole et de notre Région, ce secteur spatial, défense et aéronautique. Et c'est ce que défend cette association Tarmaq.

Aujourd'hui, nous sommes sur des plans d'action hors des murs, bien sûr, renforcer la notoriété de cette filière, c'est important. Et deuxièmement, et Monsieur Stéphane DELPEYRAT-VINCENT l'a très bien dit, c'est favoriser la connaissance des jeunes de ces métiers qui sont des métiers pas forcément choisis, pas forcément connus en plus, et ce qui est fait dans ce domaine est important, organiser un salon de l'emploi à essayer, cela me paraît être important. Il faut surtout décantonner cet accès au savoir et il faut vraiment favoriser, mais très fortement, l'apprentissage dans ce domaine. Cela fonctionne, je crois qu'en France, nous ne sommes pas assez dans cette dynamique. Le GIFAS (Groupement des industries françaises aéronautiques et spatiales), mais Monsieur Stéphane DELPEYRAT-VINCENT l'a dit aussi, est un peu inquiet, mais je partage leur alerte et leur inquiétude. Dans moins de dix ans, nous aurons des effectifs en baisse conséquente, et si nous n'avons pas anticipé, nous aurons du mal à répondre aux commandes. Et c'est aussi quelque part une perte de souveraineté pour notre Région et pour notre pays également, et en ce moment, ce n'est peut-être pas tout à fait la meilleure des choses à lui proposer.

La question très simple, c'est, nous sommes sur une préfiguration, nous sommes sur des actions hors les murs, quand est-ce que nous aurons des actions dans les murs ? C'est ma question finalement. Où en sommes-nous clairement du projet sur le plan très pratique en termes de construction de cette future cité ? Quel est le calendrier ? Si tant est que nous le connaissions. Et avec quels moyens financiers ? Si tant est que nous les connaissions également. Merci.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. **Monsieur ROSSIGNOL-PUECH**.

M. ROSSIGNOL-PUECH : Chers collègues, nous sommes bien conscients de l'importance de la filière aéronautique spatiale défense pour notre agglomération. Elle fournit plusieurs milliers d'emplois aux Girondins et aux Métropolitains. Ariane Group, Thalès, Dassault font partie des cinq premiers employeurs privés en Gironde, tous secteurs confondus, et des centaines d'entreprises, petites, moyennes ou plus grandes deviennent et sont dépendantes de cette filière sur notre territoire. Nous sommes aussi bien conscients des difficultés économiques actuelles, du tissu économique local et national.

Nous ne pouvons pas non plus ignorer le contexte de concurrence internationale, économique, également le contexte géopolitique, et bien sûr la réalité du changement climatique qui insécurise la pérennité de ces entreprises. Les mutations pour ces entreprises et cette filière sont extrêmement importantes et nous sommes en retard, très en retard.

Pour notre groupe écologiste, tout appui public à cette filière ASD, Aéronautique spatiale défense, doit aider à bifurquer vers la transition. J'ai bien entendu **Monsieur le rapporteur**. Cette association de préfiguration Tarmaq existe depuis quatre ans, depuis 2020. Elle porte le projet de cité des savoirs aéronautiques et spatiaux, qui a vocation, je cite, à créer un espace hybride où se croisent la transmission des connaissances, la découverte des métiers et l'accessibilité au plus grand nombre, avec deux enjeux que nous partageons : la décarbonation et le recrutement des entreprises. Depuis le début, nous avons toujours les mêmes interrogations. Dans quelle mesure Tarmaq est un outil qui incite la filière à prendre davantage en compte les enjeux de la décarbonation, concrètement ? Comment Tarmaq va contribuer à mieux intégrer ces enjeux environnementaux dans les formations qu'elle va promouvoir et les recrutements associés ? Et quelles innovations sociales et environnementales dans les TPE (Très petites entreprises) et PME (Petites et moyennes entreprises) seront mises en valeur ? Comme pour les fois précédentes, mais j'espère qu'un jour nous changerons d'avis, nous allons nous abstenir sur cette délibération.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. **Monsieur POUTOU**.

M. POUTOU : On va voter carrément contre en partie avec les arguments qui viennent d'être précisés. Je lis aussi la note qui était prévue.

Nous pensons que l'argent public doit servir à financer des opérations publiques et non pas des entreprises directement ou indirectement, comme cet « espace hybride de découverte des métiers de l'aéronautique ». À notre avis, c'est aux industriels comme Dassault et autres de financer les centres de formation censés répondre à leurs enjeux de recrutement. C'est le cas de ce projet hors des murs de la part de l'association Tarmaq pour promouvoir l'aérospatiale, même si les questions d'emploi concernent la collectivité. De plus, il n'y a aucun document présenté, trop peu d'informations concernant ce projet dans la délibération, surtout que la subvention est conséquente, 198 665 euros. Ce dispositif proposé ne nous va pas, nous votons contre.

Et j'ajouterai par rapport même à ce que disait **Monsieur Clément ROSSIGNOL-PUECH** sur la question du secteur économique, aéronautique, aérospatial, défense, on sentait bien qu'il y avait quelques réticences de la part du Groupe écologiste par rapport à cette activité, mais on est foncièrement contre cette activité, évidemment que l'on ne peut pas le balayer comme cela parce qu'il y a de l'emploi derrière. Mais on pense qu'il faudrait poser le problème, mais cela ne dépend pas de la Métropole, d'une reconversion immédiate, parce que c'est un secteur particulièrement polluant et tous les mots sur le côté décarbonation et tout cela, cela

doit être mensonger à notre avis. Et puis surtout, c'est un secteur qui n'est pas du tout sympathique ou pacifiste, parce que l'on est dans un monde qui se militarise, un monde de guerre, oui, il y a une partie de ce secteur qui vit de cela et qui a intérêt à ce que ce monde connaisse des guerres de plus en plus. Oui, c'est un problème aussi, on peut avoir aussi un positionnement politique contre ce secteur et voir concrètement comment on peut faire assurer une reconversion de l'emploi, à la fois sur des questions environnementales ou sur des questions politiques comme l'antimilitarisme.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. **Monsieur MORISSET**.

M. MORISSET : Oui, merci **Madame la Présidente Christine BOST**. Oui, je vais abonder les propos de **Monsieur Philippe POUTOU** et indirectement aussi ceux de **Monsieur Clément ROSSIGNOL-PUECH**. C'est avant tout une association de lobby d'entreprises privées. Dans le contexte actuel, on serait sur une logique, on a parlé de défense, avec un Gouvernement aujourd'hui qui est quand même en soutien aux Ukronazis. Je suis absolument vent debout contre cette logique du côté de la vente d'armes à l'export et en particulier dans certains pays qui s'orientent vers aujourd'hui plus de guerres et sans comprendre vraiment les finalités de tout cela. Parce que l'on est avec un OTAN (Organisation du Traité de l'Atlantique Nord) qui piège certains pays et qui favorise, au contraire, les pays comme la France à exporter et à soutenir d'autres petits pays en frontière pour essayer de faire plus de pressions et de guerres bien localisées dans les intérêts américains en particulier. C'est regrettable et j'espère qu'à l'avenir, il y aura un véritable débat sur ce que doit être la défense française. La France se doit d'avoir une possibilité de se protéger et de se défendre, mais pas aujourd'hui, comme c'est le cas, c'est-à-dire à plus de 90% dans la logique de vente d'armes à l'export. Et cela manque aujourd'hui dans le débat public. Il devrait y avoir plus de logique d'apaisement, parce que finalement une arme contre une arme, c'est encore une recherche pour essayer de faire plus d'armes performantes qui vont combattre les armes d'en face. Et finalement, cette logique R&D (Recherche & Développement) ou d'essayer de faire mieux que l'autre, ce n'est pas du tout salubre, ce n'est pas du tout dans la logique de l'esprit humain et surtout des valeurs des Droits de l'homme, tout simplement. J'espère que l'on évoluera de ce côté.

M. CHAUSSET (hors micro) : Des propos désarmants !

Mme la Présidente Christine BOST : Monsieur le rapporteur, **Monsieur DELPEYRAT-VINCENT**.

M. DELPEYRAT-VINCENT : Merci, **Madame la Présidente Christine BOST**.

Sur la question de **Monsieur Patrick BOBET**, effectivement, ne nous voilons pas la face, c'est un dossier qui a pris du retard, c'est évident. D'abord parce qu'il y a eu un problème de foncier à l'origine, qui a fait perdre pas mal de temps, qui est maintenant stabilisé avec la ville de Mérignac et l'État. De ce point de vue, les choses ont avancé, mais malheureusement, au moment où nous allons constituer le GIP (Groupement d'intérêt public), il y a un certain nombre de décisions budgétaires qui sont arrivées, qui ont conduit la Région à nous demander un peu de temps de réflexion, parce qu'à vrai dire, nous aurions pu aller vers le GIP plus vite, mais ce ne sera pas le cas. Mais aussi les partenariats privés, parce qu'il y a du mécénat également qui doit financer cette opération de manière importante, notamment Dassault, mais pas seulement. Les uns et les autres ont préféré se donner un peu plus de visibilité sur les contraintes financières qui existent aujourd'hui, mais c'est un projet qui, évidemment au chiffreage d'aujourd'hui, tourne autour de 40 millions d'euros, avec nous-mêmes, la Région, la ville de Mérignac et le mécénat. C'est ce qui est prévu comme perspective.

Sur la décarbonation, contrairement à ce qui est dit dans cette assemblée, c'est vrai qu'il y a une certaine facilité. Je ne sais pas pourquoi l'aviation engendre cette fixation particulière, mais comme tous les secteurs, il y a une stratégie de décarbonation. Vous trouverez sur le site de l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) les trois scénarios, comme souvent le scénario où nous ne faisons rien, où nous faisons un peu et où nous faisons le maximum. Et vous verrez que les courbes sont spectaculaires. Les industriels travaillent tous azimuts, avec beaucoup de start-up qui sont hébergées chez nous, que ce soit à Techno-Ouest, à Cockpit ou sur l'Aéroparc de manière générale, avec des éléments très structurants comme les matériaux avec lesquels les avions sont construits pour alléger le poids des avions, la motorisation, bien sûr, mais cela va jusqu'au plateau repas qui circule dans les avions, les chariots qui sont maintenant en carton. Il y a toute une série d'évolutions. Il y a évidemment la question des carburants. Les industriels travaillent en ce moment sur des carburants à base de déchets forestiers, agricoles, etc. Je ne vais pas rentrer dans les détails. Il y a la question de l'électricité sur certains vols et puis l'hydrogène à plus long terme autour de 2040. Nous sommes vraiment sur une stratégie qui est réaliste, contrairement à ce que nous pouvons entendre. En tout cas, comme tous les secteurs, comme toutes les industries. Par ailleurs, les industries elles-mêmes se décarbonent puisque nous avons travaillé avec Madame Claudine BICHET à un réseau de chaleur qui agrège l'aéroport, l'ensemble des entreprises qui sont autour, Ariane Groupe et tous les autres. L'aéroport lui-même fait des gros efforts. Ce n'est pas vrai que cela est mensonger, je ne sais plus qui a dit cela tout à l'heure. Non, il y a un vrai soutien.

Maintenant, il faut soutenir la formation dans cette filière, la formation tous azimuts, mais particulièrement des filles. Quand vous regardez les filières scientifiques aujourd'hui, les maths, malheureusement, les sciences et les écoles d'ingénieurs, nous voyons qu'il y a un gap très important et que notre pays, au moment où nous basculons dans l'intelligence artificielle, la robotique et toutes ces technologies, va être extrêmement défavorisé si nous n'arrivons pas à rééquilibrer le rapport filles-garçons et le nombre d'ingénieurs qui sortent aussi dans ces filières. Et sachez que les jeunes qui rentrent dans ces entreprises ont justement le souci de la transition en tête. Beaucoup d'ingénieurs n'iront plus travailler dans l'aéronautique ou dans quelques filières que ce soit s'ils constatent qu'il n'y a pas un effort réel et c'est là-dessus qu'ils souhaitent s'engager. Je trouve que c'est une très bonne chose.

Quant à notre indépendance militaire, stratégique, spatiale, quand nous voyons ce qu'il se passe aux États-Unis, il faut être un peu bizarre pour penser que nous pouvons aujourd'hui désarmer le pays, qui lui-même arme d'une certaine façon en grande partie aussi l'Europe, surtout depuis que nos amis britanniques sont partis. Nous pouvons toujours dire « les armes ce n'est pas bien », mais la réalité du monde d'aujourd'hui, c'est que la France et l'Europe ont besoin de se protéger, ont besoin de données scientifiques. Aussi Vega 2 a décollé hier soir, c'est le programme italien, pendant d'Ariane, qui emporte un satellite qui est absolument vital pour les scientifiques pour l'observation du changement climatique. C'est tout cela qui est en jeu et c'est un peu facile de balayer tout cela en disant « il ne faudrait pas le faire ». Et puis, je ne reviens pas sur les problématiques d'emploi et d'économie que tout le monde connaît bien dans notre Région.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci, Monsieur le rapporteur, je viens aussi dire quelques mots pour soutenir la démarche de Tarmaq. Cela a été évoqué durant ce Conseil, nous sommes avec une filière stratégique qui est aussi pourvoyeuse d'emplois pour notre territoire. C'est la première filière employeuse de notre territoire métropolitain, voire du territoire girondin. Et nous savons bien que l'ensemble de ces secteurs rencontrent eux aussi des difficultés pour recruter, pour créer des appétences à ces métiers.

Un des objets de Tarmaq, c'est aussi de sensibiliser, de mettre en valeur, et je rejoins pleinement ce que vient de dire Monsieur Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, nous savons bien que les jeunes générations sont en quête aussi de sens dans leur métier, en particulier les jeunes ingénieurs qui se dirigent vers des filières de cette nature. Ils ne le feront que si nous sommes sur des domaines qui intègrent pleinement les questions de décarbonation, de respect de l'environnement. C'est aussi le sens de l'histoire et c'est ce que nous portons aussi sur le territoire. Celles et ceux qui ont eu l'occasion de faire un tour au sommet Aéro ou de visiter Cockpit lors de son inauguration ont pu voir toutes les innovations liées justement aux enjeux de décarbonation et de préservation de l'environnement. Il se passe des choses assez formidables sur notre territoire et nous nous devons aussi de les valoriser et de les encourager. Je lance le vote.

64 voix pour, 29 abstentions, 2 contre, 2 conflits d'intérêt, 2 non-participations au vote. C'est un vote assez éclectique.

Majorité

Abstention : Madame BICHET, Madame BLOCH, Monsieur CAZAUX, Madame CHOPLIN, Madame CURVALE, Madame DEMANGE, Monsieur GARNIER, Monsieur GHESQUIERE, Monsieur GOMOT, Monsieur GUILLEMIN, Monsieur HURMIC, Monsieur JABER, Madame JAMET, Madame JUQUIN, Madame JUSTOME, Monsieur LABESSE, Madame LE BOULANGER, Madame LECERF MEUNIER, Madame LÉPINE, Monsieur MARI, Madame NOEL, Monsieur PAPADATO, Madame PAPIN, Madame RAMI, Monsieur RISTIC, Monsieur ROSSIGNOL-PUECH, Madame SAADI, Monsieur THONY

Contre : Monsieur MORISSET, Monsieur POUTOU

Ne prend pas part au vote : Monsieur ANZIANI, Madame CASSOU-SCHOTTE, Monsieur CUGY, Monsieur DUPRAT, Monsieur MARI, Monsieur PEScina, Monsieur PFEIFFER, Madame RECALDE, Monsieur RIVIERES, Monsieur SALLABERRY, Monsieur TRIJOLET

Délibération suivante.

Mme NOËL : Délibération n°37, Monsieur DELPEYRAT-VINCENT, Avenant relatif à la convention du Schéma Régional de Développement Économique d'Innovation et d'internationalisation 2023-2028.

M. DELPEYRAT-VINCENT

(n°37) Avenant relatif à la convention du Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'internationalisation (SRDEII 2023-2028)- Décision - Autorisation

Monsieur Stéphane DELPEYRAT-VINCENT présente le rapport.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci Monsieur DELPEYRAT-VINCENT. Monsieur MORISSET.

M. MORISSET : Merci Madame la Présidente Christine BOST. Justement, c'est un peu trompeur parce que « schéma de développement économique et d'innovation », ce sont des jolis mots, mais d'un côté, on a l'aide du côté agriculteur et puis de l'autre côté, l'aide du côté des changements de véhicules pour la fameuse ZFE, aide aux entreprises. C'est bien de ne pas faire cette notion de chantage. Si on aide les agriculteurs, il faut aussi aider les entreprises. Au contraire, il vaut mieux bien aider les agriculteurs parce qu'aujourd'hui, ils sont vraiment dans une logique de souffrance assez forte puisque beaucoup, certains d'entre eux, sont vraiment aujourd'hui en dessous des minima sociaux. Et puis à côté de cela, on est sur une logique d'aide jusqu'en 2028, sur l'aide aux entreprises. Il faudrait, au contraire, arrêter avec cette façon de pousser à l'obsolescence programmée, cela a été prononcé par Monsieur Patrick POUTOU tout à l'heure, sur la logique de changer de véhicule, tout cela pour s'adapter encore plus à la norme qui va évoluer au niveau de la ZFE. Et on verra à l'avenir, on le sait, que les normes sont faites tout doucement pour, dans cette nouvelle taxe et de ce nouvel impôt, d'essayer de gagner un petit peu plus la prochaine fois, de pousser non pas 2% de la population à ne pas pouvoir rentrer dans l'intra-rocade, mais ce sera peut-être 4%, puis après ce sera 10%, puis après ce sera 20%. C'est exactement la même logique qui s'est passée avec les contrôles techniques. Maintenant, il y a un petit peu partout des contrôles techniques qui commencent à être quand même assez contraignants pour des personnes, malgré le fait que cela ne touche pas du tout la sécurité du véhicule.

On peut se poser des questions. Et en même temps, je crois que cela ne préfigure pas aussi à terme, et cela avait été évoqué aussi par le Groupe communiste, si je me souviens bien, de la logique de l'exclusion, parce que la ZFE, cela va favoriser encore plus l'exclusion. Et à mon sens, si les entreprises ont besoin aussi de travailler en intra et en extra-ZFE, je pense qu'encre une fois, il va y avoir ceux qui adopteront la politique de changer régulièrement de véhicule et de profiter des opportunités pour essayer d'être performants, et ceux qui seront plutôt dans une logique de limiter justement l'obsolescence programmée, à un moment donné, choisiront un autre marché que le centre-ville. Cela va encore une fois pénaliser à terme une économie locale en intra-rocade à la Métropole. On est dans une forme de division, une organisation de la division de la société. Ce n'est pas bien, ce n'est pas démocratique, et j'en reviens encore une fois aux valeurs françaises, « Liberté, égalité, fraternité », et j'espère que l'on sera un petit peu mieux compris, et en particulier sur le côté abusif des motards, qui ne sont aujourd'hui normalement pas concernés dans la loi, et qui sont pourtant inclus abusivement, dans cette façon de mettre en place des règlements sur la Métropole de Bordeaux.

Mme la Présidente Christine BOST : Bien, merci. Monsieur POUTOU.

M. POUTOU : Après avoir communiqué avec une partie de mon équipe qui se trouve dans le public, on a pris la décision, si cela vous va, de verser notre intervention sur le PV, sous la forme d'une note écrite. Elle était déjà prête, mais là, il suffit de la transmettre. Cela vous va comme cela ?

Mme la Présidente Christine BOST : Formidable, merci.

M. POUTOU : Et c'est juste pour dire que l'on aurait voté contre.

Mme la Présidente Christine BOST : D'accord, vous allez pouvoir le faire. Tout de suite.

Intervention écrite de M. Poutou

Contre : Nous sommes pour une politique qui lutte contre la pollution atmosphérique, notamment celle liée au transport routier (personnes et marchandises). Alors oui il faut des mesures mais pas forcément cette histoire de ZFE avec l'objectif d'interdire la circulation des véhicules les plus polluants. Cette aide aux entreprises (en plus de l'aide de l'Etat) pour s'adapter aux nouvelles contraintes. D'une part nous sommes sceptiques sur cette politique de ZFE, d'autre part nous sommes tout autant très sceptiques sur la politique de subventions aux entreprises (jusqu'à 250 salarié-es quand même !). Pour les associations, ça paraît justifié mais pour les autres, on doute fort. A ce moment-là, il faudrait discuter des aides pour toute la population, pour les voitures particulières. Mais cette ZFE nous semble une mesure anti-sociale, qui ne peut que renforcer des difficultés aux personnes les plus modestes et les plus pauvres. En fait, ce qui manque c'est une politique qui s'attaque au système de transport actuel lui-même lié au système économique qui est plus obsédé par le productivisme et le consumérisme, à la course aux profits qu'à la protection de l'environnement ou défense de la santé publique. En vrai, il faudrait avoir une réflexion sur des transports qui rompt avec le tout camion et voiture, pour développer réellement les transports en commun, collectifs et publics. Comme développer le train et le fluvial plutôt que de casser le fret par train, plutôt que de renforcer le trafic des bus. La ZFE est un compromis qui vise à épargner les industries fossiles, même si la voiture électrique prend un peu plus de place (la voiture électrique n'est pas forcément une super solution écologique).

Je mets l'opération au vote. Je lance l'opération.

95 votes pour, 2 votes contre.

Majorité

Contre : Monsieur MORISSET, Monsieur POUTOU

Ne prend pas part au vote : Monsieur DUPRAT, Monsieur FLORIAN, Monsieur MARI, Monsieur MARI, Monsieur PEScina, Madame SAADI, Monsieur SALLABERRY

Délibération suivante.

Mme NOËL : Délibération toujours de Monsieur DELPEYRAT-VINCENT, Le Haillan, zone d'aménagement économique 'Cinq chemins', clôture traitée de concession.

Je vous fais part des départs de Madame Andréa KISS, Madame Pascale BRU, Madame Typhaine CORNACCHIARI, Monsieur Jacques MANGON, Madame Nadia SAADI, Madame Marie-Claude NOËL, Monsieur Jérôme PEScina, Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU, Monsieur Benoît RAUTUREAU, Monsieur Bastien RIVIERES, Monsieur Gwenaël LAMARQUE, Madame Anne LÉPINE, Monsieur Thierry TRIJOLET, Monsieur Jean-Baptiste THONY, Monsieur Clément ROSSIGNOL-PUECH, Monsieur Alexandre RUBIO et Monsieur Jean TOUZEAU.

M. DELPEYRAT-VINCENT

(n°42) LE HAILLAN - Zone d'aménagement économique 'Cinq Chemins' - Clôture traité de concession - Décision - Autorisation

Monsieur Stéphane DELPEYRAT-VINCENT présente le rapport.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. **Monsieur MORISSET**.

M. MORISSET : Merci, **Madame la Présidente Christine BOST**. C'est encore l'occasion un peu de rappeler ce que j'avais proposé à l'EPFNA (Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine) et je tiens à répéter encore une fois des choses puisque **Monsieur le Maire** de Saint-Médard-en-Jalles ne l'a pas compris au Conseil de mercredi dernier.

Mme la Présidente Christine BOST : Nous sommes au Conseil de Métropole, Monsieur.

M. MORISSET : Je sais, mais je réexplique pour vous tous. Puisque si **Monsieur le Maire** en direct ne le comprend toujours pas.

Mme la Présidente Christine BOST : Mais vous nous l'avez déjà expliqué.

M. MORISSET : C'est toujours bon de le répéter. Nous avons 15 délibérations plus celle-ci. On a plus de 430 logements qui ne tiennent pas compte de cette notion de résilience alimentaire propre à tous les nouveaux projets. De la sauvegarde des arbres, de la sauvegarde de certaines espèces.

Encore une fois ces critères étaient demandés au niveau de l'EPFNA. Cela n'a pas plu. Je suis aujourd'hui un élu libre et indépendant et je suis très content de vous rappeler qu'il est important de tenir compte de cela dans ce type de délibération. Et dans le cas spécifique de celle-ci, on avait des prés à bovins dans cet espace et encore une fois on est dans l'artificialisation pure de champs qui étaient tout simplement des terres arables. Encore une fois, je trouve cela regrettable de ne pas essayer, au contraire, dans ces zones, de favoriser les agriculteurs pour cette notion de la résilience alimentaire et de travailler autrement que sur un schéma emploi, toujours l'emploi et l'emploi et l'emploi. Il y a beaucoup d'emplois dans la terre qui peuvent être aussi valorisés. Et cela fait partie d'une politique que je trouve un peu terne ici.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. **Monsieur POUTOU**.

M. POUTOU : On a une note. Cette fois-ci je la lis pour alterner. On vote contre. Nous votons contre.

Nous n'approuvons pas le bilan de clôture puisqu'il nous est demandé de l'approuver. Il nous apparaît logique de voter contre la délibération. Nous sommes en désaccord avec la vente du foncier à des entreprises surtout pour une zone économique dédiée à l'aérospatial, défense aéronautique. Développer une offre foncière pour que des entreprises puissent s'installer, grosses ou petites, devrait mettre en avant un minimum de conditions discutées publiquement, à savoir pour quelle économie, pour quelle activité, pour quelles conditions sociales et environnementales ? Cela manque un minimum de transparence et de démocratie, à notre avis. Qui décide ? Qui choisit ? Qui oriente ? Nous avons un bilan, certes la Métropole et son aménageur rendent des comptes, mais où est le temps de débat, l'espace de réflexion sur la politique économique qui est menée ? C'est profondément insatisfaisant, à notre avis évidemment. Il est précisé en plus que le traité de concession a été acté en décembre 2017, il y a quasiment 7 ans. Or, depuis, la crise économique et environnementale s'est considérablement aggravée. Des choix ne pourraient-ils pas être rediscutés ? Des décisions ne devraient-elles pas être réorientées en tenant compte de la situation nouvelle ? Visiblement, la Métropole ne se pose pas ce genre de questions et avance. Nous votons

contre, tout en précisant que nous n'avons pas pu étudier comme il le faudrait ce document de 40 pages.

Cela est clair pour nous, ce projet est un exemple typique des aménagements que nous ne voulons plus voir, une zone d'activité basée sur une artificialisation totale des sols. Dans le contexte actuel où les enjeux écologiques et la préservation des espaces naturels sont prioritaires, ce type de projet ne peut plus être la norme, à notre avis évidemment.

Par ailleurs, ce projet soulève également la question centrale de la concentration de la propriété foncière dans les zones d'activité, une réalité qui, au-delà des effets de spéculation, limite grandement les opportunités de densification et de mutation des fonciers d'activité. On parle ici d'Unibail, Klépierre, Ceetrus, Mercialis, Leclerc, Carrefour, Auchan, etc. Il y a une solution efficace pour remédier à ce problème, l'expropriation des grandes propriétés foncières commerciales et d'activité, mais on sait que cela dépendra de décisions plus nationales que locales.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Je lance l'opération de vote à moins que **Monsieur DELPEYRAT-VINCENT** ait quelque chose à ajouter. Non ?

M. POUTOU (hors micro) : Sur l'expropriation, non ?

Mme la Présidente Christine BOST : Nous avons 85 voix pour, 2 contre, 10 conflits d'intérêt, et 1 non-participation au vote.

Majorité

Contre : Monsieur MORISSET, Monsieur POUTOU

Ne prend pas part au vote : Madame BRU, Madame CORNACCHIARI, Monsieur DUPRAT, Madame JAMET, Madame KISS, Monsieur LAMARQUE, Madame LÉPINE, Monsieur MANGON, Madame NOEL, Monsieur PEScina, Monsieur PUYOBRAU, Monsieur RAUTUREAU, Monsieur RIVIERES, Monsieur ROSSIGNOL-PUECH, Monsieur RUBIO, Madame SAADI, Monsieur SALLABERRY, Monsieur THONY, Monsieur TOUZEAU, Monsieur TRIJOLET

Nous pouvons passer à la délibération suivante.

Mme NOËL : Délibération de **Madame Brigitte TERRAZA**, n°55 : Rapport d'avancement de la mutualisation 2023. C'est une information au Conseil.

Mme TERRAZA
(n°55) Rapport d'avancement de la mutualisation 2023 - Information au Conseil

Madame Brigitte TERRAZA présente le rapport.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci, **Madame TERRAZA**. **Madame FAHMY**.

Mme FAHMY : Merci, Madame la Présidente Christine BOST. Nous fêterons l'année prochaine les 10 ans de notre schéma de mutualisation, une mutualisation, vous la rappelez, sur la base du volontariat, à un rythme choisi et qui conduit à avoir chaque année de nouvelles communes pour avoir aujourd'hui 25 communes sur les 28 de la Métropole qui ont mutualisé une ou plusieurs compétences.

J'ai lu ce rapport attentivement. Madame la Présidente Christine BOST, vous soulignez vous-même dans votre mot introductif : notre modèle de mutualisation est souple et solidaire. Il est différencié, adapté aux besoins de notre territoire. Ce choix d'organisation, et j'en profite pour souligner et remercier l'engagement des agents de nos services communs, permet de rendre aux citoyens un service public de qualité, de plus en plus efficient chaque année.

Il est d'autant plus paradoxal, Madame la Présidente Christine BOST, de voir que vous-même soutenez ce modèle sans jamais avoir rien mutualisé entre votre commune Eysines et la Métropole. Peut-on vraiment défendre un modèle sans y adhérer ? Peut-on reconnaître toutefois facilement que l'intérêt d'une intercommunalité, c'est de mettre davantage ensemble et en commun pour, *in fine*, avoir plus de savoir-faire, des gains en expertise, en ingénierie, faire des économies d'échelle, aller plus loin sur la transition numérique, aller plus vite sur la transition écologique, répondre au mieux et au plus près des attentes des habitants ? Les exemples sont variés dans ce rapport et les chiffres parlent d'eux-mêmes.

Indépendamment de la dynamique des charges qui a été intégrée cette année dans le rapport, il est un autre défi qui demeure néanmoins pour savoir si notre modèle est vertueux. C'est de parvenir à une consolidation des mouvements de postes entre le bloc communal et le bloc métropolitain, et j'avoue qu'année après année, nous vous demandons d'intégrer ces recommandations du rapport de la CRC (Chambre régionale des Comptes) de 2020 et que les réponses qui nous ont été apportées aujourd'hui ne nous ont toujours pas convaincues.

Ce rapport demandait un bilan détaillé de l'efficacité et de l'efficience des services communs pour vérifier l'adéquation de taille des effectifs aux services rendus. C'est une question de transparence. C'est une question de rationalisation, de recrutement entre bloc communal et bloc métropolitain. Et c'est bien le propre de ce rapport annuel de mutualisation que de disposer d'un bilan financier global pour que nous puissions, nous, évaluer l'impact global de la mutualisation et si elle produit ou pas des économies pour nous tous. Merci.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci Madame FAHMY. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Oui, Monsieur POUTOU.

M. POUTOU : J'ai une note à lire aussi qui n'est pas longue. Il n'y a pas de vote. OK.

Nous prenons acte des avancées de la mutualisation, ici, le cycle 8, si on comprend bien, au fil des années, commune par commune, service par service, mais nous faisons remarquer qu'il n'est jamais question de l'évolution des conditions de travail pour le personnel, que nous n'avons jamais les commentaires ou les avis des organisations syndicales. Décidément, c'est une maladie. Vous vantez cette mutualisation à l'échelle de la Métropole, qui est un objectif cohérent du point de vue de fonctionnement pour des raisons économiques et environnementales.

Or, même si elle est avantageuse pour plusieurs raisons, la mutualisation provoque des changements parfois négatifs pour le personnel, notamment par une charge de travail augmentée, des effectifs en nombre insuffisant. En fait, elle permet une polyvalence du personnel, des économies qui semblent être faites, finalement, sur son dos.

Il est quand même assez extraordinaire que dans ces 3 délibérations qui concernent la mutualisation, dont 2 gros rapports de 250 pages et de 330 pages, finalement, les conditions de travail du personnel ne sont pas du tout prises en compte, ce qui, à notre avis, est complètement anormal.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Je vais dire quelques mots avant de redonner la parole à la rapporteure, puisque je remercie véritablement Madame Anne FAHMY de se soucier de ma capacité à faire, d'exprimer ici l'esprit communautaire, l'esprit métropolitain. Et je vais peut-être vous expliquer pourquoi la ville d'Eysines, comme quelques autres encore n'ont pas adhéré à la mutualisation. Peut-être faire un peu d'histoire.

Lorsque notre établissement a mis en place la mutualisation, qui est une mutualisation formidable, très libre, où chacun pouvait mutualiser ce qu'il souhaitait, l'enjeu était, pour certaines communes, et puis, il faut bien le dire, pour le Président de l'époque, de faire en sorte que la mutualisation se passe du mieux possible. C'est ce qui a été véritablement réussi. Et puis, de permettre aux communes qui avaient de lourdes charges, notamment en fonctionnement, de ralentir le rythme de la charge du budget de fonctionnement. Et c'est assez bien réussi, il faut bien le constater. 10 ans après, vous avez raison de dire que nous allons fêter les 10 ans de la mutualisation. Et ce sera sans doute, en tout cas, c'est ce que je proposerai, l'occasion de faire le bilan au bout de 10 ans.

Peut-être quelques chiffres que je peux d'ores et déjà vous indiquer, puisque les services ont commencé à regarder. L'objet de la mutualisation, l'objet d'une mutualisation, c'est de réaliser des économies d'échelle. Théoriquement, c'est ce qui était prévu. Je ne sais pas quelles sont les économies d'échelle réalisées par les communes, mais en tout cas, je connais la dépense d'escalator réalisée par la Métropole, notamment en charge de fonctionnement, et notamment sur la question qui était évidemment une aubaine tout à fait vertueuse pour les communes de transférer le personnel, puisque la Métropole a décidé de prendre en charge la dynamique de charge. De façon très concrète et très sonnante et trébuchante, sur l'exercice 2023, je peux vous dire que le coût pour la Métropole des 1 800 agents qui ont été mutualisés, c'est 16,5 millions d'euros, uniquement pour la dynamique de charge. Ces 16,5 millions d'euros pris en charge par la Métropole au bénéfice, évidemment, des communes mutualisées.

J'en reviens à Eysines. Évidemment qu'il n'a échappé à aucun maire l'opportunité de pouvoir faire financer la dynamique de charge par la Métropole, et y compris au maire d'Eysines de l'époque. Seulement, lorsque nous avons voulu rentrer dans le processus de mutualisation, on se rend compte que sur les 28 communes, nous sommes quand même un peu différents les uns des autres. Moi, j'ai une commune que je qualifierais de classe moyenne, moyenne moins même, où, pour exercer certaines missions, notamment les fonctions support que sont les RH (Ressources humaines), les finances, les affaires juridiques et le numérique, nous avons peu d'agents.

Pour traiter le numérique à Eysines, je fais appel à une entreprise extérieure et j'ai un agent. Si j'avais dû transférer, mutualiser, c'est ce que j'ai voulu faire, le coût total pour la commune, le coût supplémentaire, était de 180 000 euros en plus à supporter par la Ville. Je n'ai pas les moyens de me payer cette mutualisation, sachant même que, demain, l'agent que je transfère, la dynamique de charge serait prise en compte par la Métropole. Vous aurez bien compris que le delta n'est pas suffisant pour entraîner le mouvement. Les raisons pour lesquelles, je ne parle que d'Eysines, puisque vous m'avez interpellée, je n'ai pas souhaité mutualiser, c'est parce que je n'ai pas eu les moyens de le faire, parce que ma charge de personnel est moins importante que la charge de personnel moyenne de l'ensemble des communes.

Le calcul, je l'ai fait, comme chacun l'a fait. Et puis, je voulais aussi, puisque je sais qu'un certain nombre de collègues, même s'ils ont transféré des fonctions support, ont quand même gardé un agent, au moins, pour pouvoir assurer les relations avec la Métropole. Mais moi, parfois, sur certaines missions, je n'avais qu'un ou deux agents qui assuraient la mission. Le calcul n'était pas forcément très optimal pour la Ville. Voilà les raisons pour lesquelles je n'ai pas mutualisé, mais je comprends pourquoi, si j'avais été à la place d'autres, je pense que j'aurais emboîté le pas aussi rapidement que mes collègues l'ont fait. Mais l'occasion va nous être donnée, dans quelques mois, de faire le point des aspects positifs pour les communes, des aspects positifs pour la Métropole, et puis des choses qu'il va peut-être nous falloir recalculer, parce que nous sommes aussi en pleine réflexion sur les enjeux budgétaires. Et aujourd'hui, la Métropole, prend à sa charge un poids important qui n'est plus porté par les communes et qui, peut-être, l'empêche de gérer de façon optimale certains de ces services. Nous allons devoir avoir collectivement ce débat dans les semaines, dans les mois à venir.

Brigitte TERRAZA.

Mme TERRAZA : Pour répondre à Madame Anne FAHMY, il y a eu la réponse, bien sûr, de Madame la Présidente Christine BOST qui était personnellement visée, bien sûr, pour compléter son propos. C'est vrai que nous aimerions bien, nous, la Métropole aussi, avoir des chiffres beaucoup plus précis, et nous avons essayé, et nous essayons de nous améliorer tous les ans. C'est compliqué de comparer, quand nous sommes sur un service qui a été mutualisé, et de revenir vers les communes. Parce que les communes, elles ont une vie, elles créent des emplois, elles aussi, en fonction de leur projet de territoire. C'est difficile de comparer des masses salariales qui ne sont pas comparables, finalement, parce que, depuis 10 ans, nous parlons des augmentations de GVT (Glissement vieillesse-technicité), du point, etc., mais en dehors de cela, les communes, elles ont aussi fait des révisions de niveau de service. Si ce sont des domaines mutualisés, cela a fait l'objet, comme tous les ans, de transferts de nouveaux d'agents vers la Métropole avec le salaire qui va avec, mais si ce sont des domaines non mutualisés, ce sont des effectifs qui ont été créés au sein des communes. C'est compliqué de comparer. Nous ne sommes plus à isopérimètre. C'est la première complexité.

Après, nous n'avons pas, à proprement parler, une comptabilité analytique sur la Métropole. Cela complexifie aussi. Nous avons des chiffres évidemment, mais ce que je veux dire, c'est que par rapport à cela, c'est très compliqué de comparer à la fois ce qui est fait d'un côté par la Métropole, ce qui n'est plus fait par les communes, et l'économie éventuellement. Ce que nous recherchons surtout, et c'est cela qui est important à retenir, c'est que ce phénomène de mutualisation, cela a été rappelé, a été très complexe, puisque, en 2016, nous avons eu beaucoup de communes qui ont mutualisé d'emblée et qui ont continué à intégrer le dispositif au fur et à mesure des années avec des organisations différentes, avec des cultures différentes et avec des logiciels différents.

Depuis le début, la Métropole a essayé pour ce qui concerne justement les finances et les RH, d'arriver vers une convergence des systèmes d'information et en cela, elle a fait un énorme travail. Je suis persuadée et je pense que vous aussi, qu'il faudrait aujourd'hui converger vers ce qui avait été choisi en 2016 à savoir ne pas imposer aux communes d'entrer dans un système d'information qui serait unique. Nous essayons petit à petit d'y arriver. Cependant la règle, aujourd'hui, c'est qu'en effet, une commune qui mutualise, est absorbée avec ses moyens, avec ses systèmes, et après, petit à petit, les choses évoluent. Oui, nous l'avons rappelé, l'année prochaine, ce sont les 10 ans. Je crois que tous ces sujets vont être mis sur la table. C'est important.

La dynamique des charges, Madame la Présidente Christine BOST l'a rappelé, a surtout flambé à partir de 2022, mais depuis toujours, elle a été intégrée. Mais, en effet, peut-être qu'il y a 10 ans, c'était possible et qu'aujourd'hui, c'est moins possible pour la Métropole, et nous pouvons tout à fait l'entendre. Je pense qu'il va falloir mettre à plat un certain nombre d'éléments. Souligner, quand même, parce que je crois que le grand bénéficiaire, aussi, c'est l'expertise que les communes ont eue, aussi, au travers de la mutualisation et de la sécurisation. Je prends la paie, par exemple. C'est vrai que la paie, je me sens beaucoup plus sécurisée en ayant la paie gérée par Bordeaux Métropole que la paie gérée par un agent ou deux dans ma commune, enfin, peu importe.

Il y a la sécurisation, il y a l'expertise notamment sur beaucoup de sujets, des bâtiments, enfin, de plein de choses. Et puis, maintenant, il faut aussi poser les choses parce qu'en 2016, cela a été fait de façon aussi rapide. Au regard de notre expérience et du retour sur cette expérience, sans doute qu'aujourd'hui, je pense que nous pourrions, s'agissant des contrats d'engagement qui ont été rédigés à l'époque, mieux redéfinir les évolutions de périmètre, les conséquences de telle ou telle chose sur les personnels mutualisés de la Métropole pour qu'il y ait une répartition plus équitable et plus juste des financements.

Voilà ce que je voulais vous dire pour l'instant. Oui, nous allons travailler sur ce point. Et d'ailleurs, je pense que cela serait important de mettre en place un groupe de travail pour viser au bout de ces 10 ans un bilan à la fois quantitatif, mais aussi qualitatif et financier.

Pour répondre à Monsieur Philippe POUTOU, en principe les agents qui sont mutualisés vers la Métropole, il n'y a pas de sujet. Ils sont plutôt contents et satisfaits. Il ne m'entend pas. Ce n'est pas grave.

D'autre part, nous avons eu, ce matin le rapport social de la Métropole. Je rappelle juste que les salariés des pôles territoriaux sont bien entendu intégralement des agents métropolitains. Pour moi, il n'y avait pas de problème sur ce point.

Voilà ce que je voulais préciser. Je pense qu'en effet ce bilan que nous allons faire sur le début 2025 sera intéressant à plus d'un titre et nous permettra peut-être de fixer et de poser des objectifs pour encore être mieux et meilleur et plus efficient. Merci.

Communication effectuée

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Madame la secrétaire de séance, on peut poursuivre avec Monsieur Alain GARNIER.

Mme NOËL : Oui, tout à fait. Délibération n°60, Monsieur Alain GARNIER : Ouverture dominicale des commerces de détail – Avis conforme de Bordeaux Métropole sur les dérogations au repos dominical prévu par les communes pour l'année 2025.

M. GARNIER

(n°60) Ouvertures dominicales des commerces de détail - Avis conforme de Bordeaux Métropole sur les dérogations au repos dominical prévues par les communes pour l'année 2025 - Décision - Autorisation

Monsieur Alain GARNIER présente le rapport.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Monsieur MORISSET.

M. MORISSET : Merci, Madame la Présidente. J'avais demandé à dégroupier cette délibération parce que, comme chaque année, je pense que c'est important de rappeler que

c'est toujours les plus pauvres qui trinquent. Évidemment, il y a un effort qui a été fait de réduire d'un dimanche. On passe de 9 à 8, mais cela me semble important de noter qu'il y a souvent quand même des employés qui sont obligés de dire oui et qui sont obligés de subir ce que les autres ne subissent pas, c'est-à-dire d'avoir le privilège de profiter d'un dimanche tranquille. Je pense que c'est important de rappeler que si on était dans une logique inclusive, puisque cela a été souvent prononcé ici, j'espère que tout le monde sera un peu plus à égalité avec cette notion d'être obligé d'être employable aujourd'hui quand d'autres ne le sont pas.

Mme la Présidente Christine BOST : Bien. Merci. **Monsieur POUTOU**.

M. POUTOU : Nous aussi, petite note pour expliquer, mais je crois qu'on l'a déjà fait les années précédentes puisque c'est une délibération qui revient tous les ans. On vote contre. Ce sont les mêmes arguments qui viennent d'être développés par **Monsieur Marc MORISSET**.

Là, c'est 7 dimanches ouvrables pour 2025. C'est beaucoup, mais enfin, 6 ou 5 ou 4 ou 3, ce serait beaucoup aussi quand même. C'est beaucoup et beaucoup trop. Une loi qui favorise le consumérisme. On a vu, à chaque fois, cela sera pour le Black Friday, pour Noël, pour les soldes d'hiver et d'été, comme s'il y avait besoin d'embêter les salariés qui travaillent assez, voire trop, les autres jours. On sait qu'à Droite, il y en a qui pensent que cela ne bosse pas assez.

Un volontariat qui repose sur des revenus trop bas, souvent, parce que le volontariat, il faut le mettre entre guillemets. Il y a un volontariat qui est lié pour deux raisons, soit pour des pressions, enfin, des pressions hiérarchiques, et la précarité joue un rôle là-dedans. Il faut bien prendre conscience de cela, que le volontariat, cela n'existe pas en réalité. C'est dans un rapport de subordination au travail qui est souvent très compliqué.

Puis, quelquefois, le volontariat, il est aussi sur les questions salariales parce que les salaires sont trop bas. Du coup, on arrondit un peu le salaire des fins de mois avec un travail le dimanche qui est de moins en moins d'ailleurs rémunéré de manière majorée. Ce sont de plus en plus des horaires normaux puisque cela s'intègre dans la numérisation du temps de travail. Vous mesurez peut-être un peu tout cela.

Quand il y a des décisions comme cela, cela a des conséquences sur les salariés. Et ce n'est pas très agréable pour une bonne partie d'entre eux, en tout cas.

En plus, on a remarqué qu'il y avait 5 dimanches de suite. C'est quand même pour dire l'absence de prise en compte des conditions de vie et de travail pour les salariés. 5 dimanches de suite. On peut supposer qu'il y en a, cela va être un peu du turnover sur le volontariat ou pas. Comme je vous l'ai dit, le volontariat, il n'y en a pas vraiment. Cela risque d'être un peu aussi compliqué pour pas mal de salariés.

On est dans une logique de faire travailler de plus en plus les gens et en enlevant un peu les droits sociaux et les capacités ou les possibilités de pouvoir gérer sa propre vie. Dans les premières années de ces autorisations, au milieu des années 2000, cela se faisait sur la base d'un volontariat qui existait un petit peu à un moment donné pour une journée rémunérée en heure supplémentaire à 50 %, et avec la numérisation du temps de travail, elles ne sont plus rémunérées en heures supplémentaires dans de nombreux cas. Nous votons contre, ce qui ne constitue pas un scoop, évidemment. Nous le pratiquons chaque année, logiquement.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Je lance le vote. 78 voix pour, 9 abstentions, 6 votes contre et 6 non-participations au vote.

Majorité

Abstention : Madame CURVALE, Madame JUSTOME, Madame LECERF MEUNIER, Madame LÉPINE, Monsieur MARI, Monsieur PAPADATO, Madame RAMI, Monsieur RISTIC, Monsieur RIVIERES

Contre : Madame ANFRAY, Monsieur ESCOTS, Monsieur FEUGAS, Madame MELLIER, Monsieur MORISSET, Monsieur POUTOU

Ne prend pas part au vote : Madame CASSOU-SCHOTTE, Monsieur CAZAUX, Madame CHOPLIN, Monsieur CUGY, Madame DEMANGE, Monsieur DUPRAT, Monsieur GUENDEZ, Monsieur JABER, Monsieur LABESSE, Monsieur PEScina, Monsieur SALLABERRY

Délibération suivante. Marie-Claude NOËL elle-même.

Mme NOËL : La délibération suivante est la délibération 62 qui me concerne : Procédure d'évaluation du PLU – Analyse des résultats de son application.

Mme NOEL

**(n°62) Procédure d'évaluation du PLU3.1 - Analyse des résultats de l'application du PLU
3.1 - Décision - Autorisation**

Madame Marie-Claude NOËL présente le rapport.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci Madame NOËL. Madame HELBIG.

Mme HELBIG : Madame la Présidente Christine BOST, chers collègues. Le plan local d'urbanisme intercommunal de Bordeaux Métropole n'est pas qu'un simple document administratif, c'est un véritable levier stratégique pour façonner notre avenir collectif. Depuis son adoption pour la période 2022-2027, il a guidé nos actions pour concilier développement urbain, besoins croissants en logements et infrastructures, attractivité économique et respect de nos engagements environnementaux. Mais après six années, un constat s'impose. Les défis évoluent et nous devons adapter cet outil aux attentes actuelles.

Sur le volet de l'habitat, face à une demande croissante en logements, il est impératif de repenser notre approche pour faire rimer densité avec qualité de vie et en expliquer les bienfaits à nos concitoyens. Si la construction de logements a progressé dans notre Métropole, la demande continue de dépasser l'offre.

Cette tension s'explique autant par l'évolution démographique que par des changements sociétaux : augmentation des familles monoparentales, maintien à domicile des personnes âgées et émergence de nouveaux besoins. Trop souvent perçue comme un obstacle, la densité peut pour autant devenir une opportunité. Lorsqu'elle est bien pensée et bien

expliquée, nous l'avons déjà dit plusieurs fois, elle peut renforcer la convivialité, la sécurité et la mixité sociale.

Les études du CERMA (Centre d'études et d'expertises sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement) montrent que les habitants sont prêts à accepter la densification à condition qu'elles s'inscrivent dans un projet clair et s'accompagnent d'espaces publics de qualité. C'est à nous, élus, d'assumer et de porter cette vision auprès des citoyens.

La densification, qu'elle se fasse dans des quartiers fortement urbanisés ou dans des communes plus pavillonnaires, nécessite évidemment des approches adaptées. Là où il faut construire la ville sur la ville, ailleurs il faut privilégier la construction dans le diffus, notamment en permettant à des particuliers de construire un nouveau logement dans son jardin pour réaliser un investissement locatif ou créer un terrain à bâtir en divisant sa parcelle. Cependant, des règles comme l'interdiction généralisée de création de bandes d'accès et de servitude de passage bloquent des milliers de terrains constructibles dans nos 28 communes.

Ces restrictions, renforcées lors de la dernière modification du PLUI (Plan local d'urbanisme intégré), doivent être réexaminées pour libérer le potentiel foncier. Atteindre les objectifs du PLUI, construire plus de logements tout en limitant l'étalement urbain, exige de lever ces blocages.

Le pragmatisme doit s'inviter également dans nos réflexions en matière de mobilité. Malgré des investissements considérables, les résultats restent insuffisants. Le Président Alain ANZIANI lui-même a parlé d'un échec collectif, une prise de conscience qui doit nous pousser à agir autrement. La stratégie des mobilités de Bordeaux Métropole ne peut en effet se limiter à des discussions entre élus métropolitains avant d'être partagée avec d'autres collectivités pour combler les manques.

Vous évoquerez sans doute les contrats de partenariat, les conventions stratégiques ou la subsidiarité entre collectivités, mais cette juxtaposition de stratégies à différentes échelles ne suffit plus. Face aux enjeux de décongestion, de décarbonation et in fine d'amélioration de la qualité de vie de nos habitants, nous avons besoin d'une vision forte, cohérente et partagée. La révision du PLUI peut être l'opportunité de construire un projet de mobilité à l'échelle de la Gironde, nous en avons déjà parlé, capable de répondre aux attentes de nos concitoyens, qu'ils vivent au cœur de la Métropole ou dans sa périphérie.

Enfin, dans un contexte économique tendu, cette révision du PLU doit nous permettre de mieux protéger nos entreprises et nos emplois. En effet, bien que le bilan global du PLU soit positif, nous devons admettre que les entreprises locales entrent dans une période plus complexe. Le contexte post-Covid, marqué par les remboursements des prêts garantis par l'État et les évolutions des modes de consommation, placent nos entreprises sous pression.

Une révision du PLUI, à condition qu'elle commence dès aujourd'hui, permettrait d'établir un diagnostic précis pour chaque commune : taux de locaux commerciaux vacants, suivi des projets d'implantation et création d'entreprises, diversité commerciale, prise en compte des flux associés. Nous devons vite entamer ce travail afin que nos stratégies économiques s'adaptent à la situation réelle du tissu économique local.

Pour résumer, nous pouvons dire que nous sommes à un tournant. Nous avons une responsabilité collective : faire que Bordeaux Métropole soit un modèle d'attractivité et d'innovation. Nous croyons fortement qu'une révision du PLUI est indispensable pour faire

de notre Métropole un modèle de gestion urbaine qui répond aux exigences contemporaines tout en garantissant la qualité de vie optimale pour ses habitants.

La 11^e modification du PLUI a malheureusement eu tendance à restreindre davantage nos possibilités d'action au lieu d'élargir le champ des possibles. Faisons preuve de courage politique et engageons cette révision sans attendre. L'immobilisme serait une faute, l'audace est notre seule option. Je vous remercie.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. **Monsieur LABARDIN**.

M. LABARDIN : Merci **Madame la Présidente Christine BOST**. Quelques mots. Nous en sommes bien à l'évaluation aujourd'hui. Cette évaluation du PLUI de 2016 à bien des égards est positive. Nous le savons, nous sommes nombreux à y avoir travaillé en son temps, il faut dire que le PLUI de 2016 est né dans la dynamique du SCoT (Schéma de cohérence territoriale) de 2014, très en avance sur des thématiques SCoT dit Grenelle à l'époque : la réduction des enveloppes urbaines, la sauvegarde des ENAF (Espaces naturels, agricoles et forestiers), la préservation des trames vertes et bleues, l'économie des sols et le maintien de l'équilibre entre le bâti et le non bâti.

Pas inutile de rappeler que ce PLU intégré, PLUI, c'est le PLU (Plan local d'urbanisme), c'est le PLH (Programme local de l'habitat) et c'est le PDU (Plan de déplacements urbain), et il est intercommunal. La prise en compte de chaque singularité communale était à l'œuvre. Et du reste, pour faire l'évaluation, et ce n'est pas assez poussé de ce point de vue, il faudrait articuler la consolidation de l'évaluation métropolitaine avec l'évaluation territorialisée par communes.

Juste quelques éléments pour rappeler, mais cela a déjà été dit, que l'objectif en matière de production de logements a fléchi. Il n'est pas atteint, même s'il y a un relèvement, mais il faut dire que c'est grâce à la production de PLS (Prêt locatif social) et singulièrement de logements étudiants, qui représentent 51 % des agréments aujourd'hui, que le niveau s'est relevé. Mais cela laisse tout de même en plan un certain nombre de ménages qui ne peuvent pas se loger par insuffisance de production.

Oui, je fais partie, **Madame Claude NOËL**, de celles et ceux qui sont insatisfaits au niveau de la production de logements métropolitains, mais satisfaits au niveau de leur commune, parce qu'il y a aussi des particularités à relever. En tous les cas, pour ma commune, je suis passé en 20 ans de 12 à 23 %, et je serai à 25 % en 2025.

Il faut avoir le courage aussi de regarder les raisons qui ne permettent pas de produire assez de logements. Certes, le manque de foncier, mais aussi la rétention de projets quelquefois, des procédures et des contentieux un peu longs, l'utilisation limitée et insuffisante de recours aux SMS (Servitudes de mixité sociale), même si elles sont mises en question, et aujourd'hui même la prudence de certains bailleurs sociaux qui réduisent la voilure par crainte de déséquilibre économique.

Puis, il faudra évaluer aussi la plus-value réelle de l'abaissement du seuil de déclenchement du logement locatif social de 2 000 m² à 1 000 m². J'étais réservé, je serai tout à fait intéressé pour voir ce que cela a donné en termes de volume et plus largement, d'ailleurs, l'évaluation de la 11^e modification.

Sur la consommation des sols, l'artificialisation se poursuit, mais à un rythme plus modéré. Il faut dire aussi que la dynamique démographique est à l'œuvre. Il faudra veiller à la transformation encore de zones AU (à urbaniser) en zone naturelle et agricole.

J'ai relevé aussi quelque chose qui a attiré mon attention. Je crois qu'il faut veiller à ne pas opposer la maison individuelle et la production de logements en appartement parce que les typologies communales ne sont pas les mêmes et il n'y a pas un modèle unique selon la nature des communes et selon les disponibilités existantes.

Sur la nature et l'agriculture, vous l'avez dit, les protections paysagères ont bien fonctionné. Les emprises agricoles le diminuent. C'est un sujet d'inquiétude parce que nous parlons de réinstaller des agriculteurs, mais au global, avec la perte de surface agricole, le différentiel est plutôt défavorable.

Sur la mobilité, certes, il y a une diminution de la part modale de la voiture, mais le besoin de mobilité augmente. Je voudrais rappeler que s'il y a des zones pacifiées dans notre Métropole, sur les secteurs extra-rocades en particulier, la congestion ne cesse d'augmenter. Et aujourd'hui, les modalités qui nous sont proposées, certes, vont améliorer la situation, mais il n'y a pas d'effet de levier dans les infrastructures proposées. Je ne parle pas encore du tram bien sûr sur les secteurs de Gradignan dont les études vont bientôt reprendre. Je pense que nous avons sur ces territoires extra-rocades un besoin de mobilité qui est sans commune mesure avec les autres secteurs intra-rocades.

Enfin sur l'économie et le commerce, vous l'avez évoqué, je voudrais juste, nous l'avons évoqué en Bureau hier, attirer l'attention sur l'anticipation que nous devons avoir sur la probable libération de certaines grandes emprises commerciales, car le modèle des hypermarchés est en perte de vitesse. Nous voyons plutôt aujourd'hui le réinvestissement concurrentiel dans les cœurs de villes et de quartiers, et ce seront des opportunités pour avoir les disponibilités pour inventer de nouveaux modèles.

Je me réjouis à titre personnel que ce PLU ait bien vu les choses, contrairement d'ailleurs au discours dominant qui est de dire : le PLU ne nous convient pas. En réalité le PLU, et c'est ce que nous en faisons, et c'est au moment de la révision que nous devons nous doter des bons outils pour chaque territoire communal. Cela renvoie forcément à la question de notre capacité à faire des projets de territoires communaux de qualité. Merci.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci, Monsieur LABARDIN. Madame AMOUROUX.

Mme AMOUROUX : Oui, merci Madame la Présidente Christine BOST. Alors imaginez que c'est Monsieur Christian BAGATE qui s'exprime, puisque mon collègue est voisin.

Mme la Présidente Christine BOST : On va faire preuve d'imagination.

Mme AMOUROUX : Il m'a demandé de prendre la parole à sa place puisqu'il a dû nous quitter. Prise de parole pour redire ce qui, visiblement, il a exprimé en commission, à savoir le regret de ne pas avoir ce bilan commune par commune, et qu'il soit globalisé au niveau de la Métropole, et en effet tout doit partir de la base et de l'entité communale. C'est pour cela que nous réitérons notre demande de bilan commune par commune. D'ailleurs, *a priori*, cette demande avait été exprimée à l'unanimité du Conseil municipal de Bègles.

Autre chose. J'essaie de décrypter ce qu'il a écrit, ce qui n'est pas évident. Oui, peut-être aussi sur la forme, l'utilisation de ce que nous pouvons appeler un métalangage ou un macrolangage qui n'est pas forcément très compréhensible, et il pointe aussi le trop peu de places qui est fait aux personnes handicapées qui apparaissent trop peu dans ce PLU à son sens et au nôtre.

Je vous remercie, et pardon, c'était peut-être pas très clair, mais enfin j'ai voulu passer son message. Je vous remercie.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci, mais mission accomplie. **Madame KISS.**

Mme KISS : Oui, quelques mots rapides, notamment pour répondre sur la question des bandes d'accès. Attention à ne pas céder au lobbying un peu actif de certaines structures qui écrivent un peu à tous les maires, à tous les services métropolitains sur ce sujet, parce que typiquement cette histoire de bandes d'accès, c'est peut-être la fausse bonne idée. C'est la fausse bonne idée parce que d'une part, je vous rappelle que nous avons quand même un objectif de zéro artificialisation nette. Nous laissons construire dans le jardin, mais quelque part c'est artificialisé, que par ailleurs cela crée des problèmes de voisinage. Il y a des endroits où nous avons laissé construire en deuxième ligne et que la proximité entre les maisons est telle que cela devient difficilement vivable parfois.

Il faut rappeler aussi que très souvent ces prescriptions sont liées aussi à des raisons de sécurité, c'est-à-dire que les pompiers exigent des largeurs de bandes d'accès qui soient suffisantes pour pouvoir assurer la sécurité en cas d'incendie, et que la réalité, c'est que souvent l'interdiction de la construction, elle vient beaucoup aussi de cet aspect.

Je partage par contre ce que disait **Madame Fabienne HELBIG** sur le fait qu'il ne faut pas opposer densité et qualité. Quand vous regardez, tous les urbanistes vous démontrent cela, que le tissu d'échoppe bordelais finalement est bien plus dense que certains collectifs. On peut tout à fait bien vivre dans une zone dense avec des qualités d'habitat tout à fait intéressantes.

Quant à la nécessité de vision, je crois que nous la partageons tous ici, et c'est pour cela que **Madame la Présidente Christine BOST** avait souhaité que nous lancions toute cette opération autour de Métropole à vivre, puisque justement, l'idée, c'est d'essayer de donner une vision, une trajectoire pour les années à venir, et voir comment nous aménageons ce territoire en tenant compte de l'ensemble des paramètres. C'est-à-dire à la fois l'habitat, mais aussi les déplacements, le développement économique et tout ce qui va avec, les espaces publics.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci, **Madame KISS.** **Monsieur MANGON.**

M. MANGON : Oui, **Madame la Présidente Christine BOST**, mes chers collègues. Quelques mots assez simples autour de ce sujet. D'abord, pour dire que ce document est intéressant puisqu'il permet de faire un constat avec des grandes forces qui apparaissent très nettement.

Premièrement, nous pouvons, comme cela a été le cas avec ce PLU, avoir un PLU qui soit à la fois ambitieux et relativement pragmatique, c'est-à-dire qu'en évitant le dogmatisme, en permettant du développement avec des formes différentes entre les différentes communes, nous pouvons aussi obtenir des résultats même si le PLU ne fait pas tout sur beaucoup de sujets. Notamment, il est à noter quand même que nous avons obtenu une très forte décélération de la consommation de sol, très massive et que nous avons globalement réussi à maintenir les équilibres entre surface consommée et surface non consommée.

Nous avons également, et c'est heureux, connu dans une phase de grand dynamisme économique, c'est vrai, mais connu quand même un niveau de construction de logements, en particulier de logements sociaux, qui a été tout à fait remarquable sur pratiquement toute la période. Et depuis 2020, nous savons bien que les tendances se sont inversées, à la fois

pour des raisons nationales, mais aussi parfois pour des raisons locales qui se sont surajoutées. Il faut quand même le noter.

Sur le reste, évidemment le PLU ne fait pas tout, même si nous avons fait beaucoup en matière d'accompagnement, par exemple des mobilités, nous voyons bien, et d'ailleurs Monsieur Michel LABARDIN l'a remarqué, que nous avons beau mettre en place des conditions du développement, il faut faire des choix politiques, et il y a des domaines, en particulier sur la mobilité, où ces choix n'ont pas été faits, et où même, depuis 2020, des choix inverses ont été posés. Je crois que nous viendrons à les regretter rapidement bientôt.

Globalement, tout cela pour dire que le niveau où nous sommes, c'est un niveau qui a montré que le PLU ancienne manière permettait d'obtenir des résultats. Quand je dis ancienne manière, il n'était pas ancienne manière, puisque c'était d'ailleurs un PLU très novateur.

Je m'interroge sur la tendance que je perçois de-ci de-là depuis quelques années sur une logique de coercition des acteurs, une logique de pression un peu inutile, une logique quelquefois d'écritures qui sont très technocratiques et qui s'éloignent d'un mélange nécessaire entre pragmatisme et ambition, qui a marqué, à mon avis, ce PLU 3 en 1. Voilà ce que je voulais dire.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. **Monsieur POUTOU**.

M. POUTOU : Je propose de verser la note qui est un peu longue pour le PV, si cela vous va.

Intervention écrite de M. Poutou

Abstention : En synthèse, il ressort des avis communs que le PLU3.1, avant sa modification, obtient des résultats satisfaisants concernant la production de logements, bien que des efforts supplémentaires soient nécessaires pour renforcer la production de logements sociaux. Certaines dispositions en faveur de l'habitat peuvent cependant être perçues comme trop floues ou inadaptées à certains contextes, notamment les Servitudes de taille de logements (STL). D'autres outils, tels que les Servitudes de diversité sociale (SDS), sont jugés comme ayant une efficacité marginale devront être poursuivis pour répondre aux enjeux de conservation de la biodiversité, de résilience et de bien-être des populations. Malgré une protection stricte des espaces agricoles, le PLU n'est pas parvenu à maintenir une activité agricole significative sur le territoire, et devra pour cela être complété par d'autres politiques métropolitaines qui devront être poursuivies pour répondre aux enjeux de conservation de la biodiversité, de résilience et de bien-être des populations. Il est observé que le territoire doit mener une réflexion plus approfondie. Sur le plan environnemental, il est observé que le territoire doit mener une réflexion plus approfondie La politique de transport est également jugée efficace, avec une augmentation constante de la part modale des alternatives à la voiture. Cependant, certains territoires sont encore en attente d'un développement d'une offre de transport plus variée et qualitative. Enfin, d'un point de vue économique, le territoire montre d'après le document un dynamisme « certain », bien qu'il soit noté un manque de locaux d'activité. Les résultats sont présentés comme satisfaisants mais le rapport souligne que l'effort doit être poursuivi. Cela pose surtout la question de l'extension de la Métropole qui entraîne de fait l'artificialisation de nombreux espaces. Une autre approche est -elle possible ? Nous avons noté : Page 3 intro = "Malgré une protection stricte des espaces agricoles, le PLU n'est pas parvenu à maintenir une activité agricole significative sur le territoire, et devra pour cela être complété par d'autres politiques métropolitaines." Mais quelle serait donc cette autre politique ? Page 21 rapport = "Pour autant, lissés sur 6 ans, les objectifs du PLU 3.1 sont atteints. La construction de 9 080 logements neufs en moyenne par an, traduit le maintien d'un niveau élevé de production de logements dans la

métropole". Les objectifs seraient donc atteints ? Et pourtant, il y a bien un retard important de logements sociaux, la loi SRU n'est pas respectée et même assez loin d'être respectée dans plusieurs communes. Page 21 : "Malgré une politique active de développement et de rééquilibrage de l'offre de logements locatifs conventionnés qui a généré une moyenne de 2 330 logements conventionnés par an, cela ne permet pas d'atteindre l'objectif de 3 000 logements par an inscrit dans le POA habitat (plan d'orientation et d'actions)". Du coup, que faut-il faire, quelles mesures seraient-elles à prendre ? Page 42 (environnement, risque, nuisances...) : "La ressource en eau potable est un élément vital pour le territoire, l'accueil de nouveaux habitants devant être conditionné à la disponibilité en eau potable. Les prélèvements de la ressource et la consommation individuelle par habitant ont augmenté en six ans (+ 11 %). Plusieurs facteurs simultanés peuvent apporter une explication à ces résultats. Tout d'abord, les consommations individuelles qui avaient tendance à baisser régulièrement stagnent depuis plusieurs années. Cette baisse permettait de compenser en partie la consommation supplémentaire induite par l'accueil de nouveaux habitants, ce qui n'est plus le cas. De plus, les conditions météorologiques exceptionnellement sèches pour les années 2016 et 2021 ont entraîné une augmentation conséquente des besoins en eau potable de la population (hydratation, hygiène, arrosage). Enfin, le territoire reste particulièrement attractif et la croissance démographique très forte augmente la pression déjà exercée sur les nappes souterraines et en particulier les nappes déficitaires." Mais ces constats restent sans analyse et sans conclusion.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci Monsieur POUTOU.

Monsieur MORISSET, vous n'avez pas une note ?

M. MORISSET : Merci, Madame la Présidente Christine BOST. C'est bien tenté, mais vous m'offrez un service scientifique, vous aussi ?

Mme la Présidente Christine BOST : Je ne pense pas l'offrir à Monsieur POUTOU.

M. MORISSET : On va faire un constat, puisque je suis tout seul.

Mme la Présidente Christine BOST : Oui, Monsieur POUTOU aussi.

M. MORISSET : Non, il a un conseil scientifique.

Mme la Présidente Christine BOST : Il a su agréger autour de lui. Il est fédérateur, Monsieur POUTOU.

M. MORISSET : Moi, il faut comprendre l'historique. J'ai été éjecté d'une majorité.

Mme la Présidente Christine BOST : Ah, vous avez fait l'inverse, du coup.

Vous avez désagrégé autour de vous.

M. MORISSET : Mais quel bonheur d'être libre. Quel bonheur, je vous assure.

Mme la Présidente Christine BOST : La liberté a un prix, celle de ne pas avoir de conseil scientifique.

M. MORISSET : Oui, de se faire couper la parole par votre collègue à côté-là.

Mme la Présidente Christine BOST : Monsieur MORISSET, personne ne vous a coupé la parole quand vous dites des choses qui sont en lien avec le Conseil.

M. MORISSET : Non. Je suis désolé. J'ai encore une fois le droit d'alerte. Et cela fait partie des choses normales dans tout débat démocratique d'avoir un droit d'alerte.

Mme la Présidente Christine BOST : Allez-y, alertez-nous sur le PLU.

M. MORISSET : Mais là aussi, vous me coupez la parole. Pourquoi vous me coupez la parole ?

Mme la Présidente Christine BOST : Je vous incite à aller droit au but.

M. MORISSET : Attendez, je suis qu'à une minute. J'ai quand même le temps de débattre. Je vais être bref. Je ne vais pas revenir sur le Doliprane, parce qu'apparemment, cela vous marque dans les esprits. Renseignez-vous, c'est tout. Informez-vous.

Sur ce PLU, on est sur une délibération avec un outil d'analyse des résultats. Si on met en amont pas suffisamment de critères qui soient adéquats ou pertinents, en particulier sur les lanceurs d'alerte dont je fais partie, l'analyse sera quand même assez tronquée à terme. C'est une proposition, c'est de tenir compte dans ces outils d'analyse de tout ce qui est lanceur d'alerte puisque l'on parle de qualité de l'air pour tout simplement essayer d'avoir une santé meilleure sur la Métropole. Effectivement, je pense qu'il est important de sortir du (Particule Matter) PM₁₀ et de l'élargir au PM₅, PM₂ et puis aux particules atomiques, comme je l'ai évoqué, au niveau des Chemtrails. C'est un des éléments puisque l'on tiendrait compte des usures des pneus, de certaines choses, et tout cela rentre globalement dans le débat. Cela dit, il y a du plus. Évidemment, la résilience alimentaire, c'est bien noté dedans. Je trouve que c'est un début déjà de prise de conscience que l'on fait de l'habitat, pas que pour faire du béton, on fait aussi de l'habitat, pour essayer de trouver à proximité aussi des ressources alimentaires.

Je remercie encore le travail qui a été fait par Monsieur Patrick PAPADATO qui complète, évidemment, cet outil d'analyse.

Ce sera tout. J'espère que je n'ai pas été trop long.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci, Monsieur MORISSET. Monsieur CUGY.

M. CUGY : Oui, Madame la Présidente Christine BOST, merci. Simplement deux mots puisque dans la procédure d'évaluation, il y a un paramètre qui m'importe beaucoup qui est l'évaluation du bonheur à vivre en ville. L'évaluation du bonheur, nous savons que c'est directement lié à la densité de population et que quand nous dépassons un seuil qui est de l'ordre de 5 000 habitants au kilomètre carré, il va être nécessaire de mettre en place un certain nombre d'infrastructures, notamment les parcs et jardins, la densification des commerces de proximité, etc., qui vont permettre de pouvoir s'accaparer et vivre bien en ville.

Ce que je voulais dire, et c'est pour cela d'ailleurs que je suis heureux de vivre ici, c'est qu'un des moyens d'avoir une très forte densité, entre 5 000 et 10 000 habitants au kilomètre carré, c'est une ville d'échoppes. La ville des échoppes permet de régler les problèmes de bruit, règle aussi les problèmes d'espace vert en partie, etc.

C'était simplement pour évoquer ce sujet et demander si parmi les paramètres d'évaluation, on pourrait éventuellement intégrer ce paramètre de bonheur à vivre en ville. Merci.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Je crois qu'il n'y a plus de demandes de prise de parole, je redonne la parole à Marie-Claude NOËL.

Mme NOËL : Oui, quelques mots sur ce qui a été dit. En premier lieu, vous avez été plusieurs à déplorer le fait qu'il n'y ait pas une analyse à l'échelle communale. Je rappelle tout de même que c'est un document intercommunal, et il n'a pas vocation à descendre à l'échelle de la commune pour une analyse plus précise.

Également pour signaler qu'un certain nombre des indicateurs et que de nombreux indicateurs qui ont été définis à l'élaboration ne sont pas disponibles à l'échelle communale. Nous pouvons aller dans le sens d'une intégration d'une analyse communale plus importante, mais il faudra dans ce cas, lors d'une prochaine révision de ce document, définir un certain nombre d'indicateurs qui pourront être suivis à l'échelle de la commune.

Concernant le logement, il a été dit beaucoup de choses. Madame Andréa KISS a précisé un certain nombre de points, je ne vais pas y revenir. Je voulais simplement indiquer par rapport à ce qu'a dit Madame Fabienne HELBIG que vous avez évoqué la question de la densification, de l'intensification. Je crois que c'est tout à fait rattaché à la question des formes urbaines. Et Monsieur Michel LABARDIN, qui est chargé d'un travail dans ce champ, pourra, je pense, rapidement, vous apporter un certain nombre d'éléments d'analyse.

Je voulais aussi m'insurger, en complément de ce qu'a dit Madame Andréa KISS sur les bandes d'accès, parce qu'il y a une erreur qui a été indiquée par Madame Fabienne HELBIG. La construction par bande d'accès n'est pas interdite sur l'ensemble du territoire. Pas du tout. En fait, chaque commune a défini des secteurs où la construction par bande d'accès n'est pas autorisée pour une série d'éléments que les communes ont apprécié à juste titre concernant certains quartiers, qui avaient soit une pression trop grande, soit des conditions de sécurité et d'accès de réseaux qui n'étaient pas suffisamment correctes. Et par rapport aussi à une qualité d'urbanisme, parce qu'un urbanisme avec 10 bandes d'accès à la queue leu leu, cela ne produit pas un urbanisme d'une extrêmement grande qualité. Juste, je voulais rectifier ce point. Il est inexact.

Enfin, dernier point concernant l'habitat, sur la question d'une évaluation des nouveaux dispositifs de la 11^e concernant les SDS (Secteur de diversité sociale) et les SMS, bien entendu que cette culture de l'évaluation, nous devons de toute façon l'avoir pour tous les sujets. Je suis la première à considérer qu'une évaluation sera à faire. Je pense qu'il est un peu tôt pour la faire au bout de six mois de mise en application, mais bien évidemment, je suis tout à fait d'accord avec le fait que ce dispositif méritera une évaluation.

Enfin, en synthèse générale, je crois avoir noté que plusieurs prises de parole saluent la qualité du PLU actuel et acté par le bilan de sa mise en œuvre. Il a été bien mis en évidence aussi dans le bilan que la 11^e avait apporté précisément un certain nombre de correctifs à des dispositifs ou à des manques concernant ce PLU. Pour ma part, je continue de regretter qu'il n'y ait pas eu un vote plus nuancé sur cette 11^e qui avait précisément vocation à corriger quelques points parce que finalement c'était deux sujets assez marginaux au regard de l'entièreté du PLU, quelques points de ce dossier.

Enfin, pour terminer véritablement, je trouve qu'il y a quand même très souvent cette contradiction entre le fait qu'il est souligné d'un côté, le fait qu'il y a trop de contraintes dans ce document, et d'un autre, le fait que nous nous accordons tous sur la nécessité de réduire la consommation des ENAF et de prêter attention aux espaces naturels et de prêter attention à leur préservation. Le document d'urbanisme, je vous le rappelle, ne fait que mettre en œuvre des documents supra : le SRADDET (Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires) d'une part, et le SCoT, qui va bientôt être

arrêté, et que de toute façon, c'est d'une part, une obligation légale, et d'autre part, que cela répond à nos ambitions de réduction de la consommation foncière. Que nous ne disions pas, ou que nous disions de manière quand même beaucoup plus nuancée, le fait qu'il y aurait en permanence une coercition des acteurs, alors que nous pouvons difficilement, excusez-moi l'expression, avoir le beurre et l'argent du beurre. À un moment donné, il faut économiser les espaces. Je vous remercie.

Mme la Présidente Christine BOST : Bien. Merci Madame NOËL. Je mets aux voix.

93 voix pour et 2 abstentions. Je vous remercie.

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET,
Monsieur POUTOU**

Ne prend pas part au vote : Madame BONNEFOY, Monsieur DUPRAT, Madame HELBIG, Madame LOUNICI, Monsieur MARI, Madame MELLIER, Monsieur PEScina, Monsieur PUJOL, Monsieur SALLABERRY

Mme NOËL : Je vous propose que nous passions à la délibération, on bouscule un tout petit peu l'ordre du jour pour passer à la délibération n°155, Monsieur Michel POIGNONEC, qui doit ensuite partir. Villenave-d'Ornon : ZAC Robert Picqué – Dossier de création.

M. POIGNONEC

(n°155) **VILLENAVE D'ORNON - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Robert Picqué - Dossier de création - Décision - Approbation**

Monsieur Michel POIGNONEC présente le rapport.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention ?
Monsieur ESCOTS.

M. ESCOTS : Oui, Madame la Présidente Christine BOST, mes chers collègues. Nous profitons de cette délibération concernant la ZAC (Zone d'aménagement concerté) sur le site de Robert Picqué pour évoquer, comme le font régulièrement nos camarades communistes de Villenave-d'Ornon, le sujet de l'accès aux soins et de l'hôpital public. Lors de l'annonce du projet Bahia, la fusion de Bagatelle et de Robert Picqué, nous avons fait part de notre désaccord sur ce projet. Nous étions et nous sommes toujours pour le maintien d'un hôpital public fort et en capacité de répondre aux besoins de toutes et tous, avec une population qui augmente et qui doit faire face à des délais de plus en plus longs pour obtenir des rendez-vous médicaux.

Maintenir un hôpital public dans le sud de l'agglomération aurait été une bonne chose. Ce n'est pas ce choix qui a été fait. Avec un revirement récent, l'armée se retire du projet Bahia et va investir dans une nouvelle structure, mais réservée aux seuls militaires de retour de conflit.

Quelles que soient les étapes de ce dossier, à chaque fois c'est le même constat. Ce sont les usagers qui font les frais de ces différents choix par la réduction de l'offre de soins et par des dépenses supplémentaires induites par le nouveau projet.

Nous pouvons dire qu'aucune leçon n'a été retenue de la crise sanitaire et conformément à ce que font aussi nos camarades de Villenave, nous nous abstenons sur ce dossier de la ZAC. Merci.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ?
Monsieur MORISSET.

M. MORISSET : Oui, merci Madame la Présidente Christine BOST. Oui, je plussoie aux paroles qui viennent d'être dites. Il faut rappeler un peu l'historique. Tout le monde ne l'avait pas compris, mais c'était d'abord une opération immobilière de l'armée et, encore une fois, c'est pour mieux préparer certaines formes de privatisation du service public. Et cela va dans le sens de la question que je vous ai posée en fin de Conseil, puisque dans la Nièvre, il y a une maire qui a quand même essayé de pousser un peu le débat démocratique en faisant un arrêté municipal d'interdiction de tomber malade. Parce qu'aujourd'hui, il y a tellement de logiques à souffrir de l'attente dans les urgences, entre autres, et de l'impossibilité, des fois, logistique, c'est-à-dire géographique, de se déplacer à bon escient pour avoir des soins. On retrouve cela un petit peu dans ce projet.

Aujourd'hui, cela va être encore plus compliqué, puisque cela a été évoqué sur la problématique de l'augmentation de la population sur Bordeaux. Dans la proposition de la question, c'est surtout de savoir si on peut être solidaire de ce genre d'arrêtés municipaux, et peut-être de la Métropole, pour essayer de pousser un petit peu plus les pouvoirs de l'État, à faire en sorte que l'hôpital public soit réellement, aujourd'hui, au service des concitoyens, et pas dans une réduction de nombre de lits, puisque Monsieur MACRON a fait, depuis ses deux mandats, une réduction de, je crois, 47 000 lits, je fais de mémoire. Et en l'occurrence, on se retrouve aujourd'hui avec une logique d'essayer de rentabiliser au maximum les temps courts dans les hôpitaux. Mais quand vous vous déplacez, et que vous avez aujourd'hui une impossibilité d'avoir tout de suite du soin, finalement, vous avez tendance à ne pas vous soigner, ou éventuellement, aller vers un autre secteur qui est le secteur privé. Et là, c'est une politique que, nous aussi, nous devrions condamner et essayer de lutter pour faire en sorte que le service public, et au niveau de la santé, soit bien meilleur. C'est dans ce sens que j'ai posé cette question en fin de Conseil. J'espère qu'elle sera retenue.

Et puis, si, évidemment, dans mon vote, pour comprendre que je vais voter contre, je crois que, dans tout le débat qui a déjà été évoqué par le passé autour de ce projet, on est dans une forme de destruction, d'artificialisation, de privatisation. Ce n'est pas la peine de remettre cela en débat. Je pense que tout le monde a compris ce qui se passait aujourd'hui. Il y a une forme de compromission. Et il y a, aujourd'hui, une absence de recherche de solution, au contraire, dans le sens... Je suis un peu confus, mais cela manque, de cohérence quand on veut mettre en place une politique de santé aussi sur la Métropole.

Mme la Présidente Christine BOST : Bien, merci. Monsieur POUTOU.

M. POUTOU : Cela va être relativement rapide. En fait, on avait fait une note, mais je vais en fait faire une petite intervention. Dans la foulée de l'intervention du groupe communiste et de celle de Monsieur Marc MORISSET, on est dans la même ligne. À la différence, peut-être, du groupe communiste, c'est que nous, on va voter contre aussi, contre ce projet, puisque l'on n'est pas d'accord avec ce projet. Monsieur Olivier ESCOTS a fait un rappel historique d'une lutte qui est ancienne. Il parlait des militants communistes qui sont dans la lutte, mais on peut élargir un petit peu. Cela a été dès le départ des collectifs de syndicalistes, de militants associatifs politiques, évidemment, d'une partie de la Gauche, contre ce projet. Contre, d'abord, la fermeture de l'hôpital public. Même si c'est un hôpital militaire, cela reste

un hôpital public, avec un aspect civil dans l'accueil de l'hôpital. Et puis, contre le projet Bahia, le projet immobilier, qui est dans des logiques marchandes ou des logiques financières que l'on ne partage pas du tout et que même on désapprouve.

C'est un désaccord total sur ce projet d'aménagement et c'est pour cette raison que l'on vote contre. C'était pour rappeler qu'il y a quand même encore une bataille qui continue, une mobilisation qui continue. Même si elle est difficile, il y a toujours des actions et en essayant de faire en sorte que la population y trouve un petit peu son compte.

C'est aussi le problème de la délibération, c'est que les choses avancent. Et puis, même par honnêteté politique ou intellectuelle, je ne sais pas comment dire, dans ce genre de délibération, ce serait bien que soit noté qu'une partie de la population est mobilisée contre. De dire : il y a quelque chose qui est fait par la Métropole, qui est assumée par la Métropole, mais en ayant conscience qu'elle se retrouve en désaccord avec au moins une partie des habitants ou des habitantes.

Et ce serait un peu correct de montrer aussi que la situation n'est pas si simple que cela et qu'il y a des choses qui se font et qui sont désapprouvées par des gens.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Monsieur CAZABONNE.

M. CAZABONNE : Oui, je n'avais pas prévu d'intervenir sur ce sujet, mais chaque fois que Monsieur Marc MORISSET fera un récit qui ne correspond pas à la réalité, je me sentirai obligé de rectifier un peu.

Je rappelle simplement ce que j'avais vécu avec Monsieur Patrick PUJOL, qui était à l'époque maire de Villenave. Le projet initial, je le rappelle, c'était de constituer un seul hôpital dans le sud de l'agglomération avec le déménagement de l'Institut des Protestants de Bagatelle sur Robert Piqué. Tous les maires étaient favorables à cela, pourquoi ? D'un côté, il y a 25 ou 27 hectares, et sur le site actuel de Bagatelle, il y a 7 hectares. C'est-à-dire que demain, si l'hôpital a besoin de s'agrandir, il n'y a plus de possibilité sur le site actuel. Pourquoi cela ne s'est pas fait ? Il fallait que l'État apporte 50 millions. Monsieur Alain JUPPÉ était intervenu deux fois auprès du gouvernement de Monsieur François HOLLANDE. L'État n'a pas mis les 50 millions. Il ne restait pas le choix. Et l'idée a été de regrouper les deux hôpitaux sur Bagatelle. Le projet était bien parti. Sur cet entrefait, Monsieur Emmanuel Macron a eu une super idée de faire un grand hôpital militaire à Marseille. De ce fait, cela a handicapé un peu l'intérêt pour les militaires de venir totalement sur Robert Piqué, sur Bagatelle. Bagatelle va se faire avec les difficultés que vous connaissez entre l'armée, les ministères et budgétairement parlant. Et d'un autre côté, le terrain de Villenave-d'Ornon, nous venons de l'évoquer, il faut bien que ce terrain soit quelque part utilisé. Mais ce n'est pas cela qui était à l'origine dans le projet. C'est tout. Ne changeons pas les causes de cette transformation.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Monsieur POIGNONEC.

M. POIGNONEC : Quelques mots pour conclure. Je ne voulais pas refaire l'histoire, mais je vais la faire un peu quand même. Dans ce dossier qui prend une nouvelle vitesse aujourd'hui, il y a quand même trois dates qui sont importantes : 2012, 2013 et 2016. 2012, c'est le livre blanc de l'armée. 2013, c'est la loi de programmation militaire. Et 2016, c'est la décision de l'État de s'engager dans un groupement de coopération sanitaire et de localiser ce groupement de coopération sanitaire sur Bagatelle plutôt que sur Robert Piqué pour les raisons fort bien évoquées par Monsieur Alain CAZABONNE. À l'époque, nous nous étions tous mobilisés (parlementaires, élus métropolitains, maires, conseillers départementaux)

pour dire que ce n'était pas une bonne idée que d'aller sur Talence, mais que l'idée était meilleure sur Robert Picqué. L'État en a fait un autre choix, et nous nous sommes engagés dès lors avec Monsieur Alain JUPPÉ, puis Monsieur Patrick BOBET, puis Monsieur Alain ANZIANI, et puis désormais avec Madame la Présidente Christine BOST, pour que nous puissions utiliser de la meilleure manière possible le site de Robert Picqué.

Il faut bien savoir garder à l'esprit que dans la loi de programmation militaire, il y avait un axe fort qui concernait le service de santé des armées, qui précisait que ce n'était pas au service de santé des armées d'assurer le soin civil. Et cette loi a reprécisé les contours des missions du service de santé des armées pour que le service de santé des armées s'occupe des armées et plus des civils. Cela avait un impact très important pour le sud de l'agglomération bordelaise, Villenave, Bègles, Talence, etc., une partie de Bordeaux, parce que cela posait la question de l'offre de soins sur le secteur sud de l'agglomération bordelaise.

Le projet Bahia a mené son train. Et puis, vous avez tous su que l'armée se désengageait du projet Bahia pour reconstruire sa propre unité sur le site de Robert Picqué.

Depuis 2016, il ne vous aura pas échappé que le contexte international géopolitique a quand même beaucoup évolué. Et ce qui a été décidé en 2016 n'est plus forcément, aujourd'hui, à la hauteur des ambitions de l'armée, qui a dû se réinterroger sur ses moyens aussi et sur son maintien sur Bahia. Et la réponse a été que ce n'était plus possible de pouvoir rester sur Bahia. Et c'est la raison pour laquelle ils ont décidé de reconstruire une unité sur Robert Picqué.

Alors dire que c'est une opération immobilière de la part de l'armée, je sais encore un peu compter. Ils vont vendre à la Métropole pour 10 millions et ils vont dépenser 40 pour créer une nouvelle unité à côté. Alors si c'est une opération immobilière que de perdre 30 millions d'euros, je n'ai pas forcément bien compris votre remarque, Monsieur Marc MORISSET.

Moi, en tant que maire, et mon collègue Monsieur Emmanuel SALLABERRY, partageons les mêmes soucis. J'ai été sensible à trois choses. La première, c'est que ce revirement de l'État et de l'armée ne remette pas en question le projet Bagatelle, parce qu'il est impératif que nous ayons, sur le sud de l'agglomération, une offre de soins secteur 1 sans dépassement d'honoraires.

Et je rappelle que l'hôpital Bagatelle n'est pas une structure privée au sens propre du terme, c'est une fondation à but non lucratif. Et nous avons eu, les uns et les autres, des garanties sur le maintien de l'offre de soins de secteur 1 sans dépassement d'honoraires.

La deuxième attente que j'avais qui était très forte vis-à-vis de l'État, c'est que cette sortie du projet Bagatelle se fasse proprement, puisque l'armée intégrait le projet Bahia à la faveur d'un loyer d'un peu plus d'un million payé sur une vingtaine d'années, quid de la participation de l'État, puisque l'armée ne vient plus dans le projet.

Egalement, le Préfet, par la voix de sa secrétaire générale, m'a laissé, nous allons dire, un écho plutôt rassurant : il y aura une sortie propre de l'État du projet Bagatelle pour garantir la poursuite et la fin de ce projet.

Dernier sujet sur lequel j'étais attentif, c'est que ce revirement de l'État ne remette pas en question le projet de restructuration de Robert Picqué, tel qu'il a été évoqué et validé en concertation réglementaire au moins dans les derniers trimestres 2023, et ne remette pas en question la délibération que nous avons prise le 2 février 2024 ici même.

De même, nous avons été rassurés puisque l'emprise foncière que l'État avait utilisée pour reconstruire sa nouvelle unité ne faisait pas partie des éléments qui étaient cédés à la Métropole, puisqu'ils se gardaient cette maîtrise.

Le dossier de concertation est tout à fait réglementaire et ne souffre pas d'aspérité juridique. Ce sont les choses que je voulais préciser à nos collègues pour être le plus rassurant possible sur le maintien d'une offre de soins de secteur 1 sur l'agglomération bordelaise et précisément sur le sud de l'agglomération bordelaise qui en a bien besoin.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci, Monsieur POIGNONEC pour toutes ces précisions et tous ces rappels historiques. Nous sommes en train d'essayer finalement de transformer un inconvénient en opportunité et de prendre en considération une situation qui s'est imposée à nous et qui continue de s'imposer à nous. Et nous essayons, toutes les parties prenantes qui sont autour de la table, de faire en sorte de tirer au mieux notre épingle du jeu en maintenant à la fois l'offre de soins et d'autres activités, en particulier d'activités économiques, et constituer un nouveau bout de ville dans ce secteur qui est un secteur à fort enjeu et à forte attractivité.

Je lance l'opération de vote.

91 voix pour, 3 abstentions, 2 votes contre, 1 non-participation au vote.

Majorité

Abstention : Monsieur ESCOTS, Monsieur FEUGAS, Madame MELLIER

Contre : Monsieur MORISSET, Monsieur POUTOU

Ne prend pas part au vote : Madame AMOUROUX, Monsieur CUGY, Monsieur DUPRAT, Madame HELBIG, Monsieur MARI, Monsieur N'JIKAM MOULIOM, Monsieur PEScina, Monsieur SALLABERRY

Délibération suivante.

Mme NOËL : Je vous propose que nous passions à la délibération n°104, Madame Brigitte BLOCH : Stade Matmut Atlantique – Rapport annuel de l'exercice clos le 31 décembre 2023 de la société Stade Bordeaux Atlantique. Information au Conseil.

Mme BLOCH

(n°104) Stade Matmut Atlantique - Rapport annuel de l'exercice clos le 31 décembre 2023 de la société Stade Bordeaux Atlantique (SBA) - Information au Conseil

Madame Brigitte BLOCH présente le rapport.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci Madame BLOCH. Alors Monsieur BOBET.

M. BOBET : Oui merci, Madame la Présidente Christine BOST. Effectivement, c'est la première fois depuis 9 ans que l'on a un résultat positif, 100 000 euros, ce n'est pas énorme, mais malgré tout, cela a été dit, déficit cumulé 20 millions sur ces 9 années en question. Tout cela par ces données exceptionnelles, cela a été dit, je n'y reviens pas. La vérité c'est que le commissaire aux comptes en clôturant ces comptes 2023 a vraiment exprimé une incertitude significative, ce sont ses propos qui ont pris, entre guillemets, sur la continuité de l'exploitation, et c'est là toute la question. Cette continuité qui devient très délicate, nous avons fait un contrat de PPP (Partenariat public privé) en 2015 très confortable. La CRC d'ailleurs en 2016 nous en a félicités. Je ne sais pas si c'était forcément ce qu'il fallait dire dans la mesure où on connaît la suite maintenant qui se complique beaucoup. Nous avons évoqué la perte de *namings* c'est-à-dire 1,5 million. Ce contrat de PPP, nous est encore une fois très favorable, et je crois qu'il est logique, et nous devons le faire, à mon avis, d'écouter et de discuter avec SBA (Stade Bordeaux Atlantique) parce que cela sera quand même compliqué pour eux.

J'aimerais savoir, Madame la Présidente, où nous en sommes depuis cette commission de conciliation du 29 novembre 2023. Cela fait quand même une année entière pratiquement. Rien n'a bougé, ne s'est passé depuis plus d'un an, pour être très précis. Rien n'a bougé, semble-t-il, mais peut-être avez-vous des informations à nous donner ? Je suis personnellement, et je ne suis pas le seul dans notre équipe ici, très inquiet sur l'avenir de SBA parce que se passera-t-il si SBA dépose le bilan et que nous devons récupérer ce stade. Ce serait une très mauvaise opération pour nous.

Je vous pose une question. Je ne sais pas si vous avez une partie de la réponse, mais j'aimerais vous entendre à ce sujet.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Madame FAHMY.

Mme FAHMY : Merci, Madame la Présidente Christine BOST. Monsieur Thomas CAZENAVE regrette de ne pas pouvoir tenir lui-même ces propos, dans le sens de ce que vient d'exprimer Monsieur Patrick BOBET. Pour la première fois, nous avons, pour la société SBA, un résultat net positif, mais nous savons tous toutes les réserves qu'il faut mettre autour de ces chiffres et les nuances qu'il convient d'apporter. Le commissaire aux comptes, comme l'a rappelé Monsieur Patrick BOBET, a exprimé des réserves sur la capacité de la société à poursuivre ses activités, accentuant les inquiétudes sur la continuité d'exploitation. Oui, la menace de dépôt du bilan, régulièrement évoqué depuis plusieurs années, est maintenant plus que jamais d'actualité. Nous avons tous lu la presse également et nous avons vu que le contrat de *namings* ne serait pas prolongé après juillet 2025. C'est une perte supplémentaire de 2 millions d'euros par an. Cela fragilise évidemment encore plus l'économie du stade.

Quant à la clause de revoyure, vous l'avez dit Madame la Vice-présidente, il y a eu des discussions des recommandations en 2023. Tout cela, et je ne vais pas reprendre tous les propos précédemment exprimés, mais pour vous dire que nous sommes très inquiets. Nous comprenons, nous partageons la volonté bien sûr de Bordeaux Métropole de défendre les intérêts de la collectivité, mais nous devons absolument prendre en compte et mesurer les risques à long terme pour les deux parties et un dépôt de bilan de la société SBA aurait des conséquences bien plus graves qu'un assouplissement éventuel des termes du contrat dans le cadre de la clause de revoyure, et nous voudrions aujourd'hui, nous aussi, avec tous ces signaux extrêmement préoccupants, et je ne parle même pas des Girondins, de nos Girondins, et même si l'impact est indirect, bien sûr que l'on doit penser aujourd'hui aux Girondins quand on parle du stade. Nous voudrions aujourd'hui nous assurer que vous allez poursuivre les discussions pour avoir un dialogue ouvert et constructif en pensant à toutes

les conséquences et à tous les impacts de long terme que peuvent avoir ces négociations avec la société SBA. Je vous remercie.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. **Monsieur FLORIAN**.

M. FLORIAN : Je vais abonder bien évidemment les propos et de **Monsieur Patrick BOBET** et de **Madame Anne FAHMY** en résumant peut-être l'objectif. Où en est votre niveau d'information sur le dossier ? Nous sommes les uns et les autres parfois dans la spéculation ou l'interrogation tout simplement parce que nous ne savons pas où en sont les événements. Et pour cause, j'avais fait une proposition en septembre, vous aviez rigolé à l'époque quand j'avais demandé que vous réclamiez ou que vous exigiez un siège au Conseil d'administration en échange d'une aide précieuse de l'agglomération auprès du club, un siège au conseil d'administration des Girondins. Cela a fait rire tout le monde, dont acte. Mais quels sont les éléments aujourd'hui objectifs, concrets, factuels que vous pouvez nous communiquer. Peut-être pas aujourd'hui, mais à terme sur la vraie situation du club. Où est-ce qu'ils en sont sur leur plan de redressement ? Ils sont toujours « en phase de sauvegarde » avec des échéanciers très précis. Il y en a eu un en octobre. Il y en aura un prochain en janvier et nous espérons tous que tout cela sera prolongé jusqu'en juillet en espérant accessoirement que les résultats sportifs permettent de réenclencher une dynamique.

Où en êtes-vous exactement, et de vos relations avec SBA, cela a été dit ? Quels sont les éléments de connaissance dont vous possédez, des choses concrètes sur la situation réelle du club ? Et pourquoi ne pas avoir rebondi à une proposition peut-être un peu hâtive, de ma part, il y a quelques semaines, de vous impliquer par une présence physique autour de la table du Conseil d'administration du club ?

Mme la Présidente Christine BOST : **Monsieur POUTOU**.

M. POUTOU : On a l'impression que c'est une vieille histoire qui se transforme en scénario catastrophe, mais qui n'était pas si imprévisible que cela, puisque je ne sais pas si vous savez, mais les PPP, ce que l'on appelle les partenariats publics privés, il y a eu d'autres villes où cela a coûté très cher. Je crois que c'était Le Mans, un stade aussi. En fait, c'est un dispositif qui coûte la plupart du temps très cher aux collectivités et qui profite plutôt globalement aux privés.

Là, il y a des histoires très particulières. Il y a la crise des Girondins de Bordeaux qui amplifie un peu les problèmes, mais on est dans un mécanisme malheureusement classique. Aujourd'hui, il faut compter les dégâts d'une certaine manière. Ce qui est un peu surprenant c'est qu'au départ la délibération c'est un rapport 2023, mais là on sent bien qu'il va bien falloir faire des bilans de toute cette histoire, et puis surtout à partir des bilans quelle perspective, quoi faire maintenant, parce que si c'est un scénario catastrophe, comment faire pour que la collectivité ne paye pas plus que ce qu'elle a déjà payé. Comment faire en sorte qu'à un moment donné il y ait des responsables de cette situation, parce qu'il n'y a pas de fatalité dans la vie. Ce n'est pas possible que cela vienne de nulle part ces problèmes. Il y a bien des responsables, et on peut penser quand même que quelque part la collectivité, enfin en tout cas la Métropole, elle a sa part de responsabilité dans la situation actuelle, d'abord avec l'histoire du PPP. Cela avait été d'ailleurs, je crois, contesté à l'époque par **Monsieur Pierre HURMIC**. Ce n'est pas pour lui faire une fleur, mais si je comprends bien, si je me souviens bien, il y a eu quand même des opposants à ce stade à l'époque qui paraissaient surdimensionnés du fait de son utilité, mais aussi sur les questions économiques. Cela a posé des problèmes déjà à la collectivité, et qui, plus récemment, le choix du repreneur, Lopez, avec les errements que l'on suivit. D'ailleurs, vous avez peut-être vu qu'il a d'autres

histoires aussi sur le dos, pas qu'à Bordeaux, entre Lille, le Boavista Porto, et puis une condamnation judiciaire pour exercice illégal d'agents de sportifs.

Il y a quand même à un moment donné un regard sur soi, un regard sur ce qui a été fait pour dire : oui, on s'est un peu *trompé*, ou beaucoup *trompé*. On ne sait pas, mais en tout cas, il y a une situation, ce n'est pas possible de la regarder comme cela comme si vous n'y étiez pour rien, comme si l'Assemblée n'y était pour rien. Il y a quelque chose aussi à revoir là-dessus. Moi, je n'ai pas du tout, et nous, on en a discuté, on ne voit pas du tout comment évidemment on peut s'en sortir. Le *on*, ce n'est pas un *on* solidaire. C'est comment finalement la Métropole, la collectivité peut s'en sortir. En tout cas, on est confronté à un vrai problème, mais qui est lié aussi à encore une fois, on a déjà eu des débats, y compris à la ville de Bordeaux, notamment avec Monsieur Pierre HURMIC à l'occasion de la crise des Girondins de Bordeaux, mais c'est aussi le problème de ce sport où il y a énormément d'argent de ces sociétés où on pense qu'il y a beaucoup d'argent, puis au bout du compte, finalement, ce sont les collectivités qui finissent par payer. On est dans des histoires plus ou moins scandaleuses. Comment on se sort de cela, mais cela nécessite quand même que vous ayez un regard un peu sur oui, OK, ce qui a été fait, ce qui a été décidé, ce n'est pas terrible, sinon on ne s'en sort pas, sinon c'est trop facile de dire : oui, on est dans la panade. Il faudrait faire de nouveaux gestes. En fait, c'est cela l'idée, ce serait d'assouplir le contrat avec SBA. Je pense qu'à un moment donné il faut un rapport beaucoup plus rigoureux avec ce monde capitaliste, avec ce monde d'affairistes et avoir plus de réflexes de protection de l'argent public et de ne pas jouer à l'aventure comme cela a été fait jusqu'à présent quoi. Maintenant, c'est facile à faire peut-être d'une certaine manière ce constat-là, mais maintenant, comment on s'en sort. Là, c'est un peu plus compliqué.

Sur les Girondins de Bordeaux, il y a un élu qui disait : « on pense aux Girondins de Bordeaux ». On pense à quoi ? Quand on pense aux Girondins de Bordeaux, nous, on aurait tendance à penser à la centaine de personnes qui a été licenciée, qui n'est pour rien dans l'histoire, mais ils ont été licenciés. Je ne sais pas si vous avez vu un peu l'histoire. Ils sont licenciés parce qu'il n'y a pas de possibilité de sauvegarder l'emploi, mais je ne sais pas si vous avez vu les salaires énormes, même y compris pour des joueurs qui étaient en Ligue 2, qu'il y avait. Je ne sais pas si cela vous pose problème cette histoire, ou même les dirigeants Lopez et compagnie, les revenus énormes. Vous avez vu le licenciement du collègue de Lopez qui coûterait très cher. Il se démène à essayer de faire en sorte qu'il ne paye pas les indemnités de licenciement, je ne sais plus combien, mais ce sont des chiffres énormes, et quel regard la collectivité avait sur ce club qu'elle a été censée aider par le fait qu'il ne fallait pas qu'elle paye tous les loyers, ou en tout cas de rééchelonner le loyer du stade. On est stupide de ces histoires. Il y avait les moyens, il y avait de l'argent. Cela nous apparaît complètement scandaleux, et cela pose le problème d'un regard beaucoup plus critique sur ce qui est fait, et de remise en cause de la politique qui a été menée par l'Assemblée ici, et à partir de là, oui, de discuter de solutions qui seraient certainement beaucoup plus rigoureuses que ce qui a été exercé jusqu'à présent. J'arrête là.

En tout cas, il n'y a pas de vote, je crois, c'est un rapport, mais s'il y avait eu un vote, on aurait été largement tenté de voter contre.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci, Monsieur POUTOU. Monsieur HURMIC.

M. HURMIC : Oui, deux mots pour revenir sur le sujet, c'est-à-dire le rapport d'activité 2023 de SBA, pour rappeler que pour la première fois depuis le début du contrat, SBA a gagné de l'argent en 2023. Je rappelle que le modèle initialement prévoyait pour SBA que la première année où il devait gagner de l'argent, c'était à compter de 2024. Les résultats pour SBA paraissent assez encourageants, avec une année 2023 qui a été très bonne. Mais quand

vous regardez de près le rapport 2023, vous vous rendez compte qu'il gagne surtout de l'argent avec des activités extra-sportives, c'est-à-dire les activités annexes, les concerts, les séminaires, les événements, tout ce qui est extérieur à l'activité sportive. Mais il n'en demeure pas moins que ce sont des sources de revenus et de chiffres d'affaires importants pour SBA. 2024, il va y avoir encore plus d'événements de cette nature, avec l'accueil de grands événements sportifs internationaux, les 7 matchs de foot des JO (Jeux Olympiques) de Paris 2024, l'accueil de deux demi-finales de Top 14 de rugby. Cela veut dire que 2024 va être également une très bonne année pour SBA.

En revanche, je tiens à dire que j'entendais Monsieur Patrick BOBET qui parlait de situation confortable pour la collectivité. Je trouve que la situation est très inconfortable. Elle est peut-être confortable pour la commune du Bouscat, Monsieur Patrick BOBET, mais vous m'autoriserez à dire que pour la ville de Bordeaux, la ville de Bordeaux, nous payons, on n'en fait pas souvent état ici, mais nous payons actuellement tous les ans 2,5 millions pour le stade à la Métropole sous forme d'attribution de compensation. 2,5 millions tous les ans. La notion de confort, je la ressens difficilement, douloureusement à Bordeaux.

Et si nous regardons tout ce que nous coûte le stade à la collectivité, alors d'abord faisons le parallèle avec ce qu'a perdu SBA. SBA depuis le début du contrat, a perdu un peu plus de 20 millions d'euros, sauf erreur de ma part. Nous, actuellement, la ville de Bordeaux et la Métropole, nous perdons 11,3 millions d'euros tous les ans. Pour vous donner le détail, c'est la Métropole 4,3 millions par an, au titre de la contribution. Vous ajoutez les loyers à payer des Girondins, 4,5 millions d'euros. Nous épongeons ensemble la ville de Bordeaux et la Métropole 11 millions d'euros par an. Je ne trouve pas la situation personnellement très, très confortable. C'est bien la preuve et je ne veux pas revenir sur ce qu'a dit avec justesse Monsieur Philippe POUTOU avec qui je ne suis pas toujours d'accord, mais c'est vrai que c'est trop tard pour s'interroger sur la pertinence du choix du PPP qui a été fait il y a quelques années, lors de la construction du stade, nous n'allons pas refaire l'histoire, mais en tout cas, nous pouvons ensemble déplorer que ce soit une mauvaise affaire pour la collectivité.

M. DUPRAT (hors micro) : Pas ensemble !

M. HURMIC : 11,3 millions d'euros qui sont payés par deux collectivités, je trouve qu'il n'y a pas de quoi s'en féliciter, Messieurs. Voilà ce que je voulais dire.

M. DUPRAT (hors micro) : Ne faites pas semblant de ne pas entendre !

M. HURMIC : Monsieur Christophe DUPRAT, je comprends que vous soyez ennuyé par ce constat. Voilà ce que je voulais vous dire. Il n'y a pas de vote. Je termine là mon intervention, et je comprends que vous soyez un peu irrité et gêné par les résultats, par la rudesse des chiffres. Voilà ce que je voulais partager avec vous.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Maintenant, j'ai à nouveau Monsieur FLORIAN qui veut réagir.

M. FLORIAN : En tout cas, préciser. Cela mériterait, Monsieur Pierre HURMIC, que lors d'une séance d'une commission ad hoc, nous comparions les chiffres entre le coût du stade en PPP et le coût du stade en régie. Que vous remettiez en cause personnellement, comme vous l'avez fait à une époque, le choix même de la construction d'un stade, nous l'entendons. Par honnêteté intellectuelle, j'ai cru comprendre, que vous n'étiez pas d'accord à la construction du stade, en tout cas à l'époque où nous l'avons fait. Mais venir nous expliquer qu'aujourd'hui le stade, il coûte plus cher que quoi, d'ailleurs, vous n'êtes pas capable de le dire, moi je vous le dis, qu'une régie, moi je suis prêt dans cette instance à démontrer à

l'euro près que par le biais du PPP, d'une part, le stade a été moins cher à la construction, comparé à d'autres villes, nous avons les chiffres, nous avons même un rapport de la Cour des comptes, ce n'est pas la Chambre régionale, la Cour des comptes au moment de l'euro 2016, on va rappeler ces chiffres. Si vous voulez, nous les mettrons sur la place publique, en tout cas en débat avec nous, et nous prendrons toutes les simulations financières quelles qu'elles soient, pour comparer ce que coûterait le stade en régie et ce que coûte le stade aujourd'hui en PPP. C'est la seule proposition que je fais.

Mme la Présidente Christine BOST : Vous savez, peut-être, que nous allons avoir l'occasion de le mesurer en grandeur nature.

Monsieur BOBET.

M. BOBET : Je serai très bref. Je trouve que cela n'est pas bien, et je pèse mes mots, cela n'est pas bien, quand nous voulons avoir un débat démocratique, de ne donner que certains chiffres et pas les autres. Vous ne parlez que des sorties pour la ville de Bordeaux ou la Métropole, et aucunement des rentrées. Ce n'est pas très bien. C'est tout.

Mme la Présidente Christine BOST : Bien. Si vous me le permettez, quelques mots. Je trouve que le débat est assez intéressant. On a à la fois ceux qui demandent des informations, mais mon cher **Nicolas FLORIAN**, il y a quand même beaucoup de choses qui sont dans la presse. Rien n'est secret de ce qui se passe à la fois autour du stade et autour des Girondins. Tout est plutôt très transparent et partagé. Nous avons passé quand même des séquences estivales où tous les échanges que j'ai pu avoir avec tous les acteurs, j'ai joué la transparence le plus que j'ai pu, tout a été livré, en particulier aux différents présidents de groupes. Il y a ceux qui revendiquent l'intérêt du PPP, le fait que ce contrat ait été confortable, ce sont les propos de **Monsieur Patrick BOBET** pour la Métropole. Il y a ceux qui me disent aujourd'hui qu'il faut sauver SBA des difficultés dans lesquelles il se trouve. Puis, il y a une situation dont nous héritons à la Métropole, et puis un contexte qui a quand même beaucoup évolué aussi, au-delà des difficultés du club, il y a aussi tout l'environnement, la complexité des acteurs économiques. Puis, il y a aussi tous les efforts que consent la Métropole, tout ce qui a été évoqué tout à l'heure par **Madame Brigitte BLOCH**, et le fait que cette année sur l'exercice 2023, mais également l'exercice 2024 seront des exercices à l'équilibre pour SBA. C'est aussi grâce au fait que la Métropole a joué le jeu des grands événements pour soutenir les propos du maire de Bordeaux lorsque nous décidons d'accueillir des grands événements. Cela a aussi des coûts induits pour la Métropole et sur d'autres fonctions, en transport notamment, en nettoyage, en sécurité. Tout cela est aussi très lié.

Aujourd'hui, la situation, vous la connaissez. Nous avons entamé une conciliation avec SBA. Cette conciliation n'a pas pu aboutir parce que les deux parties n'ont pas pu se mettre d'accord sur la sauvegarde des intérêts des uns et des autres. Certains veulent sauvegarder les intérêts de SBA. Je veux sauvegarder les intérêts de la Métropole dans cette affaire parce que cela a été rappelé par certains, c'est aussi de l'argent public. Beaucoup d'argent public qui est en cause, et je ne prendrai pas de décision hâtive, de décision non mesurée, non pesée, et qui fragiliserait les intérêts de la Métropole. L'été, vous le savez, a été complexe. Nous avons tout fait pour essayer de sauver les Girondins, essayer de faire en sorte que les Girondins ne soient pas en liquidation. Aujourd'hui, ils sont en procédure de redressement. Nous nous sommes fait désigner comme contrôleurs. Nous avons aussi un regard affiné sur ce qui se passe.

Aujourd'hui les Girondins renouent avec les résultats sportifs, c'est une bonne chose. Nous espérons que progressivement ils renoueront avec le sport de haut niveau et la compétition

la plus prestigieuse nationale. Toutes les portes et toutes les voies sont ouvertes. Toutes les hypothèses sont ouvertes. Nous allons évidemment poursuivre les échanges avec SBA. Il n'est pas question d'imaginer une sortie du PPP qui fragiliserait les enjeux et les intérêts de la Métropole. Toutes les hypothèses seront explorées.

Il y a deux choses, il y a à la fois SBA et puis il y a également les Girondins. L'exploitant a aussi, cela a été rappelé, une possibilité de se refaire une santé avec de l'événementiel, et nous le voyons bien dans les résultats du dernier exercice qui vient d'être exploré. Il faut aussi qu'ils se repositionnent sur ces questions, sur de la programmation, faire vivre cet outil. Je pense que c'est un outil fabuleux pour le territoire. C'est un équipement qui fait aussi vivre Bordeaux, qui fait aussi rayonner Bordeaux. Nous avons besoin de le faire fonctionner. Évidemment, le désengagement de Matmut n'est pas une bonne nouvelle pour SBA. Ce n'est pas une bonne nouvelle pour nous non plus, mais c'était une nouvelle à laquelle je pense que nous nous attendions tous. Peut-être aujourd'hui il faut prendre son bâton de pèlerin et essayer aussi de chercher de nouveaux partenaires.

Je remercie Madame Brigitte BLOCH de la présentation de ce rapport financier du contrat qui nous lie à SBA.

C'était une information, il n'y a pas de vote. Nous avons compris que s'il y avait un vote, Monsieur Philippe POUTOU ne voterait pas.

Communication effectuée

Maintenant, nous passons à la délibération 81.

Mme NOËL : Délibération 81, Madame Béatrice DE FRANÇOIS : Gestion et exploitation des parcs de stationnement – Présentation des rapports annuels des délégataires et de la régie – Activité stationnement et exploitation du service public de la fourrière – Année 2023. Information au Conseil également.

Mme DE FRANÇOIS
(n°81) **Gestion et exploitation des parcs de stationnement - Présentation des rapports annuels des délégataires et de la régie - Activité Stationnement et Exploitation du service public de la fourrière - Année 2023 - Information au Conseil.**

Madame Béatrice de FRANÇOIS présente le rapport.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas, je lance le vote.

Mme NOËL : Non, c'est une information.

Mme la Présidente Christine BOST : C'est une information. OK.

Intervention écrite de M. Poutou

Il y aurait un débat intéressant sur la place de la voiture dans les villes ((en lien avec la gratuité des transports publics). L'analyse que vous faites dans cette délibération est assez surprenante, vous avez l'air de regretter le changement de comportements des usagers qui n'utiliseraient plus suffisamment leur voiture pour se déplacer et donc qu'ils n'auraient plus besoin de stationnement pour garer leur véhicule. Vous devriez vous réjouir de tels changements (en tant que majo de gauche et écologiste), lorsque l'on sait que les voitures sont responsables en grande partie des émissions

de gaz à effet de serre et donc en partie responsables du réchauffement climatique. Ajoutons encore que la voiture ne transporte plus que 1,6 voyageur aujourd'hui contre 2,3 en 1960. L'espace occupé par la voiture est beaucoup trop important, besoin de rues larges, de places de stationnement. Conséquence : pollution, bruit, embouteillage, accidents... L'argent dépensé pour entretenir les parkings et construire de nouveaux espaces pour accueillir les fourrières (en lien avec la délibération 40176) devrait être utilisé pour développer les services publics des transports et mettre en place leur gratuité pour tous ou au moins pour les résidents de la métropole (comme c'est déjà le cas dans des villes comme Montpellier ou Kansa City aux Etats Unis 500.000 habitants). Besoin d'une réflexion sur la réduction de volume-surface des parkings. On peut utiliser cet espace souvent inoccupé autrement. Deux jeunes femmes architectes ont déjà effectué un travail sur la possibilité de transformer une partie de l'espace dédié au parking auto (parking silo, aérien) en logements. Une étude qui avait été envoyée à la métropole il y a un peu plus d'un an et qui semble être resté sans réponse. Il faut aussi noter que ces parkings sont des rentes de situation pour les sociétés telles que Vinci qui ont financé l'investissement ; c'est la collectivité qui rembourse à travers le contrat de gestion.

Personne n'a rien à dire, mais merci, Madame DE FRANÇOIS.

Communication effectuée

Nous poursuivons la 103.

Mme NOËL : Délibération n°103, Monsieur Stéphane DELPEYRAT-VINCENT : Convention de cofinancement pour la réalisation par le Comité régional du tourisme de Nouvelle-Aquitaine d'une étude de clientèles touristiques.

Je vous précise le déport de Madame Brigitte BLOCH.

M. DELPEYRAT-VINCENT

(n°103) Convention de co-financement pour la réalisation par le Comité Régional du Tourisme de Nouvelle-Aquitaine d'une étude des clientèles touristiques - Décision - Autorisation

Monsieur Stéphane DELPEYRAT-VINCENT présente le rapport.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Des demandes d'intervention ? Oui, Monsieur POUTOU.

M. POUTOU : Oui, je suis désolé, je me suis absenté, mais à un moment donné, il faut bien que je m'absente pour des besoins divers. Et la 81, elle est passée, mais ce n'est pas grave, mais c'est pour vous dire que j'avais une note, on peut la verser ?

Mme la Présidente Christine BOST : On intègrera, pas de problème.

M. POUTOU : Il n'y avait pas de vote.

Mme la Présidente Christine BOST : 103, convention de cofinancement pour le Comité régional du tourisme.

M. POUTOU : Et pareil, on a une note, je peux la verser ?

Intervention écrite de M. Poutou

Nous sommes très sceptiques sur l'utilité de telles études et surtout c'est pour en faire quoi ? Même si vous parlez de tourisme durable, de nécessité de protéger l'environnement, le fait est que le tourisme reste une affaire commerciale, une activité économique dominée par ses aspects industriels, on est dans les logiques bien capitalistes. Aucune de ces logiques marchandes n'est remise en cause. Il est aussi proposé de payer une étude qui serait effectuée par l'institut BVA, pour un coût de 99 000 euros. C'est beaucoup, le résultat si peu concret, alors qu'il y a tant d'initiatives à prendre qui nous semblent plus urgentes, avant le tourisme, qui concernent la vie des habitant-es sur la métropole. Nous votons contre parce que nous sommes globalement en désaccord.

Mme la Présidente Christine BOST : Parfait. Merci Monsieur POUTOU.
Monsieur MORISSET.

M. MORISSET : Oui, rapidement. C'est simplement pour dire qu'un million d'euros pour une étude, c'est trop cher. Je voterai contre. Merci.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci.

Je lance le vote.

81 voix pour, 2 voix contre, 1 conflit d'intérêt.

Majorité
Contre : Monsieur MORISSET, Monsieur POUTOU

Ne prend pas part au vote : Monsieur ANZIANI, Madame BICHET, Madame BLOCH, Madame BONNEFOY, Madame BOZDAG, Monsieur CABRILLAT, Monsieur ÉGRON, Madame FERREIRA, Monsieur GARNIER, Monsieur GIRO, Madame HELBIG, Monsieur HURMIC, Madame JAMET, Monsieur LABESSE, Monsieur MANGON, Monsieur MARI, Monsieur PEScina, Monsieur PUJOL, Monsieur ROSSIGNOL-PUECH, Monsieur SALLABERRY, Monsieur TROUCHE

Madame la secrétaire de séance.

Mme NOËL : Madame BICHET : Débat sur les zones d'accélération des énergies renouvelables sur Bordeaux Métropole, la 84.

Mme BICHET

(n°84) Débat sur les Zones d'accélération des énergies renouvelables sur Bordeaux Métropole - Débat en conseil

Madame Claudine BICHET présente le dossier.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci Madame BICHET, mais quel succès ! Beaucoup d'interventions.

Monsieur CAZABONNE.

M. CAZABONNE : Oui, je suis tout à fait favorable au projet que vous venez de présenter. Je voudrais juste vous amener en face de cela une réflexion que nous avons eue au Sénat, à la Commission énergie. Nous avons reçu les principaux fournisseurs d'énergie, notamment le président d'EDF. Le principal souci du président d'EDF aujourd'hui, au moment où les centrales nucléaires tournent normalement, c'est qu'ils fournissent trop d'électricité. C'est bien parce que nous en exportons. Cela a été bien notamment pour l'Allemagne, puisque nous avons exporté 91 mégawatts il y a quelques semaines, lorsque, faute de bis, l'Allemagne s'est trouvée fort dépourvue. Et nous fournissons l'énergie nécessaire. Pourquoi je dis cela ? Parce qu'EDF nous dit : moi, ce qui m'intéresse aujourd'hui, c'est l'énergie qui se stocke. Parce que tout ce que nous produisons dans la journée, éolien solaire, ils ont de plus en plus de difficultés à l'insérer dans le réseau. Ils sont intéressés à l'énergie que l'on peut stocker. C'est pour cela qu'ils nous suggéraient, pas à nous, aux Sénateurs, mais à l'ensemble des collectivités, à voir si tout ce qu'ils peuvent faire pour créer de l'énergie, ils cherchent à la stocker.

Disant cela, bien sûr, je vais évoquer l'hydrogène. Il y a des centrales éoliennes qui vont se faire, je crois que c'est à l'ouest de la Gironde ou de la Charente, où là, nous allons directement au pied des éoliennes produire de l'hydrogène parce que c'est stockable et transportable. Voilà le souci d'EDF. Je pense que cela peut nous amener à une réflexion. C'est que tout ce que nous allons créer qui est bien, derrière cela, nous cherchons à stocker cette énergie parce que la produire en plein jour, alors qu'EDF a des difficultés à l'insérer, ce n'est pas forcément un reproche. C'est une réflexion. Ce n'est pas forcément le plus intéressant.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. **Monsieur FEUGAS**.

M. FEUGAS : **Madame la Présidente Christine BOST** et chers collègues, afin d'être efficace, je voudrais faire une intervention regroupant les points 84 et 90. En effet, le sujet énergie renouvelable avec celui du plan climat territorial apparaît judicieux. Notre Métropole, dès la promulgation de la loi APER (accélération de la production d'énergies renouvelables) en 2013, a mis en œuvre la mobilisation des 28 communes avec la volonté de participer à la lutte face au changement climatique.

Il s'agit de répondre à l'urgence d'un défi qui vise à la neutralité carbone à l'horizon 2050. L'État a lancé la création des zones d'accélération des énergies renouvelables pour inciter les communes à s'engager pour le développement de l'énergie décarbonée. Nous aurions pu avoir de sérieux doutes quant à la volonté du gouvernement d'abonder son aide, car dès la préparation du PLF 2025 (Projet de loi de finances), la réduction du montant alloué au changement climatique avait été fortement impactée à la baisse, mais la censure a fait son œuvre et ce budget n'existe plus. Notre intervention lors du Conseil du 30 septembre 2022 abordait ce sujet plan climat. Un constat s'impose, nous sommes confrontés deux ans après à la même analyse car l'urgence est là : planifier ou subir le changement climatique. Voilà le carrefour où est arrivée l'humanité.

Il est à notre avis nécessaire d'avoir pour notre pays un plan climat qui s'inscrit dans une autre logique économique, à rebours des politiques actuelles au service d'un capitalisme prédateur sur de nombreux aspects pour au contraire aller vers des transformations profondes des principaux secteurs émetteurs d'empreintes carbone, transport routier, industrie, agriculture.

Il faut pour la France un plan climat pour le progrès social et une élévation générale de la qualité de vie. La Métropole a mis en œuvre dans le fonctionnement de ces grands services de transition écologique et énergétique depuis plusieurs années différents types de réunions,

COPIL (Comité de pilotage), COSI (Communication systématique d'informations), CODIR (Comité de direction) et autres sur les sujets qui sont de plus en plus prégnants, tels notamment le climat, le développement durable, la biodiversité avec tous les sujets qui en découlent concrètement.

Notre Conseil métropolitain peut ainsi mesurer ce déploiement en lien avec nos engagements volontaristes dans plusieurs domaines et actions concrètes dans les rapports présentés en commission et qui montrent la qualité du travail entrepris par tous les agents métropolitains, mais cette visée est face à un constat navrant, c'est que les aides financières de l'État sont à ce jour non précisées comme cela est noté dans la délibération. Mais force est de constater au plan international qu'il est affligeant de voir que cette vision d'un meilleur avenir de notre planète n'est pas du tout la préoccupation fondamentale de nombreux États dans le monde. En effet, ces dernières semaines se sont tenues la COP16 (Conférence des parties) sur la biodiversité à Cali, en Colombie, la COP29 sur le changement climatique à Bakou, en Azerbaïdjan et actuellement une troisième COP sur la désertification des terres à Riyad en Arabie Saoudite.

Elles ont toutes un point commun, à savoir que les pays du Nord dits développés, n'apportent pas les aides financières absolument nécessaires à la hauteur des enjeux et sont qualifiés de faibles. Dans ce contexte international, la France se distingue par la faiblesse de sa participation. Elle est même pointée du doigt par les ONG (Organisme non gouvernemental) pour manque d'ambition. Seulement 7,6 milliards d'euros ont été alloués en 2022 et les 7 % de dons sont ridicules. La France a été jugée coupable d'inaction climatique.

En conclusion, le groupe communiste partage la conclusion sur les AENR (Accélération de la production d'énergies renouvelables), pour faire bref, et vote cette délibération, mais a voulu attirer l'attention sur l'énorme décalage entre le travail métropolitain et du bloc communal et l'attitude d'une faiblesse gouvernementale face à l'ampleur des dispositions à prendre pour l'avenir de notre planète.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci Monsieur FEUGAS. Madame FAHMY.

Mme FAHMY : Merci Madame la Présidente Christine BOST. Je verserai ma contribution au dossier.

Intervention écrite de Mme Fahmy

Le rapport présenté aujourd'hui s'inscrit dans une obligation légale : identifier et cartographier les zones propices au développement des énergies renouvelables (EnR) dans les communes de notre territoire. L'objet de cette délibération et de notre débat est donc d'importance pour la mise en œuvre du Plan Climat puisque l'objet est de s'assurer de la cohérence globale entre les ZAEnR établies par les communes et la stratégie métropolitaine. Premier constat : sur les 28 communes concernées, seules 16 ont délibéré. Les 12 autres invoquent un manque de temps ou de ressources. Ça pose question. Vous dites que la métropole a eu une attitude aidante et proactive, d'accord, mais comment fait-on alors pour sans vision d'ensemble ? Ce n'est même pas tant un problème de calendrier, et encore la cartographie départementale reportée doit quand même être finalisée en 2025, qu'un problème de cohérence à l'échelle de la métropole et non pas de 60% de son territoire et d'effectivité de la mise en œuvre de notre plan climat ? Par ailleurs, le rapport montre un intérêt marqué des communes pour le photovoltaïque et les réseaux de chaleur. Cela n'a rien d'étonnant : la réglementation nationale favorise déjà ces dispositifs, comme l'obligation d'installer des panneaux solaires sur certains parkings. Les réseaux de chaleur, quant à eux, bénéficient d'une forte impulsion métropolitaine, ce que nous avons déjà salué. Mais, là encore, manque de précisions : quels sont les projets envisagés commune par commune ? Quelle est notre trajectoire en pourcentage pour la

production d'EnR ? est-ce que ça permet de penser qu'on va atteindre nos objectifs ? Parce que je le rappelle, l'objectif, pour le moins ambitieux, du Plan Climat c'est d'atteindre 100 % d'EnR d'ici 2050. Un objectif que nous avons déjà qualifié d'irréaliste. Car sauf à se couper du réseau national, le mix énergétique intégrera toujours une part de nucléaire et il est illusoire de penser que nous pourrions fonctionner uniquement avec des énergies renouvelables. Enfin, le Plan Climat repose sur une coopération étroite entre les communes et les territoires voisins. Or, dès cet exercice préliminaire de cartographie, la Métropole montre ses limites, peinant à mobiliser l'ensemble des 28 communes. Comment atteindre des objectifs si ambitieux, au-delà des obligations légales, si la moitié des acteurs concernés ne sont même pas embarqués dès le départ ? Il est donc urgent de repenser la méthode. Nous appelons à une approche plus concertée et plus réaliste. Un Plan Climat ambitieux, sans adhésion collective et travail concerté avec les communes, risque de rester ce qu'il est aujourd'hui : un document bien intentionné, mais purement théorique.

Mme la Présidente Christine BOST : Attention mes chers collègues sur le fait qu'il doit nous rester une dizaine de délibérations et que plus le temps passe, plus les minutes passent, plus je vois l'hémicycle se clairsemer. Nous avons les enjeux de quorum. Monsieur MORISSET.

M. MORISSET : Oui, merci Madame la Présidente Christine BOST. Je vais essayer de faire court justement, moi aussi, parce que j'espère que mes trois questions seront posées aussi en fin de Conseil.

Je vais m'abstenir sur cette délibération parce qu'il y a du pour. C'est sur la logique de la géothermie et je l'ai évoqué entre autres avec le Conseil de Saint-Médard-en-Jalles de ce mercredi où on a débattu de l'agrovoltaïsme ou l'agrivoltaïsme, je ne sais plus exactement le terme. Du moins, ce sont 250 hectares qui vont être dans un projet mis en place de panneaux photovoltaïques dans une zone où il y avait déjà du maïs, si vous voulez, et c'est à l'extérieur de Saint-Médard, et cela touche que Saint-Médard, et c'est sur la commune de Salaunes.

Les arguments étaient suffisamment déjà probants pour dire que c'est une hérésie, mais, dernièrement, vous avez en photovoltaïque une soixantaine de scientifiques et de personnalités qui ont fait un article dans *reporter.net* qui s'insurge avec les groupes comme le GNSA, le Groupe national de la surveillance des arbres et puis l'agence nationale pour la biodiversité qu'il faut arrêter absolument le photovoltaïque sur tous les espaces naturels. Cela fait partie des enjeux. Aujourd'hui, ce n'est pas assez clair dans le débat pour savoir comment va faire la Métropole pour vraiment se garantir de ne pas faire cela parce qu'évidemment il y a des paroles, puis il y a des postures, et puis, après, il y a des votes. Puis, finalement, les choses se font quand même. C'est un peu, comme cela a été évoqué tout à l'heure, avec le stade Matmut ou d'autres projets. À un moment donné, cela passe, et après, on le regrette, puis, on se rend compte que l'on a commis des erreurs. C'est le cas en ce moment. J'en veux pour preuve de ce qui se passe en Allemagne parce qu'ils ont été précurseurs dans l'éolien, ils ont été précurseurs sur le photovoltaïque, et aujourd'hui ils commencent à dire : on s'est tiré une balle dans le pied parce qu'évidemment ils ne pensaient pas qu'il y avait autant de particules fines, ne serait-ce que par l'usure des pales d'éoliennes qui polluent tout l'environnement. Moi aussi, je l'ai appris. J'ai trouvé cela assez surprenant que l'on n'arrive pas à faire des éoliennes ou qu'ils ne s'usent pas avec l'air qu'elles pénètrent. En l'occurrence, on a une problématique de pollution globale aux environs des champs éoliens que ce soit pour l'agriculture comme pour l'eau, évidemment pour l'air. Dans la qualité actuellement de l'air de la Métropole, cela aura un impact. Puis, sur le photovoltaïque, c'est pareil. Il y a des nouvelles études qui confirment qu'encore une fois entre la fabrication et la déconstruction de ces panneaux, ce n'est quand même pas

toujours facile et cela a aussi un impact carbone. Moi, je n'aime pas à parler de la neutralité carbone. Je la conteste puisque c'est une logique très contraignante pour l'homme.

M. CHAUSSET (hors micro) : Il faut faire court !

M. MORISSET : Du coup, je voudrais, oui Monsieur Gérard CHAUSSET, mais j'ai quand même mon temps. Mais vous n'êtes pas là pour la police de... Je suis à 3 minutes 40. Qu'est-ce qui vous arrive ? Vous avez un problème.

Je vais terminer parce qu'apparemment Monsieur Gérard CHAUSSET s'énerve. Je ne voudrais énerver personne, mais en l'occurrence il faudra travailler plus sur justement la géothermie, et peut-être aussi le solaire, mais du côté des fours comme cela a été le cas dans les expérimentations dans le Sud de la France où on a des panneaux solaires qui ne craignent pas la grêle. Et entre autres c'est intéressant puisque là on renvoie à partir de panneaux polis en inox ou en alu tout simplement la lumière vers une cible qui fait de la chaleur de façon beaucoup plus efficace qu'un panneau solaire puisque l'on est aux alentours de 60 % de rendement alors que sur un panneau solaire on n'est uniquement qu'à 20%.

Merci de votre écoute. Je suis à 4 minutes 29. Cela vous va Monsieur CHAUSSET ?

Mme la Présidente Christine BOST : Merci Monsieur MORISSET, Madame BICHET.

Je mets aux voix ? Non, on acte le débat. Le débat a eu lieu. Très beau débat.

Débat effectué

Mme NOËL : Délibération 85 : Service public de réseaux de chaleur urbain – Rapport 2023 sur le prix et la qualité du service. Madame Claudine BICHET.

Mme BICHET

(n°85) Service public de réseaux de chaleur urbain - Rapport 2023 sur le prix et la qualité du service - Information et avis du Conseil

Madame Claudine BICHET présente le rapport.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci Madame BICHET.

Y a-t-il des interventions sur la 85, sur le réseau de chaleur ? Monsieur FEUGAS.

M. FEUGAS : Oui, je vous demande la possibilité de transmettre le document de façon à raccourcir, mais simplement deux mots. D'abord, se féliciter du développement des réseaux de chaleur puisqu'il y a deux nouveaux services de chaleur qui vont se mettre côté Métropole sud et du côté de l'Aéroparc. On peut dire quand même que ce développement est très positif et va dans le sens de notre travail pour le plan climat également.

Le seul regret, en deux mots, c'est que l'on maintient encore ce système de DSP même s'il y a eu une petite amélioration.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci Monsieur FEUGAS. Monsieur POUTOU.

M. POUTOU : C'est juste pour informer que l'on avait une note et qu'on la verse sur le PV.

Et juste une petite question par rapport à la centrale biomasse puisqu'il en est question. À Bordeaux, il y en a une qui est en train de se construire, dans le quartier du Grand Parc. Le

chantier est visiblement suspendu. C'est pour savoir si vous avez des informations. Il n'y en a pas beaucoup. Visiblement, il y a eu une grosse erreur dans la construction parce qu'elle avait été commencée. Et je ne sais pas si vous avez un peu d'informations sur cette question. Sinon, la note, on la verse sur le PV.

Intervention écrite de M. Poutou

Nous souhaitons souligner quelques points : Page 9 : 3 critères, Environnemental, Économique et Social : un lieu de concertation pour rendre compte du fonctionnement de ce service public aux abonnés et aux usagers. Pas certain. Page 57 : alors que les abonnés ont pu bénéficier du tarif cible du contrat, basé sur 86% d'ENR et seulement 14% de gaz, GPE a dû réaliser 100% de ses approvisionnements en gaz, dans un contexte de très forte augmentation de prix comparé au contrat 10. Cette situation conduit à un résultat net de -1,115 M€ alors que le contrat prévoyait un déficit à -0,148 M€11. On peut préciser que les habitant-es consommateurs du quartier ont payé au prix fort cette situation. Page 57 : De façon globale, le suivi administratif et financier de l'exécution du contrat n'est pas satisfaisant à ce stade. Qui est l'exécuteur du contrat ? Page 58 : Le réseau de chaleur GPE avec des moyens de production EnR (biomasse) aurait dû être opérationnel pour la saison de chauffe 2024 et intégralement opérationnel (géothermie/biomasse) en 2025. Malheureusement, des difficultés administratives et techniques ont retardé les travaux de géothermie et de chaufferie biomasse. Les moyens de production ENR seront opérationnels pour la saison de chauffe 2025-2026. Avez-vous une explication sur les « difficultés administratives et techniques » ? Nous tenions aussi à souligner encore une fois le problème que nous pose l'utilisation de l'énergie biomasse (utilisation des plaquettes forestières), il est quand même connu par ailleurs que la combustion du bois est polluante. Il y a aussi des articles de médecins et autres professionnels de la santé qui alarment sur les dangers de la biomasse.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Madame BICHET, peut-être ?

Mme BICHET : Oui, on va vous transmettre les informations techniques qui concernent l'interruption du chantier.

Globalement, je sais que le temps est compté, mais quand même quelques mots sur le rapport très rapide. Un rapport quand même qui montre que sur les réseaux de chaleur urbains, on a une dynamique extrêmement forte sur notre territoire et des objectifs qui sont tous en phase d'être atteints. Je pense que c'est une satisfaction que je me permets de partager très brièvement avec vous. Merci.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Oui, il faut voter quand même.

Les réseaux de chaleur, c'est une information, bien sûr.

Ensuite, la 90, je crois que Monsieur FEUGAS est intervenu déjà dessus, non ? Ou Monsieur MORISSET ? Oui, on a regroupé.

Je lance le vote. Là vous pouvez voter sur les réseaux de chaleur puisque c'est une information et un avis du Conseil.

88 voix pour, 1 abstention.

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU**

**Ne prend pas part au vote : Madame
BONNEFOY, Madame BOZDAG, Madame**

**BRU, Monsieur DELPEYRAT-VINCENT,
Monsieur FLORIAN, Madame HELBIG,
Monsieur HURMIC, Madame LOUNICI,
Monsieur MANGON, Monsieur MARI,
Monsieur PESCHINA, Monsieur PUJOL,
Monsieur SALLABERRY, Monsieur THONY,
Monsieur TROUCHE**

Délibération suivante, la 90, Monsieur MORISSET.

M. MORISSET : Vous êtes sûre de vous, Madame la Présidente ?

Mme BICHET

**(n°90) Approbation définitive du Plan Climat Air Energie Territorial 2022-2028 - Décision
- Autorisation**

Madame Claudine BICHET présente le rapport.

Mme la Présidente Christine BOST : Non, je ne savais pas si Madame BICHET voulait en dire deux mots, mais on va directement aller au but, si c'est possible.

M. MORISSET : Vous ne voulez pas répéter le titre, je vais vous le répéter.

Mme la Présidente Christine BOST : Non, c'est bon. On l'a tous, on voit, tout est écrit.

M. MORISSET : Encore une fois, c'est sur une condamnation du fixisme. Je suis déjà intervenu au précédent Conseil pour expliquer la problématique du carbone. Il y a un fixisme qui est quand même contraire à finalement une certaine forme de liberté. On va condamner de plus en plus les personnes à aller dans cette logique d'un plan climat énergie axé sur la décarbonation, voire la neutralité carbone. Cette obsession, je pense qu'elle n'est pas assez contrée par rapport à des gens qui essaient d'expliquer que oui, on peut faire une transition énergétique, mais pas en se condamnant soi-même à la façon dont on peut vivre mieux, avec des énergies renouvelables. Et évidemment, quand on voit ce que j'ai mis dans mon texte le poids carbone, on ne tient pas compte des usures de pneus, les Chemtrails, encore une fois, du poids des véhicules. Plus on augmente le poids, plus l'usure augmente. Quand on est avec des véhicules électriques séparés au niveau des plaquettes de frein, on augmente le poids des véhicules et on augmente la problématique aussi des dangers et des pollutions avec les batteries qui explosent. Et les batteries vont exploser de plus en plus à terme puisque dans le temps, elles vont vieillir et elles vont, évidemment, augmenter encore leur explosivité.

On a tout ce qui est nouveau pesticide, aujourd'hui, il va falloir en tenir compte dans ce plan climat, air, puisque on est sur l'air, puisque la plupart des analyses se font que sur la plupart du temps des déclarations des gens qui épandent les pesticides. J'aimerais bien aussi que l'on travaille en amont sur tout ce qui est analyse moléculaire de ce qui n'est pas déclaré par les pollueurs.

Et puis, évidemment, globalement, c'est quand même un leurre. Cela veut dire que tout ce qui est lanceur d'alerte, en gros, dans ce plan climat, énergie, c'est circlé. Il n'y a rien à voir puisque l'on a un plan climat, énergie.

Moi, je conteste cette logique de ne pas tenir compte justement de tout ce qui est alerte et qui est déjà démontré dans pas mal de pays, de pas mal de situations assez dramatiques et à terme qui ont un impact sur la santé publique.

Je fais court, 2 minutes 52. Je pense que mon vote contre sera compris.

Mme la Présidente Christine BOST : Je vous remercie.

Intervention écrite de M. Poutou

Il s'agit d'une liste d'indicateurs, c'est très comptable et ça ne donne pas la qualité et l'impact des actions réalisées, ça permet seulement de justifier le plan. Nous n'avons malheureusement pas les moyens d'étudier ce rapport plutôt technique, de 30 pages seulement et donc de donner un avis. Nous faisons abstention.

Mme la Présidente Christine BOST : Je lance le vote.

87 voix pour, 1 abstention et 1 vote contre. Je vous remercie.

Majorité

Abstention : Monsieur POUTOU

Contre : Monsieur MORISSET

Ne prend pas part au vote : Madame BONNEFOY, Madame BOZDAG, Monsieur CAZABONNE, Monsieur CHAUSSET, Monsieur FLORIAN, Madame HELBIG, Monsieur HURMIC, Madame LOUNICI, Monsieur MANGON, Monsieur MARI, Monsieur PESKINA, Monsieur PUJOL, Monsieur SALLABERRY, Monsieur THONY, Monsieur TROUCHE

Nous poursuivons. Madame la secrétaire de séance.

Mme NOËL : La délibération n°123, **Madame Céline PAPIN** : Bordeaux Métropole – Contrat de nouveaux équilibres de coopération territoriale avec le PETR du Grand Libournais.

Mme PAPIN

(n°123) Bordeaux Métropole - Contrat de nouveaux équilibres de coopération territoriale avec le PETR du Grand Libournais - Décision - Autorisation

Je ne sais pas s'il y a des prises de parole.

Mme la Présidente Christine BOST : Oui, il y en a. **Monsieur POUTOU**, **Monsieur MORISSET**. **Monsieur POUTOU**.

M. POUTOU : Je verse la note sur le PV.

Intervention écrite de M. Poutou

Nous votons contre sur ce « contrat » comme pour les autres contrats de coopération (sud Gironde, Médoc...). Comment assurer une véritable coopération tout en défendant la métropolisation, l'attractivité de la métropole se fait au détriment des zones périurbaines, concentration d'activités, commerces et services, services publics. Il n'est d'ailleurs pas question de remettre de l'activité, des commerces et des services publics, il n'est pas question de la désertification médicale et autres... Il n'est pas question de la pauvreté, du « couloir de pauvreté ». Même la question des transports est mal posée, ok il s'agit de faciliter le transport des « travailleurs » qui viennent travailler sur la métropole ou des usagers qui viennent sur la métropole pour profiter des services ou des commerces qui n'existent pas ou plus sur leur lieu de vie. Sur les questions écologiques, bizarrement la lutte contre les pesticides n'est pas posée, certes il y a l'objectif de diversifier les zones viticoles mais rien de plus concret sur la crise du monde agricole et les moyens de combattre le productivisme ou encore la surexploitation des salarié-es agricoles.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci **Monsieur POUTOU**.
Monsieur MORISSET.

M. MORISSET : Oui, je vais voter contre cette délibération parce que l'on est toujours dans le moins de démocratie. Encore une fois, je pense qu'il y a une limitation de la décision par les habitants du territoire. On fait croire que l'on fait de la coopération territoriale, mais on va chercher uniquement les acteurs qui sont déjà des décideurs et qui ont déjà prouvé, pour certains, leur échec. Je trouve que c'est un peu déplorable.

Puis, on voit que dans ce qui risque de se mettre en place aussi sur le Libournais comme une ZFE, on va augmenter encore la zone de forte exclusion. Je suis, encore une fois, très déçu de la façon dont on fait rentrer la démocratie dans ce genre de délibération. En fait, elle est piétinée. Je trouve cela un peu dommage, et regrettable même, fortement regrettable. C'est pour cela que je vais voter contre.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Je lance le vote.

86 voix pour, 2 voix contre.

Majorité

Contre : Monsieur MORISSET, Monsieur POUTOU

Ne prend pas part au vote : Madame BICHET, Madame BONNEFOY, Madame BOZDAG, Monsieur CAZABONNE, Monsieur FLORIAN, Madame HELBIG, Monsieur HURMIC, Madame LOUNICI, Monsieur MANGON, Monsieur MARI, Monsieur MARI, Monsieur PEScina, Monsieur PFEIFFER, Monsieur PUJOL, Monsieur SALLABERRY, Monsieur TROUCHE

La délibération suivante, la 124.

Mme NOËL : Délibération suivante, présentée par **Monsieur Thierry TRIJOULET** : Bordeaux – Rue Galin – Co-maîtrise d'ouvrage – Éclairage public – Participation financière – Convention – Décision – Autorisation.

M. TRIJOULET

(n°124) **BORDEAUX - Rue Galin - Co-maîtrise d'ouvrage - Eclairage public - Participation financière - Convention - Décision - Autorisation**

Monsieur Thierry TRIJOULET présent le rapport.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci Monsieur TRIJOULET. Madame AMOUROUX.

Mme AMOUROUX : Oui, merci Madame la Présidente Christine BOST. Je prends appui sur cette délibération pour parler d'un sujet important, à savoir celui de l'éclairage public et pour formuler une demande qui est issue des échanges que l'on peut avoir les uns et les autres avec les habitants sur nos différentes communes, j'imagine, mais surtout sur tous les quartiers de Bordeaux, à savoir la problématique liée à l'extinction de l'éclairage public sur les heures nocturnes.

Cette décision qui a été mise en œuvre à Bordeaux, mais aussi ailleurs, pose une problématique de sécurité, vous le savez, de sécurité, mais pas que pour les femmes ou les jeunes femmes, pour tous, qui ne sont pas forcément enfermés chez eux, même au-delà d'une heure du matin et qui, quand ils se retrouvent dans des rues totalement noires, se sentent en insécurité, mais au-delà de cela, peuvent en effet être les victimes d'un certain nombre de désagréments, alors les agressions, oui, mais pas que, aussi des chutes qui ne sont pas anticipées parce que, évidemment, quand on est dans le noir, c'est plus compliqué d'anticiper les obstacles.

L'argument économique à notre sens, aujourd'hui, ne tient plus, puisqu'il existe des moyens d'éclairage qui sont économes en énergie, et puis il existe dans des communes de notre Métropole, mais pas à Bordeaux, à ma connaissance, des moyens de déclencher de l'éclairage au fur et à mesure où on évolue dans la rue. *A minima*, nous formulons la demande que ceux-ci puissent être mis en place dans les rues de Bordeaux, mais pour ce qui concerne Bordeaux, même aller au-delà et remettre cet éclairage nocturne afin que, d'une part, ceux qui y circulent la nuit, ils soient en sécurité, et ceux qui ne peuvent plus y circuler parce qu'ils ont peur, tout simplement, puissent retrouver cette liberté. Nous espérons pouvoir être entendus rapidement. Je vous remercie.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. C'est plus un débat communal qu'un débat métropolitain, mais je voulais informer l'ensemble du Conseil que nous en avons échangé hier en Bureau pour dire que nous souhaitons mettre en place un groupe de travail, de réflexion entre élus et de partager aussi nos expériences et les différents outils que certains d'entre nous sont en train de déployer, les raisons pour lesquelles nous les déployons, les avantages et inconvénients, et savoir si les outils que certains déploient peuvent se déployer partout aussi.

Madame FAHMY.

Mme FAHMY : Merci Madame la Présidente Christine BOST. Votre intervention a donné une réponse aux propos complémentaires que je voulais tenir suite à l'intervention de ma collègue Madame Géraldine AMOUROUX. Je crois que ce sujet était un sujet communal, et j'ai toujours pensé que Bordeaux avait une spécificité. C'est un combat que je mène, que nous menons depuis deux ans maintenant pour rétablir la lumière à Bordeaux. Nous avons vu qu'il y avait des situations différentes dans d'autres villes de la Métropole, des choix différents qui ont été faits, et je me réjouis de savoir que vous allez pouvoir échanger sur vos bonnes pratiques, parce que oui, d'autres solutions existent. Nous avons eu une extinction subie à Bordeaux, quand d'autres ont quand même concerté avec les habitants ou développé des solutions comme vous-même avez pu le faire à Eysines.

La question des gains financiers est quand même dernière nous, parce que nous sommes sortis de cette crise énergétique. La mesure de sobriété énergétique, nous savons que quand nous coupons la lumière brutalement, que nous la rallumons brutalement, cela consomme plus d'énergie que ce que nous avions avant avec des LED progressives. Nous savons que maintenant il y a des détecteurs de présence qui sont plus fiables. Nous savons qu'il y a un éclairage à la demande. Et oui, je profite de cette tribune qui m'est donnée pour le dire : toutes les réactions que nous avons depuis deux ans vont dans ce sens. Oui, les parents ont peur que les enfants sortent le soir. Oui, les femmes ont changé leur trajet. Oui, certains ont repris la voiture. Oui, les habitudes ont changé. Oui, ceux qui travaillent la nuit ne peuvent pas avoir de la lumière pour rentrer chez eux très tôt le soir ou le matin. Oui, nous devons pouvoir apporter des solutions. Toutes les réactions vont encore une fois dans ce sens. Et nous ne pouvons pas faire comme si cela n'était pas vrai. Nous ne pouvons pas leur répondre avec arrogance. Nous ne pouvons pas repousser à demain. Nous avons mis en place des plans. Nous avons des solutions. Et maintenant, nous, on le demande. Nous devons rallumer Bordeaux.

Mme la Présidente Christine BOST : Bien. **Monsieur POUTOU**.

M. POUTOU : Pareil, on verse la note au PV.

Intervention écrite de M. Poutou

C'est réglementaire, la ville délègue à la Métropole la maîtrise d'ouvrage sur la réfection de l'éclairage public puisque la Métropole intervient déjà sur la voirie. Nous n'avons pas d'avis spécifique, en tout cas pas sur le coût des travaux qui serait de 190 000 euros (uniquement l'éclairage public). Nous constatons en passant que la délibération qui porte sur l'éclairage public fait référence à des frais liés à la mise en place de la vidéo surveillance. Cela signifie-t-il qu'il y a des caméras de surveillance sur les lampadaires ? Nous n'avons rien contre le fait que la Métropole soit maître d'ouvrage pour les travaux d'éclairage de la rue Galin. Mais honnêtement, nous ne sommes pas en mesure de savoir si les 190 000 euros de travaux sont justifiés ou adaptés. Ni même d'approuver ou pas le dispositif financier (remboursement, recouvrement...). Nous nous abstenons tout logiquement. Nous nous abstenons.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci **Monsieur POUTOU**.
Madame BICHET.

Mme BICHET : Je me permets de répondre brièvement puisque la ville de Bordeaux, a des spécificités et en matière d'extinction, elle a agi en prenant en compte sa spécificité de ville-centre. Et je tiens à souligner que nous n'avons pas éteint l'entièreté de la ville. Nous avons éteint 55 % des points lumineux qui représentent 1 % des trajets sur la tranche horaire concernée. Nous avons clairement respecté cette spécificité de la ville de Bordeaux d'être une ville-centre et d'avoir certaines zones de la ville dans lesquelles nous savons pendant toute la nuit, qu'il y a plus de déplacements que la moyenne des autres endroits et des autres communes. Et nous avons bien sûr laissé ces zones éclairées toute la nuit. L'extinction, c'est vraiment sur une part qui représente une très petite portion des trajets 1 %, comme je l'ai dit.

L'économie qui a été à l'origine du choix dans le contexte de crise énergétique que nous connaissons est toujours d'actualité puisque nous pouvons faire des économies certaines en passant en LED, mais la ville de Bordeaux a eu beaucoup de retard dans le déploiement des LED, et nous avons mis un gros coup d'accélérateur depuis le début du mandat. Néanmoins, nous n'en sommes qu'à 30 % de passages en LED qui permettent d'économiser, et vous voyez bien que 30 %, c'est loin des 100 % et qu'aujourd'hui, nous avons 30 % de LED et

30 % d'économies du fait des mesures d'extinction qui ont été mises en œuvre. C'est toujours un sujet et nous travaillons bien évidemment à étudier les autres solutions qui sont possibles et proposées et expérimentées dans d'autres communes. Bien sûr, nous sommes totalement intéressés pour participer à ce groupe de travail et de réflexion métropolitain qui va permettre d'échanger sur les bonnes pratiques dont nous espérons pouvoir aussi nous inspirer dans le déploiement à terme de solutions qui permettront un allumage en fonction des besoins.

En attendant, je ne pense pas que nous répondons avec arrogance. Nous sommes plutôt à l'écoute des remontées, et ce, depuis la mise en place de cette mesure. Je tiens à souligner que nous avons récemment acté le rallumage d'un certain nombre de grands axes. L'objectif c'est de permettre un déplacement sur 80 à 90 % du trajet en zone allumée, en ayant des grands axes allumés qui desservent toute la ville. L'idée c'est bien sûr de minimiser le trajet qui est fait en zone éteinte, et avec ces mesures de rallumer des grands axes, nous espérons en tout cas pouvoir répondre en partie aux attentes. Nous sommes en tout cas totalement à l'écoute bien sûr sur ce sujet.

Voilà ce que je voulais dire pour la ville de Bordeaux. Je vous remercie.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Monsieur CUGY.

M. CUGY : Oui, merci Madame la Présidente Christine BOST. C'est un sujet très difficile parce que nous savons que dès l'Antiquité nous allumions des braseros et des torches sur les places publiques. Cela c'est quelque chose qu'il faut avoir en tête. L'éclairage public la nuit c'est quelque chose qui a toujours été, qui s'est développé et qui est important. Mais à un moment donné, il faut réfléchir en termes de bénéfices-risques. Il faut voir quels sont les bénéfices apportés par l'éclairage public. Effectivement, il y a de la sécurité. Bien naturellement, cela contribue à la sécurité. Cela contribue à l'animation sociale. Si vous voulez, les commerçants ont besoin de lumière pour pouvoir travailler, mais il faut aussi voir les problèmes. Les problèmes sont bien naturellement du côté économique, mais ils sont aussi du côté écologique. N'oublions pas les insectes. N'oublions pas que cette pollution lumineuse qui existe, les impacts sur la santé qui sont très clairs, l'éclairage nocturne, le 24-24, 7 sur 7 etc., c'est quelque chose qui dérègle les cycles du vivant et qui va être favorisé, tout un ensemble de pathologies qui vont, on le sait très bien, avec le travail de nuit, de l'obésité, des hypertension, des cancers, etc. Ce travail, et c'est très, très important, et je crois qu'il y a une chose qui est fondamentale, c'est ce qu'a dit Madame la Présidente Christine BOST concernant la mise en place d'un groupe de travail sur ce sujet, c'est très, très, très bien puisque nous allons pouvoir essayer d'étudier et d'analyser quelle est la méthode la plus opportune pour répondre à cette problématique. Je pense qu'il ne faut pas être péremptoire et que derrière cela, et cela nous le voyons bien, et c'est ce que nous essayons de faire au niveau de la ville de Bordeaux, trouver des solutions adaptées en fonction du moment, du lieu et peut-être que des changements de couleur, par exemple, avoir des éclairages qui seraient plutôt dans les rouges ou des choses comme cela, ou des demi-intensités, ou des choses comme cela, pourraient beaucoup aider et contribuer à faire que nous ne soyons pas dans la situation où nous imposons de remettre la ville à la lumière. Merci.

Mme la Présidente Christine BOST : Bien. Je mets aux voix.

91 pour et 1 abstention.

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU**

Ne prend pas part au vote : Monsieur BAGATE, Madame BONNEFOY, Madame BOZDAG, Monsieur CAZABONNE, Madame HELBIG, Monsieur HURMIC, Monsieur MANGON, Monsieur MARI, Monsieur PESCINA, Monsieur PUJOL, Monsieur SALLABERRY, Monsieur TROUCHE

Nous poursuivons.

Mme NOËL : Nous poursuivons. Toujours Monsieur Thierry TRIJOULET, la 129 : Projet européen SCALE – Participation de Bordeaux Métropole – Encaissement des recettes – Décision – Autorisation.

M. TRIJOULET
(n°129) **Projet européen ' SCALE ' - Participation de Bordeaux Métropole - Encaissement des recettes - Décision - Autorisation**

Monsieur Thierry TRIJOULET présente le rapport.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Y a-t-il des demandes ? Oui, Monsieur MORISSET.

M. MORISSET : Oui, merci Madame la Présidente Christine BOST. Je vais encore une fois mettre un bémol sur cet outil. On est dans le numérique. On est dans le débat de savoir si on est vraiment dans la transparence des algorithmes, mais en attendant, on n'a pas toujours la main. C'est-à-dire que l'on a des règles de RGPD (Règlement général de protection des données) ou autre, mais finalement, on sait parfois que cela passe le RGPD, mais derrière c'est quand même vendu. Il y a des surveillances qui se font de savoir quelles sont les habitudes des gens et cette donnée parfois, elle est utile à d'autres. C'est un mode de surveillance indirect parfois.

Dans la délibération, on voit, vous avez parlé d'information, je ne suis pas contre. Au contraire, je pense qu'il faut travailler au maximum pour que les gens aient un maximum d'informations, mais il s'est marqué quand même aussi que c'est un outil d'accompagnement de la ZFE, rabatement vers les pôles d'échange.

La ZFE, tout à l'heure, j'étais contre parce que l'on est dans une logique d'exclusion, et ici, à terme, on risque de voir arriver ce genre d'outil qui va demain être un petit peu amélioré et qui va se retrouver à être quelque chose qui va dire : non, mais là, vous n'êtes plus autorisés à rentrer dans la zone parce que vous n'avez pas le bon véhicule. Vous allez avoir une infraction automatique. C'est ce qui risque d'arriver peut-être à terme. En tout cas, ce que je vois, c'est qu'en Angleterre, ils ont mis en place un système à peu près équivalent qui s'appelle ULEZ (Ultra Low Emission Zone) avec des caméras et ainsi de suite pour que Londres soit absolument « étanche » à certains véhicules, et cela fâche certaines personnes. Il y a une détérioration des caméras, et je n'aimerais pas que ce soit la même chose sur la Métropole. Je pense que c'est une mauvaise image à donner avec cela.

Par contre, si on travaille sur l'information, je suis absolument pour. C'est compliqué, je vais m'abstenir.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Monsieur POUTOU.

M. POUTOU : Pareil, on s'abstient, et on verse la note au PV.

Intervention écrite de M. Poutou

Par manque d'information et d'explication, sans doute, par méconnaissance du sujet aussi, notre « conseil scientifique » à ses limites, nous n'avons pas la capacité de valider une telle délibération. On comprend bien qu'il s'agit d'améliorer les conditions de circulation et la sécurité sur les routes, notamment pour les entreprises, qu'un dispositif se met en place avec la participation de plusieurs partenaires (45 en France, lesquelles ?). On suppose que c'est utile mais voilà, on n'en voit pas non plus concrètement les effets. En plus, il s'agit de valider une subvention de 500 000 euros. Nous faisons abstention.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci Monsieur POUTOU.

Je lance le vote.

90 voix pour, 2 abstentions.

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET,
Monsieur POUTOU**

**Ne prend pas part au vote : Madame
BONNEFOY, Madame BOZDAG, Monsieur
CAZENAVE, Madame FAHMY, Monsieur
FLORIAN, Madame HELBIG, Monsieur
MANGON, Monsieur MARI, Monsieur
PESCINA, Monsieur PUJOL, Monsieur
SALLABERRY, Monsieur TROUCHE**

Mme NOËL : Délibération n°140, Monsieur Stéphane PFEIFFER : Convention annuelle d'objectifs « Territoires de mise en œuvre accélérée du Plan Logement d'Abord » conclue entre les services de l'État, le département de la Gironde et Bordeaux Métropole au titre de l'année 2024.

M. PFEIFFER

(n°140) Convention annuelle d'objectifs "Territoires de mise en œuvre accélérée du Plan Logement d'Abord" conclue entre les services de l'Etat, le département de la Gironde et Bordeaux Métropole au titre de l'année 2024 - Décision - Autorisation

Mme la Présidente Christine BOST : Madame Harmonie LECERF MEUNIER.

Mme LECERF MEUNIER : Oui, bonsoir. Le logement d'abord est un dispositif qui vise à résorber le sans-abrisme. C'est l'occasion de parler d'une problématique qui, en ce moment, ces dernières semaines, nous préoccupe beaucoup. Dans l'ensemble de la Métropole, c'est la question autour du sans-abrisme des enfants à la rue. Nous, élus et maires, nous sommes sollicités très régulièrement à Bordeaux. Nous sommes sollicités plusieurs fois par semaine pour des nouveaux signalements d'enfants à la rue.

D'une part, je voudrais saluer les mobilisations humanistes courageuses et solidaires des parents d'élèves et des associations autour de ces familles et de ces enfants, et aussi saluer le courage des parents de ces enfants qui sont en train de se battre pour donner une vie meilleure à leurs enfants. Mais, avant tout, je voudrais interpeller l'État puisque, malgré une tentative infructueuse de supprimer l'hébergement inconditionnel dans la loi Asile-

Immigration qui a été quasiment entièrement retoquée il y a un an par le Conseil constitutionnel, la loi, elle est toujours claire. L'hébergement, en France, c'est le code d'action sociale et des familles. L'hébergement d'urgence est inconditionnel, stable et continu. Force est de constater que cela ne l'est pas, et cela ne l'est pas non plus pour les enfants, et cela ne l'est pas non plus pour les bébés. Il y a plus de 2 000 enfants qui ont été recensés en septembre à la rue dans toute la France. C'est la même chose. Cela arrive aussi dans notre Métropole. Nous sommes très en difficulté face au sujet et je sais que d'autres communes que Bordeaux le sont aussi puisque je reçois des signalements pour d'autres villes que la ville de Bordeaux. Je sais que le département aussi est en difficulté et continue, nous travaillons d'ailleurs avec eux, à mettre à l'abri au-delà de ces compétences comme nous, nous faisons. Nous sommes en difficulté parce que nous ne voulons pas laisser ces familles avec ces enfants à la rue. Sur nos fonds propres, nous ouvrons des dispositifs. Pour Bordeaux, c'est un hôtel social ouvert au mois d'août, un bâtiment mis à disposition à titre gracieux pour héberger 11 familles le mois dernier, un nouveau bâtiment dans lequel nous faisons des travaux en urgence pour 5 nouvelles familles, le doublement de nos enveloppes de mise à l'abri à l'hôtel, et nous ne pouvons pas continuer à avoir une compétence de l'État avec une politique qui est mise en œuvre beaucoup trop partiellement parce qu'en réalité ce dont nous nous parlons a des conséquences qui sont immédiates et des conséquences qui sont très clairement matérielles, c'est que ce soir dans les rues de nos Métropoles, il y a des enfants, il y a des bébés qui vont passer la nuit à la rue.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. **Monsieur POUTOU**.

M. POUTOU : On aura une petite note que l'on va verser, mais juste pour dire un mot. En fait, on vote pour la délibération. Déjà, c'est un détail important.

On voulait préciser là-dessus. Suite à ce que vient de dire **Madame Harmonie LECERF MEUNIER**, on est d'accord sur la critique de l'État qui est relativement absent et qui mène une politique plutôt contre-productive sur ces questions, mais il y a aussi la responsabilité des collectivités. Nous, par exemple, on est scandalisés, je ne sais pas si c'est le mot, mais en tout cas on désapprouve complètement les projets d'hôtels de luxe aux bâtiments Gambetta, l'ex-Virgin, ou même à la caserne, je crois, la caserne de la Benauges où derrière ce sont des projets hôtels de luxe. On n'a rien contre le fait que les riches puissent s'amuser un peu et avoir des belles chambres. Ce n'est pas cela le problème, mais c'est une question de priorité encore une fois. C'est qu'il y a des manques incroyables de logements pour des tas de gens qui sont en attente de dossier, mais aussi les personnes sans abri, les réfugiés. Quand on voit cela, on se dit : il y a un truc qui ne va pas du tout dans cette société. Comment on peut aujourd'hui mettre en place et multiplier des hôtels de luxe alors que l'on sait qu'il y a des centaines, voire des milliers de gens qui se retrouvent aujourd'hui sans logement. Cela nous apparaît scandaleux. Nous pensons que de ce point de vue, les collectivités, les villes ou la Métropole, elles ont un rôle à jouer et cela pose aussi le problème d'une politique plus radicale sur cet aspect. La réquisition, ce n'est jamais simple évidemment. On le sait que de toute façon la loi, elle ne facilite pas les choses, mais en tout cas il y a certainement des choses, une politique à mener qui pourrait être différente.

Un autre aspect aussi sur cette question du logement d'abord, c'est ce que nous aussi on trouve scandaleux, ce sont les démolitions. On a un exemple encore une fois, on ne va pas relancer le débat parce que cela a été il y a quelque temps, sur Saige Fort Manoir, c'est scandaleux, la destruction de trois tours ou de quatre tours avec des logements, et derrière on ne retrouvera pas le même nombre de logements. D'ailleurs, **Madame la Présidente Christine BOST** et d'autres élus, je crois, ont reçu un courrier, moi j'ai reçu un courrier de **Monsieur Christophe HUTIN**, qui est un architecte relativement connu sur Bordeaux. Il a envoyé un courrier en posant le problème des démolitions, en disant qu'à la fois, il y a

l'aspect environnemental, l'aspect aberrant d'un point de vue environnemental, mais il y a l'aspect aberrant d'un point de vue social. Il fait partie d'architectes ou d'urbanistes qui militent pour un moratoire et stopper immédiatement les démolitions, dénoncer en tout cas une bonne partie de la politique de l'ANRU (Agence nationale pour la rénovation urbaine). Je crois qu'il a envoyé un courrier qui n'a pas eu de réponse.

Le problème aussi que l'on peut avoir, c'est comment on débat de ces questions. Comment cela peut faire partie aujourd'hui, en tout cas, d'axes prioritaires, et pas juste se plaindre d'un État qui ne mène pas la politique qu'il faudrait, mais aussi de voir comment les collectivités ou les communes et la Métropole peuvent prendre en main une politique qui soit un peu plus efficace.

Je regarde mes notes, j'arrête là.

Intervention écrite de M. Poutou

Pour : Nous souhaitons ici souligner que le principe de logement d'abord » ça passe par une politique de réquisition des logements vacants, des espaces inoccupés, par lutter contre la multiplication des hôtels de luxe qui prennent l'espace qui pourrait être utilisé autrement, par l'arrêt des démolitions de logements... Le logement est un droit, nous sommes pour que des aides soient apportées aux jeunes en situation de précarité qui rencontrent des difficultés pour se loger (problèmes d'accès au logement, payer le loyer...) La Métropole fait le constat qu'il a une forte tension sur le territoire métropolitain sur l'accès aux logements de petites typologies, sur le parc public, et privé, où le prix du marché locatif sont et restent élevés. À la suite de ce constat et face au manque de logement social, nous rappelons que nous sommes opposés aux démolitions lorsqu'il est possible de réhabiliter des immeubles et logements. Que ce soit dans le quartier de Saige à Pessac, à Palmer sur Cenon ou le projet du Grand Parc à Bordeaux, la Métropole accompagne des démolitions, et donc la suppression de logements sociaux (d'après Hutin : perte de 10 000 logements sociaux sur 20 ans, et des milliards d'argent public l'ANRU).

Mme la Présidente Christine BOST : Merci, **Monsieur POUTOU**.

Je lance le vote.

Unanimité avec 91 voix, mes chers collègues.

Unanimité des suffrages exprimés

Ne prend pas part au vote : Madame BICHET, Madame BONNEFOY, Madame BOZDAG, Monsieur FLORIAN, Madame HELBIG, Monsieur MANGON, Monsieur MARI, Monsieur MAURIN, Madame MELLIER, Monsieur PEScina, Monsieur PUJOL, Monsieur SALLABERRY, Monsieur TROUCHE

Mme NOËL : Délibération de **Monsieur Christophe DELPEYRAT-VINCENT**, n°141 : Opération d'intérêt métropolitain Arc-Rive-Droite – Cité de la construction durable – Création de l'association Woodrise Vallée – Décision – Autorisation.

Je précise le départ de **Monsieur Alexandre RUBIO** et de **Monsieur Patrick BOBET**.

M. DELPEYRAT-VINCENT

(n°141) Opération d'intérêt métropolitain Arc Rive droite - Cité de la construction durable - création de l'association Woodrise Vallée - Décision - Désignation - Autorisation

Monsieur Christophe DELPEYRAT-VINCENT présente le rapport.

Mme la Présidente Christine BOST : Y a-t-il des demandes d'intervention ? **Monsieur MORISSET**.

M. MORISSET : Merci, **Madame la Présidente Christine BOST**. Je vais m'abstenir sur cette délibération parce que, pour moi, cela manque d'ouverture aux associations et aux citoyens. Quelque part, cela ressemble à certaines autres délibérations, mais on est plutôt dans le genre d'association qui sera un outil de lobbying pour les entreprises privées.

Là-dessus, je mets un bémol. J'aimerais que l'on garantisse le fait que ce soit réellement une association qui travaille dans l'intérêt général et pas seulement certaines entreprises qui sont représentées en son sein. Merci.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. **Monsieur POUTOU**.

M. POUTOU : C'est pour verser la note sur le PV, pour vous informer.

Intervention écrite de M. Poutou

Nous faisons abstention car nous n'avons pas d'avis sur les 2 noms qui seront choisis pour entrer dans la gouvernance de l'association.

Mme la Présidente Christine BOST : Très bien. Merci.

Je lance l'opération de vote.

90 voix pour et 2 abstentions.

**Unanimité des suffrages exprimés –
Désignations effectuées**

**Abstention : Monsieur MORISSET,
Monsieur POUTOU**

Ne prend pas part au vote : Madame BICHET, Monsieur BOBET, Madame BONNEFOY, Madame BOZDAG, Monsieur FLORIAN, Madame HELBIG, Monsieur MANGON, Monsieur MARI, Monsieur MAURIN, Monsieur PESCINA, Monsieur PUJOL, Monsieur RUBIO, Monsieur SALLABERRY, Monsieur TROUCHE

Délibération suivante.

Mme NOËL : J'ai le plaisir de vous annoncer les deux dernières délibérations.

Délibération n°150, **Monsieur Patrick BOBET** : Zone industrielle de Blanquefort – Terrain des Circuits – Bilan de la concertation – Décision – Autorisation.

M. BOBET

(n°150) **Zone industrielle de BLANQUEFORT- Terrain des Circuits - Bilan de la concertation - Décision – Autorisation**

Monsieur Patrick BOBET présente le rapport.

Mme la Présidente Christine BOST : Y a-t-il des demandes d'intervention ? Il n'y en a pas.

M. POUTOU : C'est juste pour dire, comme d'habitude, la note est versée au PV.

Intervention écrite de M. Poutou

Abstention : Toujours cette précision dans l'introduction : il s'agit bien de 849 emplois supprimés mais il ne faudrait pas oublier tous les emplois induits ! Combien précisément, nous ne savons pas, mais sans doute quelques centaines. Dans les emplois perdus, en vrai, il faudrait remonter à quelques années en arrière pour rappeler que l'usine Ford faisaient travailler un peu plus de 2000 personnes, sous emplois direct. Sans laisser de côté, l'usine qui reste, ex-Ford, ex-Getrag ex-Magna, avec encore 600 emplois environ à ce jour, des emplois encore menacés de disparition. Avec en plus quelques emplois induits. La catastrophe n'est pas terminée. Bizarre que la collectivité ne le prenne pas en compte l'ensemble de l'état des lieux. Rien non plus sur la tentative de sauver l'usine et les emplois. Un peu comme si la collectivité avait été spectatrice de l'évènement, passive, ce qui a été le cas d'une certaine manière, à part dénoncer, rien n'avait été proposé contrairement à d'autres situation (Normandie, Marseille) où les collectivités ont repris terrain et usine pour amorcer des projets de reprises. A noter qu'il y a eu 30 participants à la réunion : c'était qui ? des entreprises visiblement, intéressées à l'achat de parcelles, quand on voit les questions/remarques posées. Encore un bilan d'une concertation très peu suivie qui pose le problème de comment peut-on valider, comment faire pour que ces concertations intéressent plus les habitant-es qui sont pourtant concerné-es assez directement par les projets présentés. Dans quelle mesure la métropole se satisfait de cette absence de la population ?

Mme la Présidente Christine BOST : Merci, **Monsieur POUTOU**.

Je lance l'opération de vote.

88 voix pour et 1 abstention.

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU

Ne prend pas part au vote : Madame BONNEFOY, Madame BOZDAG, Monsieur CHAUSSET, Monsieur FLORIAN, Monsieur GUILLEMIN, Madame HELBIG, Madame LE BOULANGER, Madame LÉPINE, Monsieur MANGON, Monsieur MARI, Monsieur MAURIN, Monsieur PEScina, Monsieur PUJOL, Monsieur SALLABERRY, Monsieur TROUCHE

Délibération suivante et dernière.

Mme NOËL : La dernière délibération, n°157, **Monsieur Éric CABRILLAT** : Ensemble éducatif Jacques Prévert à Bègles – Participation financière de Bordeaux Métropole, dans le cadre d'une maîtrise d'ouvrage unique communale pour la ZAC Route de Toulouse et le RI scolaire – Décision – Autorisation.

M. CABRILLAT

(n°157) Ensemble éducatif Jacques Prévert à BEGLES - participation financière de Bordeaux Métropole dans le cadre d'une maîtrise d'ouvrage unique communale pour la ZAC Route de Toulouse et le RI scolaire - Décision - Autorisation

Monsieur Éric CABRILLAT présente le rapport.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. **Monsieur POUTOU**.

M. POUTOU : Pour la dernière, je vais tenter de lire la note, si cela ne vous dérange pas. Comme c'est la dernière, cela devrait passer plus facilement. C'est un quartier qui accueille de nouvelles constructions. Il semble logique qu'il y ait une nouvelle école, mais plusieurs points nous questionnent et nous posent problème.

D'abord, pourquoi construire 7 classes d'école maternelle qui existent, d'une école qui existe déjà ? Est-ce qu'il y a une démolition, d'ailleurs, cela ne nous semble pas très clair, de l'ancienne école ? Quand on sait qu'il n'y aura pas plus de classes de maternelle, 7 aujourd'hui et 7 programmées demain, il aurait été possible de, simplement, peut-être, de réhabiliter cette école ou de la rénover ? En tout cas, c'est plus une question. On a un doute là-dessus.

Nous rappelons que nous sommes contre les destructions de bâtiments, je viens de le dire juste avant, mais aussi contre les destructions de logements et d'écoles. Cela nous apparaît une aberration pour des raisons économiques et écologiques. Dommage que le maire écologiste de Bègles n'ait pas cela en tête. C'est une petite pensée pour lui, en passant. Il est possible de construire une école élémentaire à côté de l'école maternelle. Est-ce que vous visualisez un groupe scolaire de 425 élèves avec une seule directrice ou un seul directeur, une école qui ne se gère pas comme un établissement dans le second degré ? Il n'y a pas de secrétaire, pas de directeur adjoint, pas de CPE (Conseiller principal d'éducation). Cette histoire d'imaginer que plus l'école est grosse, plus c'est problématique, plus c'est compliqué à gérer, à la fois pour le personnel dans les conditions de travail et aussi pour les élèves ou les enfants qui se retrouvent dans des situations plus difficiles d'apprentissage. Certes, vous vous conformez à ce que souhaitent mettre en place le gouvernement et le Ministère de l'Éducation Nationale, des chefs de groupes scolaires avec un objectif principal, faire des économies de personnel.

En ce qui concerne à proprement parler la délibération, il ressort une vision assez idéalisée de l'école. Il est écrit qu'il y aura neuf enseignants ou enseignantes en maternelle pour sept classes et 14 enseignants pour dix classes, on ne sait pas à quoi cela correspond. Est-ce qu'il y aura plus d'enseignants que de classes ? Dans ce cas, ce n'est ni la Métropole ni la mairie qui décident, mais l'Éducation Nationale. Est-ce que vous comptez les RASED (Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté) puisqu'il s'agit d'enseignants spécialisés ou d'enseignantes spécialisées, sachant que l'effectif du RASED est en train de disparaître ?

Au niveau du personnel, il y aurait sept agents ou agentes en élémentaire pour faire l'entretien des locaux. C'est peu. Idem pour les ATSEM (Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles) qui sont à la fois dans les classes pour aider les enseignants et les enseignantes de maternelle, mais aussi qui font le ménage et le service à la cantine et surveillent la sieste.

Dernière chose, à aucun moment il n'est fait part de l'avis du personnel et des enseignants ou enseignantes, ont-ils ou ont-elles été concertés ? On peut supposer que oui, mais c'est

surtout que pensent les personnels directement concernés et qui ont la compétence ou l'expertise de ce genre de situation.

Il y a la taille du groupe scolaire, 17 classes, c'est pour nous beaucoup trop, et la somme de l'investissement, 4 millions, cela fait beaucoup aussi de raisons pour nous de nous abstenir, parce que, bien sûr, nous approuvons, dans le fond, évidemment, la construction, ou en tout cas l'apparition d'une nouvelle école.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci, Monsieur POUTOU.

Je propose de lancer l'opération de vote.

89 voix pour et 1 abstention.

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Monsieur POUTOU

Ne prend pas part au vote : Madame BONNEFOY, Madame BOZDAG, Monsieur FLORIAN, Madame HELBIG, Monsieur HURMIC, Monsieur MANGON, Monsieur MARI, Monsieur MAURIN, Monsieur MILLET, Monsieur PEScina, Monsieur PUJOL, Monsieur RISTIC, Monsieur SALLABERRY, Monsieur TROUCHE

QUESTIONS

Mme la Présidente Christine BOST : Nous avons achevé l'ordre du jour de ce Conseil.

Monsieur Marc MORISSET nous a fait le plaisir de nous envoyer trois questions pour ce Conseil. La première portant sur une exposition réalisée dans le cadre d'Octobre Rose. Je vous informe, Monsieur Marc MORISSET, que cette exposition n'est pas liée à la Métropole, n'est pas financée par Bordeaux Métropole.

D'abord, je voudrais remercier Harmonie LECERF MEUNIER de sa réponse. Je crois que nous avons tous particulièrement apprécié.

Applaudissements

Et rappeler, cela a été fait tout à l'heure, je crois, par le Docteur BAGATE. Oui, c'est vrai, il y a eu beaucoup de médecins qui se sont exprimés, que le cancer du sein est le premier cancer dont sont atteintes les femmes et qu'il provoque, Monsieur Marc MORISSET, pratiquement 700 décès par an et qu'un certain nombre de ces décès peuvent être évités grâce au dépistage et notamment aux mammographies et à toutes les opérations de sensibilisation qui peuvent être faites.

Votre deuxième question porte...

M. MORISSET (hors micro) : Je peux lire ma question ?

Mme la Présidente Christine BOST : On les a toutes vues, Monsieur...

M. MORISSET (hors micro) : *intervention inaudible*.

Mme la Présidente Christine BOST : Mais votre question, de toute façon, est sans objet. La question n°2 sur le foie gras l'est également. Je vous informe que nous n'avons pas les moyens de servir du foie gras.

Et la troisième question est également sans lien avec la Métropole, elle n'est pas non plus recevable, Monsieur Marc MORISSET.

La question 1 n'est pas en lien non plus avec la Métropole. Je vous ai également répondu.

Je lève la séance. Merci, mes chers collègues.

Fin de séance à 18 h 20.

La Secrétaire de séance

Mme Marie-Claude NOËL